# SOCIÉTÉ
# ARCHÉOLOGIQUE
## DE BORDEAUX

# BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

## DE BORDEAUX

*Reconnue d'utilité publique par décret du 11 Mars 1915*

---

TOME XL

1922-23




BORDEAUX
IMPRIMERIE Y. CADORET
17, RUE POQUELIN-MOLIÈRE, 17

1924

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

## MEMBRES DU BUREAU POUR 1922 et 1923

| | |
|---|---|
| *Présidents honoraires....* | MM. DE MENSIGNAC (C.), A. ✪.<br>FOURCHÉ (P.). |
| *Président...............* | M. NICOLAÏ (A.), ✻. I. ✪. ✠. |
| *Vice-Présidents..........* | MM. RAMBIÉ (PIERRE), I. ✪.<br>BARDIÉ (A.), I. ✪. |
| *Secrétaire général........* | M. CHARROL (MARCEL), I. ✪. |
| *Secrétaires adjoints......* | MM. RICAUD (TH.).<br>CONIL (A.).<br>BASTIDE (ED.). |
| *Trésorier................* | M. BONTEMPS (A.), I. ✪. |
| *Archiviste...............* | M. FERBOS (R.), I. ✪. |
| *Conseillers .............* | MM. AMTMANN (TH.), I. ✪.<br>COUDOL (J.).<br>BOUCHON (G.), ✻, I. ✪.<br>MALVESIN (G.).<br>Dr BOUDREAU. |
| *Secrétaires du Musée.....* | MM. RAVEAU (A.), A. ✪.<br>KLIPSCH (Ch.). |

Le Bureau se réunit le premier vendredi de chaque mois, à 8 heures 1/2 du soir, à l'Athénée, 53, rue des Trois-Conils.

La Société se réunit le deuxième vendredi de chaque mois, à la même heure et à la même adresse.

SECRÉTARIAT : à l'Athénée.

## COMMISSION DES PUBLICATIONS

| | | |
|---|---|---|
| MM. NICOLAÏ (A.), président | | |
| CHARROL (M.) | | *Membres de droit* |
| BONTEMPS (A.) | | |
| AMTMANN (Th.) | | |
| BARDIÉ (A) | | |
| DUBREUILH (A.) | | *Membres élus.* |
| FERBOS (R.) | | |

# LISTE DES MEMBRES

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

**Au 15 décembre 1923.**

---

✻ Légion d'honneur. — I. ✪ Officier de l'Instruction publique — A. ✪ Officier d'Académie — ✪ Mérite agricole. ✠ Ordre étranger.

---

**Bienfaiteurs et donateurs.**

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.
Le Conseil général de la Gironde.
La Municipalité de Bordeaux.
La Ville de Paris et le Préfet de la Seine.

---

**Membres titulaires** (1).

1920 ALARET (M.), Louan Méuestreau en Villette, par La Ferté-Saint Aubin (Loiret).
1920 ALAUX (Michel), architecte, rue Victoire-Américaine, 17.
1877 AMTMANN (Th.), I. ✪, négociant, cours de la Martinique, 68.
1922 AUSCHISTKY (A.), avocat, rue Blanc-Dutrouilh.
1906 AYMEN (H.), château la Pierrière, à Gardegan, par Castillon-sur-Dordogne (Gironde).
1892 BAILLON (C.), A. ✪, notaire, à Langoiran (Gironde).

---

(1) Le millésime qui précède chaque nom est la date d'entrée dans la Société.

1920 BARATON (Commandant), rue Pérey, 2.
1887 BARDIÉ (A.), I. ✪, négociant, cours Georges-Clemenceau, 49.
1922 BARENNES (J.), archiviste paléographe, boulevard Wilson, 307.
1913 BARRIÈRE (J.), instituteur à La Bastide.
1914 BASTIDE (E.), rue Minvielle, 24.
1913 BATZ (Dr DE), boulevard du Bouscat, 12.
1920 BAUDRIMONT (Dr A.), ✱, rue des Remparts, 50.
1914 BEAUVOIS (Abbé), à Villiers-sur-Marne.
1923 BÉCHAMBES (R.), publiciste, rue Rosa-Bonheur, 32.
1910 BELER (Abbé CH. DE), curé de Civrac (Gironde).
1920 BÉRAUD (André), cours d'Alsace-Lorraine, 9.
1912 BÉRAUD (JOSEPH), négociant, rue Vital-Carles, 1.
1897 BERSAT (M.), propriétaire, à Barbins, par Montlieu (Charente-Infre).
1919 BERTRAND (H.), professeur à Saint-Genès, rue Julie, 2.
1909 BIGOT (U.), rue des Chais, 38, à Libourne (Gironde).
1905 BISSIÈRE (F.), I. ✪, conseiller général du Lot-et-Garonne, cours Georges-Clemenceau, 15.
1906 BLANC (RAYMOND), impasse des Tanneries, 15.
1909 BLÉGIER DE PIERREGROSSE (CH. DE), ✱, à Vaison (Vaucluse).
1903 BODLEIAN LIBRARY, à Oxford (Angleterre).
1922 BONIFAS (P.), ✱, quai des Chartrons, 78.
1900 BONNAL (L.), rue Saint-Remi, 39.
1906 BONTEMPS (AUGUSTE), I. ✪, architecte, rue du Colisée, 16.
1922 BONTEMPS (L.), rue du Colisée, 16.
1899 BORDES DE FORTAGE (PH.-LOUIS DE), rue Billaudel, 86.
1909 BOUBÉE (H.), cours de la Martinique, 70.
1913 BOUCHE (A.), négociant, cours du Chapeau-Rouge, 5.
1902 BOUCHON (GEORGES), ✱, I. ✪, ✠ ✠, rue Verdier, 19.
1908 BOUDIN (L.), rue Guillaume-Brochon, 2.
1909 BOUDREAU (Dr), rue du Commandant-Arnould, 77.
1906 BOURCIER (LOUIS), rue de la Trésorerie, 87.
1907 BOURREC (Mme CAMILLE), I. ✪, rue du Jardin-Public, 114.
1923 BRESSIAUX (L.), rue d'Arès, 28.
1920 BRET (Jean), rue du Tondu, 39.
1909 BRIÈRE (A.), négociant, rue Cornac, 1.
1920 BRION (Jean), rue Auguste-Mérillon, 36.
1909 BROUILLAUD (ED.), rue Ambroise, 1.
1919 BROUSSARD DE LAGARLIÈRE (M.), rue de Calembert, 8.
1892 BRUTAILS (A.), O. ✱, I. ✪, archiviste de la Gironde, rue d'Aviau, 13.
1908 BRUYÈRE (P.), docteur-médecin, rue Bardineau, 9.
1922 BULIT (R.), archéologue, à Gourdon (Lot).
1897 CADORET (Y.), rue de l'Église-Saint-Seurin, 4.
1913 CAFFERATA (Dr ANTONIO), calle San Luis, 644, Rosario (République Argentine).

1922 CAILLIER (R.), avocat, rue du Mirail, 3.
1917 CALVET (Em.), rue d'Aviau, 22.
1918 CALVET (René), place Bardineau, 1.
1898 CAPELLE (A.), peintre, rue Cotrel, 13.
1912 CARAMAN (P.), professeur au Lycée, rue de la Teste, 55.
1907 CHANUT (L.), A. ✪, rue Croix-de-Seguey, 119.
1920 CHANSAREL (A.), rue Fondaudège, 207.
1906 CHAPON (G.), O. ✱, rue de Cheverus, 8.
1898 CHARBONNEAU (O.), ♁, pharmacien, rue du Palais-Gallien, 8.
1898 CHARLOT (C.), rue Emile-Fourcand, 52.
1901 CHARROL (Marcel), I. ✪, rue Combes, 2.
1902 CHÉDOR (H.), rue de Sèze, 7
1919 CLERMONT (Paul), rue Guérin, 3.
1909 CONIL (Aug.), cours Victor-Hugo, 44.
1896 CORBINEAU (E.), I. ✪, directeur d'école, rue Saint-Charles, 15.
1920 CORDIER (René), à La Brède (Gironde).
1895 COUDOL (J.), architecte, boulevard du Président-Wilson, 248.
1903 CRUSE (Henry), Pavé-des-Chartrons, 29.
1874 DALEAU (Fr.), I. ✪, archéologue, à Bourg-sur-Gironde (Gironde).
1908 DAMAS (P.), avocat, place du Parlement, 3.
1907 DARLEY (R. P.), à Soulac (Gironde).
1920 DASTE (Marc), rue du Maréchal-Joffre, 40.
1922 DEJEAN (G.), pharmacien, à Lesparre (Gironde).
1908 DELOUBÈS (A.), chemin de la Raze, 19, à Bègles.
1920 DENEY (Pierre), rue de Fleurus, 24.
1911 DESPUJOLS (M.), propriétaire à La Brède (Gironde).
1921 DOUCET (Eug.), rue Judaïque, 170.
1896 DUBOIS (Abbé), curé de Roquefort, par Agen (Lot-et-Garonne).
1907 DUBOIS (Mme J.), rue de la Merci, 8.
1898 DUBOIS (Paul), négociant, quai des Chartrons, 106.
1921 DUBOIS (J.), château Ausone, à Saint-Emilion (Gironde).
1909 DUBREUILH (A.), pharmacien, rue Judaïque, 7.
1913 DUBROCA (M.), propriétaire à Cérons (Gironde).
1918 DUCLAUX DE SENESCAU (L.), rue du Loup, 45.
1919 DUCOS (L.), rue Saint-Remi, 15.
1923 DUCOUYTS (abbé), chemin Lehu, 8, à Caudéran.
1889 DULAU et Cie, éditeurs, Soho-Square, à Londres (Angleterre).
1897 DURÈGNE (E.), ✱, I. ✪, ingénieur, quai de Béthune, 24, Paris-IVe.
1905 DUVAL (Gaston), rue François-de-Sourdis, 27.
1912 ETCHART (E.), A. ✪, instituteur, rue Feaugas, 35.
1906 FAGET (Louis), ♁, chemin de Pessac, 86.
1908 FARGEAUDOUX (J.), A. ✪, rue d'Ornano, 116.
1913 FAUCHÉ (Abbé), à Toulenne, près Langon (Gironde).
1910 FERBOS (René), I. ✪, ♁, ✠, quai des Chartrons, 62.

1910 FERET (Ch.), libraire-éditeur, rue de Grassi, 9.
1907 FERMAUD (Henri), rue Rénière, 28.
1922 FERRET (P.), I. ✪, architecte, rue Labottière, 5.
1922 FERRUS (M.), publiciste, rue du Tondu, 191.
1917 FÉRY D'ESCLANDS (Comte), château Champcenetz, à Baurech (Gironde).
1920 FEUR (M.), cours de l'Yser, 61.
1891 FLOS (Léopold), rue Maucoudinat, 7.
1908 FONTAN (Ed.), A. ✪, rue d'Arcachon, 21.
1920 FOUQUET (L.), quai des Chartrons, 9.
1916 FOURGEAUT (Abbé R.), à Ste-Germaine, Bruges (Gironde)
1909 FRUGÈS (H. B.), négociant, allées Damour, 63.
1913 GALTIER (Dr J.), A. ✪, rue de Saint-Genès, 11.
1923 GARDE (A.), propriétaire à Pomerol (Gironde).
1923 GAUBAN (O.), avocat, rue de Berry, 13.
1913 GAUDIN (Abbé), curé de Saint-Laurent-de-Médoc (Gironde).
1923 GENVRÉ (H.), industriel, cours de Luze, 27.
1874 GERVAIS (E.), A. ✪, architecte, rue Judaïque, 62.
1913 GONFREVILLE (L.), cours du Pavé-des-Chartrons, 55.
1913 GOUNOUILHOU (Marcel), ✱, rue de Cheverus, 8.
1922 GOYETCHE (L.), ✠✠✠, consul de Roumanie, rue Vauban, 2.
1919 GRENIER (Am.), villa Babeyrotte, Le Fleix (Dordogne).
1912 GUIGNABER (E.), pharmacien, à Pauillac (Gironde).
1910 GUILLIER-DAUBAN (C.), O. ✱, ✠✠, officier supérieur de la marine en retraite, château du Graveron, à Pineuilh (Gironde).
1897 GUILLOT (G.), domaine du Pacha, Beautiran (Gironde).
1909 GUILLOT DE SUDUIRAUT (G.), cours du XXX-Juillet, 18.
1914 HAZZIDAKIS (Professeur), académicien au Pirée (Grèce).
1896 HALPHEN (Edm.), ✱, I. ✪, ✠✠✠, conseiller général de la Gironde, rue Galvani, 20, à Paris.
1919 HOLAGRAY (G.), Le Castel, chemin Roul, à Talence (Gironde).
1911 IMBERT (Dr A.), O. ✱, rue du Palais-Gallien, 75.
1922 JOURDE (R.), architecte, rue de Soissons, 9.
1884 JULLIAN (C.), O. ✱, I. ✪, membre de l'Institut, rue du Luxembourg, 30, Paris.
1912 KLIPSCH (Ch.), cours de la Martinique, 13.
1920 LABARTHE-PON, place des Capucins, 3.
1896 LABRIE (Abbé), A. ✪, curé de Frontenac (Gironde).
1912 LABROUSSE (P.), avocat à la Cour d'appel, rue Donissan, 61.
1902 LACOTE (Oscar), rue Raze, 10.
1922 LADOIRE (E.), cours de l'Argonne, 7.
1900 LAFUGE (Armand), rue Notre-Dame, 134.
1922 LAGARDÈRE (A.), rue Leyteire, 108.
1898 LALANNE (Gaston), I. ✪, docteur en médecine, castel d'Andorte, au Bouscat (Gironde).

1893 LAMARTINIE (Abbé), curé de Saint-Estèphe (Gironde).
1919 LAPASSE (R. DE), O. ✱, conservateur des Eaux et Forêts, rue Vergniaud, 9.
1923 LAPEYRÈRE (M.), propriétaire à Castets (Landes).
1887 LAWTON (EDOUARD), quai des Chartrons, 94.
1923 LEFORT (P.), ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, rue de Saint-Genès, 128.
1887 LÉGLISE (Abbé), curé de N.-D. de Lourdes du Cypressat, à Bordeaux-Bastide.
1889 LELIÈVRE (Chanoine), I. ✪, archiviste diocésain, rue Thiac, 30.
1892 LEYDEN, ✱, lieutenant-colonel en retraite, boulevard George-V.
1913 LITCHWITZ (H.), négociant, avenue Carnot, 55.
1921 LOMBARD DE SERVAN (X.), ✱, officier de marine en retraite, au Bouscat.
1899 LOSTE (W.), notaire, Pavé-des-Chartrons, 31.
1921 LUNG (P.), allées de Chartres, 26.
1921 LUNG (G.), allées de Chartres, 26
1889 MALLET (ALBERT), chemin des Cossus, au Bouscat (Gironde).
1921 MALLET (M[lle] Y.), rue Adrien-Bayssellance, 6.
1918 MALVESIN (GEO), rue de Talence, 1.
1921 MANCEAU (C.), ingénieur, château Comparian, Cenon (Gironde).
1906 MANHES (GEORGES), cours de Verdun, 55.
1910 MARBOUTIN (Abbé), curé de Dolmayrac, par Agen (Lot-et-Garonne).
1900 MAREUSE (Ed.), I. ✪, secrétaire du Comité des Inscriptions parisiennes, boulevard Haussmann, 81, à Paris.
1920 MARQUASSUZAA (R.), cours d'Alsace-Lorraine, 85.
1907 MARRONNEAUD, cours de l'Intendance, 51.
1907 MAXWELL (SAM), ✱, avocat à la Cour d'appel, rue Lafaurie-de-Monbadon, 3.
1909 MAYDIEU (L.), rue Thiac, 48.
1921 MAZIAUD (G.), rue Ligier, 36.
1908 MENGEOT (A.), I. ✪, ✠ ✠, cours Victor-Hugo, 85.
1875 MENSIGNAC (CAMILLE DE), A. ✪, conservateur des Musées préhistorique, des armes et des antiques, rue Eugène-Ténot, 80.
1893 MILLER (OMER), artiste peintre, rue de Nuits, 19.
1922 MINVIELLE (F.), impasse des Tanneries.
1910 MONTRÉ (E.), rue Montesquieu, 4.
1893 MORICE (GASTON), rue des Remparts, 52.
1920 MORIN (Fernand), aux Barbereaux, par Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).
1919 MOUGNEAU (D[r] R.), A. ✪, ✠, rue David-Johnston, 142.
1903 MOUNASTRE-PICAMILH (M.), libraire, rue Porte-Dijeaux, 45.
1919 MYRE-MORY (J. DE LA), place des Quinconces, 17.

1882 MUSÉE DES ARMES, rue Mably, 1.
— MUSÉE PRÉHISTORIQUE, au Jardin Public.
1922 NEUVILLE (M.), rue Tastet, 29.
1893 NICOLAÏ (A.), ✱, ✠, I. ✪, avocat, place Saint-Christoly, 8.
1920 NOLIBOIS (H.), rue Théodore-Gardère, 7.
1900 PELAIN (Pierre), rue Calvé, 19.
1921 PERNET (R.), rue du Palais-Gallien, 166.
1899 PETIT DE MEURVILLE (Ch.), allées Damour, 31.
1915 PEYNEAU (Dr), à Mios (Gironde).
1909 PIERREDON (Mlle de), A. ✪, château de Puisseguin, à Puisseguin (Gironde).
1899 RAMBIÉ (Pierre), I. ✪, à la Bourse.
1920 RATABOU (L.), cours Victor-Hugo, 37.
1899 RAVEAU (A.), A. ✪, insp. princ. du Poids publ., r. Montgolfier, 26
1911 REBSOMEN (A.), place Pierre-Laffitte, 1.
1910 RICAUD (Th.), cours d'Alsace-Lorraine, 65.
1918 ROUDEL (Aug.), industriel, passage Grenier, 2.
1904 ROUSSELOT (Ernest), sous-archiviste de la Ville, chemin de Pessac, 317.
1917 ROYER (R. P.), rue de Bayeux, Caen (Calvados).
1922 SERECH D'AVRIMONT DE SAINT-AVIT, officier de marine en retraite, rue de l'Église-Saint-Seurin, 16.
190? SOULA (E.), rue de la Course, 105.
1923 STELLINGWERFF-LOPPENS (Mme) cours du Médoc, 21.
1923 TAUZIAC (P.), commerçant à Montcaret (Dordogne).
1893 THIBAUDEAU (Armand), avoué, cours de Tourny, 17.
1923 TOSCANNE (P.), archéologue, à Saint-Denis (Seine).
1918 TOUCHARD (G.), cours d'Aquitaine, 80.
1917 TRIAL (Pierre), rue Duplessy, 14.
1907 TROCHON (Louis), à Branne (Gironde).
1907 VIGUIÉ (René), quai de Queyries, 83.
1918 VOGÉE-DAVASSE (Mme), avocat, rue des Trois-Conils, 61.
1881 WETTERWALD (C.), cours Saint-Louis, 110.

**Services faits aux dépôts publics.**

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, rue d'Aviau, 13.
ARCHIVES MUNICIPALES, à l'Hôtel de Ville.
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE, rue Mably, 1.

**Membres honoraires français.**

BABELON (Ernest-Charles-François), ✱, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, rue de Verneuil, 30, à Paris.
BONAPARTE (Prince Roland), avenue d'Iéna, 10, à Paris.
BREUIL (Abbé H.), Institut de Paléontologie, Paris.

CAILHAT (Chanoine), aumônier du Lycée, à Montauban.

CAPITAN (Dr), ✻, I. ✿, vice-président de la Comm. des mon. mégalithiques, rue des Ursulines, 8, à Paris.

CARSALADE DU PONT (Mgr DE), I. ✿, évêque de Perpignan.

CHARMES (XAVIER), C. ✻, I. ✿, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, rue Bonaparte, 17, à Paris.

COUTIL (LÉON), ancien président de la Société préhistorique, aux Andelys (Eure).

DUMAS DE RAULY, A. ✿, à Montauban.

FONTENILLES (PAUL DE), ✠, A. ✿, inspecteur général de la Société française d'Archéologie, à Montauban.

GONSE (LOUIS), directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, rue Favart, 8, à Paris.

JOUAN (HENRI), O. ✻, A. ✿, capitaine de vaisseau en retraite, à Cherbourg.

LUNET DE LA JONQUIÈRE, (commandant), professeur à l'École française d'Extrême-Orient.

MEQUENEM (ROBERT DE), directeur de la Mission des fouilles de Susiane, rue Dauphine, 12, à Paris.

NORMAND (CH.), directeur de l'*Ami des monuments*, rue des Martyrs, 51, à Paris.

PERROT (GEORGES), G. O. ✻, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, à Paris, rue Cassini, 1.

POTTIER (chanoine), I. ✿, fondateur et président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.

TRABUT-CUSSAC, rue Fondaudège, 108, à Bordeaux.

VACHON (MARIUS), membre du Conseil supérieur de l'Enseignement technique, à Vauvillers (Haute-Saône).

### Membres honoraires étrangers.

GROSS (Dr), membre de plusieurs Sociétés savantes, à Neuveville (Suisse).

HILDEBRAND, premier conservateur du Musée royal d'Archéologie, à Stockholm.

LYUBIE (Professeur), président de la Société d'Archéologie de Croatie, directeur du Musée, à Agram (Zagreb).

PIGORINI, Directeur del Muséi préhistorico, etnografico Kircheriano.

SCHMIDT (WALDEMAR), professeur à l'Université de Copenhague, directeur du Musée royal.

TERRIEN DE LA COUPERIE, professeur de philologie indo-chinoise, University College, à Londres.

### Sociétés correspondantes en France.

| | |
|---|---|
| *Agen* . .................... | Société des Sciences et Arts. |
| *Alais*...................... | — Scientifique et Littéraire. |
| *Amiens*.................... | — des Antiquaires de Picardie. |

| | |
|---|---|
| *Angoulême*.............. | Société Archéol. et Historique de la Charente. |
| *Auch* ..................... | — Société Archéol. du Gers. |
| *Autun* ..................... | — Eduenne des Lettres, Sciences et Arts. |
| *Avesnes* .................. | — Archéologique. |
| *Avignon* .................. | Académie de Vaucluse. |
| *Bayonne* ................. | Société des Sciences, Lettres et Arts. |
| *Beauvais* ................. | — Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise. |
| *Beauvais* ................. | — des Etudes Histor. et Scient. de l'Oise. |
| *Belfort* .................... | — d'Emulation. |
| *Besançon* ................. | — d'Emulation du Doubs. |
| *Béziers* .................... | — Archéologique, Scientifique et Littéraire. |
| *Bône* (Algérie) ........... | Académie d'Hippone. |
| *Bourges* ................... | Société des Antiquaires du Centre. |
| *Brive* ....................... | — Scientifique, Historique et Archéol. de la Corrèze. |
| *Caen* ........................ | — Française d'Archéologie. |
| *Cahors* ..................... | — des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot. |
| *Carcassonne* ............. | — des Arts et Sciences. |
| *Châlons-sur-Marne* ..... | — d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne. |
| *Chalon-sur-Saône* ...... | — d'Histoire et d'Archéologie. |
| *Chambéry* ................. | — Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. |
| *Chartres* ................... | — Archéologique d'Eure-et-Loir. |
| *Châteaudun* .............. | — Dunoise d'Archéol., Hist., Sciences et Arts. |
| *Château-Thierry* ......... | — Historique et Archéologique. |
| *Constantine* (Algérie) .. | — Archéologique. |
| *Dax* .......................... | — de Borda. |
| *Digne* ....................... | — Scientifique et Littér. des Basses-Alpes |
| *Dijon* ........................ | Commission des Antiquités de la Côte-d'Or. |
| *Draguignan* ............... | Société d'études Scientifiques et Archéologiques. |
| *Guéret* ..................... | — des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse. |
| *Langres* ................... | — Historique et Archéologique. |
| *La Rochelle* .............. | Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts. |
| *Le Havre* .................. | Société Havraise d'Etudes diverses. |
| *Le Mans* ................... | — Historique et Archéologique du Maine. |
| *Le Puy* ..................... | — d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce. |
| *Lille* ........................ | Commission Historique du département du Nord. |
| *Limoges* ................... | Société Archéologique et Historique du Limousin. |
| *Lyon* ........................ | — Littéraire, Historique et Archéologique. |
| *Marseille* ................. | — Archéologique de Provence. |

| | |
|---|---|
| *Meaux* | Société Littéraire et Historique de la Brie. |
| *Melun* | — d'Archéologie, Sciences et Arts de Seine-et-Marne. |
| *Montauban* | — Archéologique de Tarn-et-Garonne. |
| *Montpellier* | — Archéologique. |
| *Nancy* | — d'Archéologie Lorraine. |
| *Nantes* | — Archéologique. |
| *Narbonne* | Commission Archéologique. |
| *Nice* | Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes. |
| *Orléans* | — Archéologique et Historique. |
| *Paris* | Bibliographie des travaux des Sociétés savantes. |
| » | Bulletin Archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. |
| » | Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. |
| » | Société d'Anthropologie. |
| » | Musée Guimet, Annales. |
| » | — — Revue de l'histoire des religions. |
| » | Association pour l'encouragement des Etudes grecques. |
| » | Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France. |
| » | Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. |
| » | Journal des Savants. |
| » | Société des Etudes historiques. |
| » | Répertoire d'art et d'archéologie. |
| » | Société Nationale des Antiquaires de France. |
| » | — Française des Fouilles archéologiques. |
| » | Rapports de la Caisse des recherches scientifiques. |
| *Pau* | Société des Sciences, Lettres et Arts. |
| *Périgueux* | — Historique et Archéologique. |
| *Poitiers* | — des Antiquaires de l'Ouest. |
| *Quimper* | — Archéologique du Finistère. |
| *Rambouillet* | — Archéologique. |
| *Rennes* | — Archéologique d'Ille-et-Vilaine. |
| *Rodez* | — des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron. |
| *Rouen* | Commission des Antiquaires de la Seine-Inférieure |
| » | Société libre d'Emulation du Commerce et de l'Industrie. |
| *Saint-Brieuc* | — d'Emulation des Côtes-du-Nord. |
| » | — Archéologique, Historique des Côtes-du-Nord. |
| *Saint-Dié* | — Philomathique Vosgienne. |
| *Saint-Germain* | Musée National. |

| | |
|---|---|
| *Saint-Malo* .............. | Société Historique et Archéologique. |
| *Saint-Omer* .............. | — des Antiquaires de la Morinie. |
| *Saintes* .............. | — des Archives Historiques. |
| *Sens* .............. | — Archéologique. |
| *Soissons* .............. | — Archéologique, Historique et Scientifique. |
| *Toulouse* .............. | — Archéologique du Midi. |
| » .............. | Annales du Midi. |
| *Tours* .............. | Société Archéologique de Touraine. |
| *Troyes* .............. | — Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube. |
| *Vannes* .............. | — Polymathique du Morbihan. |

**Sociétés correspondantes étrangères.**

| | |
|---|---|
| *Agram* (Croatie) .............. | Société Archéologique Croate. |
| *Anvers* .............. | Académie royale d'Archéologie de Belgique. |
| *Bruxelles* .............. | Commissions royales d'Art et d'Archéologie. |
| » .............. | Analecta Bollandiana. |
| » .............. | Société d'Archéologie de Bruxelles. |
| *Copenhague* .............. | Société royale des Antiquaires du Nord. |
| *Helsingfors* .............. | — Finlandaise d'Archéologie. |
| *Koloszvar* (Hongrie) ... | Musée National de Transylvanie. |
| *Liége* .............. | Institut Archéologique Liégeois. |
| *Lisbonne* .............. | Société des Architectes et Archéologues portugais. |
| » .............. | Museu Etnologico portugués. |
| *Londres* .............. | Royal Archeological Institute. |
| *Luxembourg* .............. | Section historique du Luxembourg. |
| *Madrid* .............. | Académie royale d'Histoire. |
| *Mexico* .............. | Anales del Museo nacional de Arqueologia. |
| *Montevideo* .............. | Anales del Museo Nacional. |
| *Namur* .............. | Société Archéologique. |
| *New-York* .............. | Anthropological society. |
| *Pampelune* .............. | Comision de Monumentos de Navarra. |
| *Parme* .............. | Bullettino di paletnologia italiana. |
| *Rio-Janeiro* (Brésil).... | Archives du Musée national. |
| *Rome* .............. | Muséi préhistorico, etnografico Kircheriano. |
| *San-José* (Costa-Rica). | Anales del Museo nacional. |
| *Sousse* .............. | Société Archéologique. |
| *Stockholm* .............. | Académie royale des Belles-Lettres, Histoire et Antiquités de la Suède. |
| *Taunton* (Angleterre).. | Archeological and natural history society. |
| *Washington* (E.-U.).... | Institut Smithsonien. |
| » .............. | Bureau of Ethnology. |

*N. B.* — MM. les Sociétaires sont invités à signaler au Secrétaire général les omissions ou erreurs des listes ci-dessus.

# COMPTES RENDUS

## DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

*(Analyse)*

---

### Séance du 13 janvier 1922.

Présidence de M. Nicolaï, président.

La séance est ouverte à 20 h. 50.

*Présents :* MM. Nicolaï, Amtmann, Rambié, Ferbos, Bontemps, Corbineau, Coudol, Bardié, Trial, Dr Peyneau, Chansarel, Grenier, Bastide, Dubreuilh, Doucet, Marquassuzaa, Maziaud, Ricaud, abbé Dubois, Dr Boudreau, Dubois, Daste, Caillier, Deney, Charrol, Conil.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, M. Amtmann, président sortant, souhaite la bienvenue à son successeur, M. Nicolaï, et lui remet les pouvoirs.

En prenant possession du fauteuil présidentiel, M. Nicolaï fait l'éloge de son prédécesseur et exprime en quelques mots sa gratitude à l'assemblée; le président expose ensuite le programme que la Société s'efforcera de réaliser au cours de cette nouvelle session : défense du vieux Bordeaux; collaboration étroite avec la Commission des monuments historiques pour aider au classement et à la sauvegarde de notre patrimoine de vieux monuments nationaux; diffusion de l'action de notre Société par la propagande de ses membres et ses publications; développement de l'œuvre du Musée du Vieux Bordeaux; enfin vigilance dans l'économie administrative de la

Société, et particulièrement en ce qui touche au budget des publications.

*Correspondance et avis :*

M. Charrol lit une lettre de remerciements de M^lle Cartailhac, en réponse à celle adressée à M^me veuve E. Cartailhac à l'occasion de la mort de son mari ; un avis de la Société des Arts et Belles-Lettres de Dijon annonçant sa fusion avec la Commission des Antiquaires de la Côte-d'Or.

*Musée. Dons divers :*

Deux jetons offerts par M. le D^r Lalanne ; l'un, en bronze, de grand module, daté de 1743, frappé pour commémorer l'érection de la statue équestre de Louis XV ; l'autre, de la Chambre des notaires de Bordeaux, sous Louis-Philippe. Un passeport de la fin du XVIII^e siècle. Une convocation de la Loge de Bordeaux ; une pièce à l'effigie du duc de Bordeaux et une étude sur le Pont de Bordeaux.

*L'église Saint-Rémi :*

M. Bardié lit le compte rendu des démarches faites auprès du Maire de Bordeaux par la commission nommée par le Bureau de la Société pour demander d'arrêter la vente de l'église Saint-Rémi.

Notre collègue, après avoir fait l'historique de ce monument depuis son achat par la ville, le 20 décembre 1900, relate les différents événements le concernant depuis ce jour jusqu'au projet de vente actuel par la Municipalité ; les protestations auxquelles cette vente a donné lieu de la part de la Société Archéologique, de groupements corporatifs et de particuliers. C'est à la suite d'une de ces protestations, déposée a l'Hôtel de Ville le 18 décembre dernier par MM. Bardié, Charrol, Ricaud, Malvesin, Bontemps et Bertrand, que le Bureau de la Société nomma une délégation chargée de se rendre auprès de M. Philippart, maire de Bordeaux, pour lui demander d'arrêter ce projet de vente et lui indiquer l'utilisation possible de ce monument comme annexe des Musées d'antiquités de la ville. Le 30 décembre 1921, le Conseil municipal, prenant acte de ces protestations, décida de surseoir à la vente de l'église Saint-Rémi en attendant la décision probable de son classement comme

monument historique et sous bénéfice de revision des projets d'utilisation ultérieurs de cet édifice. A la suite d'un échange de vues entre le président, M. Ricaud, et d'autres membres, l'assemblée est saisie d'un projet de demande officielle à la ville tendant à obtenir d'elle l'affectation de l'église Saint-Rémi comme annexe des différents Musées archéologiques de Bordeaux, ce qui permettrait à ces derniers d'accepter plusieurs donations importantes qui n'ont pas pu être recueillies dans ces établissements faute de place pour les déposer et de conserver les nombreuses sculptures exhumées récemment au cours des fouilles de la place Gabriel.

*La Préhistoire du Pays de Buch :*

M. le Dr Peyneau, de Mios, fait une communication, avec pièces à l'appui, sur la préhistoire du pays de Buch et expose le résultat de ses importantes fouilles dans cette région.

Dans la commune de Mios, au centre du plateau sablonneux du Truc du Bourdiou, notre collègue a découvert, sur un espace d'environ 25 mètres de diamètre, un atelier paléolithique de l'époque azylienne, où il a pu recueillir trois mille silex et éclats de taille, sans faune, parmi lesquels des nuclei et percuteurs, des lames, grattoirs, burins, des lames curvilignes à dos rabattu, dites canifs, et un bloc d'ocre.

M. le Dr Peyneau signale également la trouvaille d'un fragment de lame, d'apparence magdalénienne, recueillie au dessous et en contact avec une couche d'alios, ce qui indiquerait la postériorité de cette formation par rapport à la période magdalénienne, ainsi qu'un silex, de type Levallois, présentant une patine caractéristique, trouvé dans le lit du ruisseau de la Surgenne. Il y a lieu d'ajouter à cette liste plusieurs haches et herminettes, de l'âge de la pierre polie, de différentes dimensions et en roches diverses; des pointes de flèches en silex, néolithiques, dont plusieurs avec pédoncule et ailerons, recueillies sur les territoires des communes de Mios et de Salles. Parmi ces dernières, trois ont été trouvées dans des gisements du premier âge du fer, ce qui porterait leur inventeur à admettre que l'usage de ces silex ait pu se perpétuer en Gironde jusqu'au début de l'époque halstattienne.

Cette communication est très applaudie. Le président remercie leur auteur et exprime le vœu que M. le Dr Peyneau voudra bien nous réserver la relation sur la suite de ses recherches de l'âge du bronze et du fer à Mios.

M. Daste signale une nouvelle découverte d'une villa gallo-romaine, faite récemment au lieu de Pascaud, à Rions.

M. Bastide présente un très beau bracelet en verre, trouvé en Syrie, sur l'emplacement des ruines de Baalbek, l'ancienne Héliopolis du temps de l'occupation romaine.

M. le Dr Boudreau montre un cachet en bois, avec initiales gravées dans une racine de bruyère, qu'il offre au Musée.

M. Grenier, du Fleix, communique une pièce de monnaie en or, de l'époque wisigothique, trouvée près du cimetière du Fleix (Dordogne).

Ce curieux petit monument, d'après l'étude qui en a été faite par le commandant Babut, ancien président de la Société Numismatique, appartiendrait au type des pièces frappées au VIe siècle, dans le sud-ouest de la France, par les Wisigoths.

Elle porte au droit le buste dégénéré d'un empereur romain; au revers, elle conserve le type byzantin qui sera bientôt remplacé par celui de la croix. La légende est composée de lettres grecques, sans suite, qui ne présentent par leur assemblage aucun sens intelligible. Les lettres ONO du revers, sous le personnage assis, sont la dégénérescence de CONAB (Constantinople).

Le président remercie MM. Bastide, Dr Boudreau et Grenier de leurs présentations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 15.

*Le Secrétaire,*
A. CONIL.

---

## Séance du 10 février 1922.

**Présidence de M. Rambié, vice-président.**

La séance est ouverte à 20 h. 45.

*Présents :* MM. Rambié, Bardié, Bontemps, Dr Boudreau, Charrol, Corbineau, Coudol, Daleau, abbé Dubois, Dubreuilh, Ferbos, Grenier, de Lapasse, Mlle Mallet, Malvesin, Maziaud, Dr Peyneau, Trial, Marquassuzaa.

*Excusés :* MM. Nicolaï, Bastide, Conil, Ricaud.

*Nouveau membre :*

Est admis membre de la Société : M. Pierre Ferret, architecte, pavillon Labottière, présenté par MM. Bardié et Fourché.

*Correspondance :*

Un bulletin de publication d'un ouvrage de M. J. Collas sur la Tombe basque.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. le Président de la Chambre de commerce assurant à la Société que les pierres antiques trouvées à la Bourse seront conservées.

M. Charrol annonce que M. Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui doit venir à Bordeaux pour fêter le centenaire de Meste Verdié, a été pressenti pour visiter le Musée du Vieux Bordeaux.

M. Bardié a le plaisir de faire connaître que grâce à des démarches personnelles, M. Léon Bérard visitera le Musée, samedi 11 courant, dans la matinée.

*Musée. Dons divers :*

De M. Van Pers, un pot à tabac, marque Vieillard, en faïence blanche vernissée, ornée d'amours en relief, avec couverture en étain.

De M. Charrol, une gravure du XVIIIe siècle représentant des motifs d'ornementation et des détails d'architecture de la maison du Président d'Espaignet, sise autrefois rue des Bahutiers et qui n'existe plus.

Ce document fort intéressant vaut à son donateur les plus vifs remerciements.

M. Bontemps, trésorier, donne communication du compte

rendu financier pour l'année 1921. M. le Président le remercie du soin et du dévouement qu'il apporte à la gestion des affaires et à la tenue des livres de la Société. L'assemblée nomme MM. Trial, Maziaud, Marquassuzaa pour la vérification des comptes.

Le projet de budget pour 1922 est lu et adopté.

*Lussac et Faize :*

M. Corbineau donne communication d'une monographie très détaillée, divisée en cinq chapitres, sur Lussac et Faize, anciennes paroisses du Libournais.

Après avoir fait la description géologique de cette ancienne région de forêts, remplacées aujourd'hui par des vignobles et par des cultures, et si riche en sources abondantes, l'auteur fait quelques remarques sur les anciens et les nouveaux noms de villages qui s'y trouvent et passe à la période préhistorique.

*Époque préhistorique.* — Aucune grotte préhistorique n'y a été découverte, bien que les affleurements soient nombreux sur les hauteurs et autour des sources. L'époque chélléenne y est signalée par des haches de petites dimensions qui, de l'avis de M. Daleau, pourraient appartenir au prémoustérien si largement représenté par des pointes, grattoirs et racloirs. Les spécimens néolithiques sont de petites dimensions ou de dimensions moyennes, mais finement retouchés.

Lussac possède une pierre rectangulaire au milieu de laquelle a été creusée une auge triangulaire avec trou d'écoulement qui est dite « Pierre des Martyrs » ou de sacrifice, à destination inconnue, mais qui n'est pas passée inaperçue et sur laquelle le dernier mot n'est pas encore dit. Des caches nombreuses sont signalées.

*Époque romaine.* — Lussac avait une villa gallo-romaine : Barat, et d'autres encore sans doute sur différents points où des substructions, des mosaïques, du béton et des débris de toutes sortes sont mis à jour par la pioche du carrier ou la charrue du vigneron.

De beaux exemplaires de monnaies, des poteries samiennes avec marques, de fort belles fibules, des ornements, des outils de bronze et d'os ont été présentés.

L'auteur rappelle une découverte de monnaies et de médailles romaines signalée par Jouannet dans les actes de l'Académie en 1847.

La lecture de M. Corbineau est vivement applaudie.

*L'époque préhistorique dans le pays de Buch :*

M. le Dr Peyneau continue l'exposé des découvertes qu'il a faites dans le pays de Buch. L'âge du bronze n'y ayant laissé que peu de traces, l'auteur en arrive rapidement au premier âge du fer. Il a mis au jour huit stations appartenant à la deuxième phase de cette période caractérisée par des poignards à antennes et a eu la bonne fortune de trouver dans quelques cas les demeures des vivants à côté de celles des morts.

Les sépultures consistaient soit dans des monticules appelés tumulus, soit dans des tombes plates où les morts incinérés étaient ensevelis dans des urnes.

Les habitations étaient constituées par des huttes de terre, qui en s'effondrant ont pris, à s'y tromper, l'apparence de tumulus, ou par des cabanes composées de matériaux périssables n'ayant laissé aucune trace au-dessus du sol, mais dont l'emplacement est marqué au-dessous par les débris qui y sont enfouis.

Le docteur Peyneau explique quel était le mode de construction des tertres funéraires; il remarque que des fragments de charbon étaient disséminés dans tous, jusque dans leur tréfonds, à 50 centimètres de profondeur, et il en conclut qu'un tumulus était une enceinte sacrée dont toutes les parties constitutives devaient être ameublies et imprégnées de parcelles charbonneuses.

La station de Pujeau, dans la commune de Mios, dont l'auteur aborde la description, se composait de huit tumulus dont la plupart donnaient asile à plusieurs ossuaires. Les ossuaires reposant sur l'alios étaient logés dans la tête d'une épine triangulaire d'une largeur moyenne de 1m50, dont la pointe était toujours dirigée dans le sens de la pente des eaux, ce qui montre la part que celles-ci prenaient à leur formation. Ce sont des néoformations de nature aliotique dont on n'avait pas

signalé l'existence et qui doivent être particulières au pays de Buch.

Le docteur Peyneau décrit successivement ces tumulus avec leur mobilier. La plupart des urnes servaient de réceptacles à de petits vases accessoires dont le contenu, composé de sable roux, était, selon lui, une offrande à une divinité qui, au Pujeau, était l'Eyre. Il fait passer sous les yeux des auditeurs un album de photographies et un autre de dessins à la plume où il a reproduit la plupart des objets qu'il a découverts; c'est une succession de vases funéraires ou à usages domestiques, d'armes, d'épées, de poignards, de couteaux, d'ornements corporels ou de toilette, etc., dont il a réuni une ample collection et dont beaucoup sont des modèles inconnus jusqu'ici.

Le docteur Peyneau est chaleureusement remercié de sa communication si documentée.

M. Charrol présente diverses brochures relatives aux œuvres de Meste Verdié dont un « Lou Sabat daou Médoc », en édition originale.

M. Daleau signale la découverte d'une grotte préhistorique dans sa propriété de Bourg, et sur laquelle il donnera ultérieurement de plus amples renseignements.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 45.

*Le Secrétaire p. i*,
R. Marquassuzaa.

---

## Séance du 10 mars 1922.

Présidence de M. Nicolaï, président.

La séance est ouverte à 20 h. 50.

*Présents :* MM. Nicolaï, Bardié, Bontemps, Corbineau, Coudol, Maziaud, Dr Peyneau, de Lapasse, Bastide, Chansarel, Trial, abbé Dubois, Dr Boudreau, Grenier, Marquassuzaa, Ricaud, Alaux, Caillier, Malvesin, Mlle Mallet, Charrol, Conil.

Le procès-verbal de la dernière séance, rédigé par M. Marquassuzaa, est lu et adopté.

*Correspondance et avis :*

Compte rendu de l'assemblée annuelle de la Société des fouilles archéologiques, tenue le 18 février dernier; une invitation de la Société Rhodania, à l'occasion du prochain Congrès de Nîmes, qui aura lieu le 23 avril prochain.

Lecture d'une lettre de notre archiviste, M. Ferbos, remerciant la Société et ses collègues des preuves de sympathie qui lui ont été témoignées à l'occasion de la mort de Mme Ferbos, sa mère.

M. Angel Lagardère, 108, rue Leyteire, est présenté comme nouveau membre par MM. Labarthe-Pon et Malvesin.

M. Bardié demande au secrétaire général de vouloir bien remercier, au nom de la Société, le Ministre de l'Instruction publique pour la visite qu'il a bien voulu faire au Musée du Vieux Bordeaux lors de son passage à Bordeaux.

*Dons divers :*

De M. Gaston Duval, un lot de boutons, de différentes époques, des services municipaux bordelais; de M. Charrol, deux vases, en étain, dragués dans la Garonne; de Mme Dezeimeris, un lot de diverses monnaies anciennes.

*L'abbaye de Faize :*

M. Corbineau donne lecture de son manuscrit sur Lussac et l'abbaye de Faize. Cette abbaye, de l'ordre de Citeaux, fut fondée, en 1137, par Pierre de Castillon et Gérard, abbé de Cadouin.

L'église de ce monastère était sous le vocable de Sainte-Marie. Les ruines de cet édifice, dont M. Corbineau montre un dessin, disparurent définitivement vers l'année 1850; actuellement, il n'en reste plus aucun vestige.

La maison abbatiale fut restaurée au XVIIe siècle; les arcades qui restent du cloître n'ont aucun intérêt.

Depuis le jour de sa fondation jusqu'à sa ruine, 41 titulaires, dont notre collègue donne les noms, se succédèrent au siège abbatial de ce monastère, parmi lesquels figurèrent des personnalités marquantes de l'époque, tel Claude de Talleyrand, qui fut le quatrième abbé de Faize, en 1181.

M. Corbineau fait mention des dons, ventes, plantations et

autres faits concernant l'abbaye, ainsi que des revenus de la communauté à différentes époques. Il évoque aussi le souvenir de la chapelle de Sainte-Madeleine, maintenant disparue, qui était contiguë au vignoble des Artigues, dépendance de ce monastère, et signale plusieurs actes des XVII[e] et XVIII[e] siècles, signés de cinq ou six moines de l'abbaye de Faize.

Au cours des guerres de religion, le monastère de Faize fut plusieurs fois attaqué. En 1580, l'abbé de La Raymondie le fortifia; plus tard, les troupes de Turenne furent repoussées sous ses murs; sous Louis XIII, de nouvelles bandes armées envahirent ce pays et pillèrent le monastère. C'est à cette époque que se place l'anecdote du fameux bombardier Chaudruc qui vola la cloche et les reliques de l'église.

La suite de la lecture de ce manuscrit est renvoyée à la prochaine séance.

*L'époque préhistorique dans le Pays de Buch :*

M. le D[r] Peyneau décrit successivement les trois derniers tumulus de la station du Pujeau.

Ces tumulus, de l'âge du fer, ont livré dix urnes à incinération.

Après incinération des corps, les restes étaient recueillis dans des urnes placées dans une fosse pratiquée au-dessous du niveau naturel du sol; ensuite, on élevait le tumulus auquel on incorporait les cendres et charbons du bûcher.

Les urnes cinéraires de ces tumulus, sans ornement, présentent une grande diversité de formes. La plupart étaient protégées par un couvercle et accompagnées d'un ou de deux vases accessoires contenant invariablement du sable vierge de rivière semblable à celui des rives de l'Eyre.

Ces sépultures renfermaient un mobilier des plus intéressants, parfois des modèles inconnus à nos régions ou comme on en rencontre dans les contrées les plus éloignées de l'Europe, ce qui tendrait à démontrer la parenté des peuples qui en ont fait usage en même temps que l'étendue de leurs relations.

Voici la liste des principaux de ces objets :

1° Une grande épée hallstattienne à soie plate et à rivets, en

plusieurs fragments. C'est le premier spécimen fourni jusqu'ici par le Sud-Ouest, ce qui tendrait à prouver, d'après notre collègue, que les Boïens seraient arrivés dans le pays de Buch vers la fin du premier âge du fer;

2° Deux poignards en fer, à antennes droites; des types semblables à l'un d'eux ont été découverts dans le Doubs et les Pyrénées;

3° Un poignard en fer, à antennes atrophiées, semblable à celui décrit par Déchelette, originaire du Portugal;

4° Un poignard en fer, avec poignée ronde.

Toutes ces armes avaient été tordues ou brisées intentionnellement;

5° Trois talons de lance avec douilles;

6° Deux couteaux en fer;

7° Un rasoir en fer, avec manche et orifice de suspension;

8° Un torque en bronze, à annelures et boules à ses extrémités;

9° Un fragment de torque formé de deux fils de fer cerclés à la base d'une mince lamelle d'or;

10° Un bracelet en bronze, à grosses boules terminales;

11° Deux bracelets en fer;

12° Une fibule en bronze, à arbalète;

13° Une fibule sangsuiforme en fer, avec ressort à double spirale;

14° Une petite fibule en bronze, du type de la Certosa;

15° Une grande fibule en bronze, avec porte-agrafe à trois branches coudées et surmontées d'un buisson plat;

16° Une boucle de ceinture en bronze, de type hellénique;

17° Une épingle en bronze dont la tête est formée par un fil enroulé en spirale de 0m10 de diamètre, semblable à celle du Musée de Cracovie décrite par Chantre.

Après cette énumération, le docteur Peyneau signale deux autres tumulus situés, l'un à 3 kilomètres en amont, et l'autre à 3 kilomètres en aval de la station du Pujeau, sur la rive gauche de l'Eyre.

Le premier, isolé dans la lande, au lieu dit Le Berceau, contenait à sa base, dans une grosse épine, une urne cinéraire dépourvue de tout mobilier.

Le second, au lieu dit de Castandet, était une ancienne hutte de terre qui, après son effondrement, aurait été utilisée comme lieu de sépulture.

Ce tumulus ne contenait, comme le précédent, qu'une urne cinéraire sans mobilier.

La base du tertre était constituée par une aire d'argile, jaune, durcie; à 0m50 au-dessus de ce sol, s'élevait, à égale distance du centre et des bords, un âtre circulaire, en terre cuite, couvert de charbons et de cendres et construit à la manière des fourneaux de forge.

Notre collègue signale, à Biganos, plusieurs habitations semblables couvertes de branchages, présentant également une aire et une chaussée pareilles, mais n'ayant pas servi de sépulture.

Le président remercie MM. Corbineau et Peyneau de leur très intéressante communication.

M. Charrol fait part du projet soumis par la Compagnie des trams électriques à la Ville de Bordeaux, et tendant à convertir toutes les lignes souterraines de traction en lignes aériennes. Si ce projet était mis à exécution, comme d'ailleurs l'expérience en avait été tentée autrefois rue Vital-Carles, ce serait un enlaidissement certain pour la perspective de nos grandes voies.

Tel étant l'avis unanime de l'assistance, le président propose d'adresser une lettre au Maire de Bordeaux pour lui présenter les inconvénients qui résulteraient de l'adoption de ce projet qui a déjà soulevé d'ailleurs, dans d'autres milieux, de vives critiques.

M. Charrol donne alors lecture d'un projet de lettre dans ce sens dont le texte est adopté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 30.

*Le Secrétaire,*
A. Conil.

---

## Séance du 7 avril 1922.

Présidence de M. NICOLAÏ, président.

La séance est ouverte à 20 h. 50.

*Présents :* MM. Nicolaï, Rambié, Bontemps, Ferbos, Dr Peyneau, Dubreuilh, Trial, Corbineau, Coudol, Marquassuzaa, Maziaud, Ricaud, Malvesin, Dubois, Bastide, Dr Boudreau, Klipsch, Caillier, Charrol, Fargeaudoux, Conil.

*Excusés :* MM. Bardié et abbé Dubois.

*Nouveaux membres :*

M. R. Caillier, avocat, 3, rue du Mirail, présenté par MM. le Dr Peyneau et Nicolaï.

M. Marcel Neuville, 29, rue Tastet, présenté par MM. Bardié et Charrol.

M. Minvielle, 20, rue de Toulon, présenté par MM. Klipsch et Charrol.

M. Bontemps, trésorier, donne lecture de l'état financier de la Société et reçoit, pour sa bonne gérance et le dévouement avec lequel il remplit ses fonctions, les félicitations de M. le Président.

*Correspondance et avis :*

Lecture est donnée par le secrétaire général d'une lettre du maire de Bordeaux avisant la Société de l'acceptation par le conseil municipal du projet d'appropriation de l'ancienne église Saint-Rémi comme annexe des Musées des antiques de la ville. Mais pour des raisons budgétaires, le principe d'affectation étant admis, l'exécution des travaux nécessaires à l'appropriation de ce local est provisoirement ajournée. Le maire de Beautiran demande à la Société de vouloir bien s'occuper du classement de l'église de Beautiran, pour laquelle déjà il a été donné un avis favorable

Une autre lettre d'un habitant du Teich signale que l'église du Teich est menacée de démolition et qu'il y aurait urgence à procéder à son classement.

Ces deux demandes sont envoyées à la Commission de classement qui, après avoir étudié le cas, fera le nécessaire s'il y a lieu.

*Publications et avis :*

De M. Bardié, une brochure sur le 102e anniversaire de la Société Linnéenne et de sa filiale de Libourne.

De M. Rebsomen, une brochure sur les relations commerciales de la France et de la Suède.

*Musée. Dons divers :*

De la famille de Lapoyade de Piquetterie, deux assiettes des anciennes fabriques de Bordeaux, signées Johnston et Johnston et Vieillard.

De M. Foussat, une ancienne réclame de thé.

De Mme Gachedoat, une convocation de 1781.

De M. Maziaud, plusieurs photographies du Vieux Bordeaux.

M. Rambié donne connaissance de la lecture de l'inscription de l'autel votif trouvé place Gabriel, avec la nouvelle version de M. Jullian : « A la Déesse Tutella Boudiga (la Victorieuse) Marcus Aurelius Lunaris, sevir Augustalis des colonies d'Eboracum (York) et de Lindium (Lincoln) de la province Britannia inférieure, a édifié cet autel à son départ d'Eboracum, comme il en avait fait le vœu. Ce vœu, il l'a accompli de plein gré en témoignage de reconnaissance, Perpétuus et Cornelianus étant consuls (237 avant J.-C.). »

M. le Dr Peyneau fait, au sujet de ce bas-relief, la distinction entre le porc et le sanglier. Cette distinction est confirmée par des passages très explicites de Pline l'Ancien.

M. Coudol montre une monnaie byzantine, frappée à Carthage, sous Justinien, qui a été trouvée, avec une cinquantaine d'autres pièces faisant partie d'un trésor enfermé dans un pot en terre, à Bouliac (Gironde).

*La station du Bourdiou :*

M. le Dr Peyneau continue la lecture « de ses découvertes dans le pays de Buch », et décrit aujourd'hui la station du Truc du Bourdiou.

Les sépultures de cette station se composent de fosses souterraines que les Allemands désignent sous le nom de champ d'urnes. Ces sépultures seraient, d'après le docteur Peyneau,

contemporaines des sépultures tumulaires de la même région et n'impliqueraient pas de croyances différentes.

Les vases du Bourdiou gisaient sous terre à 40 ou 50 centimètres de profondeur, éloignés les uns des autres d'un à dix pas, comme à Saint-Sulpice-du-Tarn, étaient disposés par groupes, dont quelques-uns étaient séparés par des murettes de pierre sèche de forme irrégulière ou par des tas de pierres qui délimitaient comme des bornes les sépultures de certaines familles. Les ossements étaient beaucoup moins incinérés qu'au Pujeau, et la forme en était souvent très reconnaissable.

Quinze urnes cinéraires sur cinquante-trois étaient accompagnées d'un vase accessoire. Le docteur Peyneau est d'avis qu'à défaut de ces petits vases accessoires, les Boïens, mus par le même sentiment religieux, introduisaient directement dans les urnes le sable de rivière que tous les morts indistinctement devaient recevoir comme offrande.

Cinq ossuaires seulement avaient un mobilier comprenant du bronze et du fer. Le docteur Peyneau signale :

1° Un torque en bronze à grosses boules terminales ;

2° Un petit bracelet et une petite fibule en bronze ;

3° Une fibule et une curette en fer ;

4° Un poignard intact, à antennes en fer, de 33 centimètres de longueur.

Les habitations du Bourdiou, contiguës au cimetière, se composaient de cabanes en bois n'ayant laissé aucune marque extérieure et dont l'emplacement se révèle sous terre par une coloration noire due à des détritus organiques et surtout par les objets d'usage journalier qui y ont été abandonnés.

Il ne faut pas confondre ces fonds de cabane avec les foyers ayant servi à la crémation des morts ou aux usages domestiques que le docteur Peyneau différencie les uns des autres et qui seuls renfermaient des charbons. Plusieurs de ces foyers contenaient des glands torréfiés que les Boïens employaient vraisemblablement pour leur alimentation.

Notre collègue décrit un certain nombre d'objets qu'il a retirés des fonds de cabane et essaie d'en déduire quels étaient

le genre de vie et les occupations des Boïens. D'après lui, ils fabriquaient eux-mèmes leurs poteries et en variaient la couleur avec des ocres. Il divise ces poteries en funéraires, sans ornements et usuelles. On a confondu souvent ces dernières avec celles de l'époque néolithique ou de l'âge du bronze, dont elles ont la plupart des caractères, ainsi qu'il le montre par la vue de nombreux dessins.

Pendant toute cette période de l'âge du fer, notre collègue constate chez les Boïens la survivance de l'emploi du silex sous forme de pointes de flèches, haches polies, percuteurs, grattoirs, broyeurs et de meules, de type néolithique, qui furent, d'après lui, utilisées pour moudre le blé jusqu'au moment de la conquête romaine.

En nettoyant avec une brosse une de ces meules, le docteur Peyneau en détacha un grain de blé carbonisé, qui était resté adhérent à sa surface. C'est un grain très petit, comme le « Triticum Vulgare Antiquorum » des villages lacustres, ce qui tendrait à démontrer que les Boïens se livraient à l'agriculture. Il n'est pas davantage douteux, d'après les scories et les fragments de minerai trouvés sur place, que ces populations pratiquaient l'industrie sidérurgique et fondaient elles-mêmes la matière de leurs armes.

Les Boïens connaissaient également la carbonisation industrielle du bois qui, jusqu'à ces derniers temps, est restée la principale occupation de leurs descendants.

Les relations commerciales des Boïens sont attestées par la présence de plusieurs objets d'importation et surtout par un statère d'or, au type du cheval, qui est unique et dont la détermination est incertaine, mais qui, d'après Adrien Blanchet, a été émis chez un peuple du centre de la Gaule, qui pourrait être voisin des Eduens.

*L'abbaye de Faize :*

M. Corbineau, continuant la lecture de son manuscrit sur l'abbaye de Faize, signale les désastres dus aux guerres de religion et les troubles politiques qui s'ensuivirent; la ruine par les huguenots des chapelles des Artigues, de Lussac et de l'église de Cornemps, dont l'autel fut brisé

Notre collègue relate la visite du cardinal de Sourdis à Lussac et les efforts de ce prélat pour ramener l'ordre dans cette partie de son diocèse et activer la restauration des édifices religieux ; les différends survenus entre le curé de Saint-Pierre-de-Lussac et les religieux de Faize et le désaccord entre celui du Palais et Lussac avec les mêmes religieux.

De l'ensemble de ces documents on peut se faire une idée du désarroi dans lequel les guerres de religion avaient plongé cette région et dont elle ne se releva que lentement vers la fin du règne de Louis XIII.

C'est de la fin du XVII[e] siècle que date la restauration de l'abbaye de Faize et l'édification des nouveaux cloitres; la cloche de ce monastère, décrite par E. Piganeau, fut fondue en 1624 et porte : « Je suis été faite pour l'abbaye de Faize. » Elle est actuellement au Petit Palais.

M. le Président remercie MM. le D[r] Peyneau et Corbineau de leurs intéressantes communications.

M. Charrol signale les publications nouvelles parues sur l'archéologie et la préhistoire.

M. Bontemps montre un curieux petit vase et un bouillon en fer forgé.

M. Rambié communique un gros bronze de la famille des Antonins, trouvé dans les constructions du mur gallo-romain de la place Gabriel, et en fait don au Musée, ainsi que d'une pièce en bronze du XVI[e] siècle, découverte ces jours derniers, lors de la démolition du magasin du Chat Noir, rue Sainte-Catherine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 40.

*Le Secrétaire,*
A. CONIL.

---

## Séance du 12 mai 1922.

Présidence de M. RAMBIÉ, vice-président.

La séance est ouverte à 20 h. 45.

*Présents :* MM. Bardié, Bastide, Bontemps, D[r] Boudreau,

Charrol, Corbineau, Coudol, Daleau, Dubreuilh, Mme Dubois, Ferbos, Klipsch, de Lapasse, Mlle Mallet, Malvesin, Maziaud, Minvielle, Dr Peyneau, Trial, Mme Vogée-Davasse, Marquassuzaa.

*Excusés :* Mlle de Pierredon, MM. Nicolaï, Conil, Grenier.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

*Nouveaux membres :*

M. du Serech d'Avrimont de Saint-Avit, officier de marine en retraite, 16, rue de l'Église-Saint-Seurin, présenté par MM. Guillier-Dauban et Conil.

M. E. Ladoire, 7, cours de l'Argonne, par MM. Ferbos et Charrol.

M. Léon Bontemps, 16, rue du Colisée, par MM. A. Bontemps et Charrol.

M. le Secrétaire général communique le prospectus de la vente de la collection préhistorique de M. E. Rivière qui doit avoir lieu à Paris.

*Musée. Dons divers :*

De M. l'abbé Fauché et de M. Bastide, deux pièces sur parchemin du XVIIe siècle.

De M. Maziaud, table de réduction des mesures anciennes du Bordelais, an II.

M. Bardié annonce que notre collègue M. Brouillaud fera don au Musée du Vieux Bordeaux de plusieurs pierres sculptées provenant de l'église Sainte-Colombe dont les derniers vestiges viennent d'être démolis.

Les donateurs sont remerciés.

M. Bardié lit différentes notes relatives à plusieurs congrès de Sociétés savantes qui doivent avoir lieu cette année.

A savoir : pour l'Association générale des conservateurs des collections publiques de France, du 25 au 29 mai à Marseille ; pour l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, du 25 au 28 juillet à Agen ; pour la Société française d'archéologie, le 6 juin en Rhénanie.

Puis il rappelle la formation et le but de chacune de ces associations et invite ses collègues à faire partie de ces divers groupements.

M. le Président remercie M. Bardié de sa communication.

M. Corbineau présente un fragment de mosaïque gallo-romaine trouvé à 1 mètre au-dessous du sous-sol de l'Hôtel de Postes, rue du Palais-Gallien. Cette pièce fort intéressante est composée de cubes prismatiques en marbre noir, noyés dans le mortier. Notre collègue fait ensuite circuler une pièce de monnaie romaine en bronze trouvée dans un jardin du quartier Sainte-Croix et qui peut être attribuée à Anthronius de la gens Valeria.

M. Coudol présente divers objets préhistoriques découverts au Gurp (Médoc), parmi lesquels notre collègue M. Daleau a bien voulu déterminer une pointe moustérienne, une flèche à tranchant transversal dite tranchet, un silex géométrique, un broyeur, des ossements de poissons, deux haches en bronze, type médocain, une fusaïole en terre, etc.

M Coudol est remercié.

*Le premier âge du fer dans le pays de Buch :*

M. le Dr Peyneau termine l'exposé des découvertes qu'il a faites dans le pays de Buch, se rapportant au premier âge du fer. Il décrit une station mise au jour en creusant les fondations d'une habitation au bourg de Salles et ayant les plus grandes analogies avec celles du « Truc du Bourdiou », à Mios. Il a également fouillé dans la commune de Biganos trois stations de la même époque, savoir : à la « Houn de la Peyre », aux « Gaillards » et au « Bos de Caubet ».

Les tumulus funéraires étaient tous construits suivant les principes que l'auteur a déjà exposés. M. Peyneau fait une description très détaillée des tumulus funéraires, de leur mobilier, des vases que l'on y découvre; puis décrit l'intérieur des huttes de terre avec leur âtre, leur sol. Il a trouvé dans l'une d'elles un javelot de fer avec douille et un petit vase fort élégant, muni d'un pied dont la date et l'origine lui sont inconnues, mais qui serait, suivant lui, d'origine grecque ou gallo-romaine.

Notre collègue fait ensuite la description d'un puits qu'il a découvert aux « Gaillards », entre deux tumulus, et qu'il croit possible d'attribuer aux Boïens. Il y a trouvé une cruche en

pâte vernissée du haut moyen âge et une lanière de cuir de forme particulière que l'on place de nos jours sur les échasses.

M. le Président remercie M. Peyneau des judicieuses observations qu'il a faites au cours de ses remarquables découvertes qui apportent à la science de précieux renseignements.

*Un fermier de Lussac au XVII<sup>e</sup> siècle :*

M. Corbineau continue l'étude qu'il a précédemment entreprise sur Lussac et l'abbaye de Faize et donne lecture d'une communication sur un fermier de ladite abbaye.

Alain Favereau, propriétaire à Terrien, à deux pas de la maison abbatiale, fut fermier à partir du 14 mai 1620. Sa ferme était de 4.500 livres, et il devait s'occuper des paroisses de Lussac, Saint-Médard, Camps, Palais, de la Goumerie à Saint-Émilion, de la Palus à Arveyres.

Il nous a laissé des comptes détaillés comprenant non seulement les recettes et les dépenses, mais encore des indications précieuses sur la culture de la vigne et sur les rapports économiques de l'abbé avec ses moines.

*Lussac pendant la Fronde :*

Lussac eut beaucoup à souffrir, en 1649 et 1650, pendant les troubles de la Fronde, en pays bordelais. A vingt reprises des troupes l'occupèrent et de lourdes réquisitions la ruinèrent. Les récalcitrants étaient maltraités. On y vit : Bussier, lieutenant de Martin, M. de Biron lui-même, qui se fit verser 4.000 livres ; les troupes de M. le général de La Valette, le seigneur de la « Meilleraie » se faisaient donner des provisions, si bien que les habitants, privés de tout, même de vaisselle, abandonnèrent leurs foyers et s'enfuirent.

La communication de M. Corbineau est vivement applaudie.

*La grotte de l'abbaye à Bourg :*

M. Daleau rend compte de la découverte qu'il a faite dans la grotte paléolithique de l'abbaye à Bourg. Ayant été exploitée comme carrière et délaissée depuis longtemps, notre collègue eut l'idée de faire enlever les terres qui s'y trouvaient et parmi lesquelles il découvrit de nombreux silex retouchés, des ossements d'animaux, tels qu'oiseaux, renards, sangliers, capridés, et surtout une portion de mâchoire d'antilope saïga, à

l'aide de laquelle il a pu classer les objets découverts et les attribuer à l'époque magdalénienne.

Le président remercie M. Daleau et le félicite de son travail.

M. Malvesin présente un doublon d'or de Philippe II trouvé au village de Berteaux, commune de Saint-Avit, par Chalais, dans un pot muré sur le bord de la rivière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 45.

*Le Secrétaire p. i.*,
R. MARQUASSUZAA.

---

**Séance du 9 juin 1922.**

Présidence de M. A. NICOLAÏ, président.

La séance est ouverte à 20 h. 30.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

*Présents :* MM. Nicolaï, Rambié, Charrol, Ferbos, Bardié, Bastide, Mme Bourrec, Dr Boudreau, Corbineau, Coudol, Daleau, Dubreuilh, du Serech d'Avrimont, Doucet, Klipsch, Lagardère, Malvesin, Minvielle, Marquassuzaa, Ladoire, Maziaud, Pernet, Ricaud.

*Excusé :* M. Conil.

*Nouveau membre :*

M. Jean Dubois-Challon, présenté par MM. Grenier et Charrol, est admis membre de la Société.

M. le Président exprime les regrets unanimes que cause la mort de M. le chanoine Pottier, président de la Société Archéologique du Tarn-et-Garonne, esprit fin entre tous, érudit consommé, homme affable dans toute l'acceptation du mot.

M. le Secrétaire général est chargé de transmettre les condoléances de la Société.

*Correspondance :*

Lecture est donnée d'une lettre de M. Conil qui indique différentes raisons portant entrave à l'excursion projetée, pour le 18 juin, dans la région de Montcaret. Conformément au désir exprimé, cette manifestation est reportée à une date

ultérieure, laquelle n'excédera pas une quinzaine de jours. Les sociétaires en seront informés.

*Musée. Dons divers :*

1° De M. le D[r] Boudreau, un petit pot en terre cuite (époque gallo-romaine), mis à jour, en 1880, dans les environs de l'église Saint-Pierre de Bordeaux;

2° De la famille de feu M. le D[r] Berchon : *a*) un exemplaire du précieux ouvrage de Cartailhac : *Matériaux pour l'histoire de l'homme* (six volumes); *b*) plusieurs coups-de-poing et haches en silex provenant de diverses stations du département de la Charente-Inférieure;

3° De M. Corbineau, une médaille en bronze, frappée à l'occasion du cinquantenaire de la fondation du journal *L'Espérance de Blaye*. Relativement à une remarque faite précédemment par M. le D[r] Peyneau à M. le Secrétaire général, un échange de vues a lieu sur l'intérêt que présenterait l'extension de la section philatélique du Musée, par l'adjonction — aux timbres postes frappés en 1870, à Bordeaux — de marques postales locales et de différents types de papier timbré utilisé dans la généralité de Guyenne ou le ressort du Parlement. M. le Président annonce l'offre de plusieurs spécimens de ces documents.

M. Bardié avise l'assemblée de l'imminence des réparations importantes que vont subir les toitures de la Porte du Cailhau. Grâce aux mesures prises par la Commission du Musée, aucune atteinte ne sera portée au libre accès des salles d'exposition.

M. Coudol présente un objet en bronze, sorte de grappin qu'on plaçait autour des lampes d'église et ayant dû servir à suspendre les offrandes portées par les fidèles.

*Substructions gallo-romaines place de la Comédie :*

M. Charrol lit une note relative à des substructions mises à jour dans le sous-sol de l'immeuble formant l'angle nord de la rue Esprit-des-Lois et du cours du XXX-Juillet, lequel est actuellement en reconstruction.

Un plan dressé par les soins de M. Doucet, entrepreneur des travaux, l'accompagne.

M. Charrol rappelle qu'averti par M. Dubreuilh de l'intérêt

qui semblait s'attacher à des parties de maçonneries rencontrées au cours des terrassements effectués, il se mit en rapport avec M. Doucet.

L'accueil trouvé auprès de lui a permis à M. Charrol de suivre les fouilles au jour le jour et d'en relever les moindres détails dont voici le résumé :

A 4 mètres de profondeur apparut la base d'une construction rectangulaire, laquelle suivait la direction du cours du XXX-Juillet. Celle-ci supportait, du côté du Levant, une sorte de colonnade formant vraisemblablement le fond d'un monument. Une seconde clôture, placée à environ 4 mètres de la première, l'entourait. Cette dernière était toutefois en partie détruite, sauf du côté du Nord où s'apercevait un fragment de 6 mètres de longueur.

Diverses autres substructions, plus épaisses, dont l'une percée d'une porte, ainsi qu'un mur plus incliné partant de la fin de la courbe et allant se perdre sous l'immeuble voisin, ont été également découverts. Tous ces restes, souligne M. Charrol, étaient formés de moellons en petit appareil, de 12 centimètres environ, avec chaînes de carreaux constitués par des briques à rebord garnies, dans leur creux, d'un mortier solide et résistant. Ces murailles avaient leur base à 5$^{m}$50 de profondeur. Elles reposaient sur le sol primitif.

Des parcelles de mosaïques formées de petits cubes de marbre de couleur blanche et de forme rectangulaire ont apparu à la même profondeur dans la partie située du côté ouest.

Quelques sondages pratiqués au sud-est du demi-cercle (direction sud-nord) ont amené la découverte d'un aqueduc ou canal constitué par des pierres (sur les côtés) et par des carreaux de 5 centimètres d'épaisseur (plancher et voûte).

Tout cet ensemble, déclare M. Charrol, appartenait à l'époque gallo-romaine. Par contre, continue notre collègue, deux gros massifs formés de murailles en pierre dure, soigneusement appareillés et élevés sur un sol plus profond que le précédent, sont d'une époque toute différente et semblent avoir fait apparemment partie des travaux de défense avancée du château Trompette.

*Objets retirés des fouilles :*

1° Une médaille en bronze d'Antonin;

2° Une volute de chapiteau corinthien en pierre de Crazanne;

3° La partie centrale d'un autre chapiteau de même style, pièce en parfait état de conservation et se trouvant entre les mains de M. Doucet;

4° Plusieurs fragments de carreaux striés ayant servi de revêtement à une base d'amphore de grandeur moyenne;

5° Une anse de pot; des becs de cruche; divers goulots de gargoulette, dont l'un tréflé; un pot conique de forme curieuse avec trou ménagé à la partie inférieure de la panse (le tout appartient à la période comprise entre le moyen âge et le XVII<sup>e</sup> siècle);

6° Un grand vase de forme tronconique (XVII<sup>e</sup> siècle) avec un fond plat et portant sur son pourtour cinq anses également plates. Cet ustensile — le seul retrouvé à peu près intact — est l'occasion de détails fournis par M. le Président sur l'art de la poterie dans la région bordelaise et où la persistance des formes est chose digne de remarque.

M. Corbineau signale, de son côté, que jadis il avait fourni la description d'un vase semblable, trouvé à Saint-Émilion, attribué par lui à la même époque et non au XII<sup>e</sup> siècle, comme le lui fait dire une coquille d'imprimerie.

M. Charrol est vivement remercié de son intéressante communication.

*Notes sur Lussac et Faize :*

M. Corbineau poursuit la lecture de sa substantielle étude sur Lussac. Trois chapitres nouveaux sont traités ainsi qu'il suit :

1° *La juridiction de Lussac et Faize :*

Notre collègue note les conditions dans lesquelles Charles II d'Albret donna au XV<sup>e</sup> siècle, à l'abbé de Faize, la justice civile — haute et basse — sur tous les vassaux du monastère, et cela dans l'étendue de la châtellenie de Puynormand, puis résume les principaux passages de la transaction passée, le 22 mars 1611, entre le baron des Tours de Montagne et le même dignitaire ecclésiastique, acte qui, en abandonnant à

chacune des parties les droits de l'autre sur les domaines touchant à leurs seigneuries respectives, mettait fin à un différend sérieux.

2° *Un juge de Lussac et Faize sous Louis XIV :*

L'examen d'un « livre de raison » établi par le juge Hellies Favereau, lequel nota au jour le jour — durant une période de dix années — une foule de faits relatifs à sa fonction, à sa vie de propriétaire ou de petit bourgeois instruit et affairé, a fourni à M. Corbineau l'occasion de dresser un tableau fort instructif sur la vie rurale dans le Libournais, au XVII° siècle.

Consignant des détails de toutes sortes, Hellies Favereau fait aussi bien connaître les noms des avocats qu'il consulte à Bordeaux que celui de ses commensaux ordinaires, voire même l'importance de ses récoltes, le cours des denrées, le taux des salaires, etc., etc.

Ceux d'ordre économique y sont contés par le menu. Était-ce la vie chère ou celle à bon marché? Même en tenant largement compte du pouvoir de l'argent, la question paraît assez difficile à élucider.

M. Corbineau souligne que si le poulet se vendait couramment 2 sols 1/2 et la cassonnade environ 12 sols la livre, le paysan ne gagnait guère que 3 sols par jour.

Ce simple exposé montre, une fois de plus, l'importance qu'ont en général, au triple point de vue de la famille, des mœurs, de la vie économique d'une région, les manuscrits ayant nom : *Livres de raison*.

M. le Président remercie de nouveau M. Corbineau.

M. Klipsch demande si les démarches envisagées auprès des journaux de Bordeaux et tendant à l'indication, à la rubrique *Théâtres, Concerts,* etc., des heures d'ouverture et de fermeture des Musées de la ville ont été effectuées.

M. le Secrétaire général répond par l'affirmative. Le résultat n'ayant point toutefois répondu aux espérances, les demandes seront renouvelées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 45.

*Le Secrétaire,*

Th. RICAUD.

## Séance du 7 juillet 1922.

Présidence de M. A. NICOLAÏ, président.

La séance est ouverte à 20 h. 30.

*Présents :* MM. Nicolaï, Bardié, Charrol, Coudol, Ferbos, Daleau, Dubreuilh, Bastide, Bonnal, Mme Bourrec, Caillier, Chansarel, Corbineau, Ladoire, de Lapasse, Malvesin, Klipsch, Marquassuzaa, Dr Peyneau, Maziaud et Ricaud.

*Excusé :* M. Conil.

*Correspondance et avis :*

Lecture est donnée :

1° Du programme relatif au VIIe Congrès de l'Union historique et archéologique du Sud-Ouest, qui doit se tenir à Agen du 25 au 28 juillet prochain ;

2° D'un avis concernant le Congrès d'ethnologie qui, au cours de l'année 1925, aura pour siège la ville du Caire ;

3° D'une lettre de M. Conil remerciant, au nom de M. Guillier-Dauban et de lui-même, les membres de la Société pour leur visite du 4 juillet dernier.

*Nouveaux membres :*

MM. Jean Barennes, archiviste paléographe, présenté par MM. Amtmann et Bardié; Raoul Jourde, architecte, présenté par MM. Conil et Charrol, sont admis membres de la Société.

*Musée. Dons divers :*

1° De M. Maziaud, plusieurs fragments de poteries samiennes, une amphore minuscule, un dé en bronze, un sabot de cheval en bronze détaché d'une statuette équestre, le tout provenant de terres rapportées (place des Quinconces), enfin divers papiers bordelais (époques de la Restauration et du Second Empire ;

2° De M. Bastide, au nom de M. Pascal, un cachet armorié ;

3° De M. Berchon fils, un bracelet mis à jour au Pouyalet ; une fibule hors ligne, venant du domaine de Lamothe, commune de Cissac ;

4° De M. Ferbos, une cuillère à encens, découverte au cours de l'excursion à Montcaret ;

5° De Mlle de Pierredon, les plans des ponts de Libourne et de Bordeaux par Pierrugues;

6° De M. Bardié, une statuette de bois de 0m30 environ de hauteur, représentant sainte Radegonde, patronne secondaire de la paroisse de Francs.

A ce propos, notre collègue rappelle que cet ouvrage de valeur, exécuté, au cours du XVIIe siècle, pour l'autel principal de la paroisse précitée, où il figura de longues années, puis abrité au château de Puisseguin, lui fut offert par Mlle de Pierredon à l'occasion du cinquantenaire de ses études à Saint-Émilion;

7° De M. Renduel, un ouvrage illustré sur la Nièvre, d'Amédée Jullien contenant de nombreux documents archéologiques.

Après avoir remercié tous ces généreux donateurs, M. le Président présente un résumé des plus intéressants de l'excursion accomplie le dimanche 2 juillet dans la région de Montcaret, débutant par la visite à l'église, dont les honneurs sont faits par M. le Curé, et aux affouillements se trouvant au-devant de cet édifice.

Sous la conduite de M. Tauziac, les excursionnistes procédèrent à l'examen des trois étages de monuments successifs qui s'y aperçoivent. L'amorcement d'une abside civile (période romaine, une mosaïque de la basse époque, nettement gallo-romaine, plusieurs conduits d'hypocaustes qui circuitent autour des restes de pièces de villas de la même époque furent l'occasion de nombreuses explications.

Un coup d'œil à la collection préhistorique de M. Tauziac, riche en types de l'époque chelléenne, un arrêt devant les ruines du donjon de La Mothe-Montravel d'où se détachent des restes encastrés dans le mur, notamment un sujet représentant un être humain nanti d'un serpent sur son occiput et entouré de deux oiseaux rapaces prêts à l'attaquer; une halte au milieu du cadre poétique dans lequel sourd la Fontaine des Fées aveo canalisations romaines amenant le liquide jusque dans le cœur même du village de Montcaret; un regard vers le pittoresque et vieux logis qui complète le spectacle enchanteur d'où

chacun se serait séparé difficilement si la nature reprenant ses droits n'avait rappelé impérieusement qu'à l'heure de midi il y a une tâche à accomplir, termina le programme de la matinée.

Le déjeuner achevé, l'on prit la direction de Sainte Foy.

La vue des restes de la Commanderie des Templiers fournit une nouvelle occasion d'exprimer les regrets qu'une action vigilante n'enraye la disparition lente mais irrémédiable de tant de vestiges du passé qui, sans être parfois des ouvrages de première valeur, mériteraient, même pour les seuls enseignements qu'ils comportent, un peu plus de sollicitude.

L'importance documentaire des mosaïques mises à jour au Canet témoignèrent hautement l'intérêt s'attachant aux fouilles entreprises dans cette station.

D'un dessin correct et par endroits remarquable, elles sont très supérieures à celles de Montcaret. L'effritement qui les gagne et les brèches existant par endroits sont malheureusement un sujet sérieux d'inquiétude. Une sépulture à auge, en pierre, une de l'époque mérovingienne et plusieurs spécimens de l'époque franque, encastrés dans les mosaïques dont il vient d'être question, présentent également un réel intérêt.

La halte au château du Graveron, où nos collègues MM. Guillier-Dauban et Conil, entourés de leur famille, firent aux membres de la Société un accueil particulièrement chaleureux, fut sans conteste le « clou » de la journée.

Dans ce curieux manoir du xv$^{e}$ siècle, véritable petit Musée de Cluny, se rencontre tout ce qui, au temps jadis, était susceptible d'orner les demeures seigneuriales : heurtoirs fouillés, vieilles serrures, gonds puissants, torchères médiévales, taques aux formes si diverses, etc., etc.

Un riche mobilier, en harmonie parfaite avec l'ensemble qu'encadrent des tableaux anciens portant la signature de plus d'un maître en renom complète heureusement l'ensemble. De nombreuses pièces préhistoriques retinrent également l'attention.

M. le Président rappelle combien il lui fut particulièrement agréable de remercier, au nom de la Société, MM. Guillier-Dauban, Conil et les membres de leur famille d'avoir procuré

à tous une vision où le bon goût, l'art et l'archéologie se coudoient si heureusement, vision doublée des marques d'une hospitalité toute française, toute bretonne, c'est-à-dire large et généreuse à souhait.

Une rapide visite aux fouilles des Chapellans, de nouveaux remerciements à MM. Tauziac, Morin, Guillier-Dauban et Conil et le groupe prit le chemin du retour.

M. Bardié signale qu'il n'a pas été tant frappé par la beauté de la mosaïque du Canet que par sa ressemblance avec celle découverte lors du percement de la rue Gouvion, à Bordeaux, et par la flore qu'elle représente.

M. Bardié rappelle la savante description faite par Girault, attribuant ce pavement au IVe siècle (*Bulletin de la Société*, t. V, 1878) et fournit des détails sur l'étude comparative à laquelle il s'est livré. Ici comme là, souligne notre collègue, se rencontrent la marguerite à pétales rouges, la rose inscrite dans des carrés, le lilas de Perse, la tulipe, des bouquets de feuilles rappelant le palmier, des croix pattées placées dans des losanges, etc., etc., fait qui laisse supposer que la mosaïque précitée est d'origine chrétienne.

M. Bardié exprime le désir que soit faite, sous peu, la description complète de ce curieux pavement.

M. le Président remercie M. Bardié du rapprochement ayant trait aux mosaïques de Bordeaux et de Montcaret, ainsi que de ceux marqués aux cours de ses explications, notamment celui concernant la belle mosaïque découverte à Lyon il y a cent ans où se voient des échantillons de campanules et de bourrache.

*Les fouilles de Lamothe-de-Buch :*

M. le Dr Peyneau continue l'exposé de ses découvertes archéologiques dans le pays *de Buch*, et après un rapide historique de celles qu'on y avait faites avant lui, en arrive à la période gallo-romaine.

Notre collègue fait savoir dans quelles circonstances il a été amené à entreprendre, à *Lamothe-de-Biganos,* des fouilles qui ont mis au jour les ruines de la ville de Boii, citée dans l'*Itinéraire d'Antonin,* sur une des routes de Dax à Bordeaux et dont on ignorait la situation.

Il résulte des pièces de monnaie qu'il en a retiré que cette ville avait été fondée à la fin de la République romaine et détruite par les Vandales vers 406. Relevée en partie de ses ruines, au x$^{e}$ siècle, elle figura sur la liste des paroisses de l'archiprêtré de Buch et de Born, sous le nom de paroisse Saint-Jean-de-Lamothe, puis disparut quelques années avant la Révolution.

M. le D$^{r}$ Peyneau signale qu'il se propose d'étudier séparément ces deux phases de l'existence de cette cité et indiquera à quelle époque, selon lui, elle avait changé de nom.

M. le D$^{r}$ Peyneau décrit ensuite et successivement les substructions de trois bâtisses de la période gallo-romaine dont une était vraisemblablement une habitation privée et les deux autres des monuments publics.

La plus intéressante de ces constructions a tous les caractères des basiliques chrétiennes primitives. C'était une église à une seule nef, sans abside, comme on en a trouvé en Syrie, et une presque entièrement semblable, à Henchir-el-Hatech, en Algérie.

D'une longueur de 24 mètres, avec une largeur de 8, elle était précédée d'un vestibule et présentait, à 1$^{m}$50 en arrière de celui-ci, dans son axe et au niveau du sol, un bassin en bronze de 55 centimètres de diamètre sur 30 à 40 centimètres de profondeur que le D$^{r}$ Peyneau croit avoir été un *cantharus* ou plutôt une *cuve baptismale* par aspersion.

Cette église renfermait dans ses décombres une pièce de monnaie de Salonine et sept de Tétricus qui paraissent indiquer la date de sa construction. Elle était contiguë à un cimetière qui ne comprenait que des corps inhumés remontant à la même époque et appartenant à la religion catholique.

Ces morts étaient tous munis, dans la bouche ou dans la main, de pièces de monnaie, grâce auxquelles M. le D$^{r}$ Peyneau essaiera de reconstituer, avec ses fluctuations, l'histoire des débuts du christianisme dans cette ville.

M. le Président remercie vivement, au nom de l'assemblée, M. le D$^{r}$ Peyneau de sa nouvelle et si importante communication.

Notre collègue M. de Mensignac, conservateur des Musées municipaux, étant atteint par la limite d'âge après quarante ans de services actifs, M. le Président retrace sa carrière toute de probité et de dévouement. Il se fait l'interprète des vœux qui accompagnent M. de Mensignac dans sa retraite.

M. le Secrétaire général est chargé de les lui adresser au nom de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

*Le Secrétaire,*
Th. RICAUD.

---

**Séance du 13 octobre 1922.**

Présidence de M. NICOLAÏ, président.

La séance est ouverte à 20 h. 40.

*Présents :* MM. Nicolaï, Amtmann, Bardié, Bastide, Dr Boudreau, Chansarel, Charrol, Corbineau, Coudol, Mme Dubois, Ferbos, Jourde, Klipsch, de Lapasse, Marquassuzaa, Maziaud, Pernet, Rambié, Trial.

*Excusés :* MM. Bontemps, Conil, Dubreuilh, Ricaud.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

*Nouveaux membres :*

M. Léonce Goyetche, consul de Roumanie, 2, rue Vauban, présenté par MM. de Lapasse et Charrol; M. Roger Bulit, préhistorien à Gourdon (Lot), présenté par MM. F. Daleau et A. Grenier, sont admis membres de la Société Archéologique de Bordeaux.

*Correspondance :*

La Société a reçu une invitation à l'inauguration du Musée Indien de New-York le 15 novembre 1922, une lettre du Syndicat d'initiative de Bordeaux relative à la participation de la Société à la Commission des sites et monuments, et une lettre du Comité d'organisation du Congrès de géographie et d'ethnologie du Caire en 1923.

*Musée. Dons divers :*

De M. A. Bardié, au nom de M. G. Delmas, un pot et un

pichet en terre trouvés dans des travaux de terrassement de la rue Beaubadat. M. Bardié remet pour le Musée, de la part de M^lle de Pierredon, une très jolie poupée Empire.

De M. Bourcier, quatre aquarelles du Vieux Bordeaux.

De M. Rambié, au nom de la Chambre de commerce, un exemplaire de la note de M. Courteault, sur un Autel votif à la Tutelle.

De M. de Mensignac, une patente de l'an IV et trois cartes d'étudiant en médecine de 1823-1826.

De M. Klipsch, une carte du théâtre des opérations de la guerre de 1870, différents papiers militaires et communiqués se rapportant à la guerre de 1870-1871.

De M. Bastide, au nom de M. Maury, des Eyzies une brochure sur les fouilles de M. Le Bel à Laugerie-Basse.

M. Coudol présente une trousse italienne de la fin du XVI^e siècle en argent, couteau et fourchette. Le manche de la fourchette renferme, dans un étui à secret, trois dés et le manche du couteau deux petits tubes dont l'un contenait du poison et l'autre de la cantharide. Cette présentation est très intéressante et M. Coudol est remercié.

*Quelques Musées du Sud-Est :*

M. Bardié, à l'occasion d'un Congrès du Club Alpin dans le Dauphiné, donne de très intéressants détails sur les Musées qu'il a eu l'occasion de visiter à Lyon, Chambéry, Grenoble, Aix et Marseille.

Il rappelle les nombreux types de poteries diverses qu'il a eu l'occasion de remarquer et précise les différents procédés techniques de fabrication et de décoration, les verreries diverses qu'il a pu étudier, les belles mosaïques, les inscriptions, sculptures et bas-reliefs divers retrouvés au cours des siècles précédents.

La communication de M. Bardié est vivement applaudie.

*L'abbé Joseph de Montesquieu, bienfaiteur de Lussac :*

M. Corbineau fait connaître que deux membres de cette famille se succédèrent sur le siège abbatial de Faize.

Le premier, Joseph de Secondat, oncle du philosophe, né

en 1646, était doyen du chapitre de Saint-Seurin lorsqu'il fut nommé abbé (année 1666).

Après avoir rétabli la discipline quelque peu délaissée, ce dignitaire vécut en bonne intelligence avec les moines cisterciens soumis à sa juridiction, partageant les revenus en trois lots : le premier, pour l'abbé ; le deuxième, pour les religieux ; le troisième, pour l'acquittement des charges de l'abbaye.

Son passage fut marqué, en outre, de deux donations en faveur des pauvres de Lussac que M. Corbineau analyse successivement.

En premier lieu, le 11 août 1698, l'abbé de Montesquieu leur cédait la rente d'un capital de 4.000 livres établie par le chapitre Saint-Seurin de Bordeaux avec le chanoine Tartas comme bénéficiaire et dont il était devenu le propriétaire.

En 1720, le 17 avril, l'avocat Drivet devenait son légataire universel, à charge par lui de régler ses dettes, de donner diverses sommes à l'église de Lussac, à celle de l'abbaye et surtout de faire bénéficier les pauvres des ventes d'objets ou de propriétés qu'il possédait dans la paroisse. Chef de la grande lignée des derniers abbés qui s'attachèrent aux devoirs de leur charge et ouvrirent leur porte à l'esprit philosophique du XVIII$^e$ siècle, tel est le souvenir dont s'entoure le nom de Joseph de Montesquieu.

M. le Président exprime à M. Corbineau les remerciements de l'assemblée.

M. de Lapasse rappelle à la Société qu'il est recommandé maintenant par l'autorité supérieure de ne pas afficher dans un rayon de 60 mètres autour des monuments historiques.

Il se met à la disposition de la Société pour soutenir, au sein de la Commission départementale des sites, les infractions que l'on aurait pu constater.

La séance est levée à 22 h. 15.

*Le Secrétaire,*
E. Bastide.

---

## Séance du 10 novembre 1922.

Présidence de M. Nicolaï, président.

La séance est ouverte à 20 h. 30.

*Présents :* MM. Nicolaï, Charrol, Ferbos, Coudol, Dubreuilh, Daleau, Bastide, Corbineau, Ladoire, Trial, Goyetche, Chansarel, Maziaud, Marquassuzaa, Klipsch, Minvielle, Malvesin, Dr Boudreau et Ricaud.

*Excusé :* M. Bardié.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

*Correspondance :*

Lecture est donnée d'une missive de M. Lefèvre-Pontalis adressée à M. Bardié informant notre collègue du classement par la Commission des Monuments historiques de l'église Saint-Rémi de Bordeaux.

De vifs applaudissements soulignent l'annonce de cette bonne nouvelle.

M. le Secrétaire général communique le programme du LVIe Congrès des Sociétés savantes qui doit se tenir à Paris au mois d'avril 1923.

M. le Président émet le vœu que, reprenant la tradition d'avant-guerre, plusieurs membres de la Société contribuent, d'une façon effective, aux travaux du Congrès. Prêchant d'exemple, M. Nicolaï fait part de l'intention qu'il a d'y présenter un travail.

*Nouveau membre :*

M. Gaston Dejean, pharmacien à Lesparre, présenté par MM. de Mensignac et Charrol, est admis membre de la Société.

M. le Président salue notre nouveau collègue M. Goyetche, esprit si fin, profondément attaché au pays basque et aux études régionalistes. M. Goyetche remercie M. le Président des flatteuses paroles prononcées à son égard et ajoute que la Société peut compter sur son dévouement le plus complet.

*Musée. Dons divers :*

De M. P. Fourché, un exemplaire du *Guide du Congrès d'Auch* (année 1901), par Ph. Lauzun;

De M. l'abbé Royer, un recueil où se trouvent réunis plusieurs de ses travaux relatifs au sanctuaire de Notre-Dame de Talence, à la bastide de Baa et à diverses terres seigneuriales ou abbatiales (Thouars, Bardenac, etc,) sises sur le territoire de cette commune;

De M. le Dr Boudreau, une marque pour étoffes, en bois de cormier, où s'aperçoivent deux clefs entrelacées;

De M. Daleau, le congé définitif du sieur Jacques Leboussin qui porte la signature du général Mortier devenu, comme l'on sait, duc de Trévise. Cetie pièce provient de Castillon.

*Élections :*

Sur demande et par dérogation à l'usage admis de procéder seulement en fin de séance au renouvellement de la partie sortante des membres du Conseil d'administration, l'assemblée passe au vote.

Sont réélus pour trois ans : MM. Bastide, Dr Boudreau, Conil, Dubreuilh et Ricaud.

*Communications :*

M. Coudol présente un bâton à feu, un petit canon à main, en usage d'abord — le croit on du moins — chez les Flamands et ce dès le milieu du XIVe siècle.

C'est une arme portative en bronze assez mal fondue, impropre à l'épaulement, dont le trou de lumière se trouve au-dessus du canon.

Desservis par deux hommes, l'un porteur et pointeur, l'autre tireur, les canons à main jouèrent un rôle actif au siège de Bonifacio en 1420. La force de propulsion de ces engins était, paraît-il, déjà telle que les balles de plomb qu'ils lancèrent parvinrent à percer plus d'une armure de la partie adverse.

Le bâton à feu présenté par M. Coudol offre un intérêt tout spécial du fait qu'il a été trouvé à Bacalan, lors de la construction des quais. Il devait donc être primitivement dans la Garonne.

D'une conservation parfaite, cette rarissime pièce est d'autant plus précieuse que le Musée d'artillerie de Paris ne possède que quelques fragments plus ou moins informes d'une arme semblable.

*Les derniers abbés de Faize .*

M. Corbineau continue la lecture de son étude sur Lussac. La partie abordée ce jour est relative aux derniers abbés de Faize et à Lussac au déclin de l'ancien régime.

M. Corbineau mentionne que l'abbé Charles-Louis de Montesquieu étant mort à Barèges, en 1754, il fut remplacé par l'abbé Lecomte, doyen du chapitre métropolitain de l'église Saint-André de Bordeaux et vicaire général de Mgr Louis-Jacques d'Audibert de Lussan.

Tempérament actif, l'abbé Lecomte se retrouve tour à tour faisant expertiser ses biens, réparant son château, suscitant un procès à Drivet, conseiller du roi honoraire et exécuteur testamentaire de l'abbé de Montesquieu.

Ayant obtenu satisfaction — en partie tout au moins — il s'occupa lui-même de l'exploitation de ses domaines. A noter que si l'abbé Lecomte eut le tort de détruire la belle garenne de La Forêt, la contrée lui est redevable de l'amélioration des routes facilitant par ce moyen aux habitants de Lussac le transport de leurs vins à Saint-Denis et des pierres de leurs carrières, non seulement dans les paroisses voisines, même jusqu'à Montpont, tâche qui fut rendue, du reste, plus aisée grâce à ses relations personnelles avec l'intendant Boutin.

M. Corbineau parle ensuite du personnage qui fut, en réalité, le dernier des grands abbés de Faize : Guyonnet de Monbalen, vicaire général du diocèse de Bordeaux en 1765.

Très connu dans la société libournaise, son souvenir s'est, grâce à divers actes de bonne administration et de large générosité, perpétué jusqu'à ce jour. La paroisse de Lussac doit à Guyonnet l'achèvement de son organisation économique, la dotation d'un établissement d'enseignement et de charité pour lequel il abandonna 1.200 livres de rente, fondation qui, fait digne d'être signalé, a survécu à la tourmente révolutionnaire et dont les habitants pauvres des communes de Lussac et des Artigues ressentent encore de nos jours les bienfaits.

M. Corbineau fournit également quelques détails sur les troupes provinciales au XVIII[e] siècle, sur la destination habituelle des jeunes gens levés à Lussac qui entrèrent dans les

troupes de Le Saige vers 1734 ou dans le corps des grenadiers royaux de Fumel et termine en signalant qu'à la veille de la Révolution, un ouvrier faïencier, Henry Seguin — cité par Ernest Labadie — après avoir loué, chemin de Saint-Genès, à Bordeaux, un fonds de faïencerie provenant de Claude Clérissy, vint s'installer à Lussac, à la suite d'un mariage contracté avec Mlle Bourguignon, originaire de Saint-Émilion.

*Les cimetières paroissiaux bordelais* :

M. Th. Ricaud donne lecture d'un travail relatif à la disparition des cimetières paroissiaux bordelais.

L'auteur débute en rappelant combien l'augmentation sans cesse croissante d'une population enserrée à l'excès dans les quartiers du centre de la ville avait fini par créer une ambiance nuisible à la santé publique.

En ce qui concerne les inhumations, la quasi-obligation où se trouva l'autorité diocésaine d'étendre constamment — vu l'exiguïté de la plupart des cimetières de la cité — la faculté d'ensevelissement sous les dalles des églises ou des cloîtres des monastères amena peu à peu une situation inquiétante à tous égards.

Plus que d'autres, peut-être, la paroisse de Saint-Projet souffrit de cet état de choses.

En 1763, un mouvement, amorcé par le pasteur M. Gombaud, puis dirigé par le président du conseil paroissial, M. Pierre-Joseph Bourgade, substitut du procureur général en la Cour du Parlement de Guyenne, se dessine, puis, peu à peu, prend une ampleur inespérée.

Le Parlement saisi se décide de suite à agir. Par arrêt du 23 juillet de cette même année 1763, le conseiller Jean-François de Marbotin fut commis pour constater avec les délégués de la Jurade l'état des cimetières de la ville.

M. Ricaud signale, en passant, la protestation formulée au Premier Président par le chapitre de Saint-André, concernant la visite projetée de la nécropole de la Majestat, puis donne des détails sur le résultat de la mission confiée à M. de Marbotin qui commença à devenir effective dès le 30 juillet.

La confrontation, l'étendue, la situation — en 1683, 1700 et

1763 — des cimetieres des paroisses de Saint-Projet, Saint-Siméon, Saint-Pierre, Saint-Rémi, Saint-Christoly, Saint-Mexent, Sainte-Croix, Saint-Michel, Saint-Éloi, Sainte-Colombe. Sainte-Eulalie, Saint-André sont tour à tour décrites.

Le nombre des décès survenus au cours d'une année de la même période complète ces indications auxquelles s'ajoute le rappel de la décision prise par les membres de la commission sus-indiquée d'enjoindre au curé de la paroisse de Sainte-Eulalie et à tous autres de ne point porter d'empêchement à l'ensevelissement provisoire dans le cimetière Sainte-Eulalie, en partie inoccupé, des morts de la paroisse Saint-Projet.

La suite du travail de M. Ricaud est renvoyée à une prochaine réunion.

M. Klipsch demande si l'insertion faite par les journaux de la ville concernant les heures d'ouverture et de fermeture des Musées a permis de constater à celui du Vieux Bordeaux une recrudescence de visiteurs.

La réponse affirmative de M. le Secrétaire général montre nettement l'utilité de l'initiative de M. Klipsch qui est, une fois de plus, félicité.

M. le Président remercie les donateurs d'objets pour le Musée et les auteurs des diverses communications lues ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

*Le Secrétaire,*
Th. Ricaud.

---

## Séance du 8 décembre 1922.

Présidence de M. Nicolaï, président.

La séance est ouverte à 20 h. 50.

*Présents :* MM. Nicolaï, Bardié, Goyetche, Barennes, Miller, Coudol, de Lapasse, Dr Boudreau, Dr Peyneau, Trial, Bastide, Daleau, Dubreuilh, Ferbos, Charrol, Conil.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est

adopté, M. Charrol fait connaître la composition du bureau pour 1923 :

*Président :* M. Nicolaï;

*Vice-présidents :* MM. Rambié et Bardié;

*Secrétaire général :* M. Marcel Charrol;

*Secrétaires :* MM. Ricaud, Conil, Bastide;

*Trésorier :* M. Bontemps;

*Archiviste* : M. René Ferbos;

*Conseillers* : MM. Amtmann, Coudol, Dubreuilh, Bouchon, Malvesin, Dr Boudreau.

Le président, M. Nicolaï, remercie ses collègues pour le témoignage de confiance qu'ils lui ont donné en le maintenant, pour 1923, dans ses fonctions de président; il leur réitère l'assurance de son dévouement à l'œuvre commune et expose en quelques mots le programme de la nouvelle session. En terminant, le président se fait l'interprète des regrets unanimes que laisse parmi nous la mort de notre collègue M. Fourché et cède ensuite la parole à M. Bardié, ami personnel du défunt, pour faire son éloge.

M. Bardié, après avoir rappelé les souvenirs qui l'attachaient à M. Fourché, les circonstances de sa mort et témoigné à la Société la reconnaissance de la famille pour les marques de sympathie données par nos collègues aux obsèques, fait l'éloge privé de cet homme de bien en retraçant cette carrière au cours de laquelle les qualités morales du défunt sont mises en relief au même plan que la valeur intellectuelle de cette âme d'artiste qui fait grandement honneur à notre ville.

Il mentionne la part que M. Fourché a prise dans la fondation du Musée du Vieux Bordeaux, qu'il aima paternellement et auquel il a voulu donner, par une fondation, les moyens de s'augmenter dans l'avenir.

En terminant, M. Bardié adresse un souvenir ému à l'ami et au collègue dont nous avons à déplorer la mort.

La séance est levée en signe de deuil, pendant quelques minutes, au milieu du plus profond silence.

Le secrétaire général fait part de la nomination, comme nouveaux membres, de M. Paul Bonifas, présenté par MM. Fer-

bos et Amtmann, et celle de M. Maurice Ferrus, par MM. Amtmann et Bardié.

M. Charrol excuse M. Grenier, empêché d'assister à la séance, et montre l'original d'un dessin trouvé par lui place Mériadeck, représentant une des planches d'armes de l'époque gauloise, publiée en 1823, par Jouannet, dans le *Musée d'Aquitaine;* trois cartes d'abonnement au Grand-Théâtre datées de 1810, 1811 et 1812; une lithographie, offerte par M. Marquassuzaa, représentant l'autel dédié à Tutelle qui fut découvert, au XVIII[e] siècle, à Tonneins et transporté au château de Lauzun où on peut le voir encore dans le parc; une gravure de Louis XIV enfant; des dessins de Bernède et de Coëffard.

Le D[r] Boudreau présente quelques monnaies romaines trouvées parmi les vestiges d'un camp romain à Dol, en Bretagne. Un gros bronze de la colonie de Nîmes, avec le crocodile et le palmier; une pièce en bronze byzantine portant une tête de Christ avec, en exergue : Christus Basileus Basileon et un ki; gros bronzes d'Agrippa et d'Auguste trouvés à Bordeaux.

*La nécropole de Lamothe-de-Buch* :

Le docteur Peyneau décrit la nécropole gallo-romaine à inhumations de Lamothe (Gironde) et signale dans un terrain contigu à l'emplacement de la basilique, qu'il croit pouvoir dater du temps de Gallien, d'autres tombes à incinération qu'il considère comme chrétiennes. Ces sépultures seraient antérieures à l'invasion des Vandales de l'an 406. Pendant ces mêmes fouilles on a recueilli 250 monnaies qui établissent la durée de l'occupation de ce cimetière pendant trois cents ans jusqu'au moment du passage des Barbares.

A Saint-Jean-de-Lamothe, M. Chevalière, chef de gare, fouilla, avec le docteur Peyneau, cet important cimetière, d'une étendue de 1.200 mètres carrés, duquel on a retiré plus de 150 squelettes inhumés dans des sarcophages de pierre ou des cercueils en bois orientés Est-Ouest, les pieds au Levant. Parmi ces ossements, il n'a pas été trouvé de squelettes d'enfant, ce qui fait supposer à l'auteur que ces derniers auraient peut-être été incinérés.

Ces squelettes bien complets ont été étudiés par le docteur Peyneau : sauf un, brachycéphale, les autres crânes sont dolichocéphales et de faible volume.

Plusieurs de ces sépultures ont livré un mobilier funéraire important; dans l'une d'elles, datée par un bronze de Constantin II, on a recueilli une petite ampoule en verre, un petit couteau ou scalpel et quelques instruments de chirurgie en bronze; parmi les objets de même provenance, signalons : quelques fibules en bronze; une dent de squale fossile; des bagues; des perles en pâte de verre; trente grains de jais; une émeraude; trois bronzes de Trajan.

A $1^{m}20$ de profondeur, sous le sol, on a aussi trouvé un fût de colonne ornementé de dessins représentant des feuilles de vigne et des colombes.

Notre collègue termine sa communication par d'intéressantes remarques numismatiques qui l'amènent à conclure que la ville gallo-romaine de Lamothe aurait bien été détruite par les Barbares lors de l'invasion de l'an 406 de notre ère.

M. Trial présente une très belle pierre à chocolat ornementée, en roche volcanique, ainsi qu'une coupelle de même roche, rapportées de Costa Rica.

M. Miller, en visitant dernièrement les collections de numismatique de M. E. Lalanne, qui sont déposées au Musée de la ville, a constaté de nombreuses erreurs de classement. En conséquence, il demande que la Société Archéologique veuille bien s'intéresser à la question et fasse le nécessaire auprès des pouvoirs publics pour faire cesser cet état de chose.

Le président remercie les auteurs des communications lues en séance et prie M. Miller de vouloir bien signaler les erreurs de classement qu'il a pu relever dans la collection de M. Lalanne afin de le mettre à même de faire aboutir rapidement ses démarches.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 30.

*Le Secrétaire,*
A. Conil.

---

## Séance du 12 janvier 1923.

Présidence de M. NICOLAÏ, président.

La séance est ouverte à 20 h. 45.

*Présents :* MM. Amtmann, Bardié, Barennes, Bastide, Bontemps, Dr Boudreau, Charbonneau, Charrol, Coudol, Daleau, Mme Dubois, Dubreuilh, Ferbos, Goyetche, Klipsch, Ladoire, de Lapasse, Maziaud, Nicolaï, Dr Peyneau, Ricaud, Trial.

*Excusés :* MM. Conil, Corbineau, Malvesin.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté à l'unanimité.

*Correspondance :*

Le secrétaire général lit une lettre de Me Perrot, notaire, annonçant à la Société une libéralité de M. Fourché, consentie en sa faveur. Le montant du legs est de 10.000 francs, net de tous droits et frais, « dont les revenus serviront à l'achat d'objets anciens intéressant l'art ou l'histoire de la région, objets qui seront déposés au Musée du Vieux Bordeaux ».

En présence de cette libéralité, le président demande à l'assemblée de bien vouloir, conformément à l'article 3 des statuts, nommer M. Fourché membre donateur. Cette proposition est votée à l'unanimité.

*Musée. Dons divers :*

De M. Legendre, un modèle de barque appelée sapine faisant le service du haut fleuve et canaux.

De M. Flos, une boîte en corne blonde, avec un groupe en cire colorée, époque XVIIIe siècle.

Le secrétaire général lit le rapport sur les travaux de 1922. Ce document signale particulièrement nos collègues disparus, les donations, les études et mémoires présentés aux séances et les différentes manifestations de la Société. Une place spéciale doit être faite à la visite du ministre à notre Musée.

M. le Président remercie M. Charrol de son travail fidèle et complet.

M. Daleau informe la Société que, pour la troisième fois, le

Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences aura lieu à Bordeaux fin juillet prochain.

C'est dans cette ville que s'est réuni, en 1872, son premier congrès. Depuis, ses assises se sont tenues dans les principales villes de France, en Algérie, en Corse et en Tunisie.

L'A. F. A. S. (par abréviation) comprend vingt et une sections, publie tous les ans le compte rendu de sa session et accorde des subventions; 39.000 francs ont été distribués en 1921.

En vue du futur congrès, le Comité local s'est réuni le 20 décembre dernier à l'Hôtel de Ville, sous la présidence effective de M. Philippart, maire de Bordeaux; de M. le Dr Bergonié, président, et de M. Rivet, secrétaire du Conseil de l'A. F. A. S.

Le Comité local s'est divisé en quatre sections : 1° Le livre (sur Bordeaux et la région); 2° Le logement (hôtels et restaurants); 3° Excursions et visites ; 4° Propagande.

*Cotisations :*

Membres à vie : 200 francs; membres annuels : 20 francs. Pour faire partie de l'A. F. A. S., il faut être présenté par deux membres.

M. Daleau se tient à la disposition de nos collègues qui désirent faire partie de l'Association et les prie de lui donner leurs noms, prénoms et adresses.

M. Bardié ayant assisté à cette séance de constitution ajoute quelques mots et donne des précisions sur les travaux qui y ont été préparés.

M. le Président remercie MM. Daleau et Bardié et propose de faire partie pour cette année de l'A. F. A. S., proposition qui est adoptée à l'unanimité.

*Les trouvailles de monnaies à Lamothe* :

M. le Dr Peyneau achève l'exposé des trouvailles numismatiques qu'il a faites dans le cimetière à inhumations gallo-romain de Lamothe et y joint de nombreuses considérations dont nous ne donnerons que les conclusions.

Ayant retiré de ce champ de repos six pièces de Gallien, deux de Victorin, six de Claude et cinquante-quatre de Tétri-

cus père et fils, il en déduit que, pendant la période comprise entre 260 et 273, les chrétiens jouirent dans cette ville d'une grande liberté pour l'exercice de leur culte.

L'absence de monnaies à l'effigie de Postume, malgré la longue durée de son règne (258 à 268), le porte à croire que la souveraineté de ce prince ne s'étendait pas à l'*Aquitaine*. Il cherche à étayer cette opinion sur l'analyse qu'il a faite des trésors monétaires publiés par M. Adrien Blanchet, et sur l'examen des textes épigraphiques. Il s'est livré, pour la *Narbonnaise*, à une étude semblable qui l'a conduit aux mêmes conclusions dans cette province.

Notre collègue n'a recueilli dans ce cimetière qu'une pièce de monnaie au nom d'Aurélien, et il voit dans cette brusque disparition des sépultures chrétiennes la conséquence des persécutions qu'on a reprochées à cet empereur.

En 276 eut lieu la grande invasion des Barbares dont Lamothe n'eut pas moins à souffrir que la ville de Bordeaux, et depuis cette époque jusqu'à Constantin, cette nécropole ne lui a livré qu'une seule monnaie qui est au nom de Probus (276-282).

Lamothe se releva en partie de ses ruines et recommença à afficher ses sentiments chrétiens sous le règne de Constantin, et depuis l'avènement de ce prince en 306 jusqu'à la mort de son fils Constance II en 362.

Le docteur Peyneau a retiré trente-quatre pièces du cimetière.

Sitôt après, cette ville retomba, on ne sait pourquoi, dans une période irrémédiable de déclin, et il n'y a plus rencontré que cinq pièces de monnaie, jusqu'à sa disparition qui paraît avoir été l'œuvre des Vandales, lors de leur randonnée vers l'Espagne en 406. La dernière en date est en effet d'Arcadius dont le règne s'étend de 395 à 408.

M. le Président remercie le docteur Peyneau de sa communication très intéressante qui contient des observations et des hypothèses très vraisemblables.

Le docteur Peyneau ajoute qu'il a reçu à cet effet l'approbation de plusieurs personnes qualifiées, entre autres celle de M. Waltz, professeur à Clermont-Ferrand.

M. Charbonneau présente divers objets trouvés à la Tourasse, près Aiguillon, au lieu dit de la Gravisse : un anneau gallo-romain en bronze, un tenon d'agrafe, un dauphin, un ornement en forme de boule, diverses pièces romaines de Vespasien, Titus, Domitien, etc.; une poignée d'épée du XVII[e] siècle.

M[me] Dubois présente un beau heurtoir du XVIII[e] siècle provenant d'une maison de la rue Sainte-Catherine.

M. Charrol signale qu'on a trouvé à Montoussé (commune de Labarthe, Hautes-Pyrénées), une pièce d'or, époque Jean II, portant d'un côté la figure de saint Jean, avec Sancti Johannes, de l'autre celle de saint Pierre, avec Sancti Petrus. La présence de deux clefs entrecroisées et d'une mître sur cette dernière face indique que la pièce a été frappée par un pape.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

*Le Secrétaire,*
E. Bastide.

---

## Séance du 9 février 1923.

Présidence de M. Nicolaï, président.

La séance est ouverte à 20 h. 50.

*Présents :* MM. Barennes, Bastide, Brouillaud, Charbonneau, Charrol, Corbineau, Coudol, Dubreuilh, Ferbos, Klipsch, Ladoire, Lagardère, de Lapasse, Malvesin, Marquassuzaa, Maziaud, Minvielle, Nicolaï, du Serech, Trial.

*Excusés :* MM. Bardié, Bontemps, D[r] Boudreau, Conil, de Mensignac, Ricaud.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

*Nouveau membre :*

M. Raoul Béchambes, publiciste, 17, rue Rosa-Bonheur, présenté par MM. le D[r] Boudreau et Charrol, est admis membre actif de la Société.

*Correspondance :*

Il est communiqué : une circulaire du V[e] Congrès international des sciences historiques qui se tiendra à Bruxelles du 8 au 15 avril 1923.

Une circulaire de la Société Archéologique de Barbezieux organisant un concours-exposition de tous les objets anciens se rattachant à l'Angoumois, la Saintonge, l'Aunis et la Guyenne.

Plusieurs prospectus de librairies belges.

*Musée. Dons divers :*

M. Bardié, malade, adresse une lettre au président en le priant de renvoyer sa communication sur les boiseries de l'hôtel Ravezies au mois prochain, et remet, au nom des héritiers de M. Paul Fourché, un recueil d'autographes contenant quelques lettres de personnages ayant joué un grand rôle dans le mouvement intellectuel et politique du XIX^e^ siècle ; lettres d'artistes bordelais ; un lot de cartes postales et de photographies de villes et monuments.

Il signale en plus une lettre de M. Lefèvre-Pontalis annonçant le classement de l'église de Lalande-de-Cubzac comme monument historique.

M. Charrol présente deux passeports, dont l'un du XVIII^e^ siècle, l'autre rédigé en espagnol, donnés au Musée par M. Fourcade.

M. Ferbos remet une carte de civisme pour la section Franklin n° 14 et le haut d'une châtelaine en argent.

*Compte rendu financier :*

M. Ferbos, remplaçant M. Bontemps, souffrant, lit le compte rendu financier de l'année écoulée.

M. le Président demande à l'assemblée de désigner, suivant l'usage, trois membres ne faisant pas partie du Bureau, pour vérifier les comptes du trésorier.

MM. Brouillaud, Klipsch et Minvielle sont désignés à cet effet et s'entendront avec le trésorier pour le jour du rendez-vous.

*Les usages et les coutumes du Bordeaux d'autrefois :*

M. de Mensignac présente une communication sur les usages et coutumes du Bordeaux d'autrefois.

Cette première partie est consacrée aux inhumations des enfants naissants entre des tuiles faîtières.

Lors de la démolition, en 1900, de l'ancienne façade de l'église paroissiale de Sainte-Eulalie de Bordeaux, M. de

Mensignac avait remarqué dans les terrassements de nombreux fragments de tuiles abritant des ossements de tous jeunes enfants. Il avait recueilli ces pièces et a eu depuis de nombreuses observations sur cet usage qui existait encore dans le Bordelais et dans les Landes, il y a quelques années.

Notre collègue en cherche la cause dans la préoccupation pour les perdants de soustraire le corps des petits êtres aux violations qui étaient assez fréquentes au moyen âge.

L'auteur cite plusieurs passages des statuts et des coutumes de Bordeaux qui ont édicté des peines contre les violateurs des sépultures ou perpétré des enchantements à cette époque.

Il rapproche cette habitude de la coutume des Romains d'enterrer les corps des enfants dans des petites amphores.

M. le Président précise certains points de la communication de M. de Mensignac, en donnant quelques extraits des lois romaines sur la matière.

M. Klipsch ajoute que dans les fouilles du P. Vincent en Palestine, il a été trouvé des inhumations d'enfants sous les monuments.

M. Corbineau rapproche certaines découvertes qui ont été faites à Lussac dans les substructions du Cros où il a été trouvé des fosses dans la pierre à bâtir.

*Présentations :*

De M. Charbonneau, une intaille trouvée à la Tourasse, près Aiguillon, représentant un amour offrant une palme à un soldat appuyé sur une colonne; deux pièces d'argent de Vespasien et de Titus et une en or de Domitien.

M. Brouillaud fait passer une série de photographies du Vieux-Bordeaux extrêmement curieuses. Certaines présentent des aspects qui ont été modifiés par les grands travaux d'édilité de 1865 à 1870.

M. Lagardère a soumis une ménagère en faïence polychrome du XVIII^e^ siècle provenant de Sainte-Croix-du-Mont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 30.

*Le Secrétaire,*

E. Bastide.

---

## Séance du 9 mars 1923.

Présidence de M. NICOLAÏ, président.

La séance est ouverte à 20 h. 45.

*Présents :* MM. Bardié, Bastide, Béchambes, Bontemps, Léon Bontemps, Dr Boudreau, Chansarel, Charrol, Corbineau, Daleau, Dubreuilh, Ferbos, Goyetche, Klipsch, Labarthe-Pon, Ladoire, Lagardère, Malvesin, Marquassuzaa, Maziaud, Minvielle, Nicolaï, Pernet, Rambié, Trial.

*Excusés :* MM. R. Calvet, Conil, Coudol, Mlle de Pierredon, M. Ricaud.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

*Nouveau membre :*

M. Bressiaux, 28, rue d'Arès, présenté par MM. Minvielle et Klipsch, est admis à l'unanimité membre titulaire de la Société.

Le président souhaite la bienvenue à M. Léon Bontemps qui assiste pour la première fois à nos réunions.

*Correspondance :*

Le secrétaire général lit le compte rendu de la Commission nommée pour l'examen des comptes du trésorier. Ce document conclut à la parfaite exactitude des comptes et à la bonne gestion de nos finances pendant l'année écoulée.

Le président adresse ses remerciements à la Commission et ses félicitations au trésorier.

Le secrétaire général donne lecture d'une lettre de la préfecture relative au legs Fourché énumérant les formalités à remplir pour rentrer en possession du legs. Le secrétariat fera le nécessaire.

Le secrétaire général lit ensuite une lettre de remerciements du Comité régional pour la reconstitution de la Bibliothèque de Louvain (Belgique) remerciant la Société de l'envoi de la collection de ses publications.

*Musée. Dons divers :*

Le secrétaire général présente une grande aquarelle d'Edmond Fontan, représentant le Dolmen de Bellefond, légué à la Société par notre ancien collègue, M. Edmond Augey.

M. Bardié, en présentant les excuses de Mlle de Pierredon, remet au nom de celle-ci une paire d'escarpins satin blanc avec ses esclavages et une paire de chaussettes de soie à jour, époque restauration, et une tabatière contenant encore du tabac, le tout provenant de sa famille.

Le président charge M. Bardié de transmettre à Mlle de Pierredon les remerciements de la Société.

M. Bardié, en quelques mots, rend compte des travaux de la dernière séance de la Commission du Musée.

Le docteur Boudreau présente quelques pièces gauloises et romaines trouvées à Dol, en Bretagne; quelques-unes sont fort rares. Ce sont : deux Nérons, un Maximilien Hercule, une Byzantine, une Grecque de Rhodes, deux Grecques diverses. deux Bretagne gauloises, une Aquitaine gauloise.

*L'hôtel Ravesies à Bordeaux* :

M. Bardié communique un intéressant travail sur l'hôtel Ravesies, immeuble situé rue Saint-Charles, construit au XVIIIe siècle, et acheté le 17 octobre 1855 par la ville de Bordeaux.

L'auteur, qui a compulsé les archives et les titres de propriété, rend compte des renseignements fort curieux sur la famille Ravesies et l'acquisition de l'immeuble.

Il fait une description approfondie de sa disposition et étudie soigneusement les motifs de décoration architecturale qu'il présente.

A l'appui de son étude, M. Bardié montre de superbes dessins faits par notre collègue M. Flos, représentant les ferronneries artistiques de l'hôtel.

Le président remercie M. Bardié de sa communication fort intéressante dont la suite sera donnée dans une prochaine séance.

*Souvenirs du pèlerinage de Compostelle* :

M. Nicolaï présente trois documents : 1° un passeport délivré le 25 avril 1779 par le maire de Saint-Macaire, lors Jean-Jacques du Fourc, à Pierre Catho, chapelletier, habitant de Saint-Maixent, pour se rendre en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle; le signalement présente ce cas particulier que

Pierre Catho porte en tatouage sur le bras droit le chiffre du Christ et au-dessous la date : 1774.

2° Un petit cahier manuscrit de 8 pages de format in-16 contenant étape par étape, avec indication des lieux d'arrêt et des distances en lieues, l'itinéraire complet de Verdelais à Saint-Jacques avec celui de Léon à Oviedo pour pèleriner à San Salvador. Quelques courtes notes indiquent les points de refuge où les pèlerins reçoivent des subsides spéciaux. A l'aller, Pierre Catho est entré en Espagne par Saint-Jean-Pied-de-Port, Roncevaux et Burguette. A la fin du livret se trouve un vocabulaire franco-espagnol des quelques mots les plus en usage pour demander son chemin, se diriger, et obtenir les aliments usuels. A la suite, l'indication des monnaies espagnoles avec leur valeur ;

3° Un petit recueil de cantiques à l'usage des pèlerins, de format in-18. — LES/CHANSONS/DES PÈLERINS/DE ST JACQUES.

Avec une vignette au-dessous représentant dans un médaillon : S. IVDE.

Jouxte la copie imprimée chez Jean Spinola, à Compostelle.

Au verso, dans un encadrement :

SE VEND A TOULOUSE,/chez SÉBASTIEN HENAULT, rue/ Tripières, près les Changes.

Le Recueil débute par *la Grande Chanson des Pèlerins qui vont à Saint-Jacques*.

Ici une remarque : MM. de Lavergne, de Bonnaut d'Houet, chanoine Daney et M. Nicolaï lui-même ont déjà publié un certain nombre de ces chansons dites : *Grande Chanson des Pèlerins*. Celle du recueil présenté est inédite. Elle constitue une variante de ces « Grandes Chansons » qui sont toutes à peu près calquées les unes sur les autres et d'un rythme métrique semblable, à raison de l'air qui ne devait pas varier. Voici le texte pour la partie qui se réfère à la traversée de notre région :

. . . . . . . . . . . . . . .

Quand nous fûmes dans la Saintonge,
Hélas! mon Dieu,
Nous ne trouvâmes que mensonge
Dans tout ce lieu.
Les Huguenots ont tout détruit
Avec furie.
De leur erreur, ce fut le fruit
Et leur ignominie.

Quand nous fûmes au Fort de Blaye,
Près de Bordeaux,
Nous entrâmes dedans la barque
Pour passer l'eau.
Il y a bien sept lieues de trajet,
Jusqu'à la Ville.
Nous portions tous le chapelet
D'un cœur doux et tranquille.

A Bordeaux, nous nous promenâmes,
Tous compagnons,
Et presque partout nous chantâmes
Cette chanson.
La Métropole Saint-André
Est magnifique,
Elle a un superbe clocher
Et une tour antique.

De Bordeaux, nous fûmes par Castres,
Jusqu'à Langon,
Nous portions tous nos calebasses
Et le bourdon.
Afin de nous encourager
Dans le voyage
Et ne pas trop nous fatiguer
Dans ce pèlerinage.

Nous passâmes dans une ville
Nommée Bazas,
Et fûmes à l'Hôtellerie,
Etant fort las,
Et puis nous fûmes visiter
La Cathédrale,
En demandant la charité
Sans aucun scandale.

Etc., etc.

Il est à remarquer que le lieutenant du Roi commandant le château de Saint-Jean-Pied-de-Port avait refusé son passage à Pierre Catho en lui enjoignant de rentrer purement et simplement à Saint-Maixent, ainsi que cela résulte d'une note manuscrite datée du 17 mai 1779 et signée motifs pris de ce que notre pèlerin n'était pas muni de permission spéciale, l'Ordonnance royale interdisant tout pèlerinage hors de France.

Il est manifeste que Pierrè Catho passa outre, franchit les monts et accomplit son pèlerinage, ainsi qu'en fait foi le visa de la Capitainerie générale de Pampelune.

Ces documents font partie des papiers de famille de M. Catho, propriétaire à Saint-Maixent, qui a eu l'obligeance de les communiquer à M. Nicolaï par l'intermédiaire de notre excellent collègue M. Dubroca, de Cérons, qui les lui avait aimablement signalés. Une note plus détaillée accompagnera cette communication.

*Chômage de certains métiers dans l'ancien Bordeaux* :

M. de Mensignac a envoyé une note sur un usage de chômage partiel le samedi dans certains métiers du Vieux Bordeaux du XVI[e] au XVII[e] siècle.

L'heure des petites vêpres annonçait la cessation du travail.

Plusieurs ordonnances synodales ont été rendues pour codifier cet usage, qui est l'ancêtre de notre semaine anglaise actuelle.

M. de Mensignac énumère les différentes corporations qui s'y soumettaient, entre autres les chapeliers, gantiers, pintiers, boursiers, baguettiers, blanchiers, etc.

Le président remercie les auteurs des communications et lève la séance à 22 h. 10.

*Le Secrétaire,*
E. Bastide.

---

**Séance du 13 avril 1923.**

Présidence de M. Nicolaï.

La séance est ouverte à 20 h. 50.

*Présents* : MM. Bardié, Bastide, Béchambes, Bontemps,

Dr Boudreau, Bressiaux, Charrol, Corbineau, Coudol, Daleau, Dubreuilh, Ferbos, Klipsch, Ladoire, Marquassuzaa, Maziaud, Mengeot, Minvielle, Nicolaï, Pernet, Rambié, Ricaud, Trial.

*Excusés :* MM. Conil, Goyetche, de Mensignac.

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté.

*Nouveau membre :*

M. Abel Auschitsky, avocat, rue Blanc-Dutrouilh, présenté par MM. Nicolaï et Charrol, est admis membre titulaire de la Société.

*Correspondance :*

Il est présenté un exemplaire du nouveau *Mercure politique et littéraire*, et quelques circulaires de librairie.

*Préparation des fêtes du cinquantenaire :*

Le président résume les questions qui ont été discutées dans la dernière réunion de la Commission spéciale nommée à cet effet. Il communique à l'assemblée les grandes lignes du programme adopté par la Commission. Les fêtes comprendront d'abord :

1° Un hommage rendu à la tombe de Pierre Sansas, notre fondateur ;

2° Séance de travail considérée comme assemblée générale dans laquelle le président fera l'éloge de Pierre Sansas. Elle comprendra aussi un rapport sur le fonctionnement de la Société depuis sa fondation par le secrétaire général.

Deux autres communications et des présentations d'objets ;

3° Un banquet par souscription ;

4° Une visite aux Musées de la ville, sur invitations ;

5° Une conférence publique par M. André Hallays ;

6° La frappe d'une médaille commémorative.

Ce programme est discuté article par article et successivement voté.

L'ensemble est adopté à l'unanimité.

La date, subordonnée à différents facteurs, serait du 19 au 23 juin si les circonstances le permettent. Le ministre de l'Instruction publique serait prié d'assister aux manifestations.

Le détail du programme sera donné à la séance de mai.

*Musée. Dons divers :*

M. Bardié continue à montrer les dons de M[lle] de Pierredon qui sont : Calendrier d'étrennes, époque Restauration, avec douze gravures représentant les « Aventures de Télémaque ».

Une paire d'escarpins de bal brodés soie, en gros Naples, fond beige; une autre en satin noir avec cocardes de rubans blancs; une autre en satin de Chine beige avec chou en soie assortie.

Deux paires de crispins l'une en basane fauve et vernie, l'autre en cuir naturel.

De M[lle] Delpech, par l'entremise de M. de Boissac, un médaillon terre cuite de l'érection des colonnes rostrales.

De M. Boubée, deux intéressantes gravures : une reproduction de Bordeaux au XVII[e] siècle; l'autre, une estampe originale de la reddition de la ville à la fin de la Fronde.

Le président adresse ses remerciements à tous les donateurs et à MM. Bardié et Charrol.

M. Rambié présente un quart de rond terre cuite trouvé à la Bourse.

Un fragment de verre plat.

Un tesson de cruche.

Un clou de charpentier gallo-romain et un clou du XVIII[e] siècle avec encoches.

Le président remercie M. Rambié de ses présentations.

*La cloche du ban communal :*

M. de Mensignac communique un très intéressant travail sur la cloche du ban communal de Bordeaux.

En 1206, la ville de Bordeaux possédait sûrement une cloche jurandale pour sonner le ban communal, appeler les administrateurs de la commune aux réunions et convoquer les bourgeois et le peuple.

D'après les historiens bordelais, c'est à cette époque que la ville moyenâgeuse de Bordeaux fut érigée en commune bourgeoise.

La commune de Bordeaux avait donc sa jurade, son blason (armoiries), son scel, sa cloche, son pilori (sa justice), ses

remparts, et comme telle avait sa tour (beffroi) renfermant la cloche pour sonner le ban communal.

En 1548, pour punir la commune de Bordeaux de sa révolte sanglante occasionnée par les troubles de la gabelle et du meurtre du seigneur de Moneins, lieutenant du roi, le roi Henri II donna l'ordre à son cousin, le connétable de France, Anne de Montmorency, de se rendre à Bordeaux « et réunit à sa discrétion la punition de la commune et des coupables ».

Le connétable, à la tête de mille cavaliers et dix mille fantassins, entra dans Bordeaux comme dans une ville conquise.

Le procès de la ville fut fait par une commission de commissaires royaux amenés de Toulouse, présidée par Jacques de Neuilli, maître de requêtes. La défense de la commune fut présentée par Guillaume Le Blanc, jurat et avocat au Parlement de Bordeaux. Ces magistrats, dans un jugement longuement motivé, supprimèrent purement et simplement la commune de Bordeaux.

Tout le haut des tours du beffroi bordelais fut démantelé, la cloche du ban communal et la grande horloge jurandale ainsi que sa cloche-timbre furent arrachées de ce monument et transportées au Château-Trompette.

Un tel déshonneur ne pouvait durer; aussi les Bordelais, comptant sur la bonté et la clémence d'Henri II, lui déléguèrent l'ancien jurat Guillaume Le Blanc. Il parla au roi avec tant d'éloquence et d'habileté qu'en octobre 1549, Henri II signa des lettres de pardon.

La cloche du ban communal de Bordeaux, qui était restée treize ans au Château-Trompette, fut rétablie dans le beffroi en 1561.

Ce travail, basé sur des notes et des citations d'archives, a vivement intéressé l'assemblée, et l'auteur est félicité par le président.

*Les anciens cimetières de Bordeaux* :

M. Th. Ricaud continue la lecture de son étude sur la disparition des cimetières paroissiaux bordelais et souligne que moins de deux mois après le dépôt des conclusions de la Commission chargée de visiter les nécropoles de la ville (31 juillet

1763) et relative à l'utilisation, pour la paroisse Saint-Projet, d'une partie du cimetière de Sainte-Eulalie, celles-ci entrèrent en application.

Exception pour les corps des tous jeunes enfants, les inhumations cessèrent à partir du 6 octobre 1763 dans le cimetière Saint-Projet.

D'autre part, les dalles de l'église Notre-Dame de la Place, annexe Saint-Projet, ne recouvrirent plus que les dépouilles des prêtres irlandais résidant à Bordeaux et attachés à ce petit sanctuaire.

Les inhumations dans le sous-sol de l'église Saint-Projet devinrent également l'exception. Force fut aux familles ne possédant point de « caves » particulières, et désireuses d'éviter pour les leurs le champ commun de Sainte-Eulalie, de tourner la plupart du temps leurs regards vers les monastères des Grands Carmes ou des Cordeliers.

M. Ricaud signale que cet état de choses se prolongea sans notable changement jusqu'en 1776, date où le roi Louis XVI, écoutant les justes doléances de l'assemblée du clergé (tenue au cours de l'année 1775), signa, le 15 mai, l'édit portant interdiction d'enterrer désormais dans l'intérieur des églises du royaume et ordre de transférer les nécropoles hors des villes. Cette mesure, fort judicieuse, mais prise un peu à la hâte, allait pour certaines agglomérations, pour Bordeaux en particulier, créer de nouvelles et parfois inextricables difficultés, l'espace réservé aux inhumations se trouvant encore diminué, et ce souvent dans de sérieuses proportions.

Certaines paroisses, celle de Saint-Christoly notamment, désireuses d'obéir à la loi, mais se trouvant dans la quasi-impossibilité de le faire, demandèrent et finalement obtinrent d'utiliser, provisoirement du moins, une partie du cimetière de l'Hôpital Saint-André, situé hors les murs sur le chemin du Tondu.

Grâce aux démarches de M. de Ségur, grand syndic de Saint-Christoly, un terrain fut acheté, en 1780, chemin du Petit-Pont-Long (actuellement partie ouest de la rue Charles-Marionneau qui avoisine la rue d'Arès) et permit dans une certaine mesure de satisfaire aux besoins de la paroisse.

M. Ricaud note la nécessité qu'il a d'employer la forme restrictive, car pour des raisons assez inexplicables le nouveau champ de repos ne fut que très rarement utilisé.

Dans la plupart des autres paroisses de la ville, l'ordonnance royale de 1776 reste à l'état de lettre morte et il en fut de même jusqu'au mois de décembre 1792.

Entre temps, l'idée de créer un cimetière pour plusieurs paroisses était lancée et prenait du corps. Dès 1783, des vues furent jetées sur les terrains avoisinant les ruines du Palais-Gallien.

Des protestations véhémentes s'étant élevées dans le quartier déjà assez peuplé, il fallut voir par ailleurs.

L'ère des tergiversations et des demi-mesures continua. En 1785, les Bénédictins offrirent à la paroisse Sainte-Croix un terrain qu'ils possédaient derrière la manufacture, à Pénissart. Ce n'est que deux ans après, en 1787, que la nouvelle nécropole put être inaugurée. Par malheur, la stagnation des eaux dans le sous-sol de ce lieu réduisit fortement les avantages attendus du geste généreux des disciples de saint Benoît.

Des projets multiples vont de nouveau se dresser. Leur ampleur et les résistances qu'ils firent naître incitent M. Ricaud à demander le renvoi de leur analyse à une prochaine séance.

Le président remercie M. Ricaud de sa très intéressante communication dont la suite sera donnée à une réunion ultérieure.

*Quelques villes gallo-romaines de l'Entre-deux-Mers* :

M. l'abbé Labrie communique des notes sur quelques villas gallo-romaines récemment découvertes dans l'Entre-deux-Mers, à la villa de Major, au nord de Rions. Des substructions ont été rencontrées au lieu dit Pascaud, près de Rions ; on a mis à jour les vestiges d'une importante villa contenant des peintures à fresques, lièvre courant, faisans, etc. ; cette trouvaille est la plus importante que l'on ait faite jusqu'ici. M. l'abbé Labrie est remercié de sa communication.

M. Nicolaï demande que soient adjoints à la Commission du cinquantenaire MM. Bouchon et Bastide. Cette proposition est adoptée.

M. Bontemps présente une petite pyramide en faïence fabriquée à Bordeaux d'après les procédés d'Honoré Boudon de Saint-Amans (1774-1858).

Le président remercie M. Bontemps de son intéressante présentation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h. 40

*Le Secrétaire,*
E. Bastide

---

## Séance du 11 mai 1923.

Présidence de M. Nicolaï, président.

La séance est ouverte à 20 h. 45.

*Présents :* MM. Bardié, Barennes, Bastide, Bontemps, Léon Bontemps, Dr Boudreau, Charrol, Chansarel, Coudol, Daleau, Mme Dubois, Dubreuilh, Ferbos, Marquassuzaa, Maziaud, Nicolaï, Ricaud.

*Excusés :* MM. Goyetche, de Mensignac, Mlle de Pierredon, Conil.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté à l'unanimité.

*Correspondance :*

Lecture d'une invitation de l'A. F. A. S. relative au Congrès qui aura lieu au mois de juillet prochain.

Le président demande si parmi nos collègues certains désirent faire des communications et, dans ce cas, de vouloir bien en aviser le secrétaire général.

*Nouveau membre :*

M. André Garde, propriétaire à Pomerol, présenté par MM. Corbineau et Charrol, est admis membre actif de la Société.

M. Klipsch adresse au secrétaire général une lettre par laquelle il demande que les membres de la Société soient autorisés à amener à une de nos réunions mensuelles une personne amie, susceptible de devenir membre cotisant de la Société.

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

M. le Président communique une lettre de M. le duc de Trévise, président de la Société pour la sauvegarde de l'art français, tendant à avoir l'adhésion de la Société pour une campagne contre des déprédations artistiques qui ont été signalées ces derniers temps. La Société s'associe à cette croisade.

Il est ensuite communiqué une circulaire des Archives de l'amateur d'antiquités. La proposition n'est pas adoptée.

*Projet de la Commission d'organisation du Cinquantenaire :*

M. Bardié a été chargé officieusement de pressentir M. André Hallays au sujet d'une conférence à l'occasion du Cinquantenaire.

Très aimablement, M. Hallays s'est mis à notre disposition et sa conférence aura pour titre : « La cathédrale de Reims, avant et après le bombardement. Le programme de la reconstruction ». Projections.

M. le Président remercie M. Bardié de la mission qu'il a bien voulu accepter.

Le président lit le texte de la lettre invitant officiellement M. Hallays.

Ensuite il donne lecture de la circulaire générale qui sera adressée aux autorités, aux membres et aux sociétés correspondantes.

Ces documents sont successivement adoptés à l'unanimité.

Le président propose à l'assemblée d'offrir à M. André Hallays un exemplaire de la médaille qui va être frappée pour la Société.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Musée. Dons divers :*

M. Bardié remet au nom des héritiers Fourché deux sceaux religieux avec empreintes de cire.

De M^lle^ de Pierredon, une paire d'escarpins en soie noire, une paire de brodequins en soie bleue.

Du docteur Boudreau, une paire d'escarpins, une étiquette d'encadreur.

De M. Bardié, une étude pour tableau d'église, martyre de saint Étienne, par Alcide Girault.

De M. Garde, une brochure sur Pomerol, dont il est l'auteur.

Le président remercie les donateurs.

Le docteur Boudreau présente un mortier en bronze avec son pilon, provenant des environs de Saint-Gaudens, époque xvii$^{e}$ siècle.

Le docteur Boudreau est remercié de sa présentation.

*Un curieux silex de Pair-non-Pair :*

M. Daleau présente un curieux silex de la grotte de Pair non-Pair, commune de Marcamps (Gironde).

La patine du silex est une altération superficielle due à la déshydratation de la roche, dont les surfaces se transforment en cacholong, transformation qui s'opère plus particulièrement sur les silex exposés aux agents atmosphériques. Cette action est parfois superficielle; dans d'autres cas, la roche dénaturée passe à l'état de cacholong.

La pièce qui fait l'objet de cette note est couverte sur les deux faces d'un cortex grossier, primitif; on voit sur son pourtour des traces anciennes de patines, brunes, jaunâtres, ternes ou luisantes. Cet échantillon (n° 2271 de son catalogue) est sectionné en deux parties à peu près égales par un coup de percuteur porté au centre, qui a produit sur les deux faces opposées de la cassure un bulbe en relief et un conchoïde en creux.

Le silex A, de couleur noirâtre, laisse voir sous sa gangue une mince couche nacrée, l'extrémité opposée à la cassure, sorte de nucleus, avec plan de frappe, d'où on a détaché trois lames. Les angles vifs de ces dernières présentent un commencement de patine blanche.

A l'encontre du spécimen A, les éclats et la cassure du morceau B, dus à une taille intentionnelle, sont couverts d'une patine d'un blanc laiteux avec une bande bleuâtre correspondant à la couche nacrée de A.

Les silex A-B, qui primitivement formaient une unique pièce, ont probablement été trouvés à des dates espacées et sur deux points différents de la grotte. Durant les fouilles de Pair-non-Pair, ces deux morceaux séparés n'attirèrent pas son attention, car leurs étiquettes ne mentionnent ni la date de leur décou-

verte, ni le niveau de gisement, comme cela a été fait pour la plupart des spécimens recueillis.

Plus tard, procédant à un triage des silex rebutés, il a constaté l'adaptation de ces deux pièces qui, de ce fait, acquirent un intérêt particulier. Sans qu'il puisse l'affirmer, il est probable que A provient de l'intérieur de la grotte, tandis que B est resté à l'extérieur, exposé à l'air. Leur différence de coloration est due aux milieux dans lesquels ils ont longtemps séjourné.

Le président remercie M. Daleau de sa très intéressante communication.

M. Bardié lit une note sur *Alcide Girault*, peintre d'histoire.

Alcide Girault, né à Bordeaux en 1836, élève de Jean-Paul Alaux et d'Oscar Gué, premier prix de peinture en 1860 et pensionnaire de la ville en 1861-1865.

Nommé professeur de dessin des écoles communales de Paris et à l'Association polytechnique.

Revenu à Bordeaux en 1873, il entra l'année suivante comme professeur à la Société philomathique où il resta jusqu'à sa mort survenue en 1917.

Son enseignement était basé sur l'étude de la nature, archéologue érudit et convaincu, artiste délicat et observateur que les circonstances et une modestie presque exagérée ont empêché de donner la vraie mesure de son talent.

Quelques tableaux cependant demeureront à Saint-Estèphe, Angoulême, Luçon, etc.

M. Bardié avait apporté quelques dessins de l'histoire sainte, faits par M. A. Girault, qui sont examinés avec attention.

Le président remercie M. Bardié de son étude si documentée.

M. Bontemps montre un très bel émail dans un cadre en plomb (encadrement genre fenêtres Henri II) remarquablement moulé.

M^me^ Dubois présente le tome I d'une *Histoire de France,* depuis Pharamond jusqu'à Henri IV, par Jan de Serres, imprimée en 1595.

*Les sonneries de trompes et de busines à Bordeaux :*

M. de Mensignac donne lecture d'un important travail sur deux antiques coutumes jurandales bordelaises en usage aux XIIIe et XIVe siècles.

Les sonneries de trompes, de busines et de trompettes sont, avec les sonneries de la cloche du ban communal de Bordeaux, les deux principaux rouages administratifs de Bordeaux sous l'ancien régime.

Elles sonnaient le soir la retraite, appelaient le peuple aux armes et aux réunions de la commune et annonçaient aux bourgeois, manants et habitants de Bordeaux les adjudications des fermes et octrois de la ville.

Cette coutume remonte à l'année 1199 ou 1200, mais elle fut employée vers le VIe siècle de notre ère sous la domination romaine.

Cet usage, après que la cloche du ban communal avait sonné le couvre-feu, d'exécuter des fanfares de busines pour annoncer aux habitants que les portes de la ville allaient se fermer et qu'ils aient à rentrer chez eux, est révélé par la figuration du revers du sceau de la commune de Bordeaux de 1294 à 1304, montrant dans un champ octogone une ville fortifiée avec sa porte ouverte flanquée de deux tours crénelées au sommet desquelles deux hommes sonnent de la trompette.

Les sonneurs de trompe et de busine ont sonné pour la dernière fois à Bordeaux le 16 janvier 1793.

Le président remercie les auteurs des présentations ainsi que M. de Mensignac.

La séance est levée à 10 h. 40.

*Le Secrétaire,*
E. Bastide.

---

**Séance du 8 juin 1923.**

Présidence de M. Nicolaï, président.

La séance est ouverte à 20 h. 40.

*Présents :* MM. Nicolaï, Barennes, Bastide, Béchambes, Bonnal, Bontemps, Léon Bontemps, Bouchon, Dr Boudreau,

Charrol, Conil, Corbineau, Coudol, Dubreuilh, Ferbos, Guillier-Dauban, Goyetche, Klipsch, Ladoire, Malvesin, Marquassuzaa, Maziaud, Pernet, Ricaud.

*Excusés :* MM. Bardié, de Mensignac.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté à l'unanimité.

*Correspondance :*

L'Association française pour l'avancement des sciences a demandé à la Société de vouloir bien se charger d'établir le programme de la section d'archéologie pour le prochain congrès. Le secrétaire général a envoyé ce document en temps utile.

*Musée. Dons divers :*

De M. de Mensignac, une assignation de 1750 contre un bourgeois de Bordeaux.

De M. Edmond Courtel, deux clefs du XV[e] et du XVIII[e] siècles.

De M. A. Chansarel, deux escarpins et une aumônière en satin brodé.

*Nouveau membre :*

Sur la présentation de MM. Nicolaï et Charrol, M. Gauban, avocat à Bordeaux, est admis membre titulaire de la Société.

Le président remercie les donateurs.

*Préparation du Cinquantenaire :*

Le président met l'assemblée au courant des démarches qui ont été faites pour retrouver la famille de notre fondateur.

Le secrétaire général a poursuivi des recherches qui ont abouti à retrouver M. Sansas fils, magistrat en retraite à Montpellier.

Le président a répondu à M. Sansas en le priant de bien vouloir participer à nos fêtes.

Le président, après avoir donné lecture du programme définitif des manifestations, présente les circulaires qui vont être adressées à tous les membres et sociétés correspondantes, ainsi que l'affiche de la conférence.

Il lit ensuite le discours qu'il doit prononcer pour l'éloge de Sansas à la séance solennelle.

Cette lecture est adoptée à l'unanimité. Le président remercie les assistants.

Le secrétaire général présente au nom d'un collectionneur

bordelais une médaille de la Renaissance qui donne lieu à un échange de vues entre divers membres présents.

*Haches et pointes de flèches employées comme amulettes* :

M. de Mensignac communique une notice sur l'emploi des pointes de flèches et haches en silex de l'époque préhistorique, comme amulettes, préservatrices de toutes sortes de maux et accidents. Ces amulettes remonteraient à l'apparition de la religiosité et elles sont des plus nombreuses chez les anciens, Égyptiens, Grecs, Romains et Byzantins.

Autant de maux et accidents, autant d'amulettes différentes. Ces pointes de flèches — il en est de même des haches — auraient été à cette époque considérées comme tombées du ciel avec la foudre, d'où la vénération qu'on leur portait et leurs propriétés merveilleuses.

Les anciens faisaient de ces pierres différents emplois ; ils les enchâssaient dans leurs bijoux, s'en servaient d'amulettes contre l'incendie, les attaques d'apoplexie, les morsures des serpents, les maladies des porcs, etc.

On attribuait également à l'agathe et au jade des vertus merveilleuses.

Ces différentes croyances superstitieuses étaient, il n'y a pas très longtemps, manifestes dans notre Sud-Ouest et notamment en Gironde et dans les Landes.

Le président remercie M. de Mensignac de sa très intéressante communication et ajoute qu'au cours des fouilles du Mas d'Agenais, il a eu l'occasion de recueillir plusieurs observations sur des faits semblables, notamment des silex dans trois tombes différentes.

M. Bouchon précise qu'une trace de ces superstitions existe encore, il n'est pas rare de rencontrer de nos jours la coutume de placer des pièces de monnaies dans la bouche ou dans la main des morts.

Il rappelle qu'on a trouvé dans le cimetière de Saint-Seurin des corps d'enfants dans des amphores, avec un clou enfoncé derrière la nuque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 20.

*Le Secrétaire,*

E. Bastide.

## Cinquantenaire de la fondation de la Société.

(21 et 22 juin 1923.)

Le compte rendu des fêtes du cinquantenaire paraîtra dans un fascicule spécial qui sera joint à la présente année.

---

## Séance du 13 juillet 1923.

Présidence de M. Nicolaï, président.

La séance est ouverte à 20 h. 30.

*Présents :* MM. Nicolaï, Bontemps, Charrol, Amtmann, Bardié, Daleau, abbé Darley, Ferbos, Maziaud, Marquassuzaa, Conil.

*Excusé :* M. Bastide.

Le président remet à MM. Daleau et Amtmann la plaquette commémorative de la Société Archéologique de Bordeaux qui leur a été offerte en gage de sympathie et d'estime par ses membres en souvenir du Cinquantenaire.

MM. Daleau et Amtmann expriment leur gratitude.

M. Nicolaï, rappelant les fêtes du Cinquantenaire, adresse ses remerciements aux collaborateurs qui l'ont aidé à assurer le succès de cette manifestation scientifique ainsi qu'aux autorités locales auprès desquelles il a trouvé un si bienveillant accueil. Il rappelle les diverses circonstances de cette solennité, la réception au musée, la conférence de M. André Hallays et le banquet qui se déroulèrent avec une harmonie parfaite et de la manière la plus charmante pour tous.

*Nouveau membre :*

M. Lapeyrère, propriétaire à Castets (Landes), présenté par MM. Nicolaï et Charrol.

*Correspondance :*

M. Charrol lit une lettre du duc de Trévise, président de la Société de l'Art français, demandant la collaboration de la Société en faveur de la campagne de propagande pour la

protection de l'art français que cette société va inaugurer, dès le mois d'octobre.

Il signale le Congrès d'archéologie qui se tiendra à Marseille, du 13 au 15 juillet ; à cette occasion, la Fédération des sociétés provençales des excursionnistes combinera son programme avec celui du Congrès, afin de faciliter aux sociétaires les promenades dans les environs; le nouveau journal *Isis ;* un numéro spécimen des *Archives photographiques d'art ;* le *Bulletin de la Société Historique de la Brie.*

Le Syndicat d'initiative de Soulac offre à la Société, par l'entremise de M. le R. P. Darley, une reproduction photographique d'une carte de Soulac dressée par Masse, ingénieur de Louis XIV, dont l'original est déposé aux Archives de la guerre. M. Charrol souligne l'intérêt de ce document et donne quelques détails bibliographiques sur leur auteur.

M. Bardié communique une lettre de M. André Hallays relative au classement de l'église Saint-Rémi, et une autre de M. Lefèvre-Portalis sur le même sujet, confirmant le vote et l'avis favorable donné à ce classement par la Commission des Monuments historiques.

M. Bontemps montre quelques exemplaires de la nouvelle médaille commémorative de la Société, frappée à la Monnaie, qu'il distribue aux membres présents. Le prix de cette médaille en bronze est fixé à 15 francs.

*Musée. Dons divers :*

De M. Bardié,

De M. Goyetche, une invitation à dîner du XVIII[e] siècle au nom de M[me] de Mouchy ;

De M. Mortier, une cruche en terre du moyen âge.

*Les serments sur le fort :*

M. le R. P. Darley donne lecture de son manuscrit sur le fort de Saint-Seurin. Il était d'usage autrefois de prêter des serments solennels sur le fort, c'est-à-dire sur le tombeau ou la châsse contenant les reliques d'un saint. A Bordeaux, ces serments solennels, d'après des textes des XIII[e] et XV[e] siècles, se prêtaient dans la crypte de l'église Saint-Seurin, sur l'autel de la Majesté et le fort de Saint-Seurin à l'exclusion de tout autre endroit.

Cet autel de la Majesté, qui se trouvait dans la crypte, était le domaine du sacriste ou curé de Saint-Seurin, tandis que l'autel Majeur, contenant les reliques de saint Seurin, se trouvait dans l'église qui est au-dessus de la crypte et dépendait du chapitre. Il y avait même souvent rivalité d'intérêts entre le chapitre et le sacriste.

A la fin du XVIII^e^ siècle, on a commencé à prétendre que les serments se prêtaient sur le fort de Saint-Seurin, sur les reliques de ce saint.

Baurein et d'autres auteurs soutinrent cette thèse pour expliquer le mot fort.

On a soutenu aussi qu'avant le XV^e^ siècle, saint Fort était inconnu à Saint-Seurin, ce qui est une erreur, puisqu'au XIII^e^ siècle on jurait sur l'autel de la Majesté et de saint Fort, qui est l'autel de la crypte et non l'autel majeur de Saint-Seurin; au XIV^e^ siècle, d'après le Cartulaire de Saint-Seurin, on célébrait la fête de saint Fort.

L'expression : jurer sur le fort de l'église Saint-Seurin, en usage aux XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, avait la même signification que jurer sur l'autel et les reliques de saint Fort, employée au XV^e^ siècle. Les deux désignaient la même coutume : jurer dans la crypte sur l'autel de saint Fort et non pas sur celui de saint Seurin. C'est de la ressemblance fortuite des deux termes : le fort et saint Fort qu'est née la confusion.

La crypte, par son antériorité à l'église de Saint-Seurin et à cause des reliques de saint Fort qu'elle contenait, gardait la priorité. C'est pour cette raison que les serments solennels se prêtaient dans la crypte et non pas dans l'église Saint-Seurin.

Cette crypte, qui n'est autre que l'antique oratoire du Saint-Sauveur, fondé au I^er^ siècle par sainte Bénédicte et son mari, gouverneur de Bordeaux, qui contenait l'autel de la Majesté, était bien antérieure à saint Seurin. Dans cet oratoire, ancienne église cathédrale, le corps de saint Fort, évêque et martyr, repose à la même place, sous l'autel principal, avant les autres saints de la crypte : saint Amand, sainte Bénédicte et sainte Véronique. Il y apparaît comme le fondateur et surtout comme le premier évêque de Bordeaux.

On a, il est vrai, objecté le silence des documents anciens sur saint Fort. Plusieurs contenaient le nom du gouverneur, mais les copistes, plus tard, ont défiguré ce nom : ce n'était ni Sigebert, ni Gilbert, ni Philibert. Un dernier document du Ier siècle confirme et complète les documents connus; d'après la mission de Nathan, d'origine orientale, Tyrus, gouverneur de Bordeaux et de l'Aquitaine, devint chrétien au temps de Claude, convertit son peuple, brûla les idoles, bâtit des églises et y plaça de saintes croix. Or, Tyrus, en syriaque, a le même sens que le mot latin *fortis*.

Le président remercie notre collègue de sa très intéressante communication qui est renvoyée à la Commission des publications.

M. Maziaud montre un fourreau ancien de dague, en tôle de fer.

M. Nicolaï présente trois haches en bronze, à douille avec anneau, de la fin de l'âge du bronze.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 20.

*Le Secrétaire,*

A. CONIL.

---

## Séance du 12 octobre 1923.

Présidence de M. NICOLAÏ, président.

La séance est ouverte à 20 h. 45.

*Présents :* MM. Nicolaï, Barennes, Bastide, Béchambes, Bontemps, Dr Boudreau, Charrol, Corbineau, Coudol, Dubreuilh, Ferbos, Goyetche, Klipsch, Marquassuzaa, Maziaud, Minvielle, Rambié.

*Excusés :* MM. Bardié, Conil, Ricaud, de Mensignac.

En ouvrant la séance, le président rend un hommage ému à la mémoire de M. Alaret, disparu pendant les vacances, et signale également les deuils paternels qui ont atteint MM. Barennes et Corbineau. Il adresse aux familles les condoléances de la Société.

Il profite de l'arrivée de M. Malvesin pour lui adresser ses félicitations à l'occasion de la naissance de sa fille.

*Correspondance :*

Le secrétaire général donne lecture du programme du 57e Congrès des Sociétés savantes qui se tiendra à Dijon en avril 1924.

La direction du Nordiska Museet de Stockholm informe la Société qu'elle célébrera le cinquantenaire de sa fondation le 24 octobre prochain. La Société adresse ses félicitations et ses vœux de prospérité à cet établissement.

Le Comité olympique français envoie les programmes de la VIIIe Olympiade qui se tiendra à Paris en 1924, relatif aux concours d'arts et à l'exposition des arts industriels.

Un spécimen de la Bibliografia general española et hispano-americana.

*Nouveaux membres :*

M. l'abbé Ducouyts, présenté par MM. Conil et Charrol ;

M. Tauziac, présenté par MM. Guillier-Dauban et Conil, sont admis membres titulaires de la Société.

M. Charrol lit le décret présidentiel relatif au classement de l'église Saint-Rémi, qui assure la conservation de l'édifice (*Journal officiel* du 5 septembre 1923).

M. Charrol retrace en quelques mots les principaux travaux qui ont accompagné le Congrès de l'A. F. A. S. qui s'est tenu à Bordeaux au mois d'août dernier, et remet pour la bibliothèque le volume distribué à chaque congressiste.

De nombreux archéologues marquants sont venus visiter le Musée du Vieux Bordeaux et ont félicité la Société de l'organisation de son très intéressant Musée.

M. de Mortillet a adressé à la Société quatre brochures de préhistoire.

Le secrétaire général présente une série d'assignats et de papiers divers provenant du don fait autrefois par MM. Minier frères ; entre autres choses intéressantes, cette collection comprend un billet de la Banque de Law, un reçu d'expédition d'argent à un soldat aux armées pendant la Révolution, un autre de l'emprunt forcé de l'an IV et de nombreux billets de confiance.

M. Coudol présente un poignard dragué dans la Garonne en 1878. Cet objet, dont la poignée en bronze porte des dessins romans qui peuvent s'apparenter avec ceux déjà décrits par M. de Mensignac en 1913, a la lame à dos angulaire et porte un poinçon.

Une autre lame semblable a été draguée en même temps.

Cet objet peut être attribué au XIIe siècle.

Le président remercie M. Coudol de sa présentation.

*Les anciens faïenciers bordelais* :

M. Nicolaï communique les résultats préliminaires de ses recherches sur les faïenciers bordelais, s'appuyant notamment sur les renseignements d'archives, l'analyse des procédés techniques et les diverses pièces qu'il a pu examiner dans les Musées d'Agen, d'Auch, de Nérac, de Toulouse, de Montauban, de nombreuses pièces qu'il a pu rassembler. M. Nicolaï fait le récit des expériences que Johnston, aidé de Boudon de Saint-Amans, a tentées pour créer des faïences fines rappelant les terres anglaises.

Il énumère les différents types de fabrication, les marques successives, au nombre d'une trentaine, dont Johnston a fait usage et dont il est le seul jusqu'à présent à avoir signalé ce chiffre.

Johnston employa pour le décor de ses assiettes des dessins à impression de couleurs, dont un certain nombre lui furent préparés par le célèbre lithographe bordelais Léger.

A l'appui de sa causerie, M. Nicolaï présente quelques-uns de ces différents types céramiques qui excitent l'intérêt des assistants.

*L'horloge publique de Bordeaux* :

M. de Mensignac donne lecture de son mémoire sur la première horloge jurandale publique de Bordeaux.

Les documents bordelais officiels à ce sujet sont rares.

Dans les premières années du XVe siècle, la commune de Bordeaux possédait déjà une grande horloge mécanique monumentale, à sonnerie. Cette horloge était placée à la Maison commune de Bordeaux, enfermée dans une petite guérite ou lanterne, sur le haut de la Tour servant de logement au pen-

dart ou bourreau de la ville qu'on reconnaissait à plusieurs signes distinctifs.

Dans un document officiel du 15 octobre 1406, la Jurade de Bordeaux décide la suppression de cette lanterne comme trop accessible au dehors et ordonne qu'il soit fait un mur au-dessus de l'escalier de la tour et que la porte de cette tour soit fermée.

Viennent ensuite plusieurs extraits de ces délibérations.

Les neuf délibérations qu'on a pu recueillir montrent clairement que Bordeaux possédait bien une horloge monumentale à sonnerie.

Nous ignorons cependant à quelle année remonte sa construction — quoique sachant très bien qu'elle était en plein exercice en octobre 1406 — ne connaissant pas le contrat passé entre le constructeur de cette horloge et la Jurade de Bordeaux, comme cela se pratiquait à cette époque dans notre ville pour les diverses entreprises communales.

Nous savons qu'elle est antérieure à la fin du XIV$^{e}$ siècle.

Dès 1400, les souverains anglais, affaiblis par leurs discordes, ne défendant et ne secourant nullement leurs vassaux de Guyenne, Bordeaux était toujours en guerre avec les Français et quelques grands seigneurs du Midi. Aussi les Bordelais prirent des mesures nécessaires pour leur défense. On décida de démolir, dans l'intérêt public, la guérite qui renfermait l'horloge et de déplacer cette dernière. Il ressort donc que, de 1398 à 1406, il aurait été de toute impossibilité à la Jurade bordelaise, vu l'état très précaire des finances communales, de doter leurs concitoyens d'une telle horloge.

Nous croyons que son édification a eu lieu de 1380 à 1385 (date où Bordeaux avait une grande prospérité).

Plusieurs horloges monumentales se sont élevées dans d'autres villes et provinces et, semble-t-il, par émulation, Bordeaux en a fait élever une.

La mise en place de cette horloge eut lieu vers 1385. Les divers travaux (construction, mise en place, réglage) demandant plusieurs années, c'est vers 1380 que dut être édifiée la guérite ou lanterne qui devait la renfermer.

Le président remercie M. de Mensignac de sa très intéressante communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 15.

*Le Secrétaire,*
E. Bastide.

---

## Séance du 9 novembre 1923.

Présidence de M. Nicolaï, président.

La séance est ouverte à 20 h. 50.

*Présents :* MM. Nicolaï, Bardié, Bastide, Bontemps, Dr Boudreau, Charrol, Corbineau, Coudol, Dubreuilh, Ferbos, Klipsch, Malvesin, Marquassuzaa, Maziaud, Minvielle, Pernet, Rambié, Ricaud, Trial.

*Excusés :* MM. Conil, Goyetche, de Mensignac, Barennes.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Bardié demande la parole pour faire l'éloge de M. Lefèvre-Pontalis, membre honoraire de la Société, récemment décédé.

M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie depuis de longues années, avait succédé au comte de Marsy, qui avait à son tour succédé à Arcisse de Caumont.

Nous avons perdu en lui un sincère ami de la Société et il ne faut pas oublier que c'est grâce à sa haute influence que la Commission des monuments historiques de Paris a accepté à l'unanimité la conservation et le classement de l'église Saint-Rémi.

M. le Président s'associe aux regrets formulées par M. Bardié et a exprimé à Mme Lefèvre-Pontalis et sa famille les condoléances de la Société.

*Nouveau membre :*

Mme Stellingwerff-Loppens, 21, cours du Médoc, Bordeaux, présentée par M. Nicolaï et M. Bardié, a été admise membre de la Société.

*Musée. Dons divers :*

M. Bardié, au nom de M. Maurice Lambertie, remet pour le Musée deux boites contenant cent soixante-deux pièces diverses dont quarante-sept en argent.

Des remerciements seront adressés à M. Lambertie au nom de la Société.

De M. Maziaud, une série de photographies de Bordeaux.

Au nom de M. Sarrat, un jeton argent de la Chambre de commerce de Bordeaux, époque Louis XVI.

De M. Charrol, un jeton du Comité des assureurs de Bordeaux.

Les donateurs sont remerciés de leurs dons qui enrichissent notre Musée.

M. Coudol présente deux boîtes à poudre du XVII^e siècle.

Ces objets, d'un caractère artistique, sont très admirés par les assistants.

Le président remercie M. Coudol de sa présentation.

La séance est suspendue à 21 h. 15 pour procéder aux élections du premier tiers sortant du conseil d'administration. MM. Th. Amtmann, A. Bardié, J. Coudol, G. Malvesin, A. Nicolaï, membres sortants, sont réélus pour trois ans.

La séance est reprise à 21 h. 25.

M. Nicolaï continue sa communication sur *les faïenciers bordelais*.

Il indique les recherches de Boudon de Saint-Amans poursuivies à la faïencerie Johnston d'après les procédés de fabrication qu'il avait observés en Angleterre, ses divers séjours à la manufacture de Sèvres, Creil, 1823-1824, Choisy-le-Roi et Montereau.

M. Nicolaï, à l'appui de sa communication, montre quelques-unes des productions de Boudon de Saint-Amans et Jonhston : pièces à décor rapporté, faïence fine couleur crème à décor bleu ou blanc, pièces dites « à la camomille », signées « Johnston », pièces à décor en relief de Laheus et Rateau.

M. Maziaud présente une petite corbeille à fleurs en grès vernissée, forme empire, marquée « Manufacture royale de Bordeaux » et très certainement faite chez Johnston.

L'auditoire a applaudi chaleureusement la communication de M. Nicolaï.

M. de Mensignac continue la lecture de son travail sur l'histoire générale de la *première horloge jurandale publique* de la commune de Bordeaux.

Cette horloge jurandale, placée dès son édification en 1385, enfermée dans son campanile construit sur le haut d'une des tours nord de la maison commune de Bordeaux, fut transférée, ainsi que la cloche du ban communal en 1449 ou 1450, dans le beffroi de Bordeaux qu'on venait d'achever.

En 1549, elle fut arrachée de ce monument public et exilée au Château-Trompette sur l'ordre du connétable de France, Anne de Montmorency, et des commissaires royaux chargés par Henri II de châtier les excès sanglants dont les habitants de la capitale de la Guyenne se rendirent coupables en 1548.

Huit ans après, Henri II autorisa le maire et les jurats de Bordeaux à rétablir cette horloge dans le beffroi. Ce n'est qu'en 1560 qu'elle fut remise à sa place primitive.

La mise en place et le réglage ont demandé trois années de travail. Aucun document ne nous a fait connaître le nom de l'horloger ou du serrurier bordelais qui l'a réparée; on suppose cependant que c'est l'horloger Roger qui, en 1567, confectionna la seconde horloge monumentale publique de Bordeaux.

De cette première horloge jurandale bordelaise qui a donné l'heure pendant plus de cent quatre-vingts ans, il ne reste aucun vestige ni aucun dessin. Également, absence complète de renseignements sur la composition de son mécanisme, de son devis, ainsi que les noms de l'inventeur et du constructeur de cet intéressant monument du moyen âge.

M. le Président remercie M. de Mensignac de sa communication très documentée.

M. Bastide présente une série de méreaux protestants du XVIII[e] siècle originaires du Poitou et de la Vendée.

M. le Président le remercie de sa présentation.

M. Corbineau, en fin de séance, a présenté deux très intéressantes assiettes polychromes de Rouen dont l'une « au Dragon ».

M. le Président le remercie et l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 22 h. 50.

*Le Secrétaire,*

E. Bastide.

## Séance du 14 décembre 1923.

Présidence de M. Nicolaï, président.

La séance est ouverte à 20 h. 50.

*Présents :* MM. Nicolaï, Bardié, Barennes, Bastide, Béchambes, Bontemps, Dr Boudreau, Charrol, Corbineau, Marquassuzaa, Maziaud, Minvielle, Rambié, Ricaud, Trial, Mme Vogée-Davasse.

*Excusés :* MM. Coudol, Conil, Ferbos, de Mensignac.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le président annonce la composition du bureau pour l'année 1924 :

*Président :* M. A. Nicolaï.

*Vice-présidents :* MM. P. Rambié, A. Bardié.

*Secrétaire général :* M. Charrol.

*Secrétaires :* MM. Th. Ricaud, A. Conil, E. Bastide.

*Trésorier :* M. A. Bontemps.

*Archiviste :* M. R. Ferbos.

*Conseillers :* MM. Th. Amtmann, A. Dubreuilh, J. Coudol, G. Bouchon, G. Malvesin, Dr Boudreau.

*Nouveaux membres :*

M. H. Genvré, industriel, 27, cours de Luze, présenté par MM. Bontemps et Charrol.

M. Paul Toscanne, membre de la Mission Méquenem en Perse, 1, rue Ernest-Renan, Saint-Denis (Seine), présenté par MM. Neuville et Charrol.

M. Pierre Lefort, ingénieur en chef des ponts et chaussées, présenté par MM. Nicolaï et Charrol, sont admis à l'unanimité membres de la Société.

*Correspondance :*

M. Hubert Morand, secrétaire du *Journal des Débats*, ayant demandé l'envoi du *Bulletin de la Société*, aux fins d'extraire les renseignements qui pourraient lui être utiles, le Conseil de la Société a estimé que la demande ne pouvait pas être retenue, mais que, dans certains cas, on lui adresserait des communications particulières sur les sujets pouvant intéresser le journal.

Le secrétaire général donne connaissance des nombreuses circulaires de librairies belges arrivées pendant le mois.

Sur la proposition d'un de ses membres, le Conseil a décidé, sous ratification de l'assemblée générale, le don à la municipalité bordelaise des deux exemplaires argent et bronze de la médaille frappée á l'occasion du cinquantenaire de la Société.

La proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*Musée. Dons divers :*

De M. Lambertie, deux pièces romaines.

De M^me^ Paul Gautier, deux volumes, *Anecdote chrétienne*, Collège royal de Bordeaux, 1826, intéressants par la reliure.

M^me^ de Lory, sœur de notre ancien collègue M. Émilien Piganeau, étant récemment décédée, la Société a adressé ses condoléances à M. de Lory.

M. Nicolaï continue la lecture de ses notes sur les *anciens fabricants de céramique bordelaise.*

Il présente de nombreux spécimens de Boudon de Saint-Amans : plat, saucier, pot à lait godronné, etc.

M. Rambié présente à son tour deux séries d'assiettes de Lahens et Rateau, dont les unes portent le monogramme et les autres sans marques.

M. Bontemps soumet un pot à lait de la même époque et M. Bastide montre deux coupes basses à décor feuilles de vigne de David Johnston, deux assiettes à dessin feuilles de platane sur fond vannerie de Vieillard et un pot à tabac avec garniture feuille de chêne et glands.

M. Charrol communique deux boussoles anciennes dont une hollandaise du XVII^e^ siècle et deux chinoises du XVIII^e^ siècle.

M. de Mensignac continue la lecture de son travail sur *le beffroi de Bordeaux.*

Le beffroi de Bordeaux, le « Mirandin » ou merveille de la ville, connu actuellement sous le nom de « Tours de la Grosse Cloche », n'est pas antérieur au XV^e^ siècle.

Il est à peu près certain que lorsque la Jurade bordelaise adopta, au début du XIII^e^ siècle, les plans et devis du nouvel hôtel de ville de Bordeaux, le maître de l'œuvre d'alors devait y figurer le beffroi de cette cité, accolé au côté nord de la Maison commune de cette ville.

A cette époque et bien après, les beffrois étaient fréquemment rattachés à l'hôtel de ville et occupaient le centre de la façade ou plus souvent un côté. Comme on le voit encore aujourd'hui, notre beffroi bordelais était rattaché à l'hôtel de ville et « planté à cheval » sur la rue Saint-James.

Il fut édifié dans le style du xv^e^ siècle et non dans celui du xiii^e^ siècle, comme le comportait le plan primitif.

Sa construction n'a pu être commencée que dans le courant du second quart du xv^e^ siècle, car aucune des délibérations jurandales de 1406 à 1422 n'en fait mention; or, on sait qu'il fut achevé en 1449.

Elle n'a pu commencer au plus tôt qu'en 1424 ou 1425 et, coïncidence curieuse, les tours d'horloge et les beffrois français édifiés aux xv^e^ et xvi^e^ siècles sont tous construits, comme celui de Bordeaux, à cheval sur une rue.

Depuis 1450, la partie supérieure du beffroi a été deux fois refaite : après 1561, lors du rétablissement de la cloche dans cet édifice, et en 1757, lors du terrible incendie qui, fin décembre 1754, en détériora toute la partie supérieure.

Ce beffroi mesure plus de 40 mètres de haut. Un campanile en termine la partie centrale et renferme la cloche-timbre de l'horloge.

Une girouette en cuivre doré, en forme de lion passant, couronne le faîtage de ce campanile.

Pendant les trois cent quarante ans de son existence jurandale, le beffroi de Bordeaux a renfermé cinq des cloches du ban communal sur les six bancloques qu'a possédées cette commune, depuis sa fondation fin 1200 jusqu'à la suppression des jurandes fin 1789.

La première des cloches du ban communal de Bordeaux, transférée dans le beffroi bordelais en 1449, après son achèvement, a été celle établie à la Maison communale vers 1303 ou 1304. La durée de cette cloche, refondue en 1570 par le fondeur bordelais Colom, a été de deux cent soixante-quatorze ans.

La cloche suivante, du poids de 72 quintaux bordelais, dura quatre-vingt-dix-huit ans. Brisée en mai 1675 par des son-

neurs maladroits, elle fut refondue au commencement de l'année suivante.

La troisième fut baptisée et mise en place le 4 avril 1676. Elle pesait 100 quintaux bordelais. Sa durée n'a été que de trente-neuf ans.

La quatrième fut établie en 1715 et, après soixante ans de service, elle fut remplacée par la Grosse Cloche actuelle. Elle a été fondue en 1775 par les fondeurs de cloches bordelais Turmeau père et fils; elle pèse 7.750 kilos et a eu pour parrain et marraine M. le maréchal duc de Richelieu et M^me^ la duchesse d'Aiguillon, sa nièce.

Le président remercie notre collègue de son étude si documentée et pleine d'intérêt.

M. Trial demande s'il ne serait pas possible de rendre publics les livres et brochures de numismatique qui accompagnent la collection Lalanne.

Le président retient la demande de M. Trial et la question sera étudiée ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

*Le Secrétaire,*
E. Bastide.

---

# CINQUANTENAIRE

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

1873-1923




PIERRE SANSAS

(1804-1877)

FONDATEUR DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
# DE BORDEAUX

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE

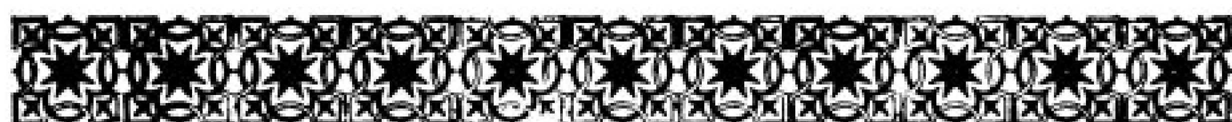
# CINQUANTENAIRE

**(1873-1923)**




BORDEAUX
IMPRIMERIE CADORET
17, Rue Poquelin-Molière, 17

MCMXXV



La Société Archéologique de Bordeaux avait été fondée le 2 mai 1873, elle allait donc atteindre son demi-siècle d'existence.

Il fut décidé, à la fin de l'année 1922, suivant l'exemple donné par la plupart des Sociétés savantes, ses sœurs et aînées, que le Cinquantenaire de sa fondation serait célébré aux dates des 21 et 22 juin 1923, d'après un programme à établir.

La Commission d'études chargée de sa confection soumit à l'Assemblée générale du 11 mai 1923 un projet qui fut aussitôt approuvé et dont voici le détail :

**Première journée, jeudi 21 juin.**

*Matin :* Visite à la tombe de Pierre Sansas, fondateur de la Société; le président rendra hommage à sa mémoire.

*A 16 heures :* Séance solennelle à l'Athénée.

ORDRE DU JOUR :

1° *Éloge de Pierre Sansas,* par M. A. Nicolaï, président;

2° *Compte rendu des travaux de la Société depuis sa fondation,* par M. Charrol, secrétaire général;

3° *La place de la Comédie depuis deux mille ans*, par M. G. Bouchon;

4° *Présentations d'objets anciens,* par MM. Coudol, Ferbos, Conil, etc.

*A 19 h. 30 :* Banquet à l'Hôtel de Bordeaux.

**Deuxième journée, vendredi 22 juin.**

*A 16 heures :* Réception des autorités, des invités et des membres de la Société au Musée du Vieux Bordeaux.

*A 20 h. 30 :* Conférence à l'Athénée par M. André Hallays, membre de la Commission des monuments historiques sur « *la Cathédrale de Reims* ».

En outre, la Société décidait de faire frapper une médaille destinée à commémorer la célébration de son Jubilé.

Ce programme a été suivi très exactement et s'est déroulé à la satisfaction de tous.

## Première journée, 21 juin 1923.

### Visite à la tombe de Pierre Sansas.

Inspirée par une pieuse pensée, la Commission avait demandé que le premier acte de ce jubilé fût une visite à la tombe de Pierre Sansas, le fondateur de la Société Archéologique de Bordeaux.

Elle tenait à montrer que malgré le temps écoulé sa mémoire était encore vivace et que si les premiers dépositaires de sa pensée avaient eux-mêmes disparu, leurs successeurs avaient conservé le souvenir de ses initiatives et de ses enseignements.

A 10 heures du matin, les membres du bureau, accompagnés d'un certain nombre de sociétaires, se réunissaient sous le porche monumental de la Chartreuse :

Citons au hasard : M. C. de Mensignac, président honoraire; MM. A. Nicolaï, président; M. Charrol, secrétaire général; Th. Ricaud et Ed. Bastide, secrétaires; A. Bontemps, trésorier; R. Ferbos, archiviste; J. Coudol, A. Dubreuilh, G. Bouchon, conseillers; MM. le R. P. Darley, M. Neuville, Béchambes, R. Viguié, G. Maziaud, etc., etc., plusieurs représentants de la presse.

MM. Bardié et Rambié, vice-présidents, s'étaient fait excuser.

Précédé des gardes de la nécropole que M. le Maire de Bordeaux avait obligeamment mis à la disposition du conseil, le cortège s'est dirigé vers la tombe de Pierre Sansas.

Là, M. A. Nicolaï, président, a prononcé l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Sansas repose ici depuis déjà quarante-six ans.

Une foule, que les journaux de l'époque évaluèrent à plus de 10.000 personnes, accompagna son convoi.

Vous retrouverez facilement dans nos dépôts d'Archives tous les discours qui furent prononcés autour de sa dépouille; ils s'adressèrent tour à tour à l'avocat à la Cour d'appel, à l'ancien conseiller municipal, au député que la ville de Bor-

deaux et la Gironde avaient envoyé siéger à l'Assemblée nationale, à l'érudit, à l'archéologue.

Pierre Sansas fut donc élogié comme il convenait et je n'essaierai pas de refaire ces discours en les exhumant.

En votre nom, je me bornerai à y joindre, dans l'intimité de cette visite à sa tombe, un hommage nouveau de votre estime, un souvenir à notre fondateur au matin du jour où nous célébrons le Cinquantenaire de cette Société qui fut bien sa fille selon son cœur.

Rares aujourd'hui sont ceux qui furent les compagnons de ses âpres luttes politiques; plus rares encore ceux que Sansas avait groupés autour de lui pour collaborer à une action de défense et de sauvegarde de notre patrimoine girondin d'art et d'antiquité qui ne devait plus avoir de cesse.

L'association des personnalités d'élite qu'il avait ainsi formée avait été cimentée d'un mortier assurément indestructible, car — lui disparu — le troupeau ne se dispersa pas.

Il resta étroitement agrégé à la *Société Archéologique* dont il assura les destinées, et c'est elle qui prit le soin de faire élever à sa mémoire ce monument, certes modeste, que son buste surmonte, mais encore suffisant pour faire passer son nom à la postérité.

Il fut aussi imprimé à l'une de ses voies par la ville de Bordeaux.

Une autre mention plus durable lui a été consacrée par M. Camille Jullian dans les *Inscriptions romaines de Bordeaux*, car on a peu de garanties que, dans un avenir plus ou moins éloigné, des édiles, en mal de baptiser et débaptiser, conserveront le nom de Sansas.

Le monument qui subsistera toujours, lui, c'est celui que ses collègues, ses collaborateurs en archéologie, lui auront dressé ici et dans leurs Annales.

Autour de Sansas, le silence semblait donc s'être fait définitivement.

L'homme au masque énergique, dont vous avez voulu que le sculpteur fixât les traits, a connu enfin ce repos qui l'avait fui durant une existence mouvementée faite de luttes et aussi

de souffrances, car je n'en imagine point de plus pénible à supporter que l'exil !

Sansas ne connut de trêve, de délassement et de consolation que dans ces chères études que vous continuez après lui, Messieurs, avec des talents divers, mais avec un zèle semblable.

Comme lui, au sein de notre chère Société Archéologique, vous apportez à votre tour le fruit de vos recherches et de vos travaux dans l'intimité de ces séances mensuelles dont vos communications font le charme.

Comme lui, vous trouvez dans l'étude du passé et aussi dans le commerce aimable de vos collègues le temps de divertissement que réclame cet esprit aux forces limitées dont l'arc réclame parfois impérieusement la minute de détente.

En venant déposer des fleurs sur la tombe de Sansas, vous affirmez une confraternité qui survit au trépas, un sentiment délicat du souvenir reconnaissant et ce n'est point fait pour surprendre — venant de vous — qui aimez tant le passé dans tout ce qu'il a produit de beau et de grand.

Quel orgueil et quelle joie pour Sansas s'il pouvait être le témoin de votre pieux hommage posthume !

Mais tout ne meurt pas en nous ; tout ne se détruit pas avec notre dépouille périssable ; oui — croyons-le — avec l'âme s'envole un esprit subtil et il vogue certainement, fluide et magnétique à la fois, dans l'univers où il se mêle à tous ces esprits familiers qui nous hantent à tout instant et dont nous subissons les emprises mystérieuses mais certaines : âmes de nos grands hommes, âmes de nos héros, âmes de tous ceux que nous avons aimés, âmes des choses aussi, âmes des foyers éteints, âmes des ruines ; nous en respirons les émanations et les parfums ; nous en ressentons les influences ; nous cédons au charme de leurs attirances.

La mort nous apparaît moins terrible ; elle finit par s'envelopper de poésie, de calme, de grandeur.

Ne parlons pas trop haut, ne réveillons pas Sansas, mais donnons-lui ce nouveau souvenir, car c'est mourir deux fois que de mourir oublié.

Au nom de la Société Archéologique et avec le regret que l'âge et son état de santé n'ait pas permis à M. Sansas fils de s'associer à notre manifestation de reconnaissance et de sympathie, j'offre ces fleurs à Pierre Sansas et les répands sur cette tombe dont la Société Archéologique aura toujours le soin jaloux.

L'assistance tout entière s'est associée à cet hommage et une superbe gerbe de fleurs a été placée sur la tombe de notre président fondateur.

### Séance de travail.

C'est à l'Athénée municipal, dans la salle ordinairement réservée aux travaux de la Société, que cette réunion s'est tenue, en présence des autorités, des délégués et du public d'élite qui avaient répondu à son invitation.

Mais laissons la plume au secrétaire de séance pour le compte rendu de cette cérémonie :

### Célébration solennelle du cinquantenaire, 21 juin 1922.

Présidence de M. Nicolaï, président.

La séance est ouverte à 16 h. 20.

*Présents :* MM. Dumas, recteur de l'Université de Bordeaux; Galtier, délégué du maire de Bordeaux; lieutenant-colonel Leduc, délégué du général en chef commandant la 18e Région; Courteault, délégué de l'Académie de Bordeaux; J. de Maupassant, conservateur de la Bibliothèque municipale; Benon, délégué de la Société Archéologique de Saintonge et d'Aunis; Dudon, secrétaire délégué de la Société d'économie politique; Lambertie, délégué de la Société Linnéenne; Léonard Chalagnac, délégué du Comité d'art public; Bouchon, délégué du journal *La Petite Gironde;* Palauqui, délégué du journal *La France;* Nicolaï, Charrol, Ferbos, Bontemps, Coudol, de Mensignac, Corbineau, Maziaud, Viguié, R. P. Darley, Trial, Goyetche, Ricaud, Pernet, Neuville, Fontan, Dubreuilh, Klipsch, Boudin, abbé Léglise, Arnaud, Boubée, Dudon, Me Bourrec, Bastide, Barennes, Me Dubois, Cordier, Litschwitz, Dr Leroy, Bardié, Bouchon, Conil.

*Excusés :* MM. Camille Sigalas, adjoint à l'Instruction publique; Brutails, délégué du Comité de l'École des Chartes.

Correspondance : un télégramme du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, déléguant M. André Hallays pour le représenter;

une dépêche de M. André Hallays, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance de travail et annonçant son arrivée dans la soirée; une lettre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, déléguant M. le doyen Radet pour la représenter; excuses de M. le doyen Radet, absent de Bordeaux, de ne pouvoir remplir sa mission; un télégramme très élogieux de M. Camille Jullian; excuses de M. Ch. Chaumet, sénateur, et de M. Lorin, député de la Gironde; lettres de M. E. Huyard, président de la Chambre de commerce de Bordeaux; du préfet de la Gironde, exprimant ses regrets de ne pouvoir répondre en personne à l'invitation qu'il a reçue de la Société et chargeant M. Billecard de le représenter; du général en chef de la 18e Région, déléguant le lieutenant-colonel Leduc; de la Société Archéologique du Vexin, représentée par le lieutenant-colonel Leduc; des Sociétés Archéologiques de Montpellier, de Draguignan, de la Creuse, de Saintonge et de l'Aunis, du Périgord, du Gers; enfin une lettre de remerciements de M. Sansas, fils du fondateur de la Société, dans laquelle il exprime ses regrets que l'état de sa santé ne lui permette pas de participer aux fêtes du Cinquantenaire de la Société en même temps que sa gratitude pour les honneurs rendus à la mémoire de son père.

M. le Président souhaite la bienvenue et adresse ses remerciements aux personnes présentes, aux délégués officiels accrédités et aux membres des sociétés étrangères qui ont bien voulu rehausser par leur présence la solennité de cette séance, aux absents dont il vient de lire les messages : à M. le Préfet de la Gironde, à M. le Maire de Bordeaux, à M. le général en chef commandant la 18e Région de Bordeaux, en la personne du lieutenant-colonel Le Duc; à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, regrettant que des causes fortuites aient empêché M. le doyen Radet de siéger parmi nous; à M. Dumas, recteur de l'Université de Bordeaux; à M. Courteault, représentant l'Académie de Bordeaux; à M. Léonard Chalagnac, délégué du Comité girondin d'art public; à M. Dudon, de la Société d'économie politique; à M. Lambertie, représentant la Société Linnéenne; aux membres de la presse locale : MM. Bouchon, de *La Petite Gironde*, et Palauqui, de *La France*.

M. Nicolaï étend ses remerciements à tous ceux qui, à un titre quelconque, ont donné, en cette circonstance, des marques de sympathie ou accordé leur collaboration à la Société Archéologique de Bordeaux.

M. Nicolaï prononce ensuite l'éloge de Pierre Sansas, fondateur et premier président honoraire de la Société Archéologique de Bordeaux.

Il montre combien les études archéologiques doivent à Sansas et que de choses intéressantes nous ont été conservées grâce à son dévouement.

Cette lecture est longuement applaudie par l'assistance.

M. M. Charrol lit ensuite le compte rendu des travaux de la Société depuis sa fondation.

Ce document donne une idée précise et exacte des plus importants Mémoires présentés à notre Société ainsi que des nombreuses questions qu'elle a résolues.

Puis la parole est donnée à M. Bouchon, qui a pris pour sujet de sa communication : *La place de la Comédie depuis deux mille ans.*

Le conférencier entre en matière avec humour et, pour mieux placer son sujet dans le cadre des temps, fait quelques digressions sur le passé préhistorique de cette bourgade gauloise, appelée un jour à devenir Burdigala, sur les races qui se partagèrent son sol aux époques les plus reculées, enfin sur l'état présumé des lieux avant la conquête romaine. Il nous montre la place de la Comédie sous ses différents aspects, tels que les fouilles ou l'histoire nous permettent de les supposer, à l'époque gauloise, sous la domination romaine, au temps des invasions, au moyen âge et jusqu'à nos jours, agrémentant son discours d'observations et de restitutions locales pleines de vie. C'est une sorte de promenade archéologique tout autour de ce Forum que n'a cessé d'être pour nous la place de la Comédie. M. Bouchon nous conduit ainsi à travers les monuments de la Burdigala des Césars, au temple primitif qui précéda celui des Piliers-de-Tutelle, dédié, vers le début du IIIe siècle, au Génie de la ville, au vieux port où affluaient les galères venues d'Italie et de Phénicie; aux anciennes nécropoles d'où on a exhumé tant d'inscriptions et de curieuses stèles témoins d'un art gallo-romain bien local. Puis, c'est l'époque des invasions barbares et le pillage de la cité qu'évoque notre collègue. A la suite de ces événements, vers la fin du IIIe siècle, Burdigala se restreint dans l'enceinte des fortifications chantées par Ausone. Il mentionne les usages locaux, les particularités ethniques, la religion, les grandes figures et une foule de souvenirs sur ces époques disparues : la consécration de la basilique de Saint-Seurin, sa nécropole, les invasions sarrasines et normandes des VIIIe et IXe siècles; les comtes de Bordeaux, seigneurs de Puy-Paulin et leur demeure; l'accroissement, au XIIe siècle, de la ville qui étend le périmètre de son enceinte fortifiée; le séjour de la cour pontificale de Clément V à Bordeaux; les combats qui se livrèrent au moment de la Fronde, place Tourny; la construction du Château-Trompette et la démolition, pour raison stratégique, du temple des Piliers de-Tutelle et l'édification, d'après les plans de l'architecte Louis, sur le même emplacement, du théâtre actuel. M. Bouchon, en terminant, rappelle les grands souvenirs historiques qui se rattachent à ce monument qui fut le siège de l'Assemblée nationale de 1871 et où, le 1er mars 1920, le président Deschanel vint commémorer solennellement les fêtes de la Victoire.

Cette causerie est très applaudie.

M. le Président remercie le conférencier et donne la parole à M. Coudol.

Notre collègue présente une épée de l'âge du bronze; des fibules rondes et arquées de l'époque mérovingienne; un collier à gros grains, en pâte de verre, trouvé à Terre-Nègre; un manche de sistre, en bronze gallo-romain, décoré d'une tête symbolique. Toutes pièces aussi rares que belles et qui furent fort admirées.

Après lui, M. Ferbos montre une médaille du Musée fondé, en 1783, par Duranteau père, Saige et de Lisleferme, sous le patronage de Dupré de Saint-Maur. Il est à remarquer que dès sa fondation, le Musée avait pris pour devise : Liberté, Égalité.

Hennin a publié cette pièce en l'attribuant à un corps constitué ou à une société indéterminée. Dans le *Trésor de numismatique et de glyptique,* elle trouve sa détermination grâce à un revers portant l'inscription : « Prix de littérature du Musée. » Le catalogue des médailles de la Monnaie la notait alors comme frappée à l'occasion de la Fédération de Bordeaux.

Il convient de rapprocher cette médaille de l'*ex-libris* du Musée gravé par Pallière. Elle existe dans la collection Émile Lalanne, mais elle est absente de la collection de Fayolle et du médaillier de la ville.

Enfin, M. Conil termine la série des objets présentés en montrant une statuette d'Isis, en terre cuite, de facture gréco-romaine. Notre collègue esquisse l'évolution iconographique qu'ont subie les figurations d'Isis à travers le temps et les peuples depuis l'antique Égypte, sous les Ptolémées, et enfin par quelles transformations de la religion, des coutumes et de l'art, cette même figure revint romanisée à Alexandrie, transformée et dotée d'attributs nouveaux à l'époque de la conquête de l'Égypte par les Romains.

M. Conil continue sa démonstration avec une *situla* de bronze en forme de mamelle. Cette sorte de vase servait autrefois aux prêtres, dans les cérémonies du culte isiaque, pour puiser et conserver l'eau lustrale du Nil. Notre collègue rapproche de cet instrument cultuel le sistre présenté par M. Coudol et ajoute quelques mots sur l'usage qu'on en faisait dans les fêtes isiaques et le symbole qu'il représentait aux yeux des initiés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 20.

*Le secrétaire,*
A. Conil.

## Banquet.

A 19 h. 30, la plus grande partie des assistants de la séance se sont réunis dans les salons de l'Hôtel de Bordeaux. Ils y ont été rejoints, quelques instants après par M. André Hallays, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique; M. R. Billecard, secrétaire général de la Préfecture, représentant M. le Préfet de

la Gironde; M. le Dr H. Lamarque, représentant M. le Maire de Bordeaux; M. le Dr Pousson, délégué du Conseil général; M. G. Radet, délégué de l'Institut de France; M. le Dr C. Sigalas, adjoint à l'Instruction publique; M. H. Dumas, adjoint aux Beaux-Arts.

*Excusés :* MM. le recteur Dumas et J. Galtier, adjoint au secrétariat de la mairie.

Le menu était soigné; voici sa composition :

*Consommé en tasse*
*Saumon de l'Adour sauce divine*
*Cœur de filet de bœuf bouquetière*
*Poularde sur canapé*
*Asperges sauce hollandaise*
*Fromages*
*Bombe Nélusko*
*Saint-Honoré*
*Dessert*
*Fruits, friandises*
*Café et liqueurs*

La Commission, soucieuse de la bonne réussite des fêtes, avait pressenti plusieurs de nos membres propriétaires ou concessionnaires de crus de vins réputés. Presque tous ayant répondu favorablement, le succès de cette partie du banquet était assuré.

Voici l'éloquente carte des vins qui ont été servis :

CARTE DES VINS

**Mouton Blanc**, Grandes Graves,
offert par les Établissements Th.-J. Dubos et fils frères.

**Château Pontet-Canet** 1912,
offert par M. Henry Cruse.

**Château Canon** 1914,
**Château Haut-Brion-La Mission** 1914,
offerts par M. René Calvet.

**Château Pape-Clément** 1916,
offert par M. Henri Chédor.

**Château Léoville-Poyferré** 1906,
offert par M. Édouard Lawton.

**Château du Tuquet** 1913,
offert par M. René Cordier.

**Château Climens** 1916,
offert par M. Marcel Gounouilhou.

**Champagne Deutz et Geldermann, Jockey Club.**
offert par MM. Ferbos frères.

Ajoutons, pour rendre hommage à la vérité, que notre collègue le plus qualifié, M. Ferbos, avait surveillé lui-même l'ordonnance de l'ensemble et la valeur de chaque espèce; le dîner a donc été, en réalité, une dégustation parfaite de ces crus, et a constitué par cela même un régal exquis.

Au dessert, M. Nicolaï a ouvert le feu des discours par l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,

Dans ce banquet intime, groupés autour de nos invités, nous fêtons — ce soir — à la manière franche de nos aïeux, c'est-à-dire autour d'une table, le Cinquantenaire de la Société Archéologique.

La voici donc vieille de cinquante ans... notre chère Société; que dis-je vieille?... mettons seulement qu'elle est âgée de cinquante printemps... c'est presque le tout premier âge, en tout cas la belle jeunesse pour une Société de bonne constitution.

Que n'en va-t-il de même, hélas! pour nous qui apparaissons et disparaissons si vite, en oiseaux de passage que chaque coup d'aile entraîne vers la dernière et fatale migration!

Mais Dieu me garde d'attrister cette fin de repas par de trop mélancoliques réflexions ou par des pensers d'une trop abstraite philosophie, car je n'ai jamais ressenti plus de joie à me trouver au milieu de vous et à parler au nom de notre Compagnie.

Oui, à la vérité, par l'incessant renouvellement de ses membres et par le constant apport de leurs travaux, notre Société n'a jamais été plus rayonnante de jeunesse, de vie intérieure et extérieure. Elle n'a jamais été plus active, elle n'a jamais produit davantage. On pourrait se demander plutôt si la matière ne viendrait pas à lui manquer.

Crainte chimérique, à écarter tout de suite : il reste tant à découvrir encore, les méthodes d'étude et d'investigation se transforment si rapidement, tant d'énigmes restent encore posées, tant de problèmes sont en suspens, il y a encore tant à revoir et à reviser, et puis, chaque siècle qui se super-

pose sur un autre ne nous soumet-il pas sa couche d'alluvion nouvelle?

Ni la matière à travailler, ni les travailleurs ne se présenteront donc jamais à l'état de carence et si je salue les mérites des anciens qui nous ont entraînés à leur suite, qui nous ont formés et guidés, si je leur envoie votre hommage reconnaissant, avec quelle joie, avec quelle sympathie je me tourne vers ces éléments jeunes qui viennent à tout instant renforcer nos rangs prêts à assurer nos lendemains.

Elle est donc jeune, bien jeune, notre chère Société Archéologique, même au soir de ses cinquante ans!

Elle est l'une de ces quarante à cinquante Sociétés savantes de province qui centralisent dans chaque région le culte des monuments de leur petite patrie.

Le cadre peut paraître modeste à certains, je n'en aurai pas moins l'orgueil de proclamer en votre nom, Messieurs, qu'il est admirable.

Nos terroirs sont d'une merveilleuse fécondité; à quoi donc serait réduite la beauté de notre France, sans les trésors d'art et d'architecture répandus à profusion par toutes ses provinces?

Comment concevoir la France sans son Ile de France, sans sa Touraine, sa Bourgogne, sa Normandie, sa Bretagne, son Anjou, sa Lorraine, son Alsace, son Languedoc, sa Provence, son Auvergne, sa Guienne ou sa Gascogne?

Quelle est donc celle d'entre elles dont le fleuron ne manquerait pas à sa couronne?

Et c'est sur chacun de ces terroirs à la personnalité bien accusée, au génie bien particulier, que chacune de nos Sociétés sœurs accomplit — comme nous — son joli et patient labeur d'abeille, accumule les matériaux, tisse ces tapisseries de haute lisse où s'inscrivent les légendes et les fastes de notre histoire nationale, sauve de la ruine ou de l'oubli des inscriptions, des pierres, des monuments, souvent des chefs-d'œuvre qui — sans leurs soins attentifs — seraient depuis longtemps abattus, égarés, voire même dérobés!

Il est bon de se souvenir que nos antiquités ont franchi de

dures périodes; que tout ce qui rappelait le haut moyen âge et le gothique fut aussi systématiquement condamné par le goût du XVII$^{e}$ siècle que les beaux sites de la nature eux-mêmes que l'on voulut corriger, mettre à la forme, c'est-à-dire plier à une ordonnance rigide et toute de convention.

Que dire des restes de l'antiquité romaine, après lesquels s'acharna un peu partout la pioche des démolisseurs? Nous en savons quelque chose à Bordeaux où fut rasé notre superbe temple des *Piliers de Tutelle* et dépecé brique à brique l'Amphithéâtre de Gallien pour ne citer, que ces deux colossales dévastations.

Et puis quand le public du XIX$^{e}$ siècle, entraîné par ce courant de romantisme qui, avec la littérature, avait gagné ces nouveaux riches qui ont existé de tout temps, quand la passion du bibelot alimenta le mercantilisme, n'a-t-on pas assisté à ces vandalismes scandaleux pratiqués par les marchands qui se sont affublés de l'épithète élégante d'*antiquaires* à la manière dont nos cordonniers se font appeler *chausseurs?*

Ne les a-t-on pas vus dépouiller nos églises, leurs cryptes, leurs sacristies, se ruer à la curée de leurs trésors, rafler les reliquaires, les ornements précieux, les autels, les rétables, les tableaux, les statues, les chapes médiévales brodées au petit point, jusques aux dentelles?

N'a-t-on pas vu des châteaux entiers disparaître morceau à morceau — tel le château de Montal — dont l'aventure si heureusement corrigée par un Mécène, ami des arts et de l'antiquité, nous fournit un exemple entre tous suggestif?

Hier encore, tous les journaux nous signalaient les plus ingénieux, mais aussi les plus effrontés truquages au sujet des fameux *Lansquenets du Barrois*, des *Rois de Parthenay* et de la substitution d'une fausse statue par des cambrioleurs assurément habiles à la statue de *la Vierge à l'enfant* de l'église de Saint-Sauveur-sur-École, près de Melun, une des gracieuses et naïves productions du XIII$^{e}$ siècle actuellement passée à New-York.

A Bordeaux, les vieilles tapisseries de haute lisse, les chefs-d'œuvre de ferronnerie, les exquises boiseries sculptées du

xviiie siècle qui ornaient les hôtels de nos parlementaires, de nos riches négociants ou de nos financiers ont été systématiquement enlevés au cours de ces cinquante dernières années.

Il en subsiste quelques spécimens encore, mais de quelles menaces diverses ne sont-ils pas entourés encore que nous montions sévèrement la garde autour d'eux.

Nous voyons, chaque jour, avec tristesse partir en Amérique ou ailleurs nos tableaux anciens, nos émaux, nos vaisselles de terre, d'étain ou d'argent, nos cheminées médiévales ou de la Renaissance, notre mobilier des trois derniers siècles, nos livres, nos incunables; l'étranger s'en enrichit.

Faudra-t-il qu'un jour vienne où nous serons conduits, lorsqu'on voudra faire des travaux d'ensemble, à aller étudier la France chez les autres?

Voilà ce que nous ne voulons pas; voilà ce que nous défendons et nous le défendons contre tous: contre les trafiquants, contre les insouciants et les ignorants, contre les sceptiques aimables mais dangereux, contre tous les détenteurs de ces richesses morales lorsqu'ils ne veulent connaître ni leur prix, ni leur intérêt, qui les dénaturent ou les laissent dépérir, et, d'aventure, contre les pouvoirs publics eux-mêmes : que ce soit l'État, que ce soient les communes, toutes les fois que pour de simples raisons d'édilité ou autres l'existence de l'un quelconque de ces monuments vénérables du passé est mise en jeu.

Ce faisant, nous avons le sentiment que nous accomplissons un devoir dont les buts et un désintéressement certain justifient notre indépendance; ne dois-je pas à la vérité de reconnaître que, la raison reprenant toujours ses droits, les plus chaudes luttes se terminent le plus souvent par de sages compromis.

Nos sociétés savantes de province commencent donc à avoir derrière elles un passé suffisamment honorable pour que nous n'en ressentions pas quelque fierté.

Ah! certes, la plupart des membres qui les animent appartiennent à cette catégorie de gens du monde que — non point les grands et vrais savants — mais certains qualifient

trop souvent de ce titre aimable et si empli d'une ironie, confinant parfois au dédain, *d'amateurs!*

*Amateurs!* nous le sommes... si l'on veut. Et nous acceptons l'épithète.

Parmi nous, elle est synonyme de *volontaire* et de *franc-tireur*.

Nous sommes en marge de la grande armée des savants de profession qui savons faire le coup de feu en tirailleurs indépendants, mais à nos propres risques et périls, avec autant de dévouement à la cause commune. Telle est notre caractéristique.

Oui, il y a dans notre pays si riche en bonnes volontés qui s'offrent spontanément, des phalanges de citoyens qui s'arrachent à la profession obligée pour consacrer à la recherche, aux études archéologiques, à la collection obstinément amassée et enrichie le meilleur de leur activité parce qu'il existe en eux de ces penchants de nature irrésistibles, de ces influences secrètes, de ces idonéités particulières que l'étude a ensuite développés.

Souvent même certains sont parvenus à la célébrité. Les ALLMER, les Charles ROBERT, les CREULY, les ESPÉRANDIEU, les DÉCHELETTE et tant d'autres sont ou ont été de ces amateurs qui ont forcé l'admiration de nos plus illustres épigraphistes. C'est BOUCHER DE PERTHES qui a créé la science de la préhistoire; c'est M. DE CAUMONT qui a fondé la Société française d'archéologie; c'est l'abbé COCHET qui a révélé la *Normandie souterraine*.

Je ne finirais pas de citer.

Et si j'en viens à ces simples collectionneurs qui ont consacré leur existence et le plus clair de leur fortune à réunir dans leurs vitrines d'inestimables trésors, que ne leur doivent pas nos musées nationaux et nos musées de province dont ils ont de tout temps été les grands et généreux pourvoyeurs?

Nos sociétés archéologiques de province et la Société Archéologique de Bordeaux publient, depuis leur fondation, des Bulletins qui sont devenus une mine de matériaux. C'est

par leur dépouillement seul que la science officielle, celle qui condense et fait la synthèse, peut arriver à dresser l'inventaire de nos richesses archéologiques, à rapprocher les manifestations de tel ou tel art, de telle ou telle école, à telle époque, à distinguer et circonscrire les styles régionaux, à déterminer leur aire d'extension, à reconnaître leurs influences respectives, à procéder en connaissance de cause aux comparaisons nécessaires.

Ces travaux représentent l'effort de plusieurs générations d'hommes.

L'importance n'en échappera pas aux hôtes distingués qui ont bien voulu prendre place au milieu de nous et s'associer à nos assises du Cinquantenaire.

Aussi, avons-nous placé sous leurs yeux le spectacle d'une de nos séances ordinaires de travail encore que l'ordre du jour ait été quelque peu réduit pour ne point abuser du temps qu'ils ont bien voulu nous consacrer.

En demandant une conférence à M. André Hallays, nous avons montré, une fois de plus, notre souci de maintenir le contact avec le public, de vulgariser la science, de la mettre en toute occasion à sa portée en s'y intéressant.

Rien, mieux que la présentation expliquée et datée des objets anciens, ne contribue à cette formation de l'esprit du public par l'empreinte que la vue laisse dans sa mémoire. Dans ce but, la Société Archéologique de Bordeaux a fondé et organisé par ses propres moyens ce joli petit Musée du Vieux Bordeaux auquel les donateurs ont fait de si généreuses donations que nos collections sont déjà près d'étouffer dans le beau monument qui leur sert d'écrin.

Certes, nous devons beaucoup de grâces à la Municipalité de Bordeaux qui l'a si gracieusement mis à notre disposition, mais je suis assuré que nous avons pleinement répondu à la confiance qu'elle a mise en nous par le plein succès qui a couronné cette initiative. Le public l'a sanctionnée en y venant en nombre. C'est là une collection bien locale, bien bordelaise ; nous y avons tous indistinctement collaboré, mais comme il y en a toujours un qui dépasse les autres en zèle et

en services, je dois bien vous signaler le nom de M. Armand Bardié, président de notre Commission du Musée.

Voilà, Messieurs, à quoi nos archéologues de province passent agréablement leur temps et j'imagine que ce temps n'a été perdu pour personne, point même pour ceux qui ont bénéficié, sans s'en douter, de leurs travaux, de leurs découvertes ou de leurs interventions.

Fidèles à la devise heureuse de notre Société, on les sent tous attachés à cet idéal de *Beauté* que les vieux âges nous ont eux-mêmes légué, cet idéal de *Beauté* qui nous est venu de la Grèce par l'Italie et qui a rayonné sur tous nos monuments et dans toutes nos littératures à travers les siècles. La France s'en est parée à l'envi. Or, nous voulons qu'elle reste avec toutes ses parures, avec celles d'autrefois, avec celles d'aujourd'hui, car, étant immortelle, elle ne doit connaître ni les outrages du temps, ni les oublis, ni les inconstances des hommes. Au lendemain des pires épreuves, ne l'avons-nous pas vue se redresser devant nous toujours plus jeune, plus forte, toujours magnifiée; nous la portons dans notre cerveau comme nous la portons dans notre cœur; nous l'aimons comme notre mère, elle participe de la Divinité même; nous la voulons toujours plus respectée sur les autels que chaque jour notre piété lui élève, intacte et inviolée, dans sa châsse d'or étincelante de ces gemmes et pierres précieuses dont les artistes de tous les temps l'ont couverte, et ces gemmes ce sont ses églises, ses cathédrales insignes, ses collégiales, ses châteaux forts, ses palais, ses arcs de triomphe, ses enceintes vénérables de murailles, ses pierres druidiques, ses dolmens, ses menhirs, ses tours, ses clochers, ses vieilles villes peuplées de logis antiques. Les voilà ses gemmes, voilà ses vrais joyaux, voilà ce dont elle s'est adornée au fruit du labeur accumulé de ses maîtres d'œuvres, de ses imagiers, de ses artistes, de ses artisans au cours d'une suite de siècles, voilà par quoi son génie s'est affirmé, s'est extériorisé, voilà par quoi elle est Souveraine dans sa splendeur, existe et existera toujours.

Qu'on pardonne à quelques-uns de ses fils de se *croiser* à

leur tour pour se consacrer indéfectiblement à la sauvegarde de ce patrimoine de gloire qui témoigne de l'excellence et de la grandeur de la civilisation française.

En l'honneur de *M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,* gardien de toutes nos richesses artistiques et monumentales, en la personne de M. André Hallays;

En l'honneur de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres,* en la personne de son délégué, M. le doyen Radet;

En l'honneur de *M. le Préfet de la Gironde;*

De *M. le Recteur;*

De *M. le Premier Président;*

De *M. le Président du Conseil général;*

De *M. le Général en chef,* en la personne de son délégué;

De *M. le Maire de la ville de Bordeaux,* en la personne de son délégué, M. le Dr Lamarque;

Des délégués de l'*Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts* de Bordeaux et de toutes nos sociétés sœurs et associées;

De tous nos invités; enfin, permettez-moi de lever mon verre à la prospérité toujours croissante de notre Société;

A vous tous, Mesdames et Messieurs, mes chers Collègues et Amis qui m'entourez.

M. R. Billecard, secrétaire général de la Gironde, remplaçant M. le Préfet, a pris ensuite la parole en ces termes :

Messieurs,

Laissez-moi vous dire tout de suite ma joie d'avoir été désigné par M. le Préfet de la Gironde pour représenter en son nom, dans votre réunion, le gouvernement de la République.

Dans notre époque, plus que toute autre âpre au gain, vous êtes ici un noyau et une élite qui poursuivez un but complètement désintéressé. Je suis heureux de pouvoir vous en exprimer publiquement mes cordiales félicitations.

Il est naturel que le goût de l'Archéologie se soit développé dans votre belle province, et notamment dans votre

ville. La civilisation romaine se développa vite sur les rives de la Garonne, et les Romains firent de Burdigala la métropole de la deuxième Aquitaine. Des vestiges célèbres en témoignent, et tous ceux qui aiment le passé trouvent ici un magnifique champ d'investigations. Mais l'Aquitaine n'est pas riche seulement de tout ce qu'elle peut nous révéler des origines latines de notre civilisation française. Nulle part ailleurs le sol de notre pays ne renferme des souvenirs aussi variés des âges préhistoriques. C'est grâce à des chercheurs patients et tenaces comme vous que les grottes des Eyzies, pour ne citer que les plus célèbres, ont révélé tous leurs secrets.

Mais, Messieurs, si j'ai tenu, par ma présence, à vous témoigner de l'intérêt que les Pouvoirs publics portent à vos efforts, ce n'est pas simplement parce que, grâce à vous, s'enrichissent l'histoire et ses auxiliaires, ces sciences accessibles à quelques initiés : la paléontologie, la numismatique, la diplomatique, d'autres encore. C'est aussi, car tout se tient dans les recherches de l'esprit, parce que vous, qui sondez le plus lointain passé, vous nous permettez de comprendre le présent. Les sciences qui vous sont familières, ces sciences qui vous expliquent les siècles révolus, sont de merveilleuses lampes de mineurs qui nous éclairent, nous qui sommes jetés dans la mêlée et dans l'action, dans nos efforts pour discerner les principaux caractères de notre époque. Aucun moment du temps ne se comprend par lui-même. Il ne se comprend pas non plus uniquement par le passé, car chaque génération ajoute sa propre expérience à celle des générations antérieures, et ainsi la pensée humaine s'enrichit à mesure qu'elle vieillit. Reconnaissons pourtant que si cet apport de chaque siècle à ceux qui le précèdent n'est pas purement théorique, il est au moins bien mince.

*Felix quem faciunt aliena pericula cautum,* dit Ovide. Pas plus aujourd'hui qu'il y a deux mille ans, l'être humain ne paraît tirer un grand profit des dangers courus par d'autres et des observations qu'il n'a pas faites lui-même. C'est dire combien l'étude d'un passé immobile et pour ainsi dire figé,

peut aider à la compréhension de la réalité présente, mouvante et insaisissable.

C'est la connaissance, au cours des siècles, de quelques types d'humanité, par les manifestations diverses de leur activité, par leur religion, leur morale ou leur littérature, par les industries qui leur étaient connues ou par les arts qu'ils cultivaient, qui nous met à même de dégager, sans courir le risque de réaliser une abstraction inutile et vide, parce que dépouillée de toute personnalité, les caractères permanents de l'homme éternel.

De plus, ces types variés qui s'échelonnent dans les temps s'expliquent et se conditionnent les uns les autres. Le Français de 1923, les besoins, les aspirations ou les inquiétudes de notre génération, notre civilisation elle même s'expliquent et se comprennent à la lumière de ce passé que vous contribuez, dans votre domaine, à nous dévoiler. Or, comprendre le présent, c'est la condition première et indispensable de l'art de gouverner, c'est-à-dire de permettre aux hommes de vivre en paix sous la garantie des lois et d'orienter l'avenir selon la conception qu'ils estiment la plus utile ou la meilleure.

Et vos recherches, Messieurs, se rattachent ainsi aux efforts de tous ceux qui, dans le silence de leur cabinet, dans l'arène de nos luttes politiques ou dans tel ou tel rouage particulier de l'organisme social, tâchent de faire bénéficier nos contemporains de tout le travail accumulé par nos ancêtres et de permettre que tout ne soit pas utopie dans le rêve que nous portons tous au fond du cœur, d'une cité future où régnera plus de bonheur, plus de justice et plus de beauté.

M. le docteur Pousson, au nom du Conseil général de la Gironde, M. le docteur H. Lamarque, au nom du Maire et du Conseil municipal de Bordeaux, ont félicité la Société du labeur qu'elle avait accompli et de l'assistance qu'elle apportait à ces corps élus pour la conservation et la défense de notre patrimoine historique et artistique.

M. G. Radet, délégué de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

J'étais, ces jours-ci, à Tanger, ne me doutant pas que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres me ferait l'honneur de me déléguer aux fêtes du Cinquantenaire de la Société Archéologique de Bordeaux.

C'est à *Tingis* qu'Antée, d'après la tradition qui avait cours chez les Africains et qui nous fut conservée par Plutarque, avait été enseveli. Sertorius, voulant vérifier ce que l'on rapportait de la grandeur du géant, fit ouvrir son tombeau et y trouva un corps de 60 coudées. Ce spectacle l'ayant rempli de surprise, il manifesta sa vénération pour le monument et augmenta le respect que l'on portait à ce fils de la terre.

La Société Archéologique de Bordeaux suit l'exemple du général romain. Elle n'a point exhumé encore de restes mesurant 60 coudées, mais elle conserve avec soin tous les vestiges du passé qu'elle peut recueillir dans le pays et son œuvre ne mérite pas moins d'éloges que celle dont le biographe des personnages illustres fait honneur à la curiosité intelligente et compréhensive de son héros.

Comme représentant de l'Académie de Bordeaux, M. S. Maxwell s'est ainsi exprimé :

Monsieur le Président,
Messieurs,

Sans avoir prévu que cet honneur viendrait à m'échoir, je suis appelé à vous dire les vœux que l'Académie de Bordeaux forme pour votre Société, en cette solennité de son Cinquantenaire, et je vous les exprime en toute sincérité. Ne suis-je pas moi-même membre de la Société Archéologique ?

Nous sommes réunis ce soir, fêtant notre commune passion des choses anciennes, très anciennes, et plus est reculée leur

ancienneté plus elles sollicitent notre attention, éveillent notre imagination, et il faut l'étude raisonnée et la critique sévère pour mettre un frein aux rêves vagabonds de cette imagination.

Il est, parmi les curieux romans de Wells, un livre qui séduit l'esprit de ceux que les choses du passé intéressent.

Wells nous décrit l'histoire d'un inventeur hardi qui a construit une machine permettant à l'homme de se déplacer dans le temps. Grâce à elle, il peut se transporter à telle époque qu'il lui plairait de vivre.

Quel rêve, Messieurs, pour ceux qui sont épris d'histoire et d'archéologie. Trouver dans le sol les vestiges d'existences anciennes, voir surgir des débris qui attestent qu'en cet endroit des hommes comme nous ont vécu au cours des siècles enfuis, et alors grâce à la machine de Wells se transporter à cette même époque, rendre à ces vestiges et à ces débris leur matérialité première, redonner la vitalité à ce milieu évanoui, revivre avec ces hommes, connaître leurs idées, partager leurs sentiments, et même se passionner avec eux pour leurs querelles du moment. Puis, après avoir ainsi vécu, pendant quelques instants, les jours du passé, revenir au présent et philosopher sur cette plaisante randonnée dans le temps.

Ce serait une joie pour nous de pouvoir ainsi, au gré d'une curiosité du moment, au caprice d'une lecture, se rejeter bien loin et vivre les passions de ces temps dont nous considérons avec attention les souvenirs matériels, armes et outils, rongés par la rouille, bois s'effritant en débris impalpables, pierres brisées au sein du sol par le soc des charrues et le pic de la pioche, vestiges d'édifices que la rage des invasions, des luttes religieuses ou politiques a fait disparaître.

Ne sommes-nous pas dans une région qui sollicite l'imagination avec une acuité particulière? N'avons-nous pas près de nous les grottes préhistoriques des Eysies aux bords de la Vézère, avec leurs troublants desseins révélant le sentiment artistique de l'homme déjà en éveil; les monuments gallo-romains de Bordeaux, Saintes et Périgueux, ravagés par la

ruée barbare du IVe siècle, les châteaux du Périgord et de la Gascogne, les murailles, les portes et les rues des villes filleules de Bordeaux, les églises, chapelles et monastères qui retracent fidèlement l'état d'âme religieux des hommes des siècles qui se succèdent; aussi peut on dire que nous sommes dans un pays rêvé pour éveiller et surexciter la passion de l'archéologie. Comment, dès lors, une société comme la vôtre n'eût-elle pas prospéré et comment penser qu'elle ne continuera pas à croître avec la même vigueur marchant vers son Centenaire.

Que n'avons-nous la machine de Wells pour anticiper et cette fois au lieu de remonter le fil des années vers le passé prendre notre vol vers l'avenir? Mais la machine, hélas! n'existe pas! Et il faut brider une imagination dont un excellent menu du XXe siècle a délié les entraves.

Ce soir, jouissons donc du présent et avec un vin bien gai de chez nous, je bois à vous, Monsieur le Président, aux membres de la Société d'Archéolologie et à notre chère Société. (*Applaudissements.*)

Au nom du Comité girondin d'art public, M. Léonard Chalagnac a tenu à associer les félicitations de son groupement, créé sur les inspirations de la Société Archéologique.

M. Charrol, secrétaire général, a porté un toast à la presse, qui prête si généreusement son appui auprès du grand public pour la vulgarisation des études scientifiques. En une improvisation marquée par une pointe d'humour, M. D. Brune lui a répondu au nom des journaux locaux.

Enfin M. André Hallays, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique, a hautement félicité la Société de l'œuvre qu'elle a poursuivie. Il l'a surtout remerciée de ne pas se borner à conserver les monuments que nous a laissés l'antiquité, mais de se préoccuper de les défendre et de les faire connaître et aimer. Elle comprend ainsi le beau rôle qui lui est confié.

La réunion s'est prolongée fort avant dans la nuit et c'est avec regret que les convives se sont séparés.

## Deuxième journée, 22 juin 1923.

### Réception au Musée du Vieux Bordeaux.

A 15 h. 30, les membres du Conseil d'administration étaient groupés autour de M. Nicolaï, président, pour la réception des autorités au Musée du Vieux Bordeaux.

Puis successivement les rejoignaient : MM. Dumas, recteur de l'Université; André Hallays, délégué du ministre de l'Instruction publique; marquis de Fayolle, président de la Société Historique et Archéologique du Périgord; Courteault, délégué de l'Académie de Bordeaux; Benon, délégué de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis; Radet, doyen de la Faculté des lettres; Benzacar, professeur à la Faculté de droit; C. de Mensignac, conservateur des Musées archéologiques; le R. P. Darley, l'abbé Léglise, MM. Léonard Chalagnac, président du Comité girondin d'art public; Lambertie, délégué de la Société Linnéenne; L. Goyetche, président de la Société des Bibliophiles de Guienne, etc., etc.

A 16 heures arrivaient au Musée : M. Arnault, préfet de la Gironde, accompagné de son chef de cabinet, M. Léonard, et M. Philippart, maire de Bordeaux, accompagné de M. H. Dumas, adjoint aux Beaux-Arts.

Ils sont reçus par le président et les membres du Conseil d'administration de la Société.

M. A. Bardié, président de la Commission du Musée, prononce l'allocution suivante :

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Maire,
Messieurs,

Le Cinquantenaire de la Société Archéologique offre à la Commission de son Musée l'occasion de vous souhaiter la bienvenue.

Le Musée du Vieux Bordeaux est surtout une œuvre d'instruction populaire. Il a été inauguré, le 23 décembre 1907, par M. Alfred Daney, maire de Bordeaux, qui fut l'un des

collaborateurs de Sansas, lors de la fondation de notre Société.

L'idée de rassembler dans ce gracieux monument les souvenirs locaux d'art et de curiosité fut bientôt appréciée du public qui s'empressa d'apporter de nombreux objets pour son accroissement. Cinq ans plus tard, les deux salles étaient devenues insuffisantes, et le 13 novembre 1912, on en inaugurait une troisième, destinée à recevoir l'iconographie bordelaise.

Notre petit Musée voit chaque dimanche de nombreux visiteurs ; ils sont reçus par les membres de la Commission qui leur donnent des explications rendant les visites plus attrayantes et plus instructives.

Les ressources dont nous disposons sont toutefois des plus modestes, la municipalité nous alloue une petite somme qui suffit à peine pour les frais de gardiennage, et c'est par nos efforts personnels que nous arrivons à équilibrer notre budget.

La création du Musée du Vieux Bordeaux, en 1907, a précédé celle de la plupart des musées de province du même genre. Depuis cette époque, il s'est formé partout des musées locaux ou régionaux, et jusque dans les villes de France, telles que : Grenoble, Lyon, Marseille, etc., qui ont imité son exemple.

Le Musée de la Porte du Palais aura été aussi l'amorce du Musée d'Art ancien depuis si longtemps réclamé par notre Société Archéologique. La municipalité actuelle nous laisse encore espérer la réalisation des promesses si souvent renouvelées.

Les objets conservés dans ces salles sont des plus divers. Cependant nos vitrines renferment quelques pièces enviées des grands musées et qui font l'admiration des connaisseurs.

Dans une manifestation comme celle d'aujourd'hui, il est du devoir de la Commission et de son président de remercier les bienfaiteurs et les donateurs de ce Musée dont les noms sont attachés aux objets qu'ils ont offerts. Je dois aussi saluer la mémoire et envoyer un souvenir ému et reconnaissant à celui qui fut le plus grand bienfaiteur du Musée du

Cailhau, Paul Fourché, disparu il y a quelques mois à peine.

Telle est, Messieurs, dans sa simplicité, l'œuvre de notre Société Archéologique.

En remerciant la municipalité ainsi que nos bienfaiteurs et donateurs, je puis les assurer que les membres de la Commission continueront leur dévouement au Musée du Vieux Bordeaux. Ils trouveront des successeurs dans le sein de cette Société Archéologique, qui a su, à l'exemple de son fondateur, Pierre Sansas, grouper les amis de nos vieux monuments et les précieuses reliques du passé.

La visite détaillée du Musée a commencé aussitôt; les autorités se sont longuement arrêtées devant plusieurs vitrines, où des explications leur ont été données par MM. Nicolaï, Bardié, Bouchon et les membres de la Commission du Musée.

Tour à tour, M. le Préfet, M. le Maire et M. le Recteur ont remercié la Société de sa gracieuse réception, félicité la Commission du Musée de l'œuvre remarquable qu'elle a accomplie depuis 1907 et l'ont assurée de leur concours. Un vin d'honneur a été servi et les assistants ont bu à la prospérité de la Société Archéologique et à l'accroissement du Musée.

M. l'abbé Léglise a lu la poésie suivante, toute de circonstance :

## A LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

Ton œil sévère
Mais doux, révère
L'âge de pierre,
Et mieux encor
Te plait la rouille
Qui mord la douille
D'une quenouille
De l'âge d'or.

Par toi la pierre
Du cimetière
Revit entière
Sans baudrier.
Par toi la lame
D'acier qu'entame
La brèche, clame
Son chevalier.

Sous ta devise
La vieille église
Brave la bise
Et le marteau;
A son mûr pâle
Le lierre étale
Son vert dédale,
Sous ton manteau.

Droit sur l'abime
Par toi s'anime
La haute cime
Du vieux donjon.
Sa double enceinte
Sans nulle crainte
Entend la plainte
De l'Aquilon.

De l'art antique
Fer, pierre ou brique
Garde pratique
Sous tes lambris.
Malgré l'envie
Va ! noble amie !
Sauve la vie
Aux vieux débris.

La réunion a pris fin après le départ des autorités.

### Conférence.

C'est devant une salle absolument comble, la salle des grands jours, que M. André Hallays a fait la conférence annoncée sur : **La Cathédrale de Reims,** *le problème de sa restauration.*

En ouvrant la séance, M. Nicolaï présente M. André Hallays, le défenseur bien connu de nos monuments historiques et l'écrivain élégant et érudit de la grande presse. Il rappelle les nombreuses publications de M. Hallays : *A travers la France, Autour de Paris, En Provence, En Touraine, Anjou et Maine, De Bretagne en Saintonge, etc.*, où le charme des descriptions est complété par une documentation aussi variée qu'abondante, agrémentée d'aperçus artistiques suggestifs.

Il souhaite qu'un nouveau fleuron sur notre région : *En Guienne*, s'ajoute à cette magnifique couronne, puis donne la parole au conférencier.

M. André Hallays prélude par l'allocution suivante :

« Hier soir, je vous ai trop brièvement félicités de ce qui fait la véritable originalité de votre Société, du soin que vous apportez à défendre les monuments qui sont la gloire de votre pays, à les défendre contre les injures du temps et des hommes, car *Tempus edax homo edacior*, ce que V. Hugo traduisait ainsi : le temps est aveugle et l'homme stupide.

» Dans la campagne que vous menez contre les ennemis de l'histoire et de la beauté, vous avez très bien distingué les dangers, tous les dangers qui menacent de rendre stérile le grand effort du XIXe siècle pour la conservation des monuments passés.

» D'abord, vous n'avez jamais cessé de dénoncer et de condamner la manie de la restauration. Là-dessus, vous vous êtes tou-

jours montrés très fermes, et avant de venir ici, j'ai retrouvé dans mes papiers un ordre du jour du 14 mars 1913 qui est admirablement significatif. Il s'agissait de travaux parfaitement inutiles entrepris à l'Hôtel de Ville de La Réole, vous les blâmiez en des termes que je me permets de vous emprunter :

« La Société Archéologique de Bordeaux..... adresse ses respec-
» tueuses félicitations à M. le Sous-Secrétaire d'État aux Beaux-
» Arts pour la sollicitude qu'il témoigne aux travaux d'entretien
» des monuments classés.

» Le prie de vouloir bien..... faire porter l'effort du service des
» monuments historiques sur la conservation des édifices à l'exclu-
» sion de leur reconstruction.

» Émet le vœu que dans les travaux à l'étude, ..... on s'inspire
» de ces principes et qu'*on s'abstienne, sauf le cas d'absolue néces-*
» *sité, de toute addition réfection et adultération quelconques.* »

et vous exprimiez le vœu que l'administration fît plus souvent appel aux Sociétés archéologiques.

» Oui, on a dépensé pour rebâtir, pour resculpter, des sommes considérables qui eussent suffi à sauver de la ruine bien des édifices précieux. Oui, la restauration, comme l'ont entendue les disciples de Viollet-le-Duc, a défiguré d'innombrables monuments et a substitué à de vénérables débris des pastiches froids et infidèles, de véritables décors de théâtre. Et je sais très bien les excuses que peuvent alléguer les auteurs de ces sacrilèges : c'est un jeu d'imagination très excitant que de restituer, d'après des vestiges plus ou moins certains, en vertu d'hypothèses plus ou moins vérifiées, l'œuvre ruinée, chancelante, des grands maîtres d'autrefois. Ajoutons que le jeu n'est point sans rapporter au joueur, qu'il perde ou qu'il gagne, des bénéfices appréciables. Vous n'en avez pas moins raison lorsque vous dénoncez le vandalisme du restaurateur.

» A vrai dire, ce péril est un peu moins menaçant aujourd'hui. Les architectes sont un peu plus prudents. D'abord, le public, ici et ailleurs, a manifesté, à maintes reprises, qu'il désapprouvait ces pratiques funestes. L'Administration des Beaux-Arts a fait tous ses efforts pour empêcher les architectes de se livrer à d'inutiles restaurations. Récemment, dans une communication qu'il fit à l'Institut, M. Paul Léon, directeur des Beaux-Arts, a fait entendre les déclarations les plus rassurantes et formulé, sur la matière, les maximes du goût et du bon sens. Enfin — et c'est la

meilleure de toutes les garanties — le budget des *Monuments historiques* est devenu notoirement insuffisant pour assurer la simple conservation de tous les monuments classés. La guerre, puis le défaut d'entretien, qui a duré quatre ans à cause du manque de main-d'œuvre, ont accumulé tant de ruines que les plus farouches restaurateurs n'oseraient réclamer des crédits pour leurs restaurations.

» Mais malgré les excellentes dispositions de l'administration supérieure, malgré le sentiment public, malgré la pauvreté du budget des monuments historiques, ne vous abandonnez pas à l'optimisme. Il peut venir des temps meilleurs, meilleurs pour les architectes; l'administration peut tomber en des mains moins fermes. Maintenez votre doctrine, c'est la bonne.

» Il y a un autre danger que vous avez toujours su éviter, c'est ce que j'appellerai les *manies archéologiques*. Dieu me garde de médire de l'archéologie, puisque je suis venu représenter à Bordeaux la Société Française d'Archéologie. Pour plaider la cause des monuments du passé et contre les démolisseurs et contre les restaurateurs, il est bon, il est nécessaire de bien connaître ces monuments et, d'une façon générale, de connaître l'histoire de la construction et de la sculpture. C'est nécessaire, mais c'est insuffisant. Nous ne défendons pas les vieux édifices et les vieilles sculptures parce qu'ils sont des documents, nous les défendons parce qu'ils évoquent de grands ou de charmants souvenirs; nous les défendons parce qu'ils sont les témoins du passé, comme le disait hier avec tant de grâce M. Maxwell; nous les défendons parce qu'ils ajoutent à la majesté d'une ville ou bien aux charmes d'un paysage; nous les défendons pour leur beauté, gloire de notre pays, orgueil de notre race. Nous les défendons parce que nous les aimons. Avec quelle joie j'entendais hier votre président revendiquer pour vous le beau nom *d'amateurs*. L'amateur, — celui qui aime. L'amour n'est pas interdit aux archéologues, mais il y a des archéologues très savants qui n'ont jamais aimé, qui n'aimeront jamais l'objet de leurs études. Ceux-là scrutent le monument, l'interrogent, le mesurent, le décrivent. Mais regardez-les, écoutez-les. Tout ce qu'ils cherchent, tout ce qu'ils demandent au chef-d'œuvre, c'est le sujet d'une notice. Le monument les intéresse dans la mesure où il peut donner prétexte à la controverse scientifique. Ce sont des nomenclateurs, des faiseurs de fiches et de catalogues, des

statisticiens, d'admirables érudits, et ce n'est pas moi qui nierai la valeur de leurs travaux. Mais ne comptez pas sur eux pour tenir tête aux ennemis de la beauté, car ils abandonnent volontiers aux démolisseurs l'édifice qui ne leur procure pas l'occasion de déployer leur sagacité, leur savoir et leur dialectique. Ah ! s'il n'y avait que des théologiens pour prêcher la religion, il y a beau temps que la foi serait morte et que les églises seraient vides. »

» Vous n'avez jamais absous les restaurations, vous n'avez jamais donné dans les manies archéologiques, et c'est pour cela que je suis très fier d'avoir été convié à fêter votre Cinquantenaire, très fier d'être associé ainsi à votre tâche.

» Cette tâche, elle est aujourd'hui plus utile et plus urgente que jamais. Il faut nous y consacrer de toutes nos forces. La guerre a dépouillé la France d'une partie de ses trésors. Gardons jalousement ce qui nous reste du patrimoine national. En voyant l'épouvantable désastre qui a frappé Noyon, Soissons, Reims, et aboli tant de chefs-d'œuvre, on est animé d'un zèle plus ardent, plus passionné, pour protéger les vieilles pierres qui n'ont point souffert des horreurs de l'invasion... »

M. André Hallays entre ensuite dans le vif de sa causerie.

Il rappelle par quelques traits largement brossés quelle merveille était la cathédrale de Reims avant la guerre terrible de 1914. Puis il présente un tableau très exact des détériorations qu'elle a subies et des points qui, à son avis, pourront seuls être restitués. Sans parler de la somme énorme que représenterait la réfection totale des dommages, il montre l'impossibilité de refaire quelques-uns des chefs-d'œuvre qui ornaient ses façades et dont certains sont réduits en menus fragments.

M. André Hallays nous énumère ensuite le détail fort intéressant des nouveaux moyens adoptés pour réparer la cathédrale avec le respect absolu et la restitution fidèle de ce qui avait été mutilé et par des procédés tous plus ingénieux les uns que les autres pour éviter dans la mesure du possible les incendies. C'est ainsi que l'on ne redonnera pas au monument des charpentes de bois, que l'on n'emploiera pas davantage le fer, mais seulement le béton armé, et encore avec des dispositifs permettant d'élever une charpente démontable, d'un poids bien moindre, et par-dessus tout réfractaire au feu. Tout d'abord, ce sont les voûtes qui ont été réparées en uti isant dans la plus large mesure tous les matériaux anciens sauvés des débris. Puis les contreforts ont été repris ou consolidés. Une énorme excavation produite par l'éclatement

d'un obus a permis d'ouvrir une fouille qui a révélé l'existence de substructions d'un monument antérieur à la basilique actuelle; on a rencontré de vieilles sépultures, des fragments d'architecture et quantité d'autres objets intéressants. Toutes les statues brisées ont été réunies et un ouvrier patient, qui depuis plus de cinquante ans travaillait aux restaurations de la cathédrale, s'est dévoué à ce sauvetage. Il a tout recueilli, jusqu'au moindre éclatement, et avec une patience de bénédictin il s'emploie à reconstituer. La question de savoir si l'on restituera à la cathédrale le monde de statuettes qui habitait jusque dans les sommets de ses pinacles demeure réservée, car il faut compter des années et des années avant que le gros œuvre ne soit achevé.

Nous nous excusons d'en rester à la courte analyse du procès-verbal, mais l'impression qui s'est dégagée de cette magnifique conférence est réconfortante. On peut avoir d'ores et déjà l'assurance que bien des fautes coutumières aux restaurateurs officiels seront évitées pour l'avenir, que toutes les ressources de la science moderne seront utilisées certes, mais sans que l'innovation dans la technique de l'architecture influe sur l'obligation qui s'impose de reconstituer la cathédrale telle qu'elle a été, abstraction faite de toute fantaisie et de tout décor improvisé. Ce sera ou le Reims de jadis ou rien.

La causerie de M. André Hallays, fréquemment applaudie par les auditeurs, a été un véritable régal pour les érudits, et une excellente leçon pour les artistes et les archéologues.

L'auditoire lui a fait, à la fin de son discours, une grandiose ovation après que M. Nicolaï lui eut, en le remerciant au nom de tous, remis la première frappe en argent de la médaille que la Société a fait graver pour commémorer son Cinquantenaire.

Les fêtes étaient terminées.

En clôturant notre compte rendu, qu'il nous soit permis de remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont concouru à rehausser l'éclat de ses fêtes, aux autorités qui ont bien voulu marquer leur particulière dilection à notre groupement, à la presse qui nous a réservé ses colonnes; à nos sociétaires qui se sont employés avec un grand dévouement, et en particulier aux donateurs des vins délicieux qui ont fait le charme de notre banquet.

A tous notre profonde gratitude.



## ALLOCUTION DU PRÉSIDENT
## A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE SOLENNELLE

---

Messieurs,

Permettez-moi de m'acquitter tout d'abord du plus agréable des devoirs en adressant les remerciements de la Société Archéologique aux hôtes distingués qui ont bien voulu répondre avec tant d'amabilité à notre invitation.

Leur présence dans cette séance de travail nous est une marque précieuse de leur sympathie et de l'intérêt qu'ils portent aux travaux de notre Société savante.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts — que nous sommes au grand regret de ne pas posséder mais aucun de vous n'ignore le grand débat parlementaire où il se trouve présentement engagé — nous a donné des marques particulières de sa bienveillance.

Sa bonne parole nous aura manqué, certes, mais point en tout cas ses encouragements ; il a délégué, pour le représenter à notre Cinquantenaire, M. André Hallays qui sera des nôtres dans quelques instants et qui voudra lui transmettre, avec nos regrets, l'expression de notre gratitude.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres nous a également fait le grand honneur de nous déléguer M. le doyen Radet qui sera de retour de son voyage d'études en Espagne, nous l'espérons, avant la clôture de nos travaux.

Merci à M. le Préfet de la Gironde, à M. le Général en chef, à M. le Premier Président, à M. le Président du Conseil général, à M. le Maire, à M. le Président de la Chambre de commerce.

Merci à MM. les Représentants de la presse par le concours si empressé de qui notre Société a toujours été maintenue en contact avec le grand public de Bordeaux et de la région.

Merci aux collègues de notre Société qui m'entourent, aux collaborateurs aimables qui m'ont rendu si attrayante et facile ma tâche de président durant les deux années qui viennent de s'écouler, et en particulier à MM. les Vice-Présidents, à notre Trésorier, à notre Archiviste, aux membres de notre conseil; personne ne sera jaloux de la mention spéciale que j'accorderai à MM. nos Secrétaires et plus spécialement à notre toujours si dévoué secrétaire général M. Charrol.

A l'occasion de son Cinquantenaire, la Société Archéologique a été amenée à faire une promotion de membres honoraires en remplacement des personnalités auxquelles ce titre avait été conféré et dans les rangs de qui la mort a cruellement fauché au cours de ces dernières années.

Sont donc nommés *Membres Honoraires* pour prendre place en tête de notre tableau :

MM. Babelon (Ernest), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, président du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre de la Commission des monuments historiques.

Omont (Henry), membre de l'Institut, inspecteur général des Archives, président du Comité des travaux historiques et philologiques.

Prou (Maurice), membre de l'Institut, directeur de l'École des chartes.

Blanchet (Adrien), membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Lefèvre-Pontalis (E.), professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux.

MM. le commandant Espérandieu, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux, conservateur du Musée des Antiques de la Ville de Nîmes.

le comte Bégouen, membre du Comité des travaux historiques.

Poinssot (L.), directeur des Arts et Antiquités Régence de Tunis.

Chatelain (L.), chef du Service des antiquités du Maroc, membre de la Commission de l'Afrique du Nord.

La Société Archéologique a voulu donner une marque de son estime personnelle et de sa gratitude à quelques-uns de ses membres que tous vos suffrages ont désignés et j'ai le plaisir de pouvoir remettre en son nom une plaquette commémorative de notre Cinquantenaire :

1° A M. Camille de Mensignac, membre de notre Société depuis 1875, conservateur des musées de la ville, notre président honoraire, dont je n'aurai pas à dire plus, si ce n'est qu'il a été le digne continuateur de Sansas; ses travaux seront énumérés dans un instant par notre secrétaire général;

2° A M. Armand Bardié, qui a eu par trois fois les honneurs de la présidence, dont le dévouement à la Société et à sa fondation a été et reste inlassable ; dont chaque jour, sous vos yeux, s'affirme le zèle à la tête de la Commission de notre Musée du Vieux Bordeaux ;

3° A M. François Daleau, l'inventeur de la caverne de Pair-non-Pair, le préhistorien éminent dont la France tout entière s'enorgueillit ;

4° A M. Théodore Amtmann, notre archiviste honoraire, membre de notre Société depuis 1877, et dont je ne tenterai même pas d'énumérer les longs services qu'il a rendus à la Société ; vous les connaissez tous ;

5° A M. Coudol, le collectionneur avisé autant qu'érudit, qui, depuis tant d'années, comme il va le faire tout à l'heure encore, a alimenté nos réunions avec les présentations d'objets et de pièces toutes plus rares et plus belles les unes

que les autres. M. Coudol est, depuis près de vingt ans, l'un des membres de notre Conseil d'administration;

6° A M. Marcel Charrol, notre cher secrétaire général depuis tantôt quinze années, dont je me bornerai à dire qu'il est la cheville ouvrière et le véritable animateur de notre Société. Il a su gagner plus que l'estime de ses collègues, il détient l'amitié de tous, et comme je connais sa modestie et qu'il sait ce que chacun de nous pense de lui, c'est avec bien du plaisir que je le place parmi les anciens en lui remettant cette plaquette au nom de la Société.

Je regrette de n'avoir présentement plus rien dans les mains.

D'autres distinctions plus hautes et bien méritées que tous nous souhaitons pour plusieurs d'entre de nos collègues dépendent d'autorités supérieures. Nos vœux seront satisfaits lorsque la joie de les enregistrer et de les proclamer nous sera donnée (1).

---

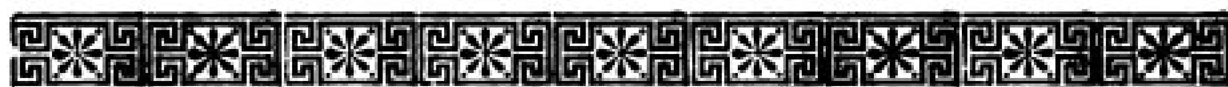
(1) Ce désir a été rempli depuis et par arrêté du 30 mai 1924, les distinctions honorifiques suivantes ont été conférées par M. le Ministre de l'Instruction publique :

*Officier de l'Instruction publique :*

M. Camille de MENSIGNAC, président honoraire de la Société Archéologique.

*Officiers d'Académie :*

MM. Théodore RICAUD, secrétaire;
Jules COUDOL, conseiller.



# ÉLOGE DE PIERRE SANSAS

Officiellement autorisée, dans le courant du mois de mai de l'année 1873 (1), la Société Archéologique de Bordeaux compte un demi-siècle d'existence.

La carrière fournie a été assez belle et riche en souvenirs pour qu'une légère pause soit faite, ne fût-ce que pour reprendre haleine.

En célébrant son Cinquantenaire, notre Compagnie a pensé que l'heure était, en effet, venue de jeter un regard en arrière, non point seulement pour mesurer le chemin parcouru, mais encore aux fins de se recueillir quelques instants dans la commémoration de ses fondateurs.

Elle ne pouvait oublier que le monument constitué par son *Bulletin* a été construit patiemment et pièce à pièce par ces artisans de la toute première heure, dont le nom restera indissolublement lié à l'œuvre de défense et de sauvegarde des *Antiquités* de Bordeaux et du Sud-Ouest qu'ils nous ont léguée.

On leur doit aussi cette place honorable que notre Société Archéologique a gagnée, comme d'entrée, parmi les sociétés sœurs qui travaillaient et publiaient parallèlement en France et à l'étranger, avec lesquelles une étroite correspondance n'a cessé d'être entretenue depuis sa fondation avec un échange constant de communications, de bulletins, de mémoires et de revues.

---

(1) Le 2 mai 1873.

Nous avons ainsi pu constituer un fonds de bibliothèque d'une valeur scientifique considérable.

A Bordeaux et en Guienne, jusqu'en 1873, les recherches archéologiques ne s'étaient produites qu'à l'état de dispersion; des savants, des amateurs isolés s'adonnaient, certes, au goût des antiquités, mais le fruit de leurs observations ou de leurs découvertes ne dépassait pas un petit cénacle d'amis et de connaisseurs.

Quelques courtes notices dans les journaux locaux ou dans les *Magazine* du temps — on se souvient de la collaboration de Léo Drouyn au *Magasin Pittoresque* — alimentaient de temps à autre le chapitre de la curiosité.

Plusieurs d'entre eux collectionnaient — possédant ce qu'autrefois on appelait un cabinet : cabinet de médailles, d'estampes, de préhistoire — et, malgré que, fort souvent, un public indifférent et peu averti, sceptique également, s'amusât de leur douce manie, les vitrines de nos musées municipaux ont fini par leur devoir bien au delà de ce que l'on pourrait supposer. Ils étaient, en somme, des travailleurs aussi méconnus que modestes et silencieux, ne trouvant d'encouragements qu'auprès d'eux-mêmes et dans les bonheurs intimes qui jaillissaient de leurs trouvailles.

Ils se contentaient d'aller au plus vite en opérant le sauvetage de toutes ces *vieilleries* que les étrangers et les marchands se disputent à prix d'or aujourd'hui.

Aux environs de 1873, ils étaient une vingtaine environ que la communauté de leurs goûts rapprochait assurément, mais tous ayant ce regret de ne pouvoir créer entre eux ce lien *social* depuis si longtemps en vain souhaité.

Un projet de statuts fondant une Société d'Archéologie restait, en effet, en instance depuis 1864 et tout espoir d'obtenir enfin l'autorisation des pouvoirs publics semblait perdu.

L'animateur qu'aucune résistance ne découragera sera Pierre Sansas, avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, un passionné de l'antiquité.

Il est vrai qu'au moment où sa nouvelle initiative deviendra décisive — on est, ai-je dit, en 1873 — un régime nouveau semble permettre quelques audaces.

Et puis, Sansas va disposer d'un prestige et d'une autorité d'un ordre différent : l'ancien conseiller municipal, l'ancien adjoint au maire de Bordeaux, l'ancien proscrit — il l'avait été à deux reprises différentes : en 1852, après le coup d'État du 2 décembre; en 1858, après l'attentat d'Orsini — a été porté à l'Assemblée nationale par 75.345 voix de la Gironde.

A ce dernier titre, il aura eu l'honneur d'avoir voté notre Constitution; mais le législateur n'a pas mis en sommeil l'archéologue. Sansas ne perd pas une minute pour réaliser son rêve; il assiège les ministères, il y fait approuver les statuts de 1864 et, triomphant, apporte à ses amis l'autorisation et la reconnaissance de la *Société Archéologique de Bordeaux*.

Ils se réunissent enfin, tout à la joie de rendre définitif leur bureau provisoire, et la première séance officielle de travail se place à la date du 14 novembre 1873.

Il y a là : Jules Delpit, Reinhold Dezeimeris, Farine, Delfortrie, Émilien Piganeau, Charles Braquehaye, le marquis de Puifferrat, Émile Lalanne, Lussaud, Gustave Labat, Léo Drouyn, Dr Baudrimont, Maufras, tous noms qui ont acquis la notoriété, tous noms restés chers aux Bordelais.

Pierre Sansas, que ses devoirs d'élu du département de la Gironde retiennent à Paris, se dérobe aux suffrages reconnaissants de ses collègues qui veulent le porter à la présidence ; il décline l'honneur d'une charge qu'il sait ne pouvoir rendre effective en vertu de cet adage de droit qu'il connaît bien : *Ubi emolumentum, ibi onus*. Alors, à l'unanimité, le titre de président honoraire lui est conféré.

La voilà donc bien et définitivement fondée notre *Société Archéologique*.

Depuis, elle n'a cessé de tenir ses réunions mensuelles et de publier son *Bulletin*.

De ce moment, et jusqu'à la fin de ses jours, Sansas, quoique absent, restera l'âme de la Société avec laquelle il ne cessera de correspondre ainsi qu'en témoignent les procès-verbaux des séances; il stimulera son zèle, il lui fera part de ses inquiétudes chaque fois qu'il apprendra qu'une découverte risque d'être perdue ou compromise; il appuiera ses

initiatives, il secondera ses démarches, mais toujours une préoccupation lui tiendra au cœur jusqu'à son dernier souffle : la conservation de ces monuments de l'époque gallo-romaine, dont il a tant découvert, qui sont l'ornement de notre Musée lapidaire et doivent rester l'orgueil de notre cité dont ils attestent et l'antiquité et la splendeur déjà deux fois millénaire!

Depuis Sansas, ce souci n'aura pas cessé de rester le nôtre et l'on sait quel continuateur il a trouvé en la personne de M. Camille de Mensignac! Ah! certes, il ne nous viendrait pas à l'idée d'incriminer si peu sévèrement que ce soit nos municipalités que tant d'obligations diverses sollicitent dans une ville de l'importance de Bordeaux. Évidemment, il nous faut enregistrer un effort de bonne volonté lorsque l'on songe aux vicissitudes et aux pérégrinations que nos *antiques* ont dû subir, aux cours humides, aux recoins, aux hangars, dans lesquels elles ont été successivement abritées pour être enfin centralisées dans le grand hall de notre Bibliothèque municipale.

Le premier mémoire imprimé dans le *Bulletin de la Société* est de Sansas. Il a pour titre : *Origines bordelaises,* et pour sous-titre : *Quel a été l'ancien nom de l'Aquitaine primitive?*

Mais le travail auquel il s'appliqua avec un soin plus particulier, car il résumait les recherches de toute sa vie, fut celui que notre Société accueillit et publia sous ce modeste titre : *Notes archéologiques sur les fouilles exécutées à Bordeaux de 1863 à 1876.* L'impression n'en était pas achevée lorsque Sansas décédait à Versailles, le 5 janvier 1877.

C'est là l'inventaire tenu au jour le jour, comme dans une sorte de main-courante, de toutes les découvertes arrachées aux entrailles de notre sol durant ce laps de temps où s'exécutèrent dans notre ville de grands travaux de voirie et de démolitions. Pour se moderniser et pour s'aérer, le vieux Bordeaux disparaissait progressivement sous la pioche des démolisseurs, de grandes artères étaient percées, des pâtés entiers de quartiers constitués d'antiques masures sautaient, et, pour édifier les grandes maisons modernes qui allaient

les substituer, on avait dû profondément affouiller le sol pour en assurer les fondations, d'où toute une moisson de découvertes, comme il est à présumer qu'il ne s'en fera plus de pareille dans toute la traversée des emplacements de la *Burdigala* gallo-romaine !

Ce fut la belle époque de l'inlassable activité de Sansas. On le voit tour à tour disputer avec les entrepreneurs pour sauver de la dispersion tout ce que le pic des ouvriers aura mis à nu et, dès 1840, presser les municipalités successives d'intervenir, de faire acte d'autorité en arrêtant que toutes les trouvailles et découvertes ainsi faites deviendraient, de droit, propriété de la Ville.

Il fut le plus admirable des Conservateurs, cet érudit passionné qui, ne se réservant jamais rien, ne songeait qu'à l'enrichissement du patrimoine d'histoire et d'art de cette cité dont il portait si profondément en lui le légitime orgueil et que l'aveuglement passager des passions politiques se plut à représenter comme un révolutionnaire!

Dès 1850, pourra écrire M. Camille Jullian, « le véritable conservateur du Musée d'antiques fut l'avocat Pierre Sansas, dont il suffit de prononcer le nom pour se rappeler le bel essor que prit, sous son impulsion, l'étude de l'archéologie bordelaise. Bien que Rabanis demeurât officiellement chargé de la direction, ce fut Sansas qui, sans mandat d'aucune sorte, s'occupa d'enrichir et de classer le dépôt » (1).

Et puisque le nom de l'historien de la Gaule, du savant épigraphiste qu'est notre éminent et ancien collègue M. Camille Jullian — à qui la ville de Bordeaux doit l'admirable *Corpus* qu'il a consacré à ses *Inscriptions romaines* — est si heureusement venu se placer sous notre plume à propos de Sansas, je m'en voudrais de ne point m'en remettre à l'éloge qu'il a fait de ce dernier ; aussi lui emprunterai-je ces quelques passages de la notice qu'il lui a consacrée :

« ... Les principaux titres archéologiques de Sansas sont, sans contredit, ses compte rendus des fouilles et en parti-

(1) *Inscriptions romaines de Bordeaux*, par Camille Jullian, t. II, p. 350.

culier ceux qu'il avait donnés au journal *Le Progrès*. Toujours très complets, très détaillés, d'une rare précision, ils renferment d'inestimables renseignements sur l'archéologie bordelaise, sur la muraille de l'an 300, sur les ruines des édifices antérieurs, sur les aqueducs, sur les débris de toute sorte découverts de 1865 à 1868, sur nos inscriptions enfin ; Sansas s'est montré dans ces articles un observateur de premier ordre, voyant les choses vite, juste et complètement. Il n'a jamais omis un détail, quelque petit qu'il fût, sur le lieu, le moment, les circonstances de chaque découverte, ce qui rend ses compte rendus aussi sûrs que riches et qu'utiles, et presque des modèles à suivre... » (1).

« ... Mais c'était sur le terrain qu'il fallait voir Sansas : c'était merveille que de le voir suivre des journées entières ou diriger avec une persévérante ardeur les fouilles de la voie du Peugue, se précipiter sur les inscriptions nouvellement découvertes et chercher à les lire au milieu de la poussière et des décombres qui les entouraient... » (2).

Sans doute, quelques lectures ont pu être hâtives ou incomplètes dans la fièvre du moment — de semblables erreurs sont advenues aux plus savants — mais le monument demeurait au moins pour permettre les vérifications ultérieures et au besoin les rectifications. L'essentiel reste que Sansas avait commencé par sauver à tout jamais le monument.

Pendant les dures années de l'exil, Pierre Sansas verra son œuvre interrompue. Amnistié et de retour parmi ses concitoyens dès 1859, il se reprend aussitôt à sa passion favorite. Ne pouvant être le directeur officiel du *Musée,* il en devient le directeur effectif. « Pendant dix ans, grâce à son énergique activité, aucun des deux à trois cents monuments qu'on découvrit dans la muraille du Peugue n'alla s'égarer dans les collections particulières. Les fouilles si nombreuses et si productives qui eurent lieu de 1863 à 1870 n'enrichirent que le Musée municipal et firent plus que doubler son importance.

(1) *Inscriptions romaines de Bordeaux,* par Camille Jullian, t. II, p. 406.
(2) *Ibid.*, p. 404.

C'est, sans contredit, la belle époque de son histoire. » (1).

Il nous suffira de l'appréciation d'un juge tel que M. Camille Jullian; elle rest définitive pour Sansas.

Sans la matière qu'il a procurée au champ des investigations, notre épigraphie bordelaise se fût trouvée singulièrement réduite !

Il faut équitablement tenir compte à Sansas de ce qu'uniquement porté par ses goûts, par son amour profond de l'antiquité, et sans être un professionnel comme Rabanis, qu'il a de beaucoup dépassé, il a été au nombre des précurseurs qui préparaient les voies; que Sansas fouillait, cherchait, déchiffrait à une époque où la science épigraphique n'avait pas encore produit ses grands maîtres, où elle en était même à chercher ses règles et ses méthodes en France, comme en Italie et en Allemagne.

Notre fondateur a atteint un second but, infiniment pratique celui là, et d'une obtention souvent difficile, qui a été d'intéresser directement le public à l'objet des recherches archéologiques.

Et il y parvint par la communication constante qu'il entretint avec ses lecteurs dans *Le Progrès*, dans la *Revue d'Aquitaine*, dans *La Gironde*, dans les *Actes de l'Académie de Bordeaux*, dans divers Congrès, et notamment dans le *Congrès scientifique de 1861*.

Les Bordelais de l'époque se régalèrent de cette suite d'articles parus sous les rubriques : *Bordeaux à travers les âges* ou *Origines aquitaniques*.

Il fut donc un précieux vulgarisateur.

Par tous ces côtés où il est resté bien nôtre, Pierre Sansas s'est assuré une place honorable et particulièrement intéressante. Il continuait la lignée de ces savants, de ces magistrats, de ces particuliers qui depuis le XVI^e siècle, par delà leurs fonctions et leurs charges, savaient dédoubler leur activité et les dons de leur intelligence pour en réserver une part à ces études si chères dont leur cité devait tirer ensuite renom et profit.

---

(1) *Inscriptions romaines de Bordeaux*, par Camille Jullian, t. II, p. 353.

Son nom peut se placer en bon rang à côté des Florimond de Raymond, des dom Devienne, des Duchesne de Beaumanoir, des de Lamontaigne, des Pierre de Caila, des Pierre Lacour, des Jouannet et des Rabanis.

Nous avons le droit d'être fiers de notre fondateur.

Et maintenant que le recul du temps a fait son œuvre, que les passions se sont assoupies, qu'un esprit plus large a partout soufflé, que la justice de l'histoire rend ses jugements dans le calme et la sérénité, Pierre Sansas aura enfin acquis la place qui lui revenait parmi ces hommes qui, à toutes les époques, suivant leurs tempéraments divers et avec la marque de leur génération, se sont avec autant de désintéressement que de probité consacrés passionnément à l'étude des antiquités de leur ville et de leur province avec l'unique ambition de leur élever un monument digne de leur gloire.

Si, à l'heure même où il venait de disparaître, l'éloge de Sansas, que plusieurs dans notre sein se disputèrent l'honneur d'écrire, n'était pas resté en suspens pour des raisons qui nous sont inconnues, je n'aurais pas eu, Messieurs, cet honneur de le prononcer aujourd'hui devant vous.

Je l'ai fait à la prière de mes collègues, en obéissant à la délibération prise en assemblée générale par votre Société; vous avez voulu faire sonner l'heure de la réparation. Elle est aujourd'hui complète.

Alexandre Nicolaï.

# BIBLIOGRAPHIE ARCHÉOLOGIQUE DE P. SANSAS

N° 1. — **Mémoire sur les origines municipales de Bordeaux.** *Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 1861, 34 p. in-8° et tirage à part.

N° 2. — **Notes sur quelques sépultures récemment découvertes à Bordeaux.** *Compte rendu du Congrès scientifique de France, 28e session*, Bordeaux, 1861, t. IV, 13 p. in-8° et tiré à part.

N° 3. — **Liste alphabétique des noms révélés par les monuments funéraires du Ier au IVe siècle et découverts à Bordeaux.** *Compte rendu du Congrès scientifique de France, 28e session*, Bordeaux, 1861, t. IV, 42 p. in-8°.

N° 4. — **L'âge des ossements humains reconnu par leur composition chimique.** *Revue d'Aquitaine*, 1862 (7e vol.), 3 p. in-8°.

N° 5. — **Du Musée de Bordeaux.** *Le Progrès*, n° 5, 1863, 4 p. in-8°.

N° 6. — **La véritable origine du Gascon.** *Revue d'Aquitaine*, t. VIII, 1863, 7 p. in-8°.

N° 7. — **Causeries archéologiques sur Bordeaux.** *L'Ami des champs*, t. XLI, 1863, 51 p. in-8°.

N° 8. — **Projet d'un catalogue des maires de Bordeaux.** Bordeaux, Mons, 1864, in-4° de 6 p.

N° 9. — **Bordeaux à travers les âges.** *Le Progrès*, nos 73, 75, 77, 78, 81, 85, 86, 96, 108, 111, 113 (1865 et 1866), 56 p. in-8° et tirage à part.

N° 10. — **Bordeaux. Histoire de son origine (note bibliographique).** *Le Progrès*, n° 74, 1865, 7 p. in-8°.

N° 11. — **A propos de Noviômagus.** *Le Progrès*, n° 80, 1865, 7 p. in-8°.

N° 12. — **Première enceinte murale de Bordeaux. Sa date.** *Le Progrès*, nos 87 et 88, 1865, 13 p. in-8°.

N° 13. — **Bulletin archéologique. Les découvertes de la vallée du Peugue.** *Le Progrès*, nos 85 à 92, 1865, 28 p. in-8° et 6 pl.

Nº 14. — **Les origines aquitaniques.** *Revue d'Aquitaine*, t. IX, 1865, 8 p in-8°.

Nº 15. — **Bulletin archéologique. Le cloître de Saint-André.** *Le Progrès*, nº 97, 1866, 6 p. in-8°.

Nº 16. — **L'aqueduc gallo-romain du Sablonna. Bulletin archéologique.** *Le Progrès*, nº 105, 1866, 5 p. in-8°.

Nº 17. — **Les armes de Bordeaux.** *Le Progrès*, nº 185, 1866, 4 p. in 8°.

Nº 18. — **Substructions gallo-romaines de la rue Saint-Paul.** *Le Progrès*, nº 109, 1866, 6 p. in-8°.

Nº 19. — **Premières traces du christianisme à Bordeaux, d'après les monuments contemporains. Symbolisme de l'ascia.** *Actes de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux*, 1866, 80 p. in-8° et tirage à part.

Nº 20. — **Bulletin archéologique. Le mur gallo-romain rue de Cheverus.** *Le Progrès*, nº 126, 1867, 12 p. in-8°.

Nº 21. — **Les fouilles autour de la cathédrale.** *Le Progrès*, nº 144, 1867, 18 p. in-8°.

Nº 22. — **Archéologie bordelaise.** *Revue d'Aquitaine*, t. XIV, 1869-1870, 24 p. in-8°.

Nº 23. — **L'ethnogénie du sud-ouest de la France.** *Association française pour l'avancement des sciences. Congrès de Bordeaux 1872, compte rendu*, 4 p. in 8°.

Nº 24. — **Note sur un autel conservé à Bordeaux et consacré à Sirona.** *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1872-1873, 5 p. in-8°.

Nº 25. — **Noms de potiers gallo-romains recueillis sur des vases trouvés à Bordeaux.** *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1872, 2 p. in-8°.

Nº 26. — **Signatures en écriture arabe des rois d'Aragon aux XI^e et XII^e siècles.** *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1873, 8 p. in-8°, 1 pl.

Nº 27. — **Origines bordelaises. Quel a été l'ancien nom de l'Aquitaine primitive ?** *Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux*, t. I, 1874, 5 p. in-8°.

Nº 28. — **Note sur le langage vulgaire de Bordeaux.** *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1874, 12 p. in-8°.

Nº 29. — **Vestiges d'aqueduc de l'époque gallo-romaine signalés sur différents points de la ville de Bordeaux.** *Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux*, t. I, 1874, 4 p. in-8°.

N° 30. — **Notice sur quelques sépultures chrétiennes de Bordeaux appartenant au commencement de notre ère.** *Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux*, t. II, 1875, 13 p. in-8°.

N° 31. — **Observation sur la position de l'île d'Antros à l'embouchure de la Gironde.** *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1875, in-8°.

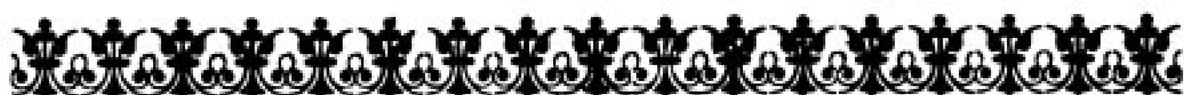
N° 32. — **Observation sur l'idiome castillan.** *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1875, in-8°.

N° 33. — **Archéologie bordelaise. Quelques visites aux Musées de la ville.** *Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux*, t. II et III, 1875-1876, 18 p. in-8°, 6 pl.

N° 34. — **Causeries archéologiques, légendes, etc.** *Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux* t. III, 1875-1876, 9 p. in 8°.

N° 35. — **Notes archéologiques sur les fouilles exécutées à Bordeaux de 1863 à 1876.** *Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux*, vol. III à IX, 146 p. in-8°.

Marcel CHARROL.



## LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DEPUIS SA FONDATION (1873-1923)

Messieurs,

Lorsque Pierre Sansas fonda la Société Archéologique, il lui assigna comme but : « *La propagation de l'étude archéologique des monuments de toute nature antérieurs au XIX*e *siècle et concernant l'ancienne Aquitaine. En vue de ce but,* disait-il, *elle pourra fonder des cours publics, donner des prix, organiser des expositions, faire des publications destinées à rendre plus facile la connaissance des antiquités.* »

C'était là un vaste programme bien digne de séduire et d'attirer l'attention des spécialistes.

Depuis sa création, la Société n'a jamais cessé de suivre la route que Sansas lui avait tracée. Ses dirigeants du début ont pu lui être ravis par la mort, elle les a remplacés par de nouvelles recrues qui ont toujours maintenu ces mêmes traditions avec une netteté et une sûreté parfaites, ajoutons aussi avec un zèle et un désintéressement exemplaires.

* * *

L'activité de la Société s'est manifestée pour la plus grande part dans deux genres de travaux : les séances et les publications. C'est là, en effet, qu'ont été produits les résultats des recherches de nos collègues ; ces résultats constituent un ensemble considérable de renseignements dans toutes les branches de l'archéologie que les érudits consultent toujours avec fruit.

Je ne puis, naturellement, vous donner la nomenclature complète de tous les travaux présentés et publiés, je me bornerai à citer les principaux.

*
* *

La préhistoire a tenu une large place dans ces recherches, vous avez tous présents à la mémoire les notes de M. François Daleau sur *Les grottes de Pair-non-Pair et de Jolias ou grotte des Fées* et des cachettes diverses qu'il a pu connaître. Les études de M. le docteur Berchon sur *L'âge de bronze en Gironde*; de M. Émile Lalanne sur *Les dolmens de l'Aveyron*; de M. Dulignon-Desgranges sur *Les stations du Bas-Médoc*; de M. Gassies sur *Les études préhistoriques de 1873 à 1877*. M. l'abbé Labrie a présenté les résultats de ses *Fouilles des dolmens de Curton, de Baring, de Pitray et de Barbehère*. M. le docteur Lalanne l'analyse de ses *Découvertes faites à Laussel* pendant deux années. M. le docteur Peyneau, le récit détaillé de ses superbes *Trouvailles de Lamothe et du Bourdiou*.

L'époque gauloise a fourni à M. de Mensignac la matière de deux notes importantes : *Le Dieu tricéphale de Condat* et *Le Jupiter à la roue*, justement appréciées des savants; à M. Nicolaï, plusieurs descriptions de *Statuettes gauloises en argile*; à M. Delfortrie, *Un grenier d'abondance de l'époque gauloise dans la Gironde*.

Mais c'est la période de la civilisation romaine qui nous apporte le plus gros appoint. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement sur le territoire de Burdigala? C'est d'abord la *Description des trouvailles faites de 1863 à 1876* par Sansas et ses *Sépultures chrétiennes*; la magistrale étude de M. de Mensignac sur *L'emplacement du Bordeaux gallo-romain*, dont l'exactitude a été confirmée récemment encore au cours des fouilles de la Bourse; *Le catalogue descriptif des objets retirés de Terre-Nègre* par Jouannet; plusieurs notes de M. Girault sur *Les poteries à emblèmes chrétiens* et *La Mosaïque de la rue Gouvion*. Celles de M. Charles Robert

sur des *Inscriptions du Musée lapidaire* et de Max Collignon sur des figurines de cette époque ; de M. Amtmann sur *Les statues du Petit Corbin.*

Je me garderai bien d'oublier les études de MM. Jullian, Delfortrie, Farine, Dezeimeris, comte de Chasteigner, Delpit, Tamizey de Larroque; celles de M. Corbineau sur *Lussac et Saint-Denis-de-Piles;* les résultats des fouilles de M. Nicolaï au *Mas d'Agenais* et *les poteries arrétines romaines* par le même auteur.

Enfin, les deux notes de M. l'abbé Labrie sur *Les Gallo-Romains dans le centre de l'Entre-deux-Mers;* du chanoine Callen sur *Le Cippe funéraire de Domitia,* et dans un autre ordre d'idées, les travaux du R. P. Darley sur *Saint Fort et les origines chrétiennes de Bordeaux.*

Peu de choses au début sur l'époque barbare; signalons toutefois l'étude de M. Braquehaye sur *Les basiliques Saint-Martin et Saint-Pierre de Bordeaux;* les recherches de M. Grellet-Balguerie sur *Le duc Eudon; L'inscription chrétienne de Teuillac* par M. Daleau.

Plus récemment, M. Conil nous a initié aux *Découvertes faites à Montcaret et Montravel* et aux *Sépultures franques et mérovingiennes trouvées à Saint-Nazaire-de-Loubès et au Cournol,* et M. Bontemps nous a signalé le rare et curieux *Bas-relief de Guîtres.*

Les périodes romane et ogivale nous fournissent une moisson beaucoup plus importante; c'est Léo Drouyn avec ses *Promenades archéologiques* et ses notes diverses; Piganeau, dont la contribution va s'étendre à toute la région Saint-émilionnaise, déborder en Médoc et même en Charente ; l'abbé Corbin, Ch. Braquehaye, l'abbé Léglise et sa remarquable étude sur *Monségur et le calendrier de l'Esclapot;* le docteur Berchon, Brutails avec ses monographies d'*Uzeste* et *Sainte-Geneviève-de-Fronsac ;* Augier, dont l'esprit d'observation se traduit par des remarques sur les peintures murales et divers sujets de folk-lore ; R. de Manthé avec sa *Baronnie de Capian;* Maufras et son étude sur *Les sires de Pons ;* Piganeau et ses monographies de *Lormont, Birac, Castillon,*

*Fronsac; L'ancien hôtel de ville de Libourne* par A. Bontemps. Nicolaï, Barckhausen et de Mensignac présentent leurs travaux sur *Les pèlerinages de Saint-Jacques;* j'en passe, Messieurs, car je serais trop long.

Avec le XVIe siècle, nous voyons apparaître quelques noms nouveaux : Sourget, qui nous a donné la description si exacte du *Tombeau de Pierre Sauvage, seigneur d'Armajan;* Gaullieur et ses *Notes sur les peintres émailleurs de Bordeaux;* Th. Malvezin, *L'habitation de Montaigne;* Piganeau, encore, et Braquehaye, déterminant *La statue du Mausolée du duc d'Épernon;* A. Nicolaï donne *Les maisons et châteaux d'Henri IV dans les Landes de Gascogne et Albret;* H. Aymen, *L'ancienne vicomté de Castillon*; G. Bouchon, *Les cimetières juifs de Bordeaux.*

C'est aussi M. Braquehaye qui nous a communiqué le travail le plus développé sur le XVIIe siècle. Son livre sur *Le château de Cadillac* et les artistes qui l'ont décoré est une œuvre vraiment magistrale. Signalons en passant *La paroisse Sainte-Colombe* par Th. Ricaud et ses deux autres notes sur *Lou Mercat* et *La rue de la Vieille-Corderie* de Bordeaux.

Le XVIIIe siècle, qui a imprimé à notre ville un caractère si délicat et si personnel, ne pouvait manquer de nous apporter de nombreux travaux. C'est Paul Fourché et son *Étude sur l'Église Saint-Louis des Chartrons* et plusieurs autres sur les monuments construits sous l'administration de Tourny; L. Palustre, qui a si bien décrit *La cheminée en faïence de la collection Tournié;* Braquehaye, dont les notes sur *Les peintres et sculpteurs* sont toujours utilement consultées; A. Bardié, qui nous a révélé d'une manière si complète *Les boiseries artistiques de notre ville* et nous a communiqué le fruit de ses investigations artistiques dans les Musées français et étrangers; Meller, qui nous a produit de nombreux documents sur la *Porte d'Aquitaine;* le docteur Azam et E. Rousselot, qui ont étudié spécialement *Les faïences et poteries de Bordeaux,* tandis que l'abbé Dubois faisait connaître *Quelques verreries du Bordelais et du Bazadais.*

Bref, Messieurs, vous le voyez, les 40 volumes de notre Bul-

letin qui ont été publiés jusqu'à ce jour présentent une contribution extrêmement importante à l'histoire de notre région.

*Conférences.* — Si intéressantes que soient ses publications, la Société n'a pas voulu réserver aux seuls érudits le bénéfice de ses travaux et elle s'est préoccupée depuis longtemps d'organiser des conférences pour le public. Les principales ont été faites par des savants de grande valeur : M. le docteur Capitan a traité brillamment les questions préhistoriques. M. Marius Vachon a parlé sur les maîtres de la Renaissance. Le Père Camille de La Croix a initié la Société aux monuments gallo romains du Poitou. M. C. Enlart a montré l'influence à l'étranger de l'art gothique du Midi. M. Cartailhac lui a décrit les ruines de la Sardaigne et les temples de l'Égypte. M. Paris l'a associée aux exhumations des civilisations de Cnossos et de l'Asie Mineure. M. Lunet de la Jonquière lui a fait connaître les splendeurs des édifices Kmers d'Angkor. M. de Méquenem lui a révélé les vestiges de la civilisation Elamite de Suse. M. l'abbé Breuil a soumis les résultats de ses recherches sur : Les grottes et rochers à peintures en Espagne, etc.

*Excursions.* — Pour favoriser les études et marquer en même temps l'intérêt qu'elle leur portait, elle a dirigé à diverses reprises des excursions aux monuments curieux de l'ancienne Guienne, à l'occasion desquelles ont été visitées de nombreuses communes du département : Bourg, Rauzan, Langoiran, Rions, La Réole, Saint-Macaire, Villandraut, Montagne et sa région, Bazas, Vertheuil, Bellefond, Baron, Monségur et ses environs, Coutras, Génissac et Moulon, Castillon, etc.

Je ne parle pas de Saint-Émilion qui est, en Gironde, le pèlerinage classique de tous ceux qui s'intéressent à l'archéologie.

Tous ces travaux lui ont conquis une place particulière auprès des pouvoirs publics et des récompenses flatteuses dans les concours et expositions auxquels elle a pris part.

Médaille de bronze au Concours de la Sorbonne, entre les Sociétés savantes, en 1879.

Médaille d'or dans la classe 3, à l'Exposition de Bordeaux 1882.

Diplôme d'honneur dans la classe 7, groupe I, à l'Exposition de Bordeaux 1895.

Ses membres ont apporté aux grands congrès qui se sont tenus à Bordeaux un important appoint : Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences, 1882, 1895, 1907; Congrès des Sociétés savantes de 1903; Congrès régional d'histoire et d'archéologie, 1907; international d'art public à Paris en 1900; Congrès international de préhistoire, Genève, 1912.

A différentes reprises, la Société a été consultée sur des projets ou des travaux d'édilité préparés par la municipalité bordelaise; c'est ainsi qu'elle coopéra à la restauration de la Loggia d'Estrades à l'École des Beaux-Arts, à l'isolement et l'aménagement des ruines du Palais Gallien, à la préservation de la mosaïque de la rue Gouvion, à la conservation des portes Dijeaux, d'Aquitaine et de Bourgogne, au classement du dolmen de Jugazan, de la cella de Fauroux, de l'hôtel de ville de Libourne, de la chapelle de Villemartin, du château de Pujols, etc.

Elle a, en outre, subventionné, effectué ou appuyé des fouilles sur divers points du département, notamment à Lugasson, Andernos, Bourg, Saint-Genès-de-Lombaud, Cissac, etc.

Avant l'installation de son Musée particulier, elle a enrichi les collections municipales de nombreux dons qui lui avaient été faits. Le Musée des Antiques et le Musée préhistorique ont été dotés par elle de plusieurs objets (1). La Bibliothèque municipale de Bordeaux possède, en outre, le vieux fonds de ses ouvrages qu'elle lui a donnés. Ce fonds compte plusieurs milliers de volumes.

(1) Parmi ces dons nous avons relevé : la tombe jumelle trouvée à Talence, un sarcophage égyptien avec sa momie, un petit tombeau d'enfant trouvé à Bayon, une inscription de Cadillac-sur-Dordogne, un mortier de bronze, etc.

*Musée*. — Pour couronner son œuvre d'instruction et de diffusion, elle a fondé, en 1907, le Musée du Vieux-Bordeaux qui a reçu dès sa naissance le meilleur accueil des autorités, des collectionneurs et du public.

La visite que vous lui ferez demain vous renseignera sur son développement, mais laissez-moi vous dire que, grâce au dévouement de sa commission de surveillance, il a toujours fonctionné d'une manière satisfaisante et que l'on cherche constamment à l'améliorer. J'ajoute que c'est grâce au zèle toujours en éveil de son principal organisateur, M. Armand Bardié, que ce résultat a pu être obtenu; c'est à lui que vont nos sentiments de gratitude.

Messieurs,

Je viens de vous tracer un tableau, forcément restreint et pourtant beaucoup trop long, des travaux de la Société depuis cinquante ans. Je crois pouvoir dire, en jetant un regard sur le labeur que représentent les 40 volumes de ses publications, les multiples questions résolues par le zèle et la compétence de ses membres, le dévouement inlassable de ses bureaux successifs, le désintéressement dont chacun a fait preuve pendant cette période, que la Société Archéologique de Bordeaux peut être satisfaite de son action et a bien mérité ce titre d'établissement d'utilité publique qui est récemment venu récompenser ses efforts.

M. C.

———



# LA PLACE DE LA COMÉDIE A TRAVERS LES AGES

CONFÉRENCE PAR

**G. BOUCHON**

MESDAMES,
MESSIEURS,

Notre cher Président et mes amis du Conseil m'ont fait le très grand honneur de me demander de vous entretenir, en cette séance solennelle, d'un sujet se rapportant à l'Archéologie. Ils ont sans doute estimé que cette science, étant, de par sa définition, une vieille dame, ne pouvait donner le bras qu'à un vieux monsieur. Et c'est assurément pour cela que je me trouve à une place pour laquelle beaucoup d'autres eussent été mieux qualifiés.

Mais je me suis souvenu qu'on m'a enseigné — il y a hélas trop longtemps — que l'Archéologie n'est pas seulement la science des choses anciennes; qu'elle ne consiste pas uniquement à interpréter les monuments figurés que l'antiquité nous a légués; qu'elle a aussi pour objet de ressusciter le passé sous toutes ses formes, dans l'histoire comme dans l'art, dans les institutions et les mœurs comme dans la littérature. Elle est le lien qui unit le passé au présent. Elle n'est pas la mort, elle est la vie.

Je vais donc essayer de faire revivre à longs traits cette place de la Comédie qui, à travers les fortunes les plus diverses, est aujourd'hui ce qu'elle était il y a deux mille ans : le cœur de notre cité.

Je vais même tenter de remonter plus haut et de m'aventurer dans la préhistoire. Je demande pardon au maître qu'est M. Daleau d'empiéter sur un terrain qui, par droit de savoir, est le sien.

De l'Orient lointain, les peuples marchent vers l'Occident et semblent avoir pris pour devise « toujours plus loin ». Ils vont vers l'inconnu, dans l'espoir sans doute de rencontrer la terre promise.

Des habitants primitifs de notre pays, nous ne savons pour ainsi dire rien. Sur la rive gauche de la Garonne commençait — on le suppose du moins — une nouvelle Ibérie peuplée de familles venues du Caucase en compagnie de Carthaginois et de Grecs avec lesquels la véritable Ibérie était en relations.

Les Basques, rameau de ces Ibères, sont peut-être nos plus anciens ancêtres. La question est loin d'être résolue. Le nom se transformera plus tard en Vasques ou Vascons, puis en Gascons.

La première de ces transformations philologiques est chose toute naturelle. Nous y trouvons sans doute une preuve de l'influence grecque. Le Grec, en effet, ne connaît pas la lettre V. Celle-ci est remplacée par le B (le Bêta).

Dans nos régions du Midi, de l'Ouest et du Centre, où les idiomes romans, issus du romain populaire, sont encore parlés, le B et le V permutent constamment, ce qui donnait à un auteur de jadis, Scaliger — constatant que les mots *bibere* (boire) et *vivere* (vivre) avaient exactement la même prononciation dans la bouche de nos ancêtres — l'occasion de dire d'eux : « Heureux peuples pour lesquels boire c'est vivre. » Nous trouverons dans quelques instants une nouvelle affirmation à Bordeaux de cette permutation qui est courante dans nos dialectes romans improprement désignés sous le nom de patois.

Les peuplades qui vivaient sur les bords de la Leyre bien des siècles avant J.-C., et dont le mobilier découvert dans des tumuli par M. Peyneau affirme une civilisation relativement avancée, pourraient avoir précédé chez nous les Basques,

quoique, fait digne d'être noté, les armes éparses au milieu de ce mobilier soient identiques à celles retrouvées dans les régions orientales.

Les hardis chemineaux descendent les rives du fleuve avec la lointaine vision de la mer. Ils arrivent sur le territoire qui sera plus tard Bordeaux. Il n'est pas aisé d'y parvenir, car il est entouré de marais. Deux petites rivières, le Peugue et la Devèze et de nombreux ruisseaux de moindre importance le traversent et viennent se perdre dans le fleuve. Quelques voyageurs s'arrêtent sur les bords de ces minuscules cours d'eau et forment une bourgade lacustre. D'autres poursuivent leur route.

Trois de ces derniers ne vont pas loin. Ils s'arrêtent au point qui, de nos jours, est l'extrémité de la rue Sainte-Catherine, à l'entrée de la future place de la Comédie. Il doit y avoir le père, la mère et l'enfant. La grève s'incline en pente très douce vers la rivière. En arrière, à une courte distance, vers la rue Guillaume-Brochon ou peut être légèrement plus haut, le sol se relève brusquement et forme un mamelon peu élevé qui monte vers la place Gambetta et la rue Saint-Sernin.

Les joncs sont tout à côté. La hutte est bientôt construite et dans cette demeure très fruste, mais suffisante pour braver la crise du logement, la famille s'installe.

Un événement imprévu survient. La paillote est brûlée. Les trois habitants n'ont que le temps de fuir abandonnant leurs ustensiles. Et, après trois mille ans peut-être, à 8m30 au-dessous du sol actuel, avec les joncs ou les branches d'aubiers transformés en charbons, nous avons retrouvé, sur le sable d'un blanc laiteux, les trois écuelles de terre noire dont le fond n'est pas grossièrement tourné comme le bol lui-même, mais fait avec plusieurs pressions du pouce.

La place de la Comédie vient de naître à nos yeux.

Elle est un point important de bifurcation. Le seul chemin longeant la Garonne est constitué par la rue Sainte-Catherine. A l'Ouest s'étendent les marais. Vers le Nord, c'est la palus et ses fondrières. Pour rencontrer le terrain solide, il

faut remonter vers la rue Fondaudège d'un côté, ou vers Saint-Seurin de l'autre, sans pousser en deçà de la rue Capdeville, car après c'était encore la tourbe. La place de la Comédie était donc la halte nécessaire avant de s'engager dans l'une ou l'autre direction.

Alors comme aujourd'hui, c'est au carrefour des routes que se dressent les emblèmes religieux, que sont les lieux du culte. C'est sur le bord de l'eau, dans ce cadre splendide limité au lointain par les coteaux de l'Entre-Deux-Mers, qu'on placera le premier sanctuaire, pierre ou bûcher.

Quelques siècles avant J.-C., les Celtes de la tribu des *Bituriges Vivisques* descendent du Nord et de l'Est. Ils refoulent les Ibères ou se mêlent à eux. Les blonds épousent les brunes, les blondes les bruns et, de cette fusion des deux races, naît cette exquise population féminine, charme de notre sol girondin.

Des cités se forment. BURDIGALA, c'est-à-dire Bordeaux, continue à être une cité lacustre avec quelques agglomérations éparses. Le Dolmen remplacera le Dieu des Ibères, puis ce sera quelque divinité gauloise qui sera adorée.

Les bords du bassin d'Arcachon ont depuis longtemps leur peuple de pêcheurs en relation avec les rives de l'Adour, l'Espagne et même la Bretagne. Ce sont les *Boïens* qui ont leur capitale sur les bords de la Leyre entre Facture et Lamothe, et non à La Teste, comme on l'a cru longtemps. Dans le Médoc se sont installés les *Médulli* dont la capitale, *Noviomagus,* a complètement disparu. Ses restes considérables sont, croit-on, dans les marais de Saint-Vivien. Les *Belendi* sont à Belin, les *Nitiobriges* à Agen, les *Vazates* à Cossio, devenu Bazas, etc. Les frêles embarcations des *Bituriges* vont, elles aussi, fort loin et sans doute en Angleterre, Bordeaux est déjà le chemin historique qui relie le Nord et l'Est à l'Ouest et au Sud.

Ainsi que l'a dit dans sa remarquable *Histoire de Bordeaux* M. Camille Jullian, « **Bordeaux est un présent que la Garonne a fait à la France. C'est le fleuve qui l'a créé**

**plutôt que les hommes. Il a été la raison d'être de son existence avant de devenir l'arbitre de ses destinées ».**

Telle était l'existence de cette contrée tranquille lorsque l'an 56 avant J.-C. les Romains, après avoir soumis la Gaule du Nord, placent l'Aquitaine sous leur domination. Bordeaux va devenir une ville romaine.

Les Romains se rendent vite compte de la position privilégiée de Bordeaux. La bourgade fait place à une grande et belle cité où se dressent à chaque pas de superbes monuments affirmés par les pierres et les sculptures retrouvées. Pour se conformer aux désirs d'Auguste, elle se couvre de temples, et parmi ceux-ci apparaît, sur la place de la Comédie, substitué au sanctuaire gaulois, un monument gracile et gracieux dont un chapiteau corinthien aux fines sculptures et un reste de colonne cannelée ont été exhumés des dessous de l'étage inférieur de la scène du Grand-Théâtre.

Bordeaux est un marché qui rayonne fort loin ; c'est, suivant le terme alors employé, un *Emporium*, c'est-à-dire un comptoir de commerce.

Il est probable que, dès ce moment, le forum fut sur l'emplacement de la place de la Comédie où se dressait le premier temple dédié par le peuple au génie de la cité.

Le culte de la divinité tutélaire était le plus important.

La ville était immense. Elle s'étendait du quartier de Terre-Nègre — où se trouvait le cimetière des pauvres et en avant duquel on construira, vers l'an 250, le cirque improprement dénommé Palais-Gallien — à Sainte-Croix, où était situé le passage entre les deux rives de la Garonne.

Il ne faudrait pas supposer cependant qu'en arrivant les Romains supprimèrent brutalement les cultes existants. Bien au contraire, non seulement ils les respectèrent, mais ils incorporèrent les dieux gaulois ou autres dans leur propre religion. Notre Musée lapidaire possède un moulage d'une de ces étranges alliances des dieux gaulois et romains : Le dieu Carnumos, la tête ornée de longues cornes de cerf, entre Apollon et Mercure. Les Romains s'annexaient les dieux en même temps que les nations soumises.

« **Notre pays,** disait Pétrone, **est si peuplé de divinités qu'il est beaucoup plus facile d'y rencontrer un dieu qu'un homme** ».

A la place de la Comédie, par ce qui fut la première artère de la ville, le *Cardo maximus* — la grand'rue — devenu la rue Sainte-Catherine, aboutissaient les routes se dirigeant vers Agen, Toulouse, le Midi, la péninsule ibérique, le pays de *Boïens* (bassin d'Arcachon) qui, dans la ville, passait par la rue Sainte-Eulalie. De l'autre côté, c'était la route du Médoc, puis, par Saint Médard, la route de la région landaise...

Et à droite et à gauche de ces artères se dressaient les tombeaux des ancêtres. Certaines parties de notre contrée ont encore conservé la coutume des tombes sur le bord des grands chemins afin que le vivant qui passe puisse honorer le mort.

Les Romains répugnaient à admettre que la mort est la fin de l'existence ; qu'avec la mort tout est fini de l'être cher qui nous quitte. Ils pensaient que la vie se prolonge au delà. A côté de la matière qui périssait, ils estimaient qu'il y avait en nous quelque chose d'immatériel qui devait se perpétuer dans l'éternité.

Dans la main du mort — coutume qui, affirmant la pérennité des mythes antiques, existe encore en quelques coins de la Gironde — on plaçait une pièce de monnaie destinée à payer au nautonier Caron le passage du Styx. Dans son cercueil on disposait des fruits, le flacon rempli du vin que le défunt avait aimé de son vivant, et c'est ainsi que dans le sacro-saint cimetière de Saint-Seurin, dont nous aurons l'occasion de parler tout à l'heure, nous avons trouvé dans une grande tombe de pierre, à côté du squelette réduit en poussière, la bouteille de vin, témoin de l'antiquité de notre vignoble bordelais...

Mais le temple édifié sur la place de la Comédie est de dimensions trop restreintes pour recevoir la foule pieuse aux grands jours du culte du génie tutélaire.

Il est déjà vieux de deux siècles et ne répond plus au goût du moment. Aussi, vers l'an 200, décide-t-on de le remplacer par un nouveau monument digne de son magnifique objet.

Le temple primitif, aux proportions modestes, est renversé et remplacé par un grandiose édifice qui subsistera pendant quinze siècles et sera connu plus tard sous le nom de Piliers de Tutelle.

Ce temple est loin d'avoir la grâce, la finesse, l'élégance du premier. Il est imposant par sa hauteur, son importante colonnade, l'amoncellement de ses ornements, de ses statues et de ses sculptures. De forme rectangulaire, il mesurera 30 mètres de long sur 22 de large. Selon le dire d'*Ausone* il est construit avec de longues pierres dures et blanches. Sur son soubassement, s'élèvent 24 colonnes cannelées d'ordre corinthien supportant une architrave qui reçoit extérieurement et intérieurement 44 cariatides de 3m32 de hauteur. Vingt-deux marches conduisent au soubassement. Au milieu est l'autel votif.

Si l'on compare les dimensions du temple de Tutelle au Grand-Théâtre actuel, on constate qu'elles en formaient à peu près le sixième.

La plate-forme du soubassement du temple de Tutelle existe encore en partie. Ses larges dalles dorment à 60 centimètres environ au-dessous du pavage de l'orée de la rue Esprit-des-Lois, sur la place de la Comédie. Si l'on ajoute à ces 60 centimètres la hauteur des 22 marches du temple, on constate que le sol primitif était à environ 4m50 en contre-bas du niveau actuel de la place de la Comédie.

4m50 est la moyenne de l'exhaussement du sol de Bordeaux depuis la période romaine. Si l'on songe, comme nous allons le constater, que l'entrée de la rue Sainte-Catherine était en contre-bas de 8m30, on voit que le temple de Tutelle était établi sur une petite hauteur.

Devant le temple, dont le centre se trouvait à peu près exactement à l'angle nord-ouest du Grand Théâtre qui continue l'alignement du cours du XXX-Juillet, s'étendait un

vaste espace compris entre les cours de l'Intendance, Georges-Clemenceau et les allées de Tourny.

Dans le fond, d'imposants et orgueilleux tombeaux se dressaient, rappelant ceux de Saint-Rémy-de-Provence sinon ceux de la voie Appia de Rome. Les grands personnages de la ville y étaient inhumés avec leurs bijoux, leurs couronnes ou leurs ornements en or et en argent.

Par la pensée, nous voyons la voie sacrée se poursuivre jusqu'à Saint-Seurin où devait exister déjà un sanctuaire aux dieux des Gaulois et aux dieux de Rome.

En arrière des Piliers de Tutelle et sur l'emplacement de l'église Saint-Rémy se dressait un immense monument pavé de mosaïques qui subsistent encore. Tout à côté, sur les bords du fleuve, on rencontrait un autre édifice dont les chapiteaux de la colonnade intérieure, conservés au musée lapidaire, sont d'une originalité et d'une beauté dignes de l'admiration des archéologues et des profanes.

A droite, vers les Quinconces, doit s'étendre le stade. A gauche, entre les rues Sainte Catherine et des Piliers-de-Tutelle, c'est un superbe portique qui abrite les promeneurs.

Un peu plus haut, vers les rues Combes et Guillaume-Brochon, ce sont les temples des divinités des Sources, objet, de la part des Celtes, d'un culte particulier. Ici, c'est ONUAVA qu'on honore ; là, c'est SIRONA. Plus loin, ce sera DIVONA.

A l'entrée du Cardo Maximus — de la rue Sainte-Catherine — c'est un grand potier qui installe les produits de son industrie.

Puis, autour du temple de Tutelle, ce sont les marchands d'images religieuses, en pierre, en bronze, en marbre, en argent, en or, et de grands magasins.

Voici le coiffeur réputé qui frise au petit fer ; le bijoutier dont les perles, les émeraudes tentent les coquettes et les malfaiteurs ; le marchand de soieries et de manteaux aux chatoyantes couleurs ; à côté, le parfumeur prépare les essences aux senteurs embaumées et vend, dans cent petits pots divers, des onguents qui, suivant le mot du poète, font

que **ton visage du jour ne couche pas avec toi la nuit.** Il vend aussi des fausses dents, de faux sourcils, de faux cheveux qui coûtent fort cher, car dit Martial, ils viennent de l'étranger et sont soumis aux droits de douane.

Et sur le Forum — nous allions dire la place de la Comédie et le cours de l'Intendance — se promènent les élégants et les élégantes. La dame de haute naissance, accompagnée de ses suivantes ou de ses esclaves, coudoie le demi-monde qui, déclare un document officiel, **ruine déjà les jeunes gens et même les vieux sénateurs**. On va au restaurant voisin faire un de ces grands repas dont Gargantua plutôt que Brillat-Savarin a sans doute préparé le menu.

Vous énumérer les plats d'un de ces curieux menus dont Macrobe nous a donné le détail allongerait par trop cette causerie. Qu'il me suffise de signaler que le repas comportait deux services; que le premier avait quinze articles et le second dix. Il convient de ne pas oublier que le « vomitorium » n'était pas loin de la table.

Comme les Romains, les Bordelais étaient grands amateurs de coquillages de toutes sortes, de moules et surtout d'huttres. Les marchands d'huttres étaient légion. Celles-ci provenaient, en grande partie sans doute, du bassin d'Arcachon : de *Boïos, Andernossum, Arès,* etc., et de parcs aujourd'hui complètement disparus qu'Ausone, dans une lettre à son ami Théon, situe en pays de Médoc, peut-être vers l'estuaire de la Gironde qui n'avait pas certainement sa configuration actuelle. Ausone fait des éloges dithyrambiques de ces dernières qu'il compare avec avantage aux meilleures huttres de tous les pays, même à celles de la région des Santons, c'est-à-dire de Marennes.

Les escargots de Bordeaux ou de Caudéran devaient aussi faire déjà concurrence à ceux d'Illyrie ou d'Afrique dont la réputation était universelle.

Sur le Forum, qui nous montre que le cours de l'Intendance n'a rien innové, se déroulaient les somptueuses processions avec le flamine, les prêtres, les vestales et les jeunes filles vêtues de blanc portant sur un brancard l'image de la

déesse..., ou chantant des hymnes, ou brûlant de l'encens, cependant qu'en grande pompe se déroulaient les fêtes de Cérès, de Bacchus, de Tellus — la terre —, de la mère des dieux, avec ses prêtres des deux sexes, ses joueurs de flûte, ses joueuses de tambours; les fêtes agraires suivies de banquets et de discours comme cela a encore lieu de nos jours ! Il y avait aussi les grandes fêtes de la victoire, les sacrifices tauroboliques dont notre Musée possède plusieurs monuments.

Avec les dieux des Gaulois, les dieux des Romains, les empereurs déifiés, les manifestations sans cesse renouvelées pour célébrer un anniversaire ou un événement heureux, le nombre des jours fériés s'était tellement accru qu'on en était arrivé à compter plus de jours de chômage que de travail. Marc-Aurèle décida qu'un pareil état de choses ne pouvait se prolonger et que désormais il ne pourrait plus y avoir chaque année que 135 jours fériés officiels. Ce n'était pas encore trop mal!

Tertulien nous montre les femmes très préoccupées de la manière dont les initiées doivent se vêtir aux cérémonies et il prétend que leur seule raison de préférer certains mystères consiste dans le fait qu'on y porte des costumes convenant mieux à leur beauté.

Les femmes riches paraissaient aux fêtes avec un train répondant à la fortune, accompagnées d'un grand nombre de servantes, en toilettes d'une incomparable richesse, les serviteurs portant les vases d'or ou d'argent nécessaires aux sacrifices.

Dans son *Art d'aimer,* Ovide prétend que les endroits où l'on peut voir de jolies femmes sont les théâtres, les portiques — c'est-à-dire la promenade — et les temples. Ovide a dû venir à Bordeaux.

Bordeaux est toujours en même temps un important marché, la grande ville maritime où l'on vient s'embarquer pour les pays d'outre-mer, alors la Grande-Bretagne. Une inscription latine nous montre un négociant établi à Bordeaux pour faire avec la province de Bretagne le commerce de la commission.

On vient d'Orient, des bords du Rhin, de Grèce. C'est un rendez-vous mondial.

C'était sur le Forum, c'est-à-dire sur la place de la Comédie, que se traitaient les affaires.

A certains jours de la semaine — assurément le lundi, car la coutume s'est perpétuée — on accourait de fort loin opérer des transactions. Des villes et des bourgs voisins : *Noviomagus, Boïos, Belinum, Calones* (Saint-Estèphe), *Pauliacum, Bissonum* (Pessac), *Sirio* (Cérons), *Floriacus* (Floirac), *Villa Lata* (Virelade), *Voollacus* (Bouliac), *Reontium* (Rions), *Cossio* (Bazas), *Modogarnomum* (Langoiran), *Ad Fines* (Croix-d'Hins), peut-être même de *Burgus* (Bourg) et de *Blavia* (Blaye).

C'était le jour des Vicani, des gens du Vicus, du bourg, jour de cohue sur le forum et dans le *Cardo maximus* qui y conduisait.

Les Vicani, groupés devant le temple de Tutelle, quelque temps qu'il fît, malgré l'insistance des autorités locales qui leur offraient l'asile du portique, vendaient et achetaient en plein air vins, céréales, résine, bois et autres productions du pays.

L'Empereur Gallien vient à Bordeaux. On lui fait fête. En 268, Bordeaux a son Empereur Tétricus qui prend la pourpre sur le Forum, centre de la ville déjà capitale.

Bordeaux, cité libre, n'ayant, comme de nos jours, aucun ouvrage défensif, s'étendait de plus en plus. La prospérité, la richesse, l'abondance, la joie y régnaient, lorsqu'en 276 les Barbares, venus d'au delà le Rhin, après avoir envahi le nord et le centre de la France, traversent la Garonne et se précipitent sur Bordeaux. C'est le torrent qui passe, ne laissant rien debout derrière lui. Destructeurs et pillards, ils enlèvent dans les maisons, les temples, les tombeaux, tout ce qui est bon à prendre.

Dans les monuments funéraires, majestueusement dressés à l'extrémité du Forum, où se trouvent de nos jours le Théâtre-Français et le quartier qui l'entoure, ils recueillent de telles richesses que ce coin conservera pendant des siècles le nom de *Campaure,* le champ d'or.

Pas une maison, pas un édifice ne restent debout. C'est Ypres, c'est Reims, ce sont nos provinces envahies qui, après mille sept cents ans, ont retrouvé dans l'envahisseur les destructeurs de Bordeaux.

Seul le temple aux dieux tutélaires, palladium de la cité, élève encore vers le ciel ses riches colonnes. Son squelette, dans la campagne désolée, demeure comme un témoin de l'infamie dont a été l'objet *Burdigala*, sur laquelle il avait la mission de veiller. Il subsiste pour remplir ses destinées et présider à la restauration de la ville.

Mais le triomphe des Barbares n'est que de courte durée. En 277, Probus débarrasse la Gaule de ces bandits.

Et alors, de toutes parts, les cités sont reconstruites, Bordeaux renaît à la vie. Ce n'est plus, hélas! la riante et claire agglomération aux maisons espacées, éparses au milieu des jardins fleuris. On la condense, pour ainsi dire, dans un espace restreint allant de la Bourse actuelle à la rue de la Vieille-Tour, tournant de ce point à angle droit vers la cathédrale Saint-André et repartant de là vers la rivière en suivant à peu près le cours d'Alsace-et-Lorraine.

Une muraille imposante, dont le soubassement est par bonheur constitué avec les pierres des monuments détruits, ce qui leur a permis de nous narrer l'histoire de *Burdigala,* enserre la ville nouvelle aux hautes maisons à plusieurs étages. Le centre a disparu de l'ancien Forum, maintenant hors ville et désert, pour se situer vers la place Saint-Projet, tout proche du port intérieur qui remonte presque jusqu'aux magasins des Nouvelles-Galeries.

Ces murs, bosselés tous les 50 mètres de tours demi-circulaires au nombre de quarante-deux d'une trentaine de mètres de hauteur, percés de quatorze portes, sont protégés par deux fossés parallèles. Aux quatre angles de la cité, les tours sont rondes.

A l'Est, le Peugue; à l'Ouest, les marais; à l'Est, le fleuve, protègent la ville. Mais au Nord, c'est-à-dire entre la place Gambetta et la rivière, des défenses sérieuses s'imposent. De la place Gambetta à la rue de Grassi ou Guillaume-Brochon,

le sol s'élève et rend plus facile ce travail. Mais entre ces derniers points et la rivière, le niveau s'abaisse brusquement, d'où la nécessité, pour relier le point élevé au point bas, de faire, avec les déblais provenant des fossés, un exhaussement considérable que facilitent les ruines de la ville détruite.

C'est de ce moment que datera la hauteur désignée désormais sous le nom de *Podium Paulini,* puis de Puy-Paulin. Lorsque, sur la place, on a fait les travaux de la partie arrière des magasins des Dames de France, à 10 mètres de profondeur, nous avons trouvé de grandes amphores, et encore n'était-on pas là au sol primitif.

Le Puy-Paulin, avec à ses côtés la porte Médoc située à l'extrémité de la rue Sainte-Catherine, à peu près au débouché de la rue de la Maison-Daurade, dominera pendant des siècles ce qui fut le Forum.

Bordeaux devient la ville qu'a chantée Ausone au IVe siècle. Le Puy-Paulin sera la demeure de la grande famille des Paulin d'où est sorti saint Paulin, évêque de Nole, une des plus grandes figures des premiers siècles du christianisme.

Ausone païen, mais avec cet éclectisme qui caractérisait nos aïeux romains et dont la descendance devait adopter la religion nouvelle, était intime de Paulin. Au *Podium Paulini,* il devait être un peu chez lui. Il nous semble le voir du haut de ces murs, le regard perdu vers cette immensité si peuplée hier, si désolée alors avec, au premier plan, ce qui sera la place de la Comédie, disant à l'ami ses derniers vers, cette admirable invocation qu'on croirait de hier :

**« Dieu tout-puissant, que je ne connais qu'en esprit et en adoration, ignoré des méchants, mais que nulle âme pieuse n'ignore; qui n'a ni commencement ni fin; plus ancien que temps, qui fut et sera; toi dont notre âme ne peut comprendre ou notre langue définir la forme et la grandeur... engendré dans le temps où le temps n'était pas encore, mis au jour avant le jour, avant que l'œuvre vermeille n'illuminât le ciel; sans qui rien n'eût existé, par qui tout existe; dont le trône est au ciel, qui siège**

**au-dessus de la terre, de la mer et de l'impénétrable chaos de la nuit obscure; qui toujours à l'œuvre donne le mouvement à toute chose, la vie à la matière...**

**» Donne-moi, ô mon père, une âme invincible contre tous les vices et détourne de moi la malice et le venin nuisible de la vipère... Ouvre-moi la route où, libre des liens de ce corps souffrant, je m'élèverai vers ces régions sublimes, vers cette voie lactée qui brille dans le ciel au delà du globe errant de la lune et des séjours des vents. »**

C'est aussi à Ausone que nous devons la première description quelque peu précise de Bordeaux.

« Depuis longtemps, dit-il, je me reproche un impie silence, ô ma Patrie, toi célèbre par tes vins, tes fleuves, tes grands hommes, les mœurs et l'esprit de tes citoyens et la noblesse de ton sénat, je ne t'ai point chantée des premières! Comme si, convaincu de la faiblesse d'une pauvre cité, j'hésitais à essayer un éloge non mérité... Burdigala, où le ciel est clément et doux, où le sol, que l'humidité féconde, prodigue ses largesses, où sont les longs printemps, les rapides hivers et les coteaux chargés de feuillage. Son fleuve qui bouillonne imite le reflux des mers. L'enceinte carrée de ses murailles élève si haut ses tours superbes que leurs sommets aériens percent les nues. On admire au dedans les rues qui se croisent, l'alignement des maisons et la longueur des places fidèles à leur nom. Puis les portes qui répondent en droite ligne aux carrefours et, au milieu de la ville, le lit d'un fleuve alimenté par des fontaines; lorsque l'Océan, père des eaux, l'emplit du reflux de ses ondes, on voit la mer tout entière qui s'avance avec ses flottes.

» Parlerai-je de cette fontaine couverte de marbre de Paros et qui bouillonne comme l'Euripe? Qu'elle est sombre en sa profondeur! Comme elle enfle ses vagues! Quels larges et rapides torrents elle roule par les douze embouchures ouvertes à son cours captif dans la margelle et qui, pour les nombreux besoins du peuple, ne s'épuise jamais.

» Salut, fontaine dont la source est ignorée, fontaine

sacrée, bienfaisante, intarissable, cristalline, azurée, profonde, murmurante, limpide, ombragée. Salut, génie de la ville qui nous verse un breuvage salutaire, fontaine appelée Divona par les Celtes et consacrée comme une divinité... »

En clôturant ainsi la série des pièces de poésies qu'il écrivait sur les villes célèbres, Ausone ajoutait :

« Si Rome brille à l'autre extrémité, que Burdigala fixe sa place à celle-ci et partage aussi le faîte des. honneurs. Burdigala est ma patrie. Burdigala a mon amour, Rome a mon culte. Citoyen dans l'une, consul dans toutes les deux, mon berceau est ici, là ma chaise curule. »

L'École de Bordeaux est alors célèbre dans le monde entier. Ses maîtres sont renommés dans tout l'empire. Minervius, un de ses professeurs les plus connus, forme, à lui seul, mille avocats et deux mille sénateurs, habiles comme les premiers à faire des discours.

Trois mille orateurs pour un maître seulement. Et ceux-ci étaient nombreux! Comme on devait alors discourir à Bordeaux : plus encore que de nos jours! Nous n'eussions jamais supposé que cela fût possible.

Mais les malheurs de Bordeaux ne sont point encore terminés. Les Goths au v<sup>e</sup> siècle, les Sarrasins au VIII<sup>e</sup>, les Normands au IX<sup>e</sup>, vont de nouveau se ruer sur lui.

Vers 407, l'invasion germanique se renouvelle : toute la contrée est dévastée. A l'abri de ses puissantes murailles, Bordeaux résiste et les Barbares passent.

L'année suivante, l'empereur Honorius concède aux Goths une partie de ses provinces de l'Ouest et du Midi, et c'est ainsi que la cour wisigothe s'installe à Bordeaux qui, sous ce nouveau régime, poursuit son existence. C'est alors qu'est créé le comte qui représentera le pouvoir souverain et s'installera au Puy Paulin transformé en forteresse. Son château deviendra superbe.

Les murailles de la ville sont restaurées. Les tours cylindriques à l'extérieur, terminées carrément du côté de la ville, sont réunies par de hautes courtines. Le couronnement

des tours a un crénelage continu. En certains points, une seconde muraille est construite pour doubler la première. Des barbacanes sont installées en avant des portes. La porte Médoc, à l'extrémité de la rue Sainte-Catherine, sur la place de la Comédie, est munie de tours avancées.

L'évêque Sidoine-Apollinaire vient, en 476, à Bordeaux où l'on envoyait en un exil fort doux tous les grands personnages et il nous donne un aperçu curieux de notre ville à cette époque, ville fort animée et bigarrée.

« Ici, dit-il, nous voyons le Saxon aux yeux bleus, habitué à la mer, redouter la terre ferme. Ici, le vieux Sicambre, vaincu, se montre la tête rasée. Le Hérule, aux yeux glauques, qui habite à l'autre extrémité de l'Océan, erre ici loin de sa patrie; le Burgonde à sept pieds fléchit souvent le genou et demande la paix. Fier de la protection d'Euric, l'Ostrogoth reprend des forces, presse les Huns, ses voisins, et paie, en se soumettant ici, le droit d'être superbe avec eux; le Romain attend de lui son salut : c'est la Garonne qui défend le faible Tibre. Le Parthe, lui-même, sollicite et achète son alliance; il oublie ici qu'il est parent du soleil et des étoiles. »

Bordeaux n'allait cependant pas tarder à changer de maîtres. En 507, Clovis défait à la bataille de Vouillé les Visigoths qui abandonnent la Cité où le roi des Francs vient passer l'hiver. La langue romane va remplacer le latin.

Bordeaux est bien déchu de son antique splendeur. Des églises cependant s'élèvent de toutes parts et, dans le monde de la chrétienté, la Basilique de Saint-Seurin prend une place de tout premier plan.

On raconte que Jésus-Christ est apparu dans le cimetière de Saint-Seurin en costume d'archevêque entouré de sept évêques de la Gaule; « nul n'osa l'interroger et lui demander qui est là », dit la tradition. On savait bien cependant qu'il était le Seigneur.

Jésus consacra l'église puis s'évanouit à leurs yeux.

La légende se répand. Elle est identique à celle qui a fait du cimetière d'Arles un lieu sacro-saint, et de fort loin on vient se faire inhumer dans les deux nécropoles.

Bordeaux passe de mains en mains, change quinze fois de souverains dont les habitants ignorent même le nom, car c'est le comte qui gouverne. Burdigala semble oubliée lorsque, en 729 ou 731, Abderame, chef des Sarrasins d'Espagne, après avoir envahi la Gaule, s'empare de Bordeaux où il porte le pillage et l'incendie.

Les Sarrasins sont vaincus à Poitiers : Charles Martel reprend en 736 Bordeaux, qui voit renaître un moment sa prospérité, car le pouvoir de la cité s'étend sur un territoire à peu près grand comme le département de la Gironde.

Charlemagne vient à plusieurs reprises à Bordeaux. La tradition le fait passer dans notre ville après le désastre de Roncevaux accompagnant les dépouilles de Roland, d'Olivier, de l'archevêque Turpin et de maints autres preux tombés dans les Pyrénées. Il va déposer à Saint-Seurin l'olifant de son neveu. On procède à l'inhumation, dans le cimetière de Saint-Seurin, d'une partie des compagnons de Roland et le cortège, avec les cercueils de celui-ci, d'Olivier et de l'archevêque Turpin recouverts d'étoffes blanches, passe le long des murailles, sur le *Campaure* et ce qui sera la place de la Comédie, afin de l'embarquer pour Blaye où Roland dort son dernier sommeil.

Au IXe siècle, en 846, les hommes du Nord, les Normands, remontent la rivière. Tous les faubourgs sont détruits et mis en cendres, mais la ville résiste plusieurs années, jusqu'en 876, où, par trahison, elle tombe en leur pouvoir.

Les Normands pillent, brûlent, partent, reviennent pour piller et brûler encore, et c'est ainsi que nous avons pu retrouver superposées trois cités qui, sur l'emplacement « des Dames de France », à quelques pas de la place de la Comédie, ont exhaussé le sol de $8^{m}30$ !

A partir de ce moment naît une société nouvelle. L'histoire de Bordeaux est, dès lors, aussi instructive que captivante. Nous n'entreprendrons même pas de la résumer. C'est l'heure des troubadours des cours d'amour. La femme, la Bordelaise, règne en maîtresse ; la ville s'embellit, prospère.

Le comte de Bordeaux, seigneur de Puy Paulin et des

Piliers de Tutelle, car l'ancien temple est toujours considéré comme une noble personnalité, est le souverain du quartier que son palais domine.

Ce quartier des Piliers de Tutelle, c'est-à-dire de la place de la Comédie, est toujours hors ville. En 1127, dit la chronique de de Lurbe, il est entièrement complanté en vignes. Peu à peu cependant, il se couvre de constructions; des rues y sont tracées et en 1230, grâce aux libéralités de deux bourgeois de Bordeaux, Amanieu de Colomb et son fils, les Dominicains ou Frères Prêcheurs viennent installer leur couvent sur l'emplacement qui deviendra les allées de Tourny. Le chevet de la Chapelle s'avance presque jusqu'à la place de la Comédie.

En 1302 enfin, on décide que Bordeaux, qui en 1189 avait eu déjà un premier accroissement du côté des Fossés (cours Victor-Hugo), sera étendu et que les faubourgs seront englobés dans une nouvelle enceinte dont la ligne actuelle des cours indique le tracé.

La future place de la Comédie est restituée à la cité. Le quartier, abandonné depuis mille ans, n'a pas une bonne réputation et la rue Mautrec — la rue du Mauvais-Trajet — portera un nom trop mérité paraît-il.

C'est cependant là, sur le cours du Chapeau-Rouge et la place de la Comédie, qu'au xv<sup>e</sup> et au xvi<sup>e</sup> siècles vont se dérouler les grandes manifestations, les tournois sensationnels, les fêtes; qu'on recevra parfois les rois et les reines et que peut-être précédemment, au xiv<sup>e</sup> siècle, sous le pontificat de Clément V, qui pendant trois ans tint à Bordeaux la Cour papale, eurent lieu les imposantes manifestations dont Carpentras, Avignon et hier Rome furent le théâtre.

Peu à peu les murailles intérieures, tout d'abord conservées, disparaîtront pour céder la place aux palais des grands personnages, des membres du Parlement.

Dans la rue de la Maison-Daurade, sur l'emplacement de la rue des Piliers-de-Tutelle, par conséquent presque sur la place qui nous intéresse, s'élèvera cette fameuse maison dorée du premier président au Parlement, Pierre Pontac. A l'entrée

de sa demeure, il avait fait sculpter naguère quatre lettres P entrelacées rappelant son prénom, son nom et sa haute fonction : « Pierre Pontac, Premier Président », et que le peuple bordelais, frondeur et caustique, avait traduit par ces mots irrévérencieux, vrais alors sans doute, mais certainement inexacts aujourd'hui : Pauvre Plaideur, Prenez Patience.

Le Bordelais était frondeur, venons-nous de dire. Il en donna maintes preuves et, avec lui, la place dont je vous entretiens en fut sévèrement punie.

Durant les troubles de la Fronde, la place de la Comédie, qui n'était qu'une portion d'une vilaine rue dénommée *du Burga,* vit de nombreux combats. Sur la plate-forme du temple de Tutelle notamment, furent installés des canons destinés à contrebattre le tir du Château-Trompette.

Nous ne retracerons pas ici la vengeance de Mazarin. Nous nous bornerons à dire que, pour maintenir les Bordelais dans l'obéissance, le gouvernement décida de reconstruire le Château-Trompette sur un nouveau plan que Vauban vint lui-même tracer. On commença les travaux en 1660. A la suite d'une nouvelle sédition en 1675, on résolut d'activer l'achèvement de cet ouvrage et même de l'étendre. Les maisons du quartier furent démolies et il fut décidé que les Piliers de Tutelle, qui pouvaient gêner la vue et au besoin le tir du Château-Trompette sur Bordeaux, seraient abattus.

Ainsi disparut le sanctuaire élevé par les Bordelais au génie de leur cité et que les Barbares avaient eux-mêmes épargné. Pas une seule de ses pierres ne put être conservée. Elles furent toutes retaillées à vif pour servir à la construction de la forteresse dispendieuse et inutile qui devait subsister durant cent ans seulement.

Notre Musée lapidaire, si habilement installé par M. de Mensignac, notre distingué collègue et ami, ne possède pas le moindre souvenir des Piliers de Tutelle.

Lorsque l'architecte Gabriel fut chargé de réaliser les importants projets d'embellissement de Bordeaux depuis longtemps déjà à l'étude, et notamment de construction des Hôtels de la Bourse et de la Douane, il établit, en 1729, un

projet tendant à créer la place Royale à l'emplacement actuel de la place de la Comédie. Des allées d'arbres étaient projetées de la porte du Chapeau-Rouge (place Richelieu) à la porte Saint-Germain (place de Tourny) par le cours du Chapeau-Rouge, la place de la Comédie et les allées de Tourny. La première partie du projet ne fut pas réalisée. Il appartenait à M. de Tourny, intendant de Guyenne, de mettre au point, en 1744, la seconde en faisant planter les arbres que, dans une nuit d'automne, le maréchal duc de Richelieu, gouverneur de la province, devait faire enlever de l'emplacement qui allait devenir la place de la Comédie, en ayant soin de faire protéger les travailleurs par une compagnie de ses gardes en cas de manifestations de la population contre cet arrachage partiel.

Le temple des Piliers de Tutelle ne devait cependant pas tarder à renaître de ses cendres. En 1773, le gouvernement donnait à la ville le terrain destiné à construire le Grand-Théâtre actuel, sur l'emplacement même du monument romain. Auprès de l'œuvre admirable de Louis qu'on voulait avec raison, au XVIII[e] siècle, entourer de maisons dont les façades auraient été construites sur des plans uniformes, le plus beau quartier de Bordeaux a été créé. Après quinze siècles de nuit, l'ancien Forum de Burdigala est redevenu le cœur de la cité, nouvelle affirmation que la vie est un éternel recommencement.

C'est sur la place de la Comédie que, comme au temps des César, se déroulent les grands actes de l'existence municipale. C'est au Grand-Théâtre, héritier des Piliers de Tutelle, qu'en des heures graves tressaillera l'âme de Bordeaux, l'âme de la France.

Que de choses n'y aurait-il pas à narrer sur les fastes que rappelle le monument de *Louis*. Il a entendu en 1871, à l'une des heures les plus sombres de notre histoire, la protestation déchirante de la députation de l'Alsace et de la Lorraine au moment où l'Allemagne exigeait l'abandon de ces deux provinces, et le serment de rester fidèle à la mère patrie ; comme il a accueilli avec joie en 1920 les députés alsaciens-

lorrains venant reprendre leur place au foyer de la France.

Que de choses encore ne pourrait on pas dire sur cette place de la Comédie où, comme au Ier siècle, les *vicani*, devenus par la transformation naturelle du *v* en *b* des Bicani, et suivant le parler populaire des « Bicana », continuent à venir le lundi sur le Forum s'entretenir de leurs affaires, opérer d'importantes transactions.

Le café devant lequel ils avaient coutume de se grouper a disparu. On leur a offert, comme certainement au temps d'Auguste, un palais, en l'espèce le Palais de la Bourse, pour tenir leurs réunions à l'abri des intempéries. Rien ne les a émus. Ils se sont simplement transportés, à quelques mètres, devant un autre établissement. Ils ont voulu rester Gaulois et Romains tout en étant de bons et loyaux Français.

Cette pérennité d'une coutume deux fois millénaire, avec le maintien de son appellation d'origine, que ni les cataclysmes, ni les changements de gouvernements n'ont pu effacer, est assurément un des faits les plus curieux et les plus dignes d'être signalés des fastes de Bordeaux et de l'histoire du Forum devenu place de la Comédie.

N'est-ce pas enfin sur cette place de la Comédie que, depuis la signature d'une paix que la courageuse et patriotique vigueur d'un gouvernement ferme et fort veut rendre effective, nous acclamons, à nos fêtes nationales, en même temps que nos poilus, le drapeau victorieux de la France?

C'est là que dans quelques jours, le 14 juillet, vibrera l'âme de cette double et cependant unique patrie que chantait Ausone : Bordeaux que nous chérissons ; la France, pour la grandeur et le salut de laquelle nos fils, nos frères, ont donné leur sang.

La place de la Comédie a son grand et beau nom inscrit dans l'histoire.

Saluons-la.

Elle est la gloire, l'honneur et la parure de Bordeaux.

---

Nous ne saurions clore ce compte rendu sans remercier avec effusion M. R. Gautier-Constant le jeune artiste qui a traduit avec tant de bonheur et d'exactitude la figure énergique de notre fondateur Pierre Sansas.

Il est juste que la Société lui offre le tribut d'hommages qu'elle lui doit.

*
* *

La Société avait estimé devoir compléter les quelques notes qui précèdent par un historique détaillé de la création du Musée du Vieux-Bordeaux et la description des principaux objets qui s'y trouvent réunis.

L'ampleur que ce document a paru devoir présenter n'a pas permis de le faire figurer dans la présente brochure.

Elle fera l'objet d'un fascicule spécial.

---

Ministère
de l'Intérieur

République Française

# Le Président
## de la République Française,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur ;

Vu la demande présentée par l'Association dite « Société Archéologique de Bordeaux », en vue d'obtenir la reconnaissance comme établissement d'utilité publique ;

Vu l'extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale, en date du 15 juillet 1910 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Bordeaux, en date du 24 octobre 1912 ;

Vu le *Journal officiel* du 10 mai 1906 contenant la déclaration prescrite par l'article 5 de la loi du 1er juillet 1901 ;

Vu les comptes et budgets, ainsi que l'état de l'actif et du passif de l'Association ;

Vu les statuts proposés et les autres pièces de l'affaire ;

Vu l'avis du Préfet de la Gironde du 6 novembre 1912 ;

Vu l'avis du Sous-Secrétaire d'État des Beaux-Arts, en date du 28 décembre 1912 ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ;

La section de l'Intérieur, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'État entendue,

Décrète :

Article premier. — L'Association dite « Société Archéologique », dont le siège est à Bordeaux, est reconnue comme établissement d'utilité publique.

Sont approuvés les statuts de l'Association tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Art. 2. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera inséré au *Bulletin des Lois* (*).

Fait à Paris, le 11 mars 1915.
*Signé :* R. Poincaré.

Par le Président de la République :
*Le Ministre de l'Intérieur,*
*Signé :* L. Malvy.

(*) *Bulletin des Lois*, 2e partie supplémentaire, no 149, t. XIII, 1er semestre 1915, p. 268 à 272. No d'inscription 23.799.

# STATUTS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

ADOPTÉS DANS LES SÉANCES DES 8 ET 15 JUILLET 1910
13 MARS ET 10 AVRIL 1914

---

## TITRE PREMIER

**But et composition de la Société.**

ARTICLE PREMIER. — L'Association dénommée *Société Archéologique de Bordeaux,* fondée en 1873, a pour but :

1° D'assurer la conservation des antiquités (monuments et objets anciens de toute nature et de toute époque) se rattachant à la région autrefois comprise sous la dénomination d'Aquitaine ;

2° De faciliter la connaissance de ces antiquités en contribuant, sous toutes les formes qui seront reconnues utiles, au développement des études et recherches archéologiques, historiques et artistiques s'y rapportant.

ART. 2. — A cet effet, la Société pourra notamment exécuter ou subventionner des fouilles ou des travaux de conservation; acquérir des monuments ou des objets reconnus dignes d'être conservés; fonder ou subventionner des cours publics; instituer des prix; organiser des conférences, des expositions temporaires ou permanentes, telles qu'un Musée, faire des publications, y participer, la présente énumération étant simplement indicative et non limitative.

La durée de la Société est illimitée.

Elle a son siège à Bordeaux.

Art. 3. — L'Association se compose de membres titulaires, de membres donateurs.

Pour être membre titulaire, il faut :

1° Être présenté par deux membres de l'Association et agréé par le Conseil d'administration ;

2° Payer une cotisation annuelle dont le minimum est de 12 francs (la cotisation peut être rachetée en versant une somme fixe de 200 francs).

Les membres donateurs sont ceux qui ont consenti une donation importante en argent en faveur de la Société.

Les membres donateurs sont, sur la proposition du Conseil d'administration, désignés par l'Assemblée générale de la Société qui peut, d'autre part, décerner le titre d'honoraire aux personnes susceptibles d'être utiles à ses travaux.

Les membres honoraires ne paient pas de cotisation annuelle.

Ils peuvent assister aux séances de la Société, mais les donateurs et les titulaires seuls ont le droit de prendre part aux délibérations susceptibles d'engager les finances de la Société.

Art. 4. — La qualité de membre de l'Association se perd :

1° Par la démission ;

2° Par la radiation prononcée pour motifs graves par le Conseil d'administration, le membre intéressé ayant été préalablement appelé à fournir des explications, sauf recours à l'Assemblée générale.

## TITRE II

### Administration et fonctionnement.

Art. 5. — L'Association est administrée par un Conseil composé de quinze membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale.

En cas de vacance, le Conseil pourvoit au remplacement

de ses membres, sauf ratification par la plus prochaine Assemblée générale.

Le renouvellement du Conseil a lieu par tiers chaque année.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil choisit parmi ses membres un Bureau composé de : un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, deux secrétaires, un trésorier et un archiviste.

Le Bureau est élu pour un an, ses membres sont rééligibles, mais le président ne pourra exercer sa fonction plus de trois années consécutives.

Art. 6. — Le Conseil se réunit tous les mois (sauf pendant les vacances) et chaque fois il est convoqué par son président ou sur la demande du quart de ses membres.

La présence du tiers des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés du président et du secrétaire.

Art. 7. — Les membres de l'Association ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions qui leur sont confiées.

Art. 8. — La Société se réunit en Assemblée plénière au moins une fois par an, au mois de novembre, pour procéder aux élections, entendre les rapports du secrétaire général et du trésorier et statuer sur les récompenses qui pourraient être accordées.

Elle approuve les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil.

Ce rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année à tous les membres de l'Association.

Son ordre du jour est réglé par le Conseil d'administration.

Son Bureau est celui du Conseil.

Art. 9. — Les dépenses sont ordonnancées par le président.

L'Association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par le président.

Le représentant de la Société doit jouir du plein exercice de ses droits civils.

Art. 10. — Les délibérations du Conseil d'administration relatives aux acquisitions, échanges, aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par la Société, constitution d'hypothèques sur les biens, immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens dépendant du fonds de réserve et emprunts, ne sont valables qu'après l'approbation de l'Assemblée générale.

Art. 11. — Les délibérations du Conseil d'administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après l'approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code civil et les articles 5 et 7 de la loi du 4 février 1901.

Les délibérations de l'Assemblée générale, relatives aux aliénations de biens dépendant du fonds de réserve, ne sont valables qu'après approbation du Gouvernement.

Art 12. — Le Musée, organisé par la Société, est dirigé, sous le contrôle du Conseil d'administration, par une commission spéciale composée de membres titulaires; son directeur, nommé par le Conseil, exerce des pouvoirs de simple administration.

## TITRE III

### Ressources annuelles et fonds de réserve.

Art. 13. — Le fonds de réserve comprend :

1° Le dixième au moins des revenus de la Société ;

2° Les sommes versées pour le rachat des cotisations ;

3° Le capital provenant des libéralités, à moins que l'emploi immédiat n'en ait été autorisé.

Art. 14. — Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives sur l'État ou en obligations nominatives dont le minimum d'intérêt est garanti par l'État.

Il peut être également employé à l'acquisition des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'Association.

Art. 15. — Les recettes annuelles de l'Association se composent :

1° Des cotisations et souscriptions de ses membres ;

2° Des subventions qui pourront lui être accordées ;

3° Des produits des libéralités dont l'emploi immédiat a été autorisé, des ressources créées à titre exceptionnel, quêtes, conférences, tombolas, loteries, concerts et spectacles autorisés au profit de la Société et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente ;

4° Du revenu de ses biens ;

5° Du produit de ses publications ;

6° Du produit des entrées au Musée.

## TITRE IV

### Modification des statuts et dissolution.

Art. 16. — Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil d'administration ou du dixième des membres titulaires, soumise au Bureau au moins un mois avant la séance.

L'Assemblée extraordinaire, convoquée à cet effet, ne peut modifier les statuts qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

L'Assemblée doit se composer du quart au moins des membres en exercice.

Art. 17. — L'Assemblée générale appelée à se prononcer sur la dissolution de la Société, et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des membres en exercice. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau, mais à quinze jours au moins d'intervalle et cette fois elle peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Art. 18. — En cas de dissolution volontaire, statutaire, prononcée en justice ou par décret ou en cas de retrait de la reconnaissance de l'Association comme établissement d'utilité publique, l'Assemblée générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la Société.

Elle attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

Ces délibérations sont adressées sans délai au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Art. 19. — Les délibérations de l'Assemblée générale prévues aux articles 16, 17 et 18 ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

## TITRE V

### Surveillance et règlement intérieur.

Art. 20. — Le Secrétaire général devra faire connaître dans les trois mois à la préfecture de la Gironde, tous les changements survenus dans l'administration ou la direction.

Les registres et pièces de comptabilité de l'Association seront présentés sans déplacement sur toute réquisition du Préfet à lui-même ou à son délégué.

Le rapport annuel et les comptes sont adressés chaque année au Préfet de la Gironde, au Ministre de l'Intérieur et au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Art. 21. — Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts aura le droit de faire visiter par ses délégués les établissements fondés par l'Association et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

Art. 22. — Un règlement préparé par le Conseil d'administration, adopté par l'Assemblée générale, et approuvé par les Ministres de l'Intérieur et de l'Instruction publique,

**arrête les conditions de détail propres à assurer l'exécution des présents statuts.**

**Vu pour être annexé au décret du 11 mars 1915, enregistré sous le n° .**

Le Ministre de l'Intérieur,
Pour le Ministre et par délégation :
*Le Directeur de l'Administration départementale et communale,*
*Signé :* Duponteil.

Pour ampliation :
*Le Sous-Directeur Chef de bureau du cabinet,*
*Signé :* Illisible.

---

Par décision de l'Assemblée générale en date du 14 novembre 1924, la cotisation annuelle de membre a été portée à **20** francs.

---

# RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ

**ADOPTÉ DANS LA SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1911**

---

## TITRE PREMIER

### Composition de l'Association.

ARTICLE PREMIER. — L'Association se compose de cinq sortes de membres, dont la définition et les conditions de nomination sont déterminées par l'article 2 des Statuts :

1° De membres honoraires ;
2° De membres fondateurs ;
3° De membres donateurs ;
4° De membres titulaires ;
5° De membres correspondants.

ART. 2. — Les dames peuvent faire partie de l'Association ; mais les mineurs ne pourront être présentés qu'avec l'autorisation de leurs parents ou tuteurs. Le nombre des membres est illimité et leur cotisation est payable d'avance.

ART. 3. — Indépendamment de la cotisation régulière, le Conseil peut autoriser la souscription d'une cotisation volontaire permettant de favoriser les travaux de la Société.

## TITRE II

### Administration.

ART. 4. — Le Conseil se compose :

1° Du Président; 2° des Vice-Présidents; 3° du Secrétaire général; 4° des Secrétaires; 5° du Trésorier; 6° de l'Archi-

viste; 7° des Conseillers. Le nombre des vice-présidents et secrétaires sera fixé chaque année suivant les besoins de la Société.

Art. 5. — Les membres nommés en cas de vacance, conformément à l'article 4 des Statuts, prennent le lieu et place de ceux qu'ils ont remplacés.

Art. 6. — Toutes les élections ont lieu au scrutin secret. Il en sera de même, sur la demande de l'un des membres, pour l'adoption des nouveaux membres titulaires ou honoraires et le renvoi à la Commission de publication des travaux lus en assemblée générale. Le vote par correspondance ou par procuration est formellement interdit.

Art. 7. — Le Président dirige les discussions, veille à l'exécution des Statuts et au maintien du Règlement. Il représente la Société auprès des autorités et du public. Il est de droit membre de toutes les Commissions, sa voix est prépondérante en cas de partage. Il signe conjointement avec le Secrétaire général les délibérations et les actes faits au nom de la Société et avec le Trésorier les baux et bordereaux de dépenses.

Art. 8. — Les Vice-Présidents suppléent le Président dans toutes ses fonctions, en cas d'empêchement ou d'absence; à leur défaut, la présidence passe au plus ancien conseiller.

Art. 9. — Le Secrétaire général tient la correspondance; il convoque ou fait convoquer aux réunions diverses de la Société et des Commissions. Il fait rédiger les procès-verbaux des assemblées et communique les notes ou lettres faisant partie de la correspondance et des avis divers.

Il a la parole aussitôt après l'adoption du procès-verbal.

Il fait partie de droit de toutes les Commissions, excepté celle de vérification des finances. Il est chargé de la publication des travaux de la Société avec le concours de la Commission de publication et donne seul les bons à tirer. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par un des secrétaires.

Art. 10. — Les secrétaires rédigent les procès-verbaux

des assemblées qui sont transcrits par eux sur un registre spécial, les comptes rendus des conférences et autres manifestations de la Société, les convocations aux réunions du Conseil et des assemblées sous le contrôle du Secrétaire général.

Art. 11. — Le Trésorier est chargé des opérations de caisse, et exécute les paiements sur les mandats visés par le Président ou le Secrétaire général.

La Commission de vérification des comptes sera composée de trois membres pris en dehors du Bureau. Elle devra remettre son rapport à la prochaine réunion.

Art. 12. — L'Archiviste a en sa garde les livres, cartes, documents, et généralement tous les objets appartenant à la Société. Toutes les publications reçues seront timbrées au cachet de la Société dès leur réception. Il sera dressé du tout un inventaire qui sera déposé au siège social.

Les livres, cartes et documents seront mis, sur leur demande, à la disposition des membres, mais l'emport devra être l'objet d'une autorisation spéciale, sous la responsabilité entière du sociétaire emprunteur.

Art. 13. — Les Conseillers doivent assister aux séances du Bureau et prendre part aux délibérations.

Art. 14. — Le Bureau fixe et règle les dépenses, nomme et révoque les employés, détermine l'ordre des travaux et leur nature, ordonne les recherches et vérifications, entend les rapports, reçoit les communications, décide, de concert avec la Commission de publication, quelles lectures devront être faites en séances publiques solennelles. Il règle aussi ce qui se rapporte aux cours, conférences et expositions.

Art. 15. — Aucune publication ne peut être faite au nom de la Société sans l'examen préalable et l'approbation du Bureau.

Art. 16. — Le Conseil pourra nommer des commissions permanentes ou temporaires prises dans le sein de la Société, à l'effet d'exécuter les travaux, vérifications et recherches dont elle reconnaît l'utilité.

Toutefois, ces commissions devront comprendre au moins

deux membres du Conseil en plus du président de la Société, président de droit. Le Bureau peut autoriser un ou plusieurs membres de la Société à le représenter, et peut déléguer à cet effet dans un but déterminé une partie de ses pouvoirs.

## TITRE III

### Travaux.

Art. 17. — La publication du Bulletin est dirigée par une Commission de publication de laquelle sont membres de droit le Président, le Secrétaire général et le Trésorier. Cette Commission décide ou ajourne l'impression des travaux qui ont été renvoyés à son examen par l'Assemblée générale et détermine l'ordre de leur publication. Elle s'entend avec les auteurs pour les modifications, les coupures et les suppressions qui lui paraissent opportunes ou pour la rédaction des extraits qu'elle juge utile de publier à la place des mémoires primitifs. Elle s'entend aussi avec les auteurs et le Bureau au sujet des planches, dessins, gravures qui doivent figurer dans les actes. Cette Commission se compose de quatre membres nommés au scrutin de liste dans la séance du mois de décembre.

Art. 18. — Indépendamment des frais d'impression de texte, la Société se charge, s'il y a lieu, de tout ou partie des frais de dessins, lithographies, gravures, cartes, plans, planches et tableaux.

Art. 19. — Le Musée, la Bibliothèque et les publications de la Société sont régis par des règlements particuliers.

## TITRE IV

### Dispositions générales.

Art. 20. — Les membres de la Société agissant en son nom, en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés, ne contractent aucune obligation personnelle et ne peuvent être exposés à aucun recours à raison des actes qu'ils souscrivent

en nom qualifié. Dans aucun cas, les membres de la Société ne peuvent être tenus au delà du paiement de leur cotisation.

Art. 21. — La Société s'interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 22. — La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans les publications, soit dans les lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

Art. 23. — Les Sociétaires recevront les publications de la Société ; des places leur seront réservées dans les cours et autres réunions publiques qu'elle tiendra.

Art. 24. — La radiation d'un des membres de la Société aura lieu d'office au cas de non-paiement des cotisations ou de condamnation à une peine infamante.

Elle pourra être également prononcée par le Bureau, sur une demande écrite et motivée, signée de cinq membres titulaires, le Sociétaire incriminé entendu. La décision du Bureau, votée au scrutin secret, ne pourra être prise qu'à la majorité des deux tiers des membres le composant. Il en sera dressé procès-verbal notifié par lettre recommandée au membre incriminé. Elle sera susceptible d'appel à l'Assemblée générale.

Art. 25. — Toute demande de modification au présent règlement devra être rédigée par écrit. Cette proposition sera signée par au moins dix sociétaires et déposée au siège de l'Association. Elle sera soumise à l'examen du Conseil dans le mois qui suivra le dépôt.

*Le Secrétaire général,*
M. Charrol.

*Le Président,*
A. Nicolaï.

---

## MEMBRES DU BUREAU

DEPUIS LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ, PROJETÉE EN 1867,
CRÉÉE LE 2 MAI 1873 ET AUTORISÉE LE 26 AOÛT SUIVANT

---

**Président honoraire et fondateur.**

M. SANSAS (PIERRE),
Avocat, député de la Gironde, mort à Versailles, le 5 janvier 1877.

**Bureau provisoire 2 mai 1873.**

| | |
|---|---|
| *Président*.............. | M. Léo DROUYN. |
| *Secrétaire général*...... | M. E. GAULLIEUR. |

### BUREAUX

**1874**

| | |
|---|---|
| *Président*.......... | MM. Jules DELPIT. |
| *Vice-Présidents*.... | Ch. FARINE et R. DEZEIMERIS. |
| *Secrétaire*......... | Dr E. BAUDRIMONT, remplacé au mois de février par M. E. DELFORTRIE. |
| *Secrétaires adjoints.* | E. PIGANEAU et E. MAUFRAS, remplacé en mars par M. Ch. BRAQUEHAYE. |
| *Trésorier*.......... | E. LALANNE. |
| *Archiviste*......... | Marquis DE PUIFFERRAT. |
| *Assesseurs*......... | L. LUSSAUD et G. LABAT. |

**1875**

| | |
|---|---|
| *Président*.......... | MM. Ch. FARINE. |
| *Vice-Présidents*.... | R. DEZEIMERIS et LÉO DROUYN. |
| *Secrétaire général*.. | E. DELFORTRIE. |
| *Secrétaires adjoints.* | E. PIGANEAU et Ch. BRAQUEHAYE. |
| *Trésorier*.......... | E. LALANNE. |
| *Archiviste*......... | Marquis DE PUIFFERRAT. |
| *Assesseurs*......... | Jules DELPIT, L. LUSSAUD et G. LABAT. |

**1876**

*Président*.......... MM. R. Dezeimeris.
*Vice-Présidents* .... L. Drouyn et T. de Puifferrat.
*Secrétaire général*.. E. Delfortrie.
*Secrétaires adjoints*. E. Piganeau et Ch. Braquehaye.
*Trésorier*.......... E. Lalanne.
*Archiviste*......... Ch. Farine.
*Assesseurs*......... J. Delpit, L. Lussaud et G. Labat.

**1877**

*Président*.......... MM. Marquis de Puifferrat.
*Vice-Présidents* .... E. Delfortrie et A. Sourget.
*Secrétaire général*.. Ch. Braquehaye.
*Secrétaires adjoints*. E. Piganeau et E. Marmet.
*Trésorier* .......... V. Domengine.
*Archiviste*......... Ch. Farine.
*Assesseurs*......... R. Dezeimeris et L. Lussaud.

**1878**

*Président*.......... MM. E. Delfortrie.
*Vice-Présidents* .... A. Sourget et Ch. Braquehaye.
*Secrétaire général*.. E. Gaullieur, puis M. de Mensignac.
*Secrétaires adjoints*. E. Piganeau et C. de Mensignac.
*Trésorier*.......... V. Domengine.
*Archiviste*......... Ch. Farine.
*Assesseurs*......... T. de Puyfferrat, R. Dezeimeris et L. Lussaud.

**1879**

*Président*.......... MM. A. Sourget.
*Vice-Présidents* .... Ch. Braquehaye et L. Lussaud.
*Secrétaire général*.. C. de Mensignac.
*Secrétaires adjoints*. E. Piganeau et E. Feret.
*Trésorier* .......... V. Domengine.
*Archiviste*......... Ch. Farine.
*Assesseurs*........ E. Delfortrie, R. Dezeimeris et M. Collignon.

**1880**

*Président*.......... MM. Ch. Braquehaye.
*Vice-Présidents* .... L. Lussaud et Dr Azam.
*Secrétaire général*.. C. de Mensignac.
*Secrétaires adjoints*. E. Piganeau et E. Feret.
*Trésorier*.......... V. Domengine.
*Trésorier adjoint*... G. Bagrant.
*Archiviste*......... Th. Amtmann.
*Assesseurs*......... R. Dezeimeris, Max. Collignon et A. Sourget.

**1881**

| | |
|---|---|
| *Président.........* | MM. L. Lussaud. |
| *Vice-Présidents ....* | Dr Azam et M. Collignon. |
| *Secrétaire général..* | C. de Mensignac. |
| *Secrétaires adjoints.* | E. Piganeau et E. Feret. |
| *Trésorier..........* | V. Domengine. |
| *Trésorier adjoint...* | G. Dagrant. |
| *Archiviste.........* | Th. Amtmann. |
| *Assesseurs.........* | R. Dezeimeris, A. Sourget et Ch. Braquehaye. |

**1882**

| | |
|---|---|
| *Président..........* | MM. Dr Azam. |
| *Vice-Présidents ....* | M. Collignon et R. Dezeimeris. |
| *Secrétaire général..* | C. de Mensignac. |
| *Secrétaires adjoints.* | E. Piganeau et E. Feret. |
| *Trésorier..........* | V. Domengine. |
| *Trésorier adjoint...* | C. Dagrant. |
| *Archiviste.........* | Th. Amtmann. |
| *Assesseurs.........* | Ch. Braquehaye, A. Sourget et L. Lussaud. |

**1883**

| | |
|---|---|
| *Président..........* | MM. M. Collignon (1), puis R. Dezeimeris. |
| *Vice-Présidents ....* | A. Sourget et L. Lussaud. |
| *Secrétaire général..* | C. de Mensignac. |
| *Secrétaires adjoints.* | E. Piganeau et E. Feret. |
| *Trésorier..........* | V. Domengine. |
| *Trésorier adjoint...* | G. Dagrant. |
| *Archiviste.........* | Th. Amtmann. |
| *Assesseurs.........* | L. Lussaud (2), puis E. Berchon, Ch. Braquehaye et Dr Azam. |

**1884**

| | |
|---|---|
| *Président..........* | MM. A. Sourget. |
| *Vice-Présidents ....* | L. Lussaud et Dr Berchon. |
| *Secrétaire général..* | C. de Mensignac. |
| *Secrétaires adjoints.* | Ch. de Faucon et E. Feret. |
| *Trésorier..........* | V. Domengine. |
| *Trésorier adjoint...* | G. Dagrant. |
| *Archiviste.........* | Th. Amtmann. |
| *Assesseurs.........* | E. Piganeau, Ch. Braquehaye et R. Dezeimeris. |

(1) Non acceptant.
(2) Nommé ensuite vice-président.

**1885**

*Président*.......... MM. Dr E. Berchon.
*Vice-Présidents* .... C. Jullian, R. Dezeimeris et E. Piganeau.
*Secrétaire général*.. C. de Mensignac.
*Secrétaires adjoints*. Ch. de Faucon, abbé Corbin et E. Feret.
*Trésorier*.......... V. Domengine.
*Trésorier adjoint*... G. Dagrant.
*Archiviste*........ Th. Amtmann.
*Assesseurs*......... R. Dezeimeris, puis A. Combes, Ch. Braquehaye et A. Sourget.

**1886**

*Président*.......... MM. E. Piganeau.
*Vice-Présidents* .... R. Dezeimeris, E. Bonie (1), puis A. Sourget.
*Secrétaire général*.. A. Vivie (2), puis Dr E. Berchon.
*Secrétaires adjoints*. E. Feret, Ch. Saunier (3) et R. Corbin.
*Trésorier*.......... V. Domengine.
*Trésorier adjoint*... G. Dagrant.
*Archiviste*......... Th. Amtmann.
*Assesseurs*......... A. Sourget, Ch. Braquehaye, E. Berchon, puis A. Combes.

**1887**

*Président*.......... MM. R. Dezeimeris.
*Vice-Présidents*.... A. Sourget et E. Bonie.
*Secrétaire général*.. Dr Berchon.
*Secrétaires adjoints*. E. Piganeau et E. Feret.
*Trésorier*.......... V. Domengine.
*Trésorier adjoint*... G. Dagrant.
*Archiviste*......... Th. Amtmann.
*Assesseurs*.... .... A. Combes et Ch. Braquehaye.

**1888**

*Président*.......... MM. A. Sourget.
*Vice-Présidents* .... E. Bonie et C. Jullian.
*Secrétaire général*.. Dr E. Berchon.
*Secrétaires adjoints*. E. Piganeau et E. Feret.
*Trésorier*.......... V. Domengine.
*Trésorier adjoint*... G. Dagrant.
*Archiviste*......... Th. Amtmann.
*Assesseurs*......... R. Dezeimeris, A. Combes et Ch. Braquehaye.

---

(1) Démissionnaire.
(2) Démissionnaire.
(3) Non acceptant.

### 1889

| | | |
|---|---|---|
| *Président*.......... | MM. | C Jullian. |
| *Vice-Présidents*.... | | E. Bonie et A. de Chasteigner. |
| *Secrétaire général*.. | | Dr E. Berchon. |
| *Secrétaires adjoints*. | | E. Piganeau et E. Feret. |
| *Trésorier*.......... | | V. Domengine. |
| *Trésorier adjoint*... | | G. Dagrant. |
| *Archiviste*......... | | Th. Amtmann. |
| *Assesseurs*......... | | A. Sourget, R. Dezeimeris et A. Combes. |

### 1890

| | | |
|---|---|---|
| *Président*.......... | MM. | E. Bonie. |
| *Vice-Présidents*.... | | A. de Chasteigner et R. Dezeimeris. |
| *Secrétaire général*.. | | Dr E. Berchon. |
| *Secrétaires adjoints*. | | E. Piganeau et E. Feret. |
| *Trésorier honoraire*. | | V. Domengine. |
| *Trésorier*.......... | | G. Dagrant. |
| *Archiviste*......... | | Th. Amtmann. |
| *Assesseurs*......... | | C. Jullian, abbé Léglise et C. de Mensignac. |

### 1891

| | | |
|---|---|---|
| *Président*.......... | MM. | A. de Chasteigner. |
| *Vice-Présidents*.... | | R. Dezeimeris et F. Habasque. |
| *Secrétaire général*.. | | Dr E. Berchon. |
| *Secrétaires adjoints*. | | E. Piganeau et E. Feret. |
| *Trésorier honoraire*. | | V. Domengine. |
| *Trésorier*.......... | | G. Dagrant. |
| *Archiviste*......... | | Th. Amtmann. |
| *Assesseurs*......... | | E. Bonie, abbé Léglise et C. de Mensignac. |

### 1892

| | | |
|---|---|---|
| *Président*.......... | MM. | R. Dezeimeris. |
| *Vice-Présidents*.... | | F. Habasque et C. de Mensignac. |
| *Secrétaire général*. | | Dr E. Berchon. |
| *Secrétaires adjoints*. | | E. Piganeau et E. Feret. |
| *Trésorier honoraire*. | | V. Domengine (1). |
| *Trésorier*.......... | | G. Dagrant. |
| *Archiviste*......... | | Th. Amtmann. |
| *Assesseurs*......... | | A. de Chasteigner, abbé Léglise et Ch. de Faucon. |

---

(1) Décédé en 1892.

**1893**

*Président*.......... MM. F. Habasque.
*Vice-Présidents* .... C. de Mensignac et Ch. de Faucon.
*Secrétaire général* . Dr E. Berchon.
*Secrétaires adjoints.* E. Piganeau et E. Feret.
*Trésorier*.......... G. Dagrant.
*Archiviste*......... Th. Amtmann.
*Assesseurs*......... R. Dezeimeris, abbé Léglise et A. de Chasteigner.

**1894**

*Président*.......... MM. C. de Mensignac.
*Vice-Présidents* .... Ch. de Faucon et E. Piganeau.
*Secrétaire général*.. Dr E. Berchon (1).
*Secrétaires adjoints.* R. de Manthé et E. Feret.
*Trésorier*.......... G. Dagrant.
*Archiviste*......... Th. Amtmann.
*Assesseurs*......... F. Habasque, abbé Léglise et A. de Chasteigner.

**1895**

*Président*.......... MM. Ch. de Faucon.
*Vice-Présidents* .... E. Piganeau et F. Habasque.
*Secrétaire général* . A. Nicolaï.
*Secrétaires adjoints.* R. de Manthé et E. Feret.
*Trésorier*.......... G. Dagrant.
*Archiviste*......... Th. Amtmann.
*Assesseurs*......... C. de Mensignac, R. Dezeimeris et A. Bardié.

**1896**

*Président*.......... MM. E. Piganeau.
*Vice-Présidents* .... F. Habasque et F. Daleau.
*Secrétaire général*.. A. Nicolaï.
*Secrétaires adjoints.* R. Dosque et E. Feret.
*Trésorier*.......... G. Dagrant.
*Archiviste*......... Th. Amtmann.
*Assesseurs*......... Ch. de Faucon, C. de Mensignac et A. Bardié.

**1897**

*Président*.......... MM. F. Habasque.
*Vice-Présidents* .... F. Daleau et C. de Mensignac.
*Secrétaire général*.. A. Nicolaï.
*Secrétaires adjoints.* E. Feret et R. Dosque.

---

(1) Décédé en 1894.

*Trésorier*.......... G. DAGRANT.
*Archiviste*......... Th. AMTMANN.
*Assesseurs*......... E. PIGANEAU, Ch. DE FAUCON et A. BARDIÉ.

**1898**

*Président*......... MM. C. DE MENSIGNAC.
*Vice-Présidents*.... F. DALEAU et A. BARDIÉ.
*Secrétaire général*.. A. NICOLAÏ.
*Secrétaires adjoints*. R. DOSQUE et E. FERET.
*Trésorier*.......... G. DAGRANT.
*Archiviste*......... Th. AMTMANN.
*Assesseurs*......... F. HABASQUE, E. TOULOUSE et N. DAST DE BOISVILLE (1).

**1899**

*Président*.......... MM. A. BARDIÉ.
*Vice-Présidents*.... C. JULLIAN et A. DE CHASTEIGNER.
*Secrétaire général*.. E. DURÈGNE.
*Secrétaires adjoints*. R. DOSQUE et E. FERET.
*Trésorier*.......... G. DAGRANT.
*Archiviste*......... Th. AMTMANN.
*Assesseurs*......... C. DE MENSIGNAC, F. HABASQUE et A. RHÉNARD.

**1900**

*Président*.......... MM. C. JULLIAN.
*Vice-Présidents*.... C. DE MENSIGNAC, A. DE CHASTEIGNER (2) et F. HABASQUE.
*Secrétaire général*.. R. DOSQUE (3), puis P. RAMBIÉ.
*Secrétaires adjoints*. E. FERET et J. CHAMPAGNE.
*Trésorier*.......... G. DAGRANT.
*Archiviste*......... Th. AMTMANN.
*Assesseurs*......... A. BARDIÉ, F. HABASQUE et L. MILLET.

**1901**

*Président*.......... MM. C. DE MENSIGNAC.
*Vice-Présidents*.... F. HABASQUE et P. FOURCHÉ.
*Secrétaire général*.. P. RAMBIÉ.
*Secrétaires adjoints*. E. FERET et A. RAVEAU.
*Trésorier*.......... G. DAGRANT.
*Archiviste*......... Th. AMTMANN.
*Assesseurs*......... C. JULLIAN, A. BARDIÉ et L. MILLET.

---

(1) Décédé en 1898.
(2) Décédé en février 1900.
(3) Démissionnaire.

## 1902

*Président*.......... MM. F. Habasque.
*Vice-Présidents*.... P. Fourché et P. Meller.
*Secrétaire général*.. P. Rambié.
*Secrétaires adjoints*. Ch. de Pelleport-Burète et E. Feret.
*Trésorier*......... G. Dagrant.
*Archiviste*......... Th. Amtmann.
*Assesseurs*......... C. de Mensignac, P. Paris et C. Jullian.

## 1903

*Président*.......... MM. P. Meller (1) et P. Paris.
*Vice-Présidents*.... P. Paris (2), C. de Mensignac et P. Rambié.
*Secrétaire général*.. Abbé Brun.
*Secrétaires adjoints*. A. Raveau et E. Feret.
*Trésorier*.......... G. Dagrant.
*Archiviste*......... Th. Amtmann.
*Assesseurs*......... F. Habasque, P. Fourché et A. Bardié.

## 1904

*Président*.......... MM. C. de Mensignac.
*Vice-Présidents*.... P. Rambié et A. Brutails.
*Secrétaire général*.. Abbé Brun.
*Secrétaires adjoints*. A. Raveau et F. Dussaut.
*Trésorier*.......... G. Dagrant.
*Trésorier adjoint*... F. Thomas.
*Archiviste*......... Th. Amtmann.
*Assesseurs*......... P. Paris, Ch. Hanappier et E. Feret.

## 1905

*Président*.......... MM. A. Brutails.
*Vice-Présidents*.... A. Bardié et F. Habasque.
*Secrétaire général*. Abbé Brun.
*Secrétaires adjoints*. A. Raveau et O. Servan.
*Trésorier*.......... G. Dagrant.
*Trésorier adjoint*... F. Thomas.
*Archiviste*......... Th. Amtmann.
*Assesseurs*......... C. de Mensignac, J. Cabrit et L. Doinet.

---

(1) Non acceptant.
(2) Nommé président.

**1906**

| | |
|---|---|
| *Président.........* | MM. A. BARDIÉ. |
| *Vice-Présidents....* | F. HABASQUE et P. FOURCHÉ. |
| *Secrétaire général..* | Abbé BRUN. |
| *Secrétaires adjoints.* | A. RAVEAU et O. SERVAN. |
| *Trésorier honoraire.* | G. DAGRANT. |
| *Trésorier..........* | F. THOMAS. |
| *Archiviste.........* | Th. AMTMANN. |
| *Assesseurs.. ......* | A. BRUTAILS, J. CABRIT et P. RAMBIÉ. |

**1907**

| | |
|---|---|
| *Président....... ..* | MM. A. BARDIÉ. |
| *Vice-Présidents ....* | C. DE MENSIGNAC et J. CABRIT. |
| *Secrétaire général .* | Abbé BRUN (1), puis P. RAMBIÉ. |
| *Secrétaires adjoints.* | A. RAVEAU, O. SERVAN et M. CHARROL. |
| *Trésorier..........* | F. THOMAS. |
| *Archiviste.........* | Th. AMTMANN. |
| *Assesseurs.........* | F. HABASQUE, L. DOINET, P. RAMBIÉ (2) et J. COUDOL. |

**1908**

| | |
|---|---|
| *Président..........* | MM. C. DE MENSIGNAC. |
| *Vice-Présidents....* | A. NICOLAÏ et P. RAMBIÉ. |
| *Secrétaire général..* | M. CHARROL. |
| *Secrétaires adjoints.* | O. SERVAN et L. DOINET. |
| *Trésorier..........* | F. THOMAS. |
| *Archiviste.........* | Th. AMTMANN. |
| *Assesseurs.........* | A. BARDIÉ, F. HABASQUE et J. COUDOL. |

**1909** (Nouveaux statuts, 15 membres.)

| | |
|---|---|
| *Président..........* | MM. A. NICOLAÏ. |
| *Vice-Présidents....* | P. RAMBIÉ et Dr G. LALANNE. |
| *Secrétaire général..* | M. CHARROL. |
| *Secrétaires adjoints.* | O. SERVAN et G. DUVAL. |
| *Trésorier..........* | F. THOMAS. |
| *Archiviste ........* | Th. AMTMANN. |
| *Conseillers.........* | C. DE MENSIGNAC, A. BARDIÉ, J. COUDOL, P. FOURCHÉ, F. HABASQUE, P. PARIS et A. BRUTAILS. |

(1) Démissionnaire.
(2) Nommé secrétaire général.

**1910**

*Président*.......... MM. P. Rambié.
*Vice-Présidents*.... Dr G. Lalanne et P. Fourché.
*Secrétaire général*.. M. Charrol.
*Secrétaires adjoints*. G. Duval et O. Servan.
*Trésorier*.......... F. Thomas.
*Archiviste*......... Th. Amtmann.
*Conseillers*......... A. Nicolaï, A. Bardié, J. Coudol, F. Habasque, C. de Mensignac, P. Paris et A. Brutails.

**1911**

*Président*.......... MM. Dr G. Lalanne.
*Vice-Présidents*.... P. Fourché et Th. Amtmann (1).
*Secrétaire général*.. M. Charrol.
*Secrétaires adjoints*. Abbé Léglise et G. Duval.
*Trésorier*.......... F. Thomas.
*Archiviste*......... O. Servan (2), puis R. Ferbos.
*Conseillers*......... P. Rambié, A. Bardie, J. Coudol, F. Habasque, C. de Mensignac, A. Nicolaï et A. Brutails.

**1912**

*Président*.......... MM. Dr G. Lalanne.
*Vice-Présidents*.... P. Fourché et Th. Amtmann.
*Secrétaire général*.. M. Charrol.
*Secrétaires adjoints*. G. Duval et Th. Ricaud.
*Trésorier*.......... F. Thomas.
*Archiviste*......... R. Ferbos.
*Conseillers*......... A. Nicolaï, F. Habasque, A. Bardié, J. Coudol, C. de Mensignac, P. Rambié et A. Brutails.

**1913**

*Président*.......... MM. C. de Mensignac.
*Vice-Présidents*.... Th. Amtmann et A. Bardié.
*Secrétaire général*.. M. Charrol.
*Secrétaires adjoints*. Th. Ricaud et J. Coudol.
*Trésorier*.......... A. Bontemps.
*Archiviste*......... R. Ferbos.
*Conseillers*......... Dr G. Lalanne, P. Fourché, F. Habasque, A. Nicolaï, A. Brutails, P. Rambié et F. Thomas.

---

(1) Nommé archiviste honoraire.
(2) Démissionnaire.

**1914-1915-1916**

| | | |
|---|---|---|
| *Président* .......... | MM. | C. de Mensignac. |
| *Vice-Présidents* .... | | Th. Amtmann et A. Bardié. |
| *Secrétaire général* .. | | M. Charrol. |
| *Secrétaires adjoints*. | | Th. Ricaud et E. Etchart. |
| *Trésorier* .......... | | A. Bontemps. |
| *Archiviste* ......... | | R. Ferbos. |
| *Conseillers* ......... | | A. Nicolaï, F. Habasque, Dr G. Lalanne, P. Rambié, J. Coudol, A. Brutails et F. Thomas. |

**1917-1918-1919**

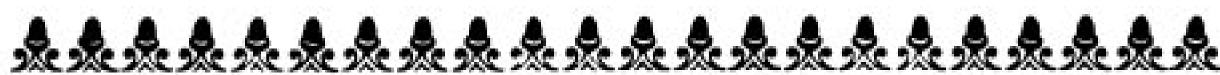
| | | |
|---|---|---|
| *Président* .......... | MM. | A. Bardié. |
| *Vice-Présidents* .... | | Th. Amtmann et P. Rambié. |
| *Secrétaire général* .. | | M. Charrol. |
| *Secrétaires adjoints* | | T. Ricaud et E. Etchart. |
| *Trésorier* .......... | | A. Bontemps. |
| *Archiviste* ......... | | R. Ferbos. |
| *Conseillers* ......... | | C. de Mensignac, A. Nicolaï, J. Coudol, A. Dubreuilh, E. Fermaud, G. Bouchon et F. Thomas. |

**1920-1921**

| | | |
|---|---|---|
| *Présidents honor*res.. | MM. | C. de Mensignac et P. Fourché. |
| *Président* .......... | | Th. Amtmann. |
| *Vice-Présidents* .... | | P. Rambié et A. Dubreuilh. |
| *Secrétaire général* .. | | M. Charrol. |
| *Secrétaires* ......... | | T. Ricaud et A. Conil. |
| *Trésorier* .......... | | A. Bontemps. |
| *Archiviste* ......... | | R. Ferbos. |
| *Conseillers* ......... | | A. Bardié, A. Nicolaï, J. Coudol, F. Thomas, E. Fermaud, G. Bouchon et G. Malvesin. |

**1922-1923**

| | | |
|---|---|---|
| *Présidents honor*res.. | MM. | C. de Mensignac et P. Fourché. |
| *Président* .......... | | A. Nicolaï. |
| *Vice-Présidents* .... | | P. Rambié et A. Bardié. |
| *Secrétaire général* .. | | M. Charrol. |
| *Secrétaires* ......... | | T. Ricaud, A. Conil et G. Malvesin |
| *Trésorier* .......... | | A. Bontemps. |
| *Archiviste* ......... | | R. Ferbos. |
| *Conseillers* ......... | | Th. Amtmann, A. Dubreuilh, J. Coudol, G. Bouchon, E. Bastide et Dr Boudreau. |



# TABLE MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS

LES VOLUMES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

TOMES I A XL (1re PARTIE) (1)

## Généralités.

**Bardié** (A.). — Ce que doit être l'archéologie populaire et des moyens d'en étendre l'action. XXXII, 17-20.

**Bouchon** (G.). — Le Musée d'art ancien et d'art industriel. XXXVII, 1-16.

**Braquehaye** (Ch.). — De l'archéologie appliquée aux arts industriels. I, 7-23.

**Braquehaye** et **Mensignac** (C. de). — Projet de répertoire archéologique. VI, 159-170.

**Chasteigner** (Cte A. de). — Procédés pratiques pour reproduire par le moulage ou l'estampage : les inscriptions, bas-reliefs, monnaies, sceaux, pierres gravées, etc. XV, XLII-L.

**Dubreuilh** (A.). — Le Musée Mestreau à Saintes. XXXVII, 51-54.

**Fourché** (P.). — Un Musée d'art ancien à Bordeaux. XXXVII, 17-26.

**Lettre** du Touring-Club de France concernant les sites et beautés naturelles de la France. XXV, 132-133.

**Nicolaï** (Alex.). — Autographes de personnages ayant marqué dans

(1) Le grand chiffre romain donne le numéro du volume, les petits chiffres romains ou les chiffres arabes se rapportent aux pages du tome. Quelques volumes ayant été paginés entièrement en chiffres arabes, pour éviter toute erreur, on a ajouté à côté la mention procès-verbaux. Les 13 premières pages de ces procès-verbaux (vol. IX) contenant une erreur de numérotage, cette table comporte la pagination réelle qu'elles auraient dû avoir.

l'histoire de Bordeaux et de la Guyenne (Publication de la Société des Archives historiques de la Gironde). XIX, 169-176.

**Queyron** (Ph.). — Du vandalisme restaurateur et du vandalisme destructeur dans le Réolais. XXIX, 29-34.

**Sansas** (P.). — Origines bordelaises. Quel a été l'ancien nom de l'Aquitaine primitive ? I, 1-5.

**X...** — Note sur la création d'un musée d'Archéologie et d'Art à Bordeaux. XXIII, 89-95.

— Un Musée à l'archevêché. XXX, 153-154.

## Époque préhistorique et gauloise.

**Azam** (Dr E.). — Grotte à ossements à Ségovie. Compte rendu d'une excursion archéologique. VII, 181-183.

**Bardié** (A.). — Hache en bronze trouvée à Illats. XXIII, 83.

— Épée gauloise en bronze trouvée dans la Dordogne. XXXVII, XXVI.

**Baudrimont** (Dr E.). — Exostose du tibia produite par une flèche en silex. I, 59-67, fig.

**Benoist** (E.). — Découvertes préhistoriques à Vertheuil, Saint-Estèphe et Arsac (Gironde). VII, 225-226.

**Berchon** (Dr E.). — Études paléo-archéologiques sur l'âge du bronze, spécialement en Gironde. XIV, XVI et XVII, 164 p. et 13 pl.

— Archéologie girondine : Une station préhistorique et une habitation gallo-romaine au château Lamotte, près Cissac (Médoc). XVI, 87-128, 5 pl.

— Inventaire de l'âge du bronze en Gironde. XVII, LVIII-LXI.

**Braquehaye** (Ch.). — Historique des fouilles exécutées au Lit de Gargantua et à la ville de Lourdens, commune de Fargues (Lot-et-Garonne). III, 29-31.

**Brion** (André). — Notice sur une cachette de l'époque du bronze, découverte à Bégadan (Médoc). XXI. 303-305.

— Notes supplémentaires sur une cachette de l'époque du bronze, découverte à Bégadan (Médoc). XXII, 115-116.

— Un atelier de potier néolithique (Canissac-Bégadan). XXIII, 1-4.

**Brun** (Abbé). — Les deux conférences de M. le docteur Capitan à Bordeaux sur les dessins et gravures dans les grottes préhistoriques de l'Aquitaine. XXIV, 94-108.

— Hache polie trouvée au Taillan. XXVIII, 73.

**Charrol** (M.). — Haches en bronze de Saint-Laurent (Médoc). XXXIV, 146-152.

— Haches néolithiques trouvées en Médoc. XXXVII, XXXVI-XXXVIII.

— Haches en silex de Mérignac et de Salleboeuf. XXXVII, XLIV.

**Conil** (A.). — Le paléolithique girondin. XXXVIII, LXVII.

— Pendeloques et colliers celtiques. XXXIX, XXVI-XXVII.

**Corbineau** (E.). — Haches en bronze de Guillac. XXXIX, LV-LVI.

**Costes** (A.). — Station préhistorique de Labarde, près Issigeac (Dordogne). XII, LXXI-LXXIII.

— Sépultures trouvées à Roquepine (Dordogne). XIV, XXXII-XXXIII.

**Coudol** (J.). — Haches en bronze de l'époque morgienne trouvées à Bordeaux. XXII, 117.

— Hache et pointes de flèches en silex trouvées à Lacanau. XXII, 118.

— Hache en grès grisâtre trouvée à Vertheuil. XXXVII, XXVI.

**Daleau** (François). — Grotte des fées (âge du renne), située au Roc, commune de Marcamps, canton de Bourg (Gironde). I, 109-119, 2 pl.

— La pierre-levée de La Roche à La Vallée (Charente-Inférieure). III, 153-154.

— Légende sur la fontaine des fées ou Fons-Galline à Tauriac. IV, 17-18.

— Abri sous roche de Marmisson à Gauriac. IV, 125-126.

— Découvertes de l'âge du bronze en Gironde. V, 69-70.

— Une cachette de fondeur de l'âge du bronze en Gironde. VII, 5-8, 1 pl.

— Station préhistorique au Sablard, commune de Saint-Palais. Les doucs de Marcillac et de Saint-Aubin. VII, 262-263.

— Une pointe en silex trouvée à Pugnac. IX, 3, procès-verbaux.

— Hache en basalte trouvée à Cars. XIV, XLIII.

— Hache en silex rubanné découverte à Peujard. XVII, XXI.

— Herminette en pierre polie recueillie à Belle-Roque près Bourg. XX, XXIX-XXXIV.

— Cachette de l'âge du bronze découverte au Barrail, commune de Braud (Gironde). XXI, 7-13, 2 pl. pliées.

— Les gravures sur rocher de la caverne de Pair-non-Pair. XXI, 235-250, 6 pl.

— Études d'ethnographie. Herminettes à tranchant oblique. XXI, 255-258.

— Hache en bronze de Saint-Pierre-de-Côle (Dordogne). XXI, XVII-XVIII.

— Hache en bronze de La Barbignie (Dordogne). XXI, XXXIV.

— Cachette de l'âge du bronze découverte au Pouyau, commune de Saint-Androny (Gironde). XXII, 167-184, 3 pl.

— Une visite au Musée Pérès à Libourne. XXIII, 131-134.

— Une fibule à arc plat. XXIII, 270-273, 1 pl.

— Une main de la grotte de Castillo (Espagne). XXIX, 63-65.

— Hache polie trouvée à Lafosse. XXIX, 22-130-131.

— Silex à retouches anormales de la station de la Bertonne, ou la Rousse, commune de Peujard (Gironde). XXXI, 31-48, 8 pl. hors texte.

— Haches de la vallée de l'Arratis (Gers). XXXIII, XXX-XXXI.

— Cachette de fondeur de Moulin-Neuf, commune de Braud (Gironde). XXXIV, 86-104, 4 fig., 2 pl.

**Daleau.** — La grotte de l'Abbaye à Bourg. XL, XXXVI-XXXVII.

— Un curieux silex de Pair-non-Pair. XL. LXXVI-LXXVII.

**Daleau** (François) et **Maufras** (Émile). — Le dolmen du Terrier de Cabut, commune d'Anglade (Gironde). XXV, 84-91, 3 pl.

**Delfortrie** (E.) — Un grenier d'abondance de l'époque gauloise dans dans le département de la Gironde, I, 25.

**Delpit** (Jules). — Station préhistorique à Villegouge (Gironde), et villa romaine à Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Inférieure). IV, 19-26.

**Dosque** (Raoul). — Un trésor de l'époque morgienne trouvé à Cestas. XXII, 61-63, 1 pl.

**Drouyn** (Léo). — Allée couverte de Peyrelebade à Bellefont. I, 157-161, fig. et 1 pl.

— Un dolmen apocryphe, la pierre de Lussac. III, 55-56, 1 pl.

**Dubalen.** — Quelques mots sur les silex taillés dans le département des Landes. I, 29-33.

**Dulignon-Desgranges.** — Stations préhistoriques du Bas-Médoc. III, 143-150, 2 pl.

**Foureur** (Cap.). — La grotte de Fongaban (Saint-Émilion). XXXV, 100-112.

**Gassies** (J.-B.). — Progrès des études préhistoriques dans la région du sud-ouest de la France depuis trois ans. II, 109-128.

**Gaullieur** (E.). — Notes sur quelques découvertes archéologiques dans les communes du département de la Gironde riveraines de la Dordogne. IV, 11-16, 2 pl.

**Guillier-Dauban** (Ch.). — Pierre gravée néolithique. XXXIX, LXIX.

**Labrie** (Abbé). — Le dolmen ou allée couverte de Pitray à Gardegan (Gironde). XXIX, 116-119, 1 pl., 2 fig.

— Le dolmen sous tumulus de Barbehère à Potensac, près Ordonnac (Gironde). XXIX, 120-128, 1 pl., 6 fig.

— Le dolmen ou allée couverte de Curton à Jugazan (Gironde). XXVIII, 41-50, 2 pl. h. t., 1 fig.

— Remarques sur les monuments mégalithiques de l'Entre-deux-Mers. XXVIII, 50-65, 3 pl., 1 plan.

— L'abri préhistorique de Baring à Daignac (Gironde). XXVIII, 65-66.

— Monuments mégalithiques de la Gironde (nomenclature en vue du classement). XXIX, 54-60.

— Les fouilles de la caverne de Fontarnaud. XXX, 13-17.

**Labrousse** (P.). — La grotte de Loubatour (Dordogne). XXXV, 64-67.

**Lalanne** (Emile). — Notes sur des fouilles faites dans quelques dolmens de l'arrondissement de Saint-Affrique (Aveyron). I, 39-40, 1 pl. double.

**Lalanne** (D[r] G.). — Deux années de fouilles préhistoriques (aux Eyzies). XXXII, 151-165, 3 fig., 1 pl.

**Peyneau** (Dr B.). — La préhistoire du pays de Buch. XL, xix-xx, xxiii-xxiv, xxvi, xxviii, xxx, xxxii, xxxv.

**Piganeau** (E.). — Le menhir de Saint-Sulpice-de-Faleyrens, arrondissement de Libourne. I, 143-149, fig.

— Haches en bronze découvertes à Génissac. XIV, lx.

**Raveau** (A.). — Le squelette de La Ferrassie (Dordogne) et sa découverte. XXXI, 96-97.

**Trial** (Pierre). — Armes préhistoriques trouvées en 1836 à Vérac (Gironde). XXXIX, 59-63.

**Trochon** (L.). — Vase ancien découvert à Vignonet. XXX, 155-156.

— Notice sur la station préhistorique du Guspit, près Branne (Gironde). XXXI, 150-153.

## Époque gallo-romaine.

**Amtmann** (Th.). — Lit nuptial. Terre cuite gallo-romaine. Collection V. Bordes. XVII, 11-16, 1 pl.

— Note sur deux monuments funéraires du Musée lapidaire de Bordeaux. XIX, lxix-lxxii, 1 pl.

— Les statues de la villa du Petit-Corbin (Gironde). XXV, 72-83, 7 pl.

**Augereau** (Dr A.). — Un hermès charentais. XXIX, 113-115, 1 pl.

**Augier** (L.). — Note sur deux inscriptions chrétiennes provenant des catacombes de Rome et conservées à Bordeaux. III, 175-176, 1 pl. et fig.

— Un tombeau découvert à Saint-Romain [de Vignague], XV, xxxix.

**Bardié** (A.). — Chapiteau corinthien découvert cours d'Alsace-et-Lorraine. XXVIII, 74.

— Mosaïques bordelaises et lyonnaises. XXXVIII, xxxviii-xli.

**Beauvois** (Abbé). — Brique à rebord marquée, du château de Saussac. XXXV, xxxii.

**Berchon** (Dr E.). — La statuette d'argent trouvée à Bordeaux et conservée à la Bibliothèque nationale de Paris comme représentant Sophocle. XIII, 83-104, 4 pl.

— Habitation gallo-romaine au château Lamotte. Voir Époque préhistorique.

**Bontemps** (A.). — Note sur un bas-relief gallo-romain de Langoiran. XXXIX, xxxvi.

**Braquehaye** (Ch.). — Tombeaux chrétiens de l'époque romaine dans les Gaules. Sarcophage de la fin du ve siècle à Bouglon (Lot-et-Garonne). I, 41-44, 1 pl.

— Tombeaux chrétiens de l'époque romaine dans les Gaules. Sarcophage de la fin du ve siècle à Bordeaux. I, 91-101, 1 pl.

— Objets en terre cuite trouvés dans l'Adour à Dax (Landes). II, 181-188, fig.

**Peyneau** (Dr B.). — Les découvertes de La Mothe. XXXVII, XLI, LXIII; XL, XLV-XLVI, LVI-LVII, LIX-LX.

**Robert** (P.-Charles). — Étude sur quelques inscriptions antiques du Musée de Bordeaux. IV, 193-226, 5 pl.

— Les étrangers à Bordeaux. Étude d'inscriptions de la période romaine portant des ethniques. VIII, 17-121, 35 fig.

**Sansas** (P.). — Vestiges d'aqueduc de l'époque gallo-romaine signalés sur différents points de la ville de Bordeaux. I, 55-58.

— Notice sur quelques sépultures chrétiennes de Bordeaux appartenant au commencement de notre ère. II, 9-21, fig.

— Archéologie bordelaise. Quelques visites aux Musées de la Ville. II, 139-146, fig.; 171-175, 5 pl.; III, 75-79, 1 pl.

— Notes archéologiques sur les fouilles exécutées à Bordeaux de 1863 à 1876. III, 187-192; IV, 39-48, 175-188; V, 123-130, 167-184; VI, 41-48; VII, 25-48, 155-176, 195-224; VIII, 123-128; IX, 45-48, 102-108.

**Tamizey de Larroque** (Ph.). — La Messaline de Bordeaux, VIII, 129-139.

**Vallet** (Abbé). — Découvertes au château Flaujagues à Gardegan. XVIII, 131.

**Venuti** (Abbé). — Dissertation sur un bas-relief de la ville de Bordeaux (1744), avec la figure dessinée au crayon. XI, 47-59, 1 pl.

**Werlé** (M.). — Mémoire sur le tracé de la voie romaine de Bordeaux à Agen. XX, 277-284.

**X...** — Les antiquités africaines au Louvre. XX, XLIII-XLVII.

— Les ruines du Palais Gallien. XX, LIV-LVI.

— Statuette gallo-romaine en bronze. XXI, 65, 1 pl. double.

### Époque barbare et latine.

**Augier** (L.). — Une tombe mérovingienne avec armement d'un guerrier. XIII, XCI.

**Bardié** (A.). — Chapiteau en marbre bleu trouvé rue Sainte-Catherine. XXVIII, 73.

**Béchade** (E.). — Un denier restitué à Louis II. XXXV, XX-XXI.

**Bontemps** (A.). — Bas-relief mérovingien de Guitres. XXXII, 136-138, 1 pl.

**Braquehaye** (Ch.). — La basilique Saint-Martin et la basilique Saint-Pierre, à Bordeaux (notes et documents). IX, 9-16.

**Conil** (A.). — Sépultures franques et mérovingiennes de Saint-Nazaire de Loubès et de Cournol. XXXII, 138-150, 2 pl., 3 fig.

— Les fouilles du Canet (Dordogne). XXXIX, XXII-XXIV, XLIII.

**Corbineau** (E.). — Une bague ancienne en argent. XXXVII, 55.

**Courau** (Albert). — Cimetière mérovingien à Argenton (Lot-et-Garonne). III, 155-156 fig.

**Daleau** (François). — Une inscription chrétienne du VII<sup></sup>e siècle découverte à Teuillac (Gironde). XXI, 251-254, 1 pl.

— La porte du château de Charibert. Inscriptions des cloches des églises de Berson et de Cubnezais, VII, 262-263.

— Biberon ancien trouvé à Marcamps (Gironde). XXXI, 158-159.

**Delfortrie** (E.). — Tombes jumelles de la fin de l'ère mérovingienne, trouvées à Bordeaux. II, 7-8, fig.

**Girault** (A.). — La crypte sépulcrale de Saint-Émilion ou quelques observations sur le lieu probable de la sépulture de Saint-Émilion. XVI, LXXV-LXXXI.

**Grellet-Balguerie** (Louis-Charles). — Notice historique sur le duc Eudon, roi d'Aquitaine, et sur les quatre fils Aymon (première partie). XX, 59-68 et 1 carte.

— Note sur l'inscription de Guitres. XVI, XXV-XXVII.

**Piganeau** (E.). — Deux clefs trouvées dans un tombeau près du menhir de Pierrefitte. V, 121-122, 1 pl.

**X...** — Ancien cimetière à Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne). III, 92, 1 pl.

**Époque romane.**

**Augier** (L.). — La statue de Notre-Dame d'Espiet. XIII, XLVIII-LXIX, 1 pl.

— Cuve baptismale de Comprian. XIII, LXXI-LXXVI, XIV, LXXVII.

**Béchade** (E.). — Un denier de Henri II d'Angleterre. XXXIV, L.

— L'inscription de l'église de Montbron (Charente). XXXV, XLIV.

**Berchon** (Dr E.). — Saint-Jean-de-Sagondignac, en Médoc. XV, 95-131, 4 pl.

— Encore Saint-Jean-de-Sagondignac (Médoc). XVII, XLIX-LVI, 1 pl.

**Bertrand** (H.). — Note sur une ancienne vierge en pierre. XXXVIII, LXVI-LXVII.

**Bontemps** (A.). — Note sur l'oratoire de Saint-Émilion, appelé Chapelle de la Trinité. XXXV, 39-47, 1 plan.

— Soulac. Basilique de Notre-Dame de la Fin-des-Terres. XXXVI, XXXI.

— Note sur l'église de Francs. XXXVII, 90-99, 2 plans.

— Note sur l'ancienne porte de l'église de Saint-Macaire. XXXVIII, 42-45, 1 pl.

**Bouquey** (O.). — Saint-Jean-de-Craujac. XXXI, 101-106.

**Brion** (A.). — Église de Queyrac. XXI, 233-234, 1 pl.

**Brutails** (J.-A.). — Notes archéologiques : Sainte-Geneviève-de-Fronsac. XX, 1-13, fig.

— A Saint-Astier, entre deux trains. XXIV, 47-51.

— « Saint-Seurin de Bordeaux et sa crypte ». Brèves observations critiques sur un mémoire récent. XXV, 98-102.

**Brutails** (J.-A.). — Quelques photographies de la cathédrale de Bazas. XXVII, 60-67, 5 pl.

— Une ancienne porte de Saint-André. XXVIII, 131-133, fig.

— Les portails imagés du XII^e siècle, par M. Gabriel Fleury (note bibliographique). XXVIII, 139-140.

**Charrol** (M.). — Découverte numismatique à Saint-Macaire. XXXIII, 134.

**Coudol** (J.). — Un bâton à feu trouvé à Bacalan. XL, LI.

**Courau** (Albert). — Notice sur l'église de Clermont-Dessous, canton de Port-Sainte-Marie, arrondissement d'Agen (Lot-et-Garonne). VI, 189-194, 4 pl.

**Dangibeaud** (Ch.). — L'école de sculpture romane saintongeaise (note bibliographique). XXXIII, XXXV-XXXVI.

**Drouyn** (Léo). — Chapiteaux de l'église de Soulac. I, 75-80, 2 pl.

**Léglise** (S.). — La porte royale de la cathédrale Saint-André de Bordeaux. XXXVII, 47-50.

**Mensignac** (C. de). — Ampoule en verre du XII^e siècle. XXVIII, 134.

— Poignard roman du XI^e siècle et lame de poignard de même époque dragués dans le lit de la Garonne devant Bordeaux. XXXV, 113-127.

— Les sonneries de trompe et de busines à Bordeaux. XL, LXXVIII.

**Nicolaï** (A). — L'église Saint-Pierre-de-Préchac. XXII, XVIII.

**Piganeau** (E.). — Église de Saint-Étienne-de-Lisse, arrondissement de Libourne. II, 129-138, fig.

— Église de Saint-Martin-de-Mazerat. III, 57-66, fig.

— Église Notre-Dame de Parsac, canton de Lussac, arrondissement de Libourne, III, 129-133, 1 pl. et fig.

— Église de Villagrains. IV, 161-166, 1 pl. et fig.

— Étude sur l'église archipresbytérale et la paroisse de Moulis (Médoc). V, 5-27, fig. et 5 pl.

— L'église monolithe d'Aubeterre. XXI, 15-36, fig.

— L'église Saint-Christoly à Bordeaux. Notice archéologique et historique. XXV, 139-177, 1 pl.

— Les anciennes chapelles publiques du pays saint-émilionnais. XXVII, 23-52.

— Du symbole de l'avarice et de la luxure représentées dans l'iconographie de quelques-unes de nos églises. XXXV, 52-63, 1 pl.

## Époque gothique.

**Antoine** (Abbé). — Peintures murales de l'église Saint-Georges de Birac (Lot-et-Garonne). III, 11-16, 2 pl.

**Augier et Millet**. — Notices sur des peintures murales des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles relevées dans quelques églises de la Gironde et de la Charente : Jarnac, Bourg, Angeac et Cursan. II, 1-6, 3 pl.

**Piganeau** (E.). — Le comté d'Ornon, la baronnie de Veyrines et les armoiries de Bordeaux. XIII, XLIX-L.

— Chapelle de Condat (près Libourne). XIV, XXXVI-XLI, 1 pl.

— Un tombeau de la fin du XIVe siècle à l'église Saint-Seurin de Bordeaux (tombeau de Foulquier-Lacombe). XVI, CXVI-CXXVI, 1 pl.

— Le couvent des Cordeliers de Saint-Émilion. XXI, 37-44, fig.

— Le devant d'autel de la chapelle de Génissac. XXV, 177-195, 1 pl.

— Un point peu connu de notre histoire locale. XXXIV, 116-132.

**Ponassé**. — Tombe trouvée à Lesparre (Gironde) dans les fondations de l'hôpital. III, 48, 1 pl.

**Rambié** (P.) — Note sur une base de colonne du XVe siècle. XXX, 61-62.

**Tapiau**. — Notice sur les anciennes tours de l'hôtel de ville de Bordeaux. IV, 49-54, fig.

**Thomas** (F). — Expédition de Péro Nino contre Bordeaux. XXXIX, XXI-XXII.

### Seizième siècle.

**Amtmann** (Th.). — Note sur deux objets en cuivre. VII, 151-153, fig.

— Un épi du XVIe siècle. Notes sur des fouilles exécutées rue Saint-Sernin. VII, 185-187, 1 pl.

**Bertrand** (H.). — Note sur un vitrail de Saint-Michel de Bordeaux. XXXIX, 54-58.

**Braquehaye** (Ch.). — Statue de la Renommée provenant du Mausolée du duc d'Épernon à Cadillac (Gironde), conservée au Louvre, Musée de la sculpture de la Renaissance, n° 164. III, 1-10, 1 pl.; X, 52-61.

— Le pont de Cazenave-sur-Ciron, bâti en 1601 par Pierre Souffron, architecte du château de Cadillac. XI, 107-112.

**Braquehaye, Amtmann** et **Piganeau**. — Peintures murales découvertes à Saint-Genès-de-Lombaud. VI, 185-187, 1 pl.

**Brun** (Abbé). — La matrice du sceau du Concordat de 1517. XXIII, 255-260, fig.

— Les sceaux capitulaires de Bazas. XXIV, 66-72, fig.

**Brutails** (A.). — A propos du IVe centenaire d'une cloche. XXXIII, 17-27.

**Daleau** (François). — La croix de Bichet, commune de Tauriac, canton de Bourg (Gironde). XXIII, 207-208, 1 pl.

**Dantras** (G.). — Les fouilles de la place du Grand-Marché. XXXII, 40-43.

**Dubois** (Abbé J.). — Notes sur quelques verreries du Bordelais et du Bazadais au XVIe siècle. XXX, 50-56.

**Gaullieur** (E.). — Les grands peintres émailleurs du XVIe siècle à Bordeaux. IV, 129-139.

**Grange** (A.). — Inscription de Créon. XXVIII, 135-136.

**Labrie** (J.). — Note sur une vierge en bois de la fin du XVI^e siècle. XXX, 56-60, 1 pl.
**Malvezin** (Th.). — Note sur la maison d'habitation de Michel de Montaigne à Bordeaux. XIII, 1-59, 9 pl.
**Mensignac** (C. de). — Inscription du XVI^e siècle sur le côté nord des tours de l'ancien hôtel de ville de Bordeaux. III, 170.
— Pulvérin du XVI^e siècle découvert dans les ruines du château de Guilleragues. IX, 94, procès-verbaux; XXIII, 81-83.
— Sceaux en bronze de Reynaldus et de Larua. XXIX, 129-130.
— Confrérie bordelaise de Monseigneur. Saint Sébastien, saint Roch, saint Martin, saint Hilaire et sainte Barbe à l'église Saint-Michel de Bordeaux. XXXIV, 153-175, 2 pl.
— Notes rétrospectives sur la démolition et les fouilles de l'ancien Lycée national de Bordeaux, et découverte, sur cet emplacement, du soubassement d'une partie de la deuxième enceinte de Bordeaux. XXXVI, 54-71, 1 pl.
**Mensignac** (C. de) et **Bouchon** (G.). — L'inscription de l'ancien Collège de Guienne. XXXI, 7-8.
**Nicolaï** (Alexandre). — Les maisons et châteaux d'Henri IV dans les Landes de Gascogne et d'Albret. XIX, 73-167, fig.
**Piganeau** (E.). — Un bénitier de carrefour. XIV, XLVI-L, 1 pl.
— Le 25 janvier [1590] à Saint-Émilion et les frais de guerre qui s'ensuivirent. Dénomination des monnaies alors en usage dans le pays. XX, 83-92.
— Saint-Émilion, vue cavalière au XVI^e et au XVII^e siècle. Reconstitution. XX, 1 pl. pliée, sans pagination.
**Royer** (Abbé). — La pieta de Béliet. XXXVIII, LII-LIII.
**Sourget** (A.). — Le tombeau de Pierre Sauvage et la pierre commémorative du château d'Armajan, à Preignac (Gironde). V, 29-38, 3 pl.
**Thomas** (F.). — Le vitrail de Jeanne d'Albret à Limoges. XXIV, III.
— La Bourse d'Espagne à Bordeaux. XXXIII, XXVIII.

**Dix-septième siècle.**

**Bardié** (A.). — L'ancienne église Saint-Louis. XXXVII, LVIII-LIX, LX-LXI.
— Le jardin et le couvent des Carmes. XXXVIII, XXIII.
— Vieilles maisons des Fossés. XXXVIII, XXV.
**Bouchon** (G.). — Les cimetières juifs de Bordeaux. XXXV, 69-88.
**Braquehaye** (Ch.). — Marchés concernant les réparations du château de Beychevelle, en Médoc, commandées en 1644 par Bernard de Foix et de La Valette, duc d'Épernon. IX, 57-64.
— Le château, la chapelle funéraire et le mausolée des ducs d'Épernon à Cadillac-sur-Garonne (Gironde). Mémoire lu à la Sorbonne en 1880 (Réunion des Sociétés savantes). X, 1-51, 5 pl.

**Dix-huitième siècle.**

**Nicolaï** (A.). — Souvenirs du pèlerinage de Compostelle. XL, LXV-LXVIII.

**Palustre** (Léon). — Notes sur une cheminée en vieux Rouen polychrome, époque Louis XV, des collections de M. Tournié de La Réole. XVII, 17-20, 1 pl.

**Rambié** (P.). - La porte Médoc à Bordeaux. XXXII, XLV.

— Le marché des cotons au XVIII^e siècle XXXVI, XLIV-XLV.

**Ricaud** (Th.). — La place Dauphine à Bordeaux. XXXIII, 83-103.

**Rousselot** (Ernest). — Documents concernant la famille et la faïencerie de Jacques Hustin. XXIV, 51-59, 2 plans photogr. et 1 tableau généalogique.

**Royer** (Abbé). — Un vieux plat à quêtes de Beliet, son inscription. XXXVIII, 46-50.

**Thomas** (F.). — Projet de grande voie à Bordeaux en 1762. XXV, 195-200.

— Un portrait d'Aubert de Tourny. XXXII, XLVI.

— Les gravures de Pallière. XXXIV, XLIII.

— Souvenirs de compagnonnage. XXXV, 143-147.

— Le cimetière de la rue Saint-Louis. XXXVII, 107-120.

### Époques diverses et indéterminées.

**Augier** (L.). — Litres ou ceintures funèbres dans les églises. VIII, 211-215; IX, 83-96.

— Sonneries autrefois en usage dans le Bordelais. Clocheteur des morts. Roues à clochettes. IX, 96-101.

— Traditions et dévotions populaires dans la Gironde : les Veyrines. IX, 125-132.

— Documents sur différentes paroisses du département de la Gironde : Castillon, Notre-Dame de la Rivière, Saint-Romain de Boursas; traditions et dévotions populaires. IX, 113-132, 177-184.

— Note sur les accidents survenus aux monuments de la région par l'effet des tremblements de terre. XII, XV-XIX et LXIV.

— Restes d'une chapelle, rue du Mirail à Bordeaux. XII, XLV-XLVI.

— Notes archéologiques : paroisse Saint-Martin de Mios (Gironde); église et fer à hosties de Saint-Rémi (Dordogne); la nouvelle salle des archives municipales à l'hôtel de ville de Bordeaux. XII, LXXXIII-XCIII, 1 pl.

— Notes sur l'église Saint-Martin de Labarde, sur les *Pieta* de Labarde et de Soussans et la pierre de Saint-Romain de cette dernière paroisse. XII, 97-104, 2 pl.

— Notes archéologiques. Croyances landaises; peintures décoratives châteaux du Prince Noir et de Salles des Billaux; relevés de peintures décoratives. XIII, LIV-LXII, 66-68.

— Communication sur deux fers à hosties : Champcevinel (Dor-

**Greilet-Balguerie** (Ch.). — Statue tombale de l'église de Frontenac. XIII, LXXI, 1 pl. lithogr.

**Labrie** (Abbé). — La grotte de Monguilet à Listrac de Durèze. XXVII, 101-102.

— La pierre du Diable à Lugos. XXXV, LVI-LVII.

**Léglise** (Abbé). — Monségur. Histoire. Archéologie. XIX, 1-71, 4 pl.

**Malvesin** (G.) — Statuette de Saint-Jacques à Gradignan. XXXIX, LVII.

— Ludon. Église et cloche. XXXIX, LXXXIII.

**Manthé** (René de). — La baronnie de Capian et le prieuré d'Artolée. Notes historiques et archéologiquee. XVII, 37-85, 4 pl.

**Marchand** (E.). — Le poële des boucleurs de morues. IX, 53-54, procès-verbaux.

**Maufras** (E.). — Notes et légendes sur les Sires de Pons. IV, 75-78, 1 pl.

**Mensignac** (C. de). — Sarcophages en marbre trouvés à Tresses-Mélac. XVI, XXIX-XXX.

— Fouilles à l'église Sainte-Croix. XVI, XLIX-L.

— Découverte de sarcophages en pierre, rues Leupold et de la Cour-des-Aides. XVIII, XXXIX-XL.

— Nouvelles et découvertes. Sceau de la Chartreuse de Bordeaux. Découverte de sarcophages mérovingiens à Bordeaux. Cimetière de Sainte-Croix. XVIII, XLVII-L.

— Trésor d'or et d'argent découvert à Sadirac. XXIII, XXXIII.

— Confrérie bordelaise de Mgr Saint-Jacques de Compostelle à l'église Saint-Michel de Bordeaux. Son historique. Son cartulaire. Ses registres. Sa salle de réunion. Sa chapelle. XXIII, 19-43, 4 pl.

— La léproserie de Podensac. XXXVII, XLV-XLVI.

— La cloche du ban communal. XL, LXX-LXXI.

— L'horloge publique de Bordeaux et son beffroi. XL, LXXXVI-LXXXVIII, LXXXIX, XC-XCII, XCIV.

**Mensignac** (C. de) et **Piganeau** (É.). — Découvertes à Saint-Médard-en-Jalle. XVI, XXVII-XXIX.

**Mongardey** (G.). — Mes souvenirs, récit historique des événements accomplis à Bordeaux le 12 mars 1814. XXXVIII, 135-141.

**Nicolaï** (Alexandre). — Monsieur Saint-Jacques de Compostelle. XXI, 67-232, 1 carte et 9 pl.

— Les anciens faïenciers bordelais. XL, LXXXVI-LXXXIX, XCII.

**Paris** (P.). — Ivoire sculpté de la collection Fourché. XXIV, 25-26.

**Piganeau** (E.). — Notice sur quelques vieilles cloches du département de la Gironde. III, 97-108.

— Lormont. Archéologie et particularités historiques. IV, 79-118, 7 pl. et fig.

— Deuxième notice sur quelques vieilles cloches du département de la Gironde. V, 79-104, fig.

**Piganeau** (E.). — Notice sur quelques inscriptions lapidaires. V, 151-165, fig. et 5 pl.

— Monographie de la commune de Birac, près Bazas (Gironde). VI, 5-30, 10 pl. et fig.

— Note sur trois cuves en pierre (anciennes mesures) à Saint-Émilion. VI, 71-74, fig.

— Notice historique et archéologique sur la ville de Castillon-sur-Dordogne. IX, 133-176, 6 pl.

— Notes sur les églises Saint-Rémy et Saint-Pierre. XIII, XXXII-XXXIV-XXXVI.

— Inventaire de l'église collégiale de Saint-Émilion, 1888. XIII, LXXXVII-XC.

— Les fresques de Sainte-Croix. XVI, L.

— Le château de Barrault à Cursan. XX, 33-58, 2 pl.

— Les cloches de l'église Saint-Pierre de Bordeaux. XX, 77-81.

— Fronsac. XXI, 259-287, fig. 1 pl.

— Un point peu connu de notre histoire locale. XXXIV, 116-132.

**Rambié** (P.). — Un entrepôt des cotons à Bordeaux en 1818. XXXVIII, 7-20.

**Ricaud** (Th.). — Les confréries et corporations bordelaises sous l'ancien régime. XXXVIII, XLIII, XLVI-XLVII; XXXIX, XXXII-XXXIII.

— La paroisse de Portets. XXXIX, LXXXII.

— Les cimetières paroissiaux bordelais. XL, LIII-LIV, LXXI-LXXIII.

**Sansas** (P.). — Causeries archéologiques. III, 177-186.

**Sarrau** (A. de). — Les découvertes d'Andernos. XXIV, 3-4, 6-7, 14-33.

**Serres** (Hector), de Dax. — Lettre adressée à M. Henri Brochon, au sujet de poteries trouvées dans l'Adour. II, 177-186.

**Thomas** (F.). — Le faubourg des Chartrons à travers les âges. XXXIX, XXV-XXVI, XXXI-XXXIX, XLVIII.

— Toponymie des Chartrons. XXXIX, LVI.

**Vallet** (Abbé). — Supplique de deux princes du sang en disgrâce. XV, XIX-XX.

**X...** — Ancien cimetière à Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne). III, 92, 1 pl.

### Nécrologies.

**Bardie** (A.). — Note sur Louis Augier, lue à l'assemblée générale de la Société Archéologique, en date du 10 février 1893. XVIII, XIX-XX.

**Bardié** (A.) et **Charrol** (M.). — Jean Cabrit. Notice nécrologique et discours prononcé sur sa tombe. XXIX, 78-81.

**Braquehaye** (Ch.). — Nécrologie de M. Ferdinand Moulinié. XIV, XXIX-XXX.

**Brutails** (A.). — Éloge funèbre du marquis de Castelnau d'Essenault. XXVII, 21-22.

### Conférences, Congrès, Expositions, etc.

### Actes officiels.

**Société Archéologique de Bordeaux.**

**Feret** (E.). — Excursion archéologique à La Réole. XVI, LVI-LX.

— L'excursion de la Société Archéologique à La Sauve, Daignac, Curton, etc. XVIII, XXXIII-XXXVI.

**Girault** (A.). — Excursion de la Société Archéologique de Bordeaux à Villandraut et à Uzeste, le 3 juillet 1892. XVII, 87-100.

**Nicolaï** (Alex.) et **Feret** (Ed.). — Excursion à Rauzan. Compte rendu. XX, 15-32.

**Piganeau** (Émilien). — Excursion de la Société Archéologique à Saint-Émilion (14 juin 1885). IX, 65-82, 4 pl.

— Excursion en Bazadais, Noaillan et Léogeats. XIII, 105-120, 1 carte et 2 pl.

**Queyron** (Ph.) — Excursion dans le Réolais et la Gavacherie de Monségur, 1907. XXIX, 92-112.

**Rambié** (Pierre). — Rapport sur les travaux de la Société Archéologique de Bordeaux pendant l'année 1900. XXIII, 185-189.

— Rapport sur les travaux de la Société Archéologique de Bordeaux pendant l'exercice 1901-1902. XXIII, 250-253.

**Raveau** (A.). — Compte rendu de l'excursion annuelle de la Société Archéologique de Bordeaux (1901) à Bellefond, Blasimon et Rauzan. XXIII, 177-185.

**Servan** (O.). — Excursion de la Société à Cadarsac, Nérigean, Génissac et Moulon, 1908. XXX, 101-105.

**X...** — Excursion du Congrès des Architectes à Saint-Émilion et Montagne, 13 juin 1895. XX, VLI-XLII.

## Divers.

**Amtmann** (Th.). — Un billet de la banque de Law. XVII, **XX-XXI**, fig.

**Augier** (L.). — Fers à hosties de Sarran (Landes), de Monsempron (Lot-et-Garonne), de Castandet (Landes), d'Artisac (Gers) et de Coutras. XIV, XXI-XXII.

— Pierre commémorative du fort du Chapus. XIV, XLII-XLIII.

— Fer à hosties de Garçin (Landes). XIV, LXV.

— Inscription de François Thévenin à Saintes, estampage de fers à hosties, etc. XIV, LXV-LXVII-LXXIX.

— Fer à hosties de Saint-Germain-du-Seudre (Charente-Inférieure). XV, XXII.

— Inscription de la cloche de Muret, annexe de Saugnac (Landes). IX, 69, procès-verbaux.

— Notes diverses sur Sadirac. IX, 71, procès-verbaux.

— Superstitions landaises. IX, 76, procès-verbaux.

— Deux dalmatiques armoriées. XII, LXXVI.

**Barckhausen** (H.). — Note sur le texte et l'origine des statuts primitifs de la commune de Bordeaux. XIII, 60-65.

**Piganeau** (E.). — Excursion à Pauillac, le Château-Lafite et Vertheuil. XVI, XXXI-XXXII.

— Carte historique et géographique de l'ancienne juridiction de Saint-Émilion. XVI, LI-LIII.

— Saint Émilion et son culte. XVI, LXXXI-CXI, 1 pl.

— Essai de répertoire archéologique du département de la Gironde. XXII, 1-28, 65-114, 129-154.

**Royer** (Abbé). — Le quartier de la bombe. XXXIX, XLIV.

— Margelles sculptées, à Talence. XXXIX, XLIV.

**X...** — Les fouilles de Timgad. XX, XXXVI-XLI.

— Les ruines d'Alep. XX, XLIII.

— La collection de céramique japonaise de M. Grandidier au Louvre. XX, XLVII-XLIX.

# TABLE DES MATIÈRES

◇◇◇◇ BORDEAUX ◇◇◇◇
IMPRIMERIE CADORET
17, RUE POQUELIN-MOLIÈRE, 17

## COMPTE RENDU DES TRAVAUX

## 1922-1923

---

L'année 1922 a vu se produire un événement qui, s'il a été rapide, n'en a pas moins eu pour nous une portée considérable : la visite de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Léon Bérard, au Musée du Vieux Bordeaux.

Pour la première fois depuis sa fondation, la Société Archéologique recevait chez elle un membre du gouvernement, son chef direct. C'était, quoi qu'on en dise, la consécration d'un demi-siècle d'études et de travaux, mais aussi d'efforts et de persévérance.

Nous pouvons nous réjouir de ce résultat en y associant tous nos collègues, et notamment ceux de la première heure, comme Sansas, Drouyn, Lalanne, Delpit, Braquehaye, car ce sont eux qui, dès le premier moment, nous ont marqué la route que nous avons depuis si allègrement poursuivie.

1923 a été et restera l'année du Cinquantenaire. Vous avez tous à l'esprit le souvenir de ces fêtes qui ont pu se dérouler sans aucun incident, et notre programme était si bien composé que nous avons vu depuis plusieurs sociétés l'adopter sans modification notable. Grâce à son compte rendu spécial, vous en conserverez un durable témoignage.

Avertis un peu tard, nous n'avons pu figurer comme nous l'aurions souhaité au Congrès de l'Association française pour l'Avancement des Sciences. Mais notre collaboration n'en est pas moins marquée par la rédaction du programme de la section archéologique et par des communications de plusieurs de nos collègues, notamment MM. Daleau et Labrie, à la section préhistorique.

Nous nous sommes associés à la protestation de la Société pour la Sauvegarde de l'Art français contre les déprédations de certains naufrageurs de nos richesses artistiques anciennes, et nous savons, de bonne part, que cette protestation a reçu le meilleur accueil du Ministre de l'Instruction publique.

Nous avons aussi obtenu cette année un succès très net dans les hautes sphères officielles, car c'est sur notre demande qu'a été formulé le classement de l'église Saint-Rémy. C'est là un résultat dont nous pouvons être fiers. Il montre aussi l'utilité des amateurs compétents et dévoués et doit être pour nous un précieux encouragement.

Félicitons-nous aussi des distinctions conférées à nos membres, car les palmes d'officier de l'Instruction publique données à MM. Rambié, Bontemps, Ferbos et Corbineau ne pouvaient être mieux placées qu'à nos quatre excellents amis.

Pour remplir ma tâche avec exactitude, je dois vous rappeler ici l'agréable excursion faite à Montcaret. Vous avez pu admirer à loisir les fouilles faites par M. Tauziac et par M. Morin au Canet de Pineuilh. Vous avez constaté l'importance de ces fouilles et

participé à la somptueuse réception que M. Guillier-Dauban nous avait réservée au Graveron.

Nous lui exprimons encore une fois notre gratitude en y joignant M. Conil qui s'était chargé de régler les détails de ce voyage.

Les séances ont été comme toujours copieusement remplies par des travaux d'une sérieuse érudition et d'un intérêt réel.

M. de Mensignac a ouvert pour nous les trésors des notes qu'il avait recueillies depuis de longues années, et qu'il nous a communiquées sous le titre général d'Us et Coutumes du Bordeaux d'autrefois. Je n'essaierai pas d'établir un classement entre ces diverses productions, car elles sont toutes sérieusement établies; qu'il parle de l'inhumation des enfants mort-nés, du chômage partiel dans certains métiers du Vieux Bordeaux, de l'emploi comme amulettes préservatrices contre les maladies et accidents des petits instruments et outils préhistoriques, de la cloche du ban communal, de la première horloge jurandale ou du beffroi de Bordeaux, sa documentation est toujours abondante et précise.

M. Nicolaï nous a présenté trois documents inédits relatifs à l'ancien pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle, et notre curiosité a été excitée par la bonne conservation de ces reliques.

Il a également commencé à nous lire le fruit de ses recherches vraiment surprenantes sur les anciens céramistes bordelais et sur la collaboration que Boudon de Saint-Amans a apportée à notre industriel local David Johnston.

M. Bardié s'est attaché à rechercher les origines d'un ancien hôtel particulier aménagé par le riche négociant

Ravezies et nous en a fait une description aussi complète que précise.

Il nous a lu aussi ses impressions sur quelques Musées régionaux et montré l'intérêt qui s'attache à ces établissements.

Le même a fait revivre quelques instants sous nos yeux le bon peintre d'histoire, l'archéologue averti qu'était notre ancien collègue M. Alcide Girault.

M. le docteur Peyneau nous a présenté dans diverses séances les résultats des si curieuses et si importantes fouilles qu'il a entreprises à Mios et dans les trois stations principales qu'il a déblayées; les renseignements qu'il a recueillis jettent un jour nouveau sur la civilisation primitive de cette région.

M. Corbineau nous a exposé en plusieurs parties un savant ouvrage sur Lussac et l'abbaye de Faize; les fouilles qu'il a pu faire, les enquêtes sur place et les dépouillements d'archives lui ont servi à préparer un travail d'une importance et d'un intérêt réels.

M. Daleau nous a narré les découvertes qu'il a faites dans une grotte située sur sa propriété de l'Abbaye et qui lui ont permis de l'ajouter aux stations magdaléniennes déjà connues, et nous a présenté un curieux silex de Pair non-Pair qui offre des particularités remarquables.

M. Ricaud, que les problèmes historiques locaux ne laissent pas indifférent, nous a initiés à ses recherches sur la disparition des cimetières paroissiaux. Il y a là un champ inexploré que sa sagacité va peu à peu exploiter.

M. l'abbé Darley a développé devant nous la question du Fort de Saint-Seurin et vous avez pu vous rendre compte de la puissance des arguments de notre collègue aussi savant que modeste.

M. l'abbé Labrie nous a relaté des notes très développées sur les différentes villas gallo-romaines des environs de Rions, notamment à la Villa-Major et à Pascaud.

M. Rambié nous a soumis différents objets céramiques trouvés au cours des récentes fouilles de la Bourse Maritime.

M. Charbonneau a communiqué quelques ornements et pièces en bronze trouvés autrefois à La Tourasse, près Aiguillon, et soigneusement conservés depuis par l'inventeur.

M. Bastide, que les questions numismatiques passionnent très justement, nous a montré plusieurs méreaux protestants des églises occidentales, pièces peu communes.

Je n'aurai garde d'oublier le lot si intéressant de photographies d'un Bordeaux que nous n'avons pas connu et qui nous a été révélé grâce à M. Brouillaud, et les pièces gauloises et romaines fort rares et un mortier en bronze que nous a soumis M. le docteur Boudreau.

M. Coudol, qui avec une patience remarquable augmente toujours sa collection, nous a présenté un rarissime poignard en bronze dragué dans la Garonne; deux belles poires à poudre d'un travail artistique merveilleux, et un curieux bâton à feu, ancêtre de notre fusil de guerre, qui a le double mérite d'être fort rare et d'avoir été retiré de notre Garonne; une délicate trousse à secret du XVI[e] siècle et quelques objets préhistoriques trouvés au Gurp dont l'ensemble est venu enrichir sa collection.

M. le docteur Boudreau nous a montré une ancienne marque pour étoffes.

M. Grenier nous a soumis une jolie pièce d'or wisigothique trouvée au Fleix.

M. Bastide un gracieux bracelet en verre découvert à Baalbeck.

Nous avons enfin eu la bonne fortune de pouvoir suivre le dégagement d'une ancienne construction gallo-romaine trouvée place de la Comédie et vous avez longuement commenté le plan si curieux qu'en avait dressé M. Doucet.

Tout cela joint aux présentations d'objets anciens faites par MM. Malvesin, Bastide, Coudol, Trial, docteur Boudreau et Mariaud a copieusement rempli nos séances et alimenté nos ordres du jour.

Je ne vous parlerai pas de la situation financière, notre trésorier vous présentera son budget dans la réunion prochaine, il est à flot, c'est tout dire.

Seul le Bulletin nous cause quelque souci. Nous le voudrions copieux, mais là une question paralyse notre volonté; il ne faut pas oublier, en effet, que les prix d'avant-guerre ont quadruplé et qu'aucun chapitre des encaissements n'a doublé, l'équilibre est donc impossible.

Nous nous efforcerons de lui maintenir son intérêt.

Pour terminer, Messieurs, nous causerons du Musée, vous avez pu voir l'empressement toujours soutenu avec lequel le public vient le visiter. Vous savez aussi que la courbe de son développement est constante; grâce à la fondation Fourché son avenir est maintenant assuré. Un chapitre de son budget : acquisitions, pourra être plus largement doté. Cela réjouira sa commission de surveillance et ses amis, c'est-à-dire nous tous.

Vous vous rappelez, Messieurs, la réponse de notre compatriote de Silva, le médecin de Louis XV, lorsque le roi lui demanda pourquoi il n'avait jamais fait con-

naître son lieu de naissance : Sire, dit-il, je n'aime pas à me flatter.

La Société Archéologique non plus n'aime pas à se flatter et il a fallu la visite d'un ministre aussi distingué que M. Léon Bérard pour lui faire admettre qu'elle était maintenant une grande personne et que son petit Musée du Vieux Bordeaux était devenu un beau garçon qui faisait bonne figure dans le monde.

*Le Secrétaire général,*
M. Charrol.

## EXCURSION A MONTCARET

**2 juillet 1922.**

Notre première halte fut à Montcaret. Des amis nous y accueillent et, en tête, M. Tauziac qui va devenir notre cicerone. Il fait une radieuse journée d'été et nous nous dirigeons par groupes vers le lieu des fouilles nouvelles. Chemin faisant, M. Tauziac nous met au courant de l'incompréhensible indifférence, confinant à l'hostilité, d'une municipalité qui n'a pas encore compris que si le seul souci de la conservation de vestiges d'une aussi haute antiquité eût dû suffire à l'amener à un concours sans réserves, un intérêt bien compris des intérêts généraux de la commune le lui commandait. Et nous serions heureux si nous pouvions être compris et entendus.

Par ce temps de tourisme, Montcaret pourrait devenir un lieu aussi fréquenté que Saint-Émilion si l'on procédait à un aménagement rationnel de ces ruines et de ces substructions où les mosaïques entretenues et protégées prendraient toute leur valeur. Il y a là, au-devant même de l'église paroissiale, tout un ensemble archéologique du plus haut intérêt que nos sociétés savantes de Bordeaux, du Périgord, de la Charente, et aussi les guides et cartes du Touring-Club, ne manqueraient pas de signaler.

La physionomie de ce charmant village en serait changée du tout au tout. Déjà, lorsqu'il n'y avait à visiter que sa si vieille église, à contempler au fond d'un lavoir public, que l'on asséchait lorsque nous y

venions, un beau morceau de mosaïque, de ci de là, dans le bourg, quelques délicats chapiteaux gallo-romains en marbre blanc, utilisés dans l'encadrement des portes, Montcaret arrêtait les archéologues. Aujourd'hui, grâce aux fouilles de M. Tauziac, c'est tout un monument qui se révèle, basilique ou villa, et qui ne demanderait qu'à émerger des profondeurs du sol. Mais dans l'étroit espace où l'inventeur est confiné, faute d'enlever les terres, on comble aujourd'hui ce que l'on avait mis hier à nu ; sans compter que les substructions s'étendent bien au delà de ce périmètre, franchissant des chemins d'un facile déplacement. Impossible donc de dresser un plan d'ensemble quant à présent. Et cependant il s'y attache un intérêt tout particulier. Des aménagements intérieurs de pièces, qui toutes étaient pavées en mosaïque, ont été mis à jour; non seulement les mosaïques sont d'un joli dessin et d'une bonne conservation, mais encore le long des murailles s'aperçoivent encore et courent nettement les conduits de brique et de ciment qui, de l'hypocauste, assuraient un chauffage central que les Romains avaient su aménager bien avant nous.

Ces substructions et ces mosaïques s'étendent bien au delà, mais jusqu'à nouvel ordre, il y a *veto*. A l'examen, il apparaît que cet édifice s'est lui-même élevé sur les ruines d'une construction antérieure; il y a substructions sur substructions; j'ai encore présente à ma mémoire une sorte de rotonde ou abside semi-circulaire qui est établie sur d'anciennes fondations dont elle n'épouse pas les contours. Un déblaiement complet s'impose et à la place du vacant qui se trouve au-devant de l'église, on pourrait, au moyen de murettes de soutènement et d'escaliers, présenter aux curieux un ensemble archéologique, assez analogue à celui que

l'on a obtenu par le déblaiement des ruines d'Andernos, quoique plus en contre-bas.

Alors apparaîtrait la série des mosaïques. Nous serions heureux si la municipalité de Montcaret se décidait à placer les fouilles sous ses auspices; bien des concours lui viendraient alors, y compris celui du ministère des Beaux-Arts qui a encouragé récemment les fouilles si proches du Canet. En attendant, l'on ne peut que féliciter M. Tauziac de sa persévérance, de sa sagacité et du résultat heureux de ses fouilles que nous suivrons dans l'avenir avec le plus vif intérêt.

Nous allons ensuite revoir ce qui reste du donjon de Lamothe-Montravel et le splendide panorama qui se développe à ses pieds, puis, de là, par des sentes ombragées, nous gagnons un site où la roche affleure à chaque pas, où les chênes deviennent majestueux comme pour mieux encadrer d'ombre et de mystère cette fraîche Source des Fées. Et, de fait, il n'y manque que la Naïade; sans doute, s'est-elle enfuie à notre approche, telle Galathée. Une eau limpide et murmurante sourd d'une anfractuosité du roc, se répand en cascatelles, et va se perdre dans les prés. Les mousses feutrées invitent au repos; nous prolongeons notre halte durant que les photographes opèrent. La Source des Fées alimenta jadis le Montcaret antique; on a retrouvé, par endroits, la canalisation qui y conduisait les eaux. Encore un beau site à signaler et à conserver.

Tout proche est un modeste hameau dont les masures, vieilles de plusieurs siècles, devaient dépendre de l'ancien logis autour duquel elles sont groupées et qui a certainement dû être manoir ou maison noble; on nous en montre obligeamment les cheminées anciennes. De retour au bourg de Montcaret, visite à l'église dont M. le Curé nous fait les honneurs, puis à la collection

préhistorique et gallo-romaine de M. Tauziac qui nous retient jusqu'à l'heure du déjeuner. Un petit accident avait cependant failli arriver à l'un de nous; notre aimable collègue, M. Ferbos, intervint avisément au moment où, sans y prendre garde, il allait buter du pied contre une petite cuillère gallo-romaine spatulée qui se trouvait gisante à même le chemin que nous suivions. Il la confisqua à ma barbe, ce qui ne laissa pas de provoquer une compétition d'un ordre juridique particulièrement délicat : l'un prétendant l'avoir vue le premier et l'autre invoquant l'adage : En fait de meubles possession vaut titre. Un arbitrage devenait nécessaire; on invoqua le précédent fameux de l'*Huître et des plaideurs*. Le prononcé de la sentence fut remis à quinzaine; elle fut rendue inutile par le don aussi généreux que spontané qu'en fit M. Ferbos à nos collections du Musée du vieux Bordeaux qui conserve tout au moins ce souvenir de notre dernière excursion à Montcaret.

Est-il besoin d'ajouter que le déjeuner qui nous y avait réunis fut copieux, joyeux, assaisonné d'esprit, et du meilleur, et qu'au champagne un toast accueilli par des applaudissements unanimes fut porté, en l'honneur de l'Archéologie, à celui dont nous allions nous séparer, à M. Tauziac, notre aimable guide tout au long de cette belle matinée, au fouilleur heureux de Montcaret, au succès de ses campagnes futures!

Et nous gagnons Sainte-Foy-la-Grande; le séjour y fut quelque peu écourté car notre programme chargé comportait encore une randonnée aux fouilles du *Caret* et des *Chapellans* où nous devions retrouver notre collègue M. Conil. Ce ne fut point toutefois sans avoir pris le temps de visiter jusqu'aux combles l'ancienne *Commanderie des Templiers* de Sainte-Foy, grâce à l'amabilité de ses propriétaires actuels. Il est

douteux que ce vieux logis soit jamais restauré comme il conviendrait; la ruine le menace d'un peu partout; ses dispositions intérieures masquent le dispositif d'autrefois. Ce qui subsiste est encore intéressant.

Breaks et omnibus nous reprennent pour nous déposer à 2 kilomètres de là environ, sur les bords mêmes de la Dordogne, à la hauteur de la villa gallo-romaine du *Canet* qui se trouve sur l'autre rive. Des passeurs nous embarquent dans leurs bachots et leur perche habilement maniée nous permet d'atterrir sans encombre au pied même du *Canet*.

Nous y sommes accueillis par les propriétaires de la villa, auxquels se sont joints M. Conil et son beau-père, M. le capitaine de frégate en retraite Ch. Guillier-Dauban. Nous voici donc à nouveau en milieu ami.

C'est dans le bouleversement total d'un petit parc qui avait dû être délicieux et que son propriétaire, M. Ducoup, a généreusement consenti à sacrifier pour permettre la fouille — exemple bien rare et digne d'être signalé — que nous allons voir apparaître les substructions et les mosaïques du Canet, dont notre collègue, M. Conil, a relevé un plan aussi exact que complet. Tout est en tranchées d'environ 2 mètres de profondeur moyenne. Les substructions en moellons sont semblables à celles de Montcaret; même parenté pour les mosaïques dont le dessin a été relevé. La ruine a encore passé par là à l'époque des invasions, car des tombes avec parois de moellons ont été creusées dans la mosaïque même, qui peuvent être rapportées à l'époque franque. Quelques-unes sont des sépultures d'enfants. On y a trouvé de nombreux objets, des poteries, des bracelets, des anneaux ou bagues de bronze, d'argent et d'or, des fibules, des agrafes de bronze, des perles, des monnaies, etc., attestant la

superposition du franc et du mérovingien sur le gallo-romain. Quelques-uns de ces objets, parmi les plus intéressants, nous ont été présentés sur les lieux. Les fouilles du Canet, auxquelles le ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts s'est intéressé, seront continuées. M. Formigé, architecte et membre de la Commission supérieure des Monuments historiques, est, du reste, venu sur les lieux pour se rendre compte de l'importance de la découverte.

La Dordogne repassée, notre troupe se reforme pour gagner, à 300 mètres environ de là, le manoir du Graveron, dont M. Guillier-Dauban, assisté de M. et de Mme Conil, va nous faire les honneurs. Les douves franchies, nous nous trouvons réunis à l'entrée de cet élégant logis noble du xve siècle, remis en état par son possesseur avec un goût parfait.

Son intérieur nous procure autant de surprise que d'émerveillement; c'est dans un véritable petit Musée de Cluny que nous pénétrons. Les vitrines regorgent de pièces de ferronnerie ancienne, de faïences, de verreries, les murs sont couverts de toiles de prix, de gravures, d'estampes rares; le mobilier est à l'avenant; le breton y domine car le maître de céans est un Breton bretonnant de pure souche. Et l'on voit bien que tout le temps que la mer ne lui a point pris, il l'a consacré à l'archéologie et à la collection. Aussi intéressant qu'aimable, M. Guillier-Dauban nous a tous conquis par sa rondeur et sa bonhomie de vieux marin qui, ayant fortement bourlingué, a beaucoup vu et beaucoup retenu. Mais quand il consentit à nous faire pénétrer dans son immense salle à manger, l'ancienne salle de parement du manoir sans doute, jusque-là rigoureusement consignée, ce fut pour nous inviter à prendre place autour d'une immense table enrichie de

cristaux scintillants, mais surtout couverte de friandises, que dominait la masse imposante de superbes galettes bretonnes. Tant d'amabilité était certes bien faite pour nous confondre; aussi dans ce décor présenté avec un art et un goût exquis, le ministre de la parole de notre troupe n'eut-il point de mérite à trouver des accents vrais pour féliciter et remercier M. Guillier-Dauban, notre collègue M. Conil et particulièrement Mme Conil, dont la grâce exquise et la distinction avaient ajouté au charme de cette réception du Graveron dont chacun de nous devait emporter un inoubliable souvenir.

Entre temps, M. Conil nous avait conduits à ses fouilles personnelle des Chapellans, sur le domaine du Graveron d'où émergent petit á petit tous ces objets d'usage domestique communs à toutes ces stations, débris de poterie de toutes formes et de terres diverses. Il en était aux débuts de sa fouille. De toutes ces découvertes, il ressort de façon certaine qu'à l'époque gallo-romaine la vallée de la Dordogne était fort peuplée, que les grands domaines y abondaient et que nos centres ruraux actuels ne doivent pas sensiblement s'être éloignés des centres anciens, lorsque même ils ne se sont pas directement superposés sur eux.

Excursion à tous points de vue charmante, favorisée par un temps superbe, et dont l'organisation, due, comme toujours, à notre dévoué secrétaire général M. Marcel Charrol, avait été réglée d'une manière impeccable.

Alexandre Nicolaï.

# L'ANCIEN COUVENT DES CARMES DÉCHAUX AUX CHARTRONS ET LES FOUILLES DE LA PLACE LAINÉ EN 1921

(Planche II)

Par P. RAMBIÉ.

Au début de l'année 1920, la Chambre de Commerce, obligée, pour l'extension ou l'installation de nouveaux services, d'envisager le déplacement des bureaux de MM. les Courtiers d'assurances maritimes et des logements affectés à certains de ses agents, dans le Palais de la Bourse, se préoccupait de faire édifier, en un point de Bordeaux, suffisamment rapproché du centre des affaires, un bâtiment spécial principalement réservé au Commerce maritime.

Ses vues se portèrent sur l'emplacement portant le nom de place Laîné et qui est situé au-devant de l'Entrepôt réel des Douanes, au carrefour formé par la rue Ferrère, le cours du Pavé-des-Chartrons, et la chaussée des quais.

Le 31 janvier 1920, la Chambre de Commerce demandait au maire de Bordeaux si la Ville serait disposée à lui céder une partie de cette place. Elle indiquait, en substance, qu'il s'agissait d'élever, sur l'emplacement choisi, un bâtiment d'aspect monumental, reproduisant, dans ses lignes principales comme dans quelques-uns de ses détails, le pavillon central de la place de la Bourse (ancienne place Royale, à Bordeaux).

Le Conseil d'administration de la Ville admettait le principe de cette requête et, après des négociations

dont il serait sans intérêt de retracer le détail, le Conseil municipal de Bordeaux, par sa délibération du 18 octobre 1920, décidait la cession, à la Chambre de Commerce, d'une partie du sol de la place Laîné, représentant 1 142 mètres carrés 5958, au prix unitaire de 100 francs le mètre carré.

Un arrêté du 26 janvier 1921 de M. le Préfet de la Gironde approuvait le déclassement ainsi que la cession de cette partie de la place. Enfin, l'acte notarié de cession et le paiement du prix avaient lieu devant M. Duhau, notaire, le 22 mars 1921.

L'emplacement cédé occupe une façade de 25 mètres dans l'alignement rue Ferrère; de 39m03 dans l'alignement du Pavé-des-Chartrons, et de 29 mètres parallèlement à la façade du quai, mais à 10 mètres en arrière de l'alignement des maisons des deux côtés de la place.

Les travaux commencèrent au début d'avril 1921.

Les fouilles destinées à l'établissement des fondations et au battage des pieux sur lesquels seraient édifiées les parties essentielles du monument ne devant pas être poussées profondément, il n'y avait pas lieu d'espérer mettre à jour des objets d'une origine antique. En fait, à part quelques menues monnaies de cuivre du XVIIIe siècle et quelques objets sans valeur intrinsèque, aucune trouvaille particulièrement digne de retenir l'attention n'a été faite.

La présente communication n'a donc aucunement un objet sensationnel. Peut-être cependant mérite-t-elle à certains égards de retenir quelques instants l'attention.

En effet, au cours des fouilles et à une profondeur moyenne de 1 mètre à 1m10 au-dessous du niveau actuel de la place, l'enlèvement des terres a permis de découvrir :

Du côté de la rue Ferrère, deux caves voûtées assez vastes. L'une de ces caves possédait un escalier d'accès, avec marches de pierre dure bien taillées et peu usées ayant une longueur d'environ 1 mètre, puis, à côté, des caveaux et des couloirs. Plus au centre, à peu près dans l'axe de l'Entrepôt Laîné, les soubassements d'un mur construit en matériaux de choix, moellons et chaux. A 6m50 au delà, vers le cours du Pavé-des-Chartrons, était placé un autre mur parallèle, puis de nouvelles voûtes, mais celles-là correspondant à des fosses d'aisances assez rapprochées. D'autres murs, moins importants, étaient perpendiculaires aux premiers. Dans les fosses, qu'il a fallu vidanger, ont été trouvés quelques objets mobiliers.

Un plan a été dressé pour déterminer la direction générale de ces substructions assez difficiles à définir. La disposition des voûtes en cintre légèrement surbaissé, la profondeur qu'elles occupent par rapport au niveau du sol ne permettent pas de leur attribuer une origine très antérieure au XVII^e siècle.

Quoi qu'il en soit, la question est de savoir s'il est possible de déterminer la nature et l'importance des bâtiments dont ces quelques restes constituent les murailles.

Il y a quelques années, notre collègue M. Pierre Pelain faisait don au Musée du Vieux Bordeaux d'un plan non daté, mais fort intéressant pour l'étude des extensions de Bordeaux au XVIII^e siècle, et qui peut être situé vers 1780.

Ce plan comprend le Château-Trompette et ses « alentours » entre la place de la Bourse et le cours du Pavé-des-Chartrons. Il donne des points de repère précieux : le cours du Pavé des-Chartrons jusqu'à son débouché sur le quai, et le bâtiment d'angle (maison

Fenwick ou édifice antérieur occupant le même emplacement).

Au-devant, la cale du Roy (cale Fenwick) et sur la partie constituant ce qu'on peut appeler la « zone militaire », les glacis de la forteresse, à l'emplacement occupé par la place Laîné et les Entrepôts Laîné et Vauban, tout un ensemble de constructions que la légende du plan désigne comme des échoppes en bois, puis des dépôts de marchandises, bois de charpente et futailles. Ce qui conduit à constater, incidemment, que ce coin de Bordeaux, où commençait le quartier des Chartrons et ses « chays », était, dès le XVIII^e siècle, un lieu d'élection pour le dépôt des marchandises.

Ces « échoppes en bois » n'eussent certainement pas exigé pour leur édification les murs épais, les caves voûtées soigneusement construites dont les fouilles actuelles viennent de révéler l'existence. On est donc amené à conclure que ces bâtiments légers, faciles à enlever comme il convient à toute construction édifiée en zone militaire, remplaçaient des constructions plus importantes, supprimées, rasées antérieurement lors des extensions successives du Château.

Cette hypothèse deviendra peut-être une certitude si l'on veut bien serrer de près le problème et rechercher quels pouvaient être les occupants des bâtiments dont il s'agit au moment où ils furent démolis.

*
* *

Dans son *Histoire du cardinal de Sourdis*, page 538, Ravenez dit que le cardinal emprunta 30.000 livres et acheta, sur le quai des Chartrons, la maison d'un nommé Bissouze, qu'il donna aux Carmes. La croix de prise de possession fut plantée le 6 juillet 1626. Ce fut une solennité imposante.

Si l'on jette les yeux sur l'album publié par la Société des Archives historiques et qui renferme les curieux dessins de Van der Heym, on remarquera, en effet, cette croix indiquée au-devant du couvent des Carmes, notamment planches II, XII et XVII.

Les planches II, XII, XIV, XV de l'album donnent, à des échelles différentes et sous divers aspects, les bâtiments des Carmes qui étaient, c'est là un point essentiel à noter, les seuls édifices construits au devant des murailles du Château, au confluent du ruisseau de l'Audège et de la Garonne.

Les moines surent transformer le bâtiment qui leur était ainsi alloué ou tout au moins, ainsi qu'on va le voir, y apporter des extensions singulièrement importantes. Mais ils n'en jouirent pas longtemps. A trente neuf ans de là, de grands travaux de dégagement et d'extension du Château Trompette étaient décidés. Un arrêt du Conseil du Roy du 14 août 1665 ordonnait l'expropriation et la démolition du couvent des Carmes Déchaux, démolition qui eut lieu vers 1667.

Mais, auparavant, les bons pères avaient plaidé et demandé une indemnité que les juges royaux fixèrent à 100.000 francs.

Un très intéressant document, publié par la *Revue historique de Bordeaux,* montre, dans le détail, ce qu'était, au moment de sa démolition, le vaste ensemble de bâtiments et d'échoppes qui s'étendait entre les premières maisons du quartier des Chartrons et les murailles de la vieille forteresse.

Il s'agit d'une vue cavalière du premier couvent des Carmes, aux Chartrons, dressée par le peintre Leblond de Latour (*Revue historique*, janvier-février 1915). M. Courteault publiait à cette occasion une notice à laquelle on ne saurait mieux faire que de se rapporter.

La partie principale du couvent doit se trouver en dehors des fouilles actuelles, dans la partie antérieure de la place et peut-être sous la chaussée du quai.

Les murs, à l'écartement de 6m50, qui sont figurés sur le plan des fouilles actuelles, correspondent à peu près exactement à la dimension indiquée (20 pieds) pour le bâtiment contigu au couvent. Les fosses d'aisances sont plus au nord, vers la partie intérieure de la deuxième cour, probablement près des cuisines.

Le caractère évidemment monastique des pièces retirées des latrines : écuelles, gobelets à boire, pichets, encriers, sandales, montre que les cuisiniers d'autrefois, comme ceux d'aujourd'hui, n'étaient guère ménagers de vaisselle et se débarrassaient facilement de celle qui les gênait.

Un simple rapprochement de la vue cavalière publiée par la *Revue historique de Bordeaux* et du plan des substructions découvertes lors des fouilles récentes effectuées place Lainé (1) donne de sérieuses raisons de penser que la nouvelle Bourse Maritime est édifiée, pour partie, sur l'emplacement du Couvent des Carmes Déchaux.

## ANNEXES

### Requête des Carmes Déchaux a l'archevêque de Bordeaux

*pour obtenir le droit de célébrer leurs offices religieux dans l'ancienne chapelle des Chartreux dite des Étrangers* (2) (*Archives dép. de la Gironde,* G 620, orig. Pap.).

A Monseigneur de Béthune, archevesque de Bourdeaux et primat d'Aquitaine, fondateur (3) et patron du couvent des religieux Carmes deschaussés scitué au lieu des Chartrons lez Bourdeaux.

---

(1) Plan dont nous donnons un extrait (pl. II).

(2) Cette date résulte de l'ordonnance de 1668 reproduite plus loin.

(3) Les Carmes continuèrent à tous les archevêques de Bordeaux le titre de « fondateur » qu'ils avaient reconnu en 1626 à Mgr François de Sourdis.

Supplient humblement le prieur et autres religieux conventuelz de vostre couvent des Carmes deschaussez et vous représentent, Monseigneur, qu'il est notoire, et vostre Grandeur qui a connoissance de toutes choses ne l'ignore pas, que les officiers des fortifications du Chasteau-Trompette menacent les supplians de la dernière destruction de leur couvent sans qu'ils puissent obtenir un délay pour se loger ailleurs, moins encore pour trouver une esglise pour le service divin suivant leurs fonctions régulières. Dans ceste nécessité fondée sur une force majeure, ilz ont recours à votre Grandeur pour la supplier de leur assigner quelque esglise ou chapelle commode, par forme d'emprunt et sans tirer à conséquence, pour satisfaire à leurs exercices réguliers...

Ravenez, *Histoire du cardinal de Sourdis* (p. 538).

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Le cardinal de Sourdis emprunta 30.000 livres et acheta, sur le quai des Chartrons, la maison d'un nommé Bissouze, qu'il donna aux Carmes.

La Croix de prise de possession fut plantée le 6 juillet 1626. Ce fut une solennité imposante.

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Alfred Leroux, *Origine historique des paroisses Saint-Louis, Saint-Martial et Saint-Rémi de Bordeaux* (p. 226 et suiv.).

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

Les grands travaux de dégagement et d'agrandissement du Château-Trompette, qui furent projetés en 1665 et bientôt commencés, amenèrent, dans l'état de choses que nous venons de constater, toutes sortes de changements temporaires...

(Les Petits Carmes ou Carmes Déchaux de Bordeaux), lorsqu'ils s'établirent aux Chartrons, en 1626, dans une maison que leur donna le cardinal François de Sourdis, sur le quai, au confluent de l'Audège et de la Garonne, ils entr'ouvrirent eux aussi leur chapelle aux fidèles du dehors...

En 1667, ils furent contraints, pour les motifs que nous avons énoncés précédemment, d'abandonner momentanément leur couvent et leur chapelle du bord du fleuve, d'habiter dans des maisons séculières et de célébrer leurs offices dans la petite chapelle des Chartrons.

# LA CATHÉDRALE SAINT-ANDRÉ

## NOTICE SUR LES VOÛTES DE CETTE ÉGLISE

**Par A. BONTEMPS.**

---

Je n'ai pas la prétention de vous apprendre, mes chers Collègues, que la construction primitive de Saint-André date de la seconde moitié du XI$^e$ siècle ; elle fut consacrée par le pape Urbain en 1096.

De la construction de cette époque, il ne demeure aujourd'hui, que le bas de la nef faces nord et sud. Encore faut-il, pour se faire une exacte idée de cette première construction, faire abstraction des piliers placés devant les niches au XIII$^e$ siècle, divisant les travées primitives en deux parties.

Nous avons la certitude que le haut de la nef était achevé au XI$^e$ siècle, grâce au témoignage fourni par de nombreuses pierres décorées trouvées dans les fouilles faites lors de la construction des nouvelles sacristies sur la face sud, et qu'il est facile d'interroger au Musée Lapidaire où elles ont été déposées.

La nef de cette église était primitivement divisée en quatre travées : une petite près la façade ouest, trois grandes allant jusqu'aux bras du transept. L'écartement de ces travées, d'axe en axe des piliers, est de 17$^m$50; la largeur de la nef aux parements intérieurs des façades est de 18 mètres, soit des travées à peu près carrées.

Cette surface à voûter, à une époque de début, a dû

sérieusement troubler le constructeur de cet édifice.

Un archéologue, qui s'est occupé de ces voûtes, dit ceci : « La disposition primitive de la nef actuelle doit être étudiée dans les travées occidentales. Une particularité y est surtout frappante : c'est le plan triangulaire des piliers, lequel suppose des voûtes, et, comme preuves à l'appui, il indique dans deux dessins la façon dont ces voûtes étaient conçues. »

Malheureusement pour cette savante restitution, les piliers, disposés pour recevoir les arcs, se sont arrêtés au niveau de la première galerie et ont été continués au-dessus d'une façon toute différente.

A l'église de Saint-Macaire, construite dans le siècle suivant, des piliers furent bien disposés dans le même ordre, mais en connaissance du but à atteindre. Les colonnes arrivent à la naissance des arcs, sans interruption, recevant franchement les doubleaux, les diagonaux et les formerets. Il est vrai que les travées de cette nef ne sont plus que de $10^{m}30$ sur $10^{m}60$.

Les voûtes de Saint-André, exécutées comme il est dit plus haut, avec des arcs diagonaux de 22 à 23 mètres de diamètre et des doubleaux de 15 mètres d'ouverture, auraient, à l'enlèvement des cintres, établis pour leur construction, jeté les façades à terre.

Les murs et contreforts, trop faibles, n'auraient pu résister à une pareille pression, et comme exemple, malgré la réduction de moitié de chaque travée, nous avons vu les voûtes des XIII^e^, XIV^e^ et XVI^e^ siècles tomber, faute de points assez résistants pour lutter contre les poussées.

Le constructeur primitif, étant donné les dimensions des travées carrées, n'a pu songer à faire des voûtes sur diagonaux. Son idée dut être d'établir des coupoles. En effet, des travées ainsi préparées, avec

contreforts extérieurs et intermédiaires, des niches à l'intérieur sous la galerie, toutes dispositions qui sont celles de notre église, correspondent bien à un plan tel que nous le retrouvons dans les édifices importants avec coupoles.

Les piliers sur la galerie, avec de grosses colonnes sur leurs faces latérales, un large parement droit sur la face regardant la nef, les arêtes garnies de tores, ou bien, comme à Saint-Pierre d'Angoulême, des colonnes accolées pour doubler l'arc doubleau, attestent suffisamment cette conception.

Cette disposition, d'ailleurs, permettait d'établir une coupole de 15 à 16 mètres de diamètre (1).

Mais là encore, de grandes difficultés étaient à surmonter, les murs et contreforts n'offraient pas la résistance voulue.

En effet, voyons les exemples de cette époque.

Les coupoles de l'église de Saint-Émilion ont 9 mètres de diamètre; les murs, arcs et contreforts donnent une butée de 2m25.

A Saint-Front de Périgueux, pour 8 mètres de diamètre correspond une butée de 3m50.

A Fontevrault, c'est 5 mètres de butée pour des coupoles de 10 mètres.

A Saint-Pierre d'Angoulême, c'est 4 mètres de butée pour 10m50 de diamètre.

A Saint-André, nous avons 3 mètres de butée pour des coupoles de 16 mètres; il ne vous échappera pas,

(1) M. de Lasteyrie, dans une visite en avril 1903, indiqua, avec sa compétence indiscutable, que les piliers du XIe siècle n'avaient pu être bâtis que pour soutenir des coupoles, lesquelles peut-être n'avaient jamais été construites, mais qui, certainement, avaient été projetées (1er fascicule du XXIVe volume du *Bulletin de la Société Archéologique*).

mes chers Collègues, que cette résistance, comparée aux exemples ci-dessus, eût été manifestement insuffisante.

Cette église a donc été vraisemblablement commencée avec l'idée vague de la terminer d'une certaine façon, idée qui persista jusqu'à la première galerie.

A ce moment-là, le constructeur, ne sachant comment résoudre le problème qu'il s'était posé, change d'idée et modifie complètement les piliers au-dessus de cette galerie.

Il faut savoir, en effet, qu'à cette époque, d'après Viollet-Le-Duc (page 42 du IV<sup>e</sup> volume de son *Dictionnaire de l'architecture du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*), les constructeurs romans primitifs bâtissaient au jour le jour, s'en rapportant à l'inspiration et au hasard des circonstances, comptant même peut-être, sur un miracle pour parfaire leur œuvre.

Les légendes attachées à la construction des grands édifices sont pleines de songes pendant lesquels les architectes voient des anges ou des saints prenant la peine de leur montrer comment ils doivent maçonner leurs voûtes ou maintenir leurs piliers; ce qui n'empêchait pas toujours ces monuments de s'écrouler peu après leur achèvement, car la foi ne suffit pas pour bâtir.

Ayant rejeté les voûtes sur diagonaux ou croisées d'ogives, les coupoles, la seule fermeture possible qui demeurait au constructeur était la charpente apparente, telle qu'elle se voyait dans les basiliques romaines. Les églises avec charpente apparente étaient nombreuses dans le département; nous en avons encore de jolis exemples.

Les voûtes sur diagonaux n'ont pu être établies dans cette cathédrale qu'en divisant les grandes travées carrées en deux parties. C'est ce qui fut fait au XIII<sup>e</sup> siè-

cle. Mais par suite de points insuffisants pour résister à la pression des arcs, elles s'écroulèrent et furent refaites aux XIV$^e$ et XVI$^e$ siècles. A la fin des XV$^e$ et XVI$^e$ siècles, de puissants arcs-boutants mirent fin à ces chutes. De nos jours cependant, sur des points encore trop faibles, une partie des voûtes du XVI$^e$ siècle durent être refaites, indiquant à nouveau que les parties hautes de nos édifices ne peuvent être maintenues que par les seules lois de l'équilibre.

Juin 1915.

---

# A PROPOS DE LA GALERIE COUVERTE DES ALLÉES DE TOURNY

## OPINION D'UN CONTEMPORAIN

**Par R. FERBOS.**

---

Dans la *Revue historique de Bordeaux* (avril-juin 1918), M. Paul Courteault, étudiant les vicissitudes des arbres des allées de Tourny, a rappelé qu'en 1825 la municipalité bordelaise fut saisie d'un projet de promenade couverte, ou galerie-bazar, destinée à remplacer les ormeaux des allées Rejeté par le conseil municipal, ce projet fut, en 1826, l'objet de deux brochures dues à la plume de Gaullieur l'Hardy et toutes deux imprimées chez Brossier, imprimeur et marchand de papiers, rue Royale, n° 13.

La première — citée par M. Courteault — était intitulée : *Quelques considérations générales sur la convenance qu'il y aurait d'établir à Bordeaux une promenade couverte et réfutation des objections publiées contre ce projet;* elle parut en mars 1826. La seconde, qui est datée de mai 1826 a pour titre : *Un dernier mot à propos d'une promenade couverte à édifier sur l'emplacement des allées d'ormes de Tourny, à Bordeaux;* Gaullieur l'Hardy discute dans celle-ci le rapport présenté à l'assemblée communale au nom de la Commission des travaux publics.

Nous avons eu la bonne fortune de découvrir dans ce deuxième opuscule un exemplaire ayant appartenu à

M. Lucadou, adjoint au maire, et portant sa signature. L'honorable M. Lucadou y a consigné les réflexions qui lui furent inspirées par la lecture de ce travail et il l'a fait suivre d'une désapprobation, en douze points, du projet et de l'argumentation de Gaullieur.

Le rapporteur de la Commission des travaux publics avait conclu que le projet de construction d'une galerie-bazar « choquait à la fois les saines idées que l'on peut se former de constructions qui embelliraient la cité, ainsi que le respect que l'on doit aux propriétés et aux droits d'autrui, et la considération des mœurs plus importante encore ». Et c'étaient là les trois propositions auxquelles s'attaquait l'auteur de : *Un dernier mot*.

Sur la première, il n'insistait pas, se disant, non sans ironie, dispensé d'y répondre par une phrase du rapport qui donnait comme évident « que la construction du Bazar gâterait les abords du Grand Théâtre et que, de quelques ornements qu'il fût décoré, on n'y verrait qu'une masse de pierres sans convenance et sans goût, propre à intercepter la circulation de l'air dans un lieu ou s'agglomère une nombreuse population et où toute facilité doit lui être donnée pour les mouvements... ».

Sur la deuxième, il s'attachait à discuter l'opinion du rapporteur qu'il existait, « en faveur des propriétaires de maisons qui forment la lisière des allées de Tourny, une sorte de garantie morale, sous-entendue, qu'ils auraient toujours vue sur ces allées ». Il avait la partie belle à faire valoir les avantages que ces propriétaires avaient déjà retirés de la démolition du Château-Trompette : plus-value incontestable, possibilité désormais assurée de bâtir au-dessus de la hauteur primitivement fixée, etc. Mais point n'est l'avis de l'adjoint Lucadou qui écrit en marge : « C'est vrai — il s'agit

évidemment de l'affirmation énoncée par le rapporteur — et je crois qu'on ne pourrait pas faire le bazar sans leur consentement. Lors de la vente des emplacements des terrains du Château-Trompette, on leur a dit dans l'acte : « Confrontant aux allées de Tourny ». Les acquéreurs sur les rues de Sèze, du Château-Trompette et de la rue Gobineau sont dans le même cas. C'est tout différent de bâtir sur une rue qui a des aboutissants que sur une espèce d'impasse. »

Restait la considération des mœurs publiques. Gaullieur l'Hardy les voyait moins en danger « dans une brillante galerie où des trumeaux formés de glaces réfléchiront la lumière des lustres au passage, outre l'éclatant éclairage de l'intérieur des magasins par le gaz hydrogène » que dans « les ténébreuses allées de Tourny » elles-mêmes. « C'est l'isolement et l'obscurité que recherche le vice », estimait-il. Pas de notes de l'adjoint à ce sujet. Il se réserve.

*
* *

Les trois propositions du rapport municipal écartées, Gaullieur l'Hardy se lançait dans des considérations économiques où il serait fastidieux de le suivre, mais où il a été suivi scrupuleusement par Lucadou. Il est intéressant tout au moins de relever leurs divergences.

De Gaullieur l'Hardy : « Il y a en ce moment une masse trop considérable de capitaux morts et hors la circulation. » « On ne s'en plaint plus », remarque l'adjoint.

De Gaullieur : « D'un autre côté, les mines de l'Amérique du Sud font annuellement entrer dans la circulation au delà de 320.000.000 de francs en matières d'or et d'argent ». « Ces importations ne vont pas au cinquième

depuis la révolution des colonies espagnoles. Tout cet argent, et plus, est absorbé par le commerce de l'Inde », observe Lucadou.

De Gaullieur : « Comme si la concurrence ne déterminait pas le bon marché ; et si le bon marché n'augmentait pas la consommation ; et si l'augmentation de la consommation ne doublait pas la production et ne causait pas une plus grande et plus active circulation de l'argent au profit de tous. » Voilà jusqu'où pouvait mener la construction d'une galerie à l'instar de Paris ou du moins jusqu'où la défense du projet pouvait amener ses partisans. Philosophiquement l'adjoint Lucadou a écrit : « Ceci s'arrête à un certain point et n'est pas absolu. »

Mais nous sommes amenés par l'attrait de la spéculation jusqu'à la spéculation tout court. De grands horizons sont ouverts. Gaullieur confesse sa foi dans l'avenir de Bordeaux comme ville industrielle et manufacturière. Impitoyable, son contradicteur écrit : « Bordeaux ne le sera pas à cause de la cherté de la main-d'œuvre. » Nous sommes là sur une question redevenue d'actualité. Passons donc sur des échanges de vues au sujet des raffineries et des cotons. Les cotons ne semblent plus guère nous intéresser et, pour ne pas lâcher les questions brûlantes, abordons avec nos ancêtres, celle des loyers. « Dans quelques quartiers de cette ville, déclare Gaullieur, le prix des loyers est vraiment exorbitant, et l'administration doit favoriser, par tous les moyens en son pouvoir, la construction de nouvelles maisons, jusqu'à ce que la moyenne proportionnelle, ou, en d'autres termes, le prix réel des loyers, soit au pair avec l'intérêt légal de l'argent.. » « Non, dit la note marginale de M. Lucadou, elle doit chercher à le mettre ailleurs en harmonie. »

* * *

Ici s'arrêtent les notes de l'adjoint dans sa lecture du mémoire Gaullieur et vient — en douze points, nous l'avons déjà dit — la condamnation du projet de galerie-bazar.

Je crois — c'est M. Lucadou qui parle — le projet inexécutable :

1° Parce qu'une belle et bonne construction sur une aussi grande échelle coûterait d'abord plusieurs millions;

2° Parce que la ville, qui ne doit en jouir que dans quatre-vingt-dix-neuf ans, doit exiger que la chose soit monumentale, afin qu'après un siècle elle ait une grande valeur;

3° Que le coût primitif et l'entretien ne laisseraient aucun avantage à la spéculation, que bientôt l'on s'en apercevrait et que l'on n'aurait qu'un édifice commencé ou avorté; que si la concession avait lieu, il faudrait demander à la compagnie un cautionnement supérieur de beaucoup à son capital;

4° Parce qu'on n'a pas le droit de priver les propriétaires de Tourny, surtout les acquéreurs sur les nouveaux terrains du Château-Trompette, de la confrontation aux allées;

5° Parce que cela séparerait le quartier des Grands Hommes du quartier du Château;

6° Parce que, si la chose réussissait, cela centraliserait le commerce qu'il faudrait diviser pour rendre de la valeur aux autres quartiers;

7° Parce que ce ne sont pas des boutiques mais des acheteurs qui manqueront et que, l'on a beau dire, les marchands ne peuvent pas en créer;

9° Notre climat n'a pas grand besoin d'une prome-

nade couverte. Nous avons, au reste, le Péristile (*sic*) et la Bourse. Elles sont peu fréquentées ;

10° On annonce de beaux magasins. Rien ne nous assure qu'ils le seront ; ceci est indépendant de la volonté des actionnaires ;

11° Ce serait naturellement un rendez-vous de filles ;

12° L'aspect du Grand Théâtre y perdrait beaucoup.

*
* *

Telle était au sujet d'un projet évidemment très discutable, puisqu'il devait changer complètement la physionomie du plus beau quartier de la ville, l'opinion de M. Jacques Lucadou, adjoint au maire il y a près d'un siècle. Adjoint compétent, allions-nous dire. Et peut-être. « L'aspect du Grand Théâtre y perdrait beaucoup », affirmait-il. Ce souci de conserver à l'œuvre de Louis un cadre seyant n'a pas été aussi constant chez nos édiles qu'il eût été souhaitable, sinon naturel, qu'il le fût. En le manifestant, Lucadou a conquis des titres à notre reconnaissance.

# LES ORIGINES CHRÉTIENNES DE BORDEAUX

## LE SAINT-SAUVEUR — LA CRYPTE DE SAINT-SEURIN SES TOMBEAUX ET SES SAINTS

Par Dom Étienne DARLEY.

La crypte de Saint-Seurin n'est autre que l'antique oratoire du Saint-Sauveur fondé au Ier siècle par sainte Bénédicte et par le gouverneur d'Aquitaine.

Il contient les tombeaux de ses fondateurs et celui de sainte Véronique.

L'oratoire de la Sainte-Trinité, voisin du Saint-Sauveur, fut fondé à la fin du IVe siècle par saint Seurin et reçut son tombeau. Il devint plus tard l'église Saint-Seurin qui recouvrit et enveloppa le Saint-Sauveur.

### Le Saint Sauveur.

Cet antique oratoire comprend trois sanctuaires distincts, rectangulaires, et trois nefs qui leur font suite, à l'ouest, et leur correspondent (1).

(1) M. L. Maitre décrit ainsi la crypte de Saint-Seurin : « Le sous-sol a 12m40 de longueur, nef et abside comprises, 9m20 de largeur et 4m10 de hauteur. L'espace réservé au public se partage en trois nefs voûtées en berceau et séparées par quatre petites arcades cintrées reposant sur des colonnes pourvues d'astragales. A chacune de ces nefs correspond à l'orient une sorte d'abside rectangulaire, profonde de 5 mètres, voûtée aussi en berceau. Dans celle du milieu se voit le cénotaphe de saint Fort. » L. Maitre, *Saint-Seurin et sa crypte, Revue de l'art chrétien*, novembre 1903, p. 7 du tiré à part. « On y voit trois caveaux parallèles. Dans

Des colonnes de marbre et des chapiteaux gallo-romains supportent les arceaux qui séparent les nefs. Elles accusent un édifice du IVe siècle (1).

Les sanctuaires étaient antérieurs aux nefs qui en sont un complément.

Sous le sol du sanctuaire du milieu existent les vestiges d'un édifice romain de même dimension, se terminant à l'orient par une abside (2).

L'oratoire du IVe siècle fut relevé au VIe (3). Ses murs portent des sculptures et des motifs de décoration mérovingiens (4). Il fut restauré au VIIIe siècle et de nouveau aux Xe et XIe (5).

Un oratoire de la Sainte-Trinité fut élevé à l'orient de cet édifice vers la fin du IVe siècle (6) et devint au VIe siècle une église et plus tard une collégiale, Saint-Seurin, qui recouvrit le Saint-Sauveur et en fit une crypte.

---

celui du milieu est une espèce de mausolée, au-devant duquel est une table de marbre en façon d'autel. » Réponse pour le sacriste Barbe, de 1750 environ, dans Cirot de la Ville, *Histoire de Saint-Seurin*, p. 144.

(1) « L'histoire et l'archéologie signalent l'édifice comme une fondation vivante et connue au ve siècle. » L. Maître, *La crypte de Saint-Seurin*, p. 16 et 17. « Cette église (le Saint-Sauveur) fut augmentée et embellie, en 394, par saint Seurin. » *Archives de la Gironde*, G 1122, 19, p. 4.

(2) « Sous terre... on rencontre une aire bétonnée à la manière antique et circonscrite par une murette circulaire façonnée en briques romaines qui nous représente rigoureusement la forme d'une abside dont le développement ne dépassait guère les limites du compartiment supérieur. M. Magne, l'architecte, l'a relevée sur ses plans et marquée par un pointillé qui confirme les observations faites par M. R. de Lasteyrie lui-même pendant le mois d'avril 1903. » L. Maître, *La crypte de S. S.*, p. 10.

(3) *Tote listoire de France*, éditée par F.-W. Bourdillon, p. 16, 17.

(4) « Les ornements dont ses parois sont revêtues nous autorisent à y voir un monument mérovingien. » L. Maître, p. 19.

(5) L. Maître, p. 16, 17.

(6) « Cette église fut augmentée par saint Seurin en 394, et c'est de là qu'elle a changé de nom. » *Arch.*, G 1122, 19, p. 4.

L'existence de l'oratoire de la Trinité, distinct du Saint-Sauveur, et devenu l'église Saint-Seurin, ressort à la fois de l'archéologie et des documents (1).

### Les tombeaux.

L'édifice romain primitif renferme trois tombeaux antiques, rectangulaires, en pierre brute (2).

Cet édifice était à la fois un monument funéraire et un oratoire. Un autel antique s'élevait au-dessus du tombeau du milieu, dans le sanctuaire supérieur, et un monument ou cénotaphe.

Dans le sanctuaire latéral du midi est placé un autre tombeau, en pierre brute, élevé au-dessus du sol, et en avant un autre autel antique (3). Dans celui du nord, on en voit un autre, en pierre brute aussi, placé sur le sol, près du mur (4).

Ces deux sanctuaires étaient eux aussi des monuments funéraires et des oratoires.

D'autres tombeaux, richement ornés, dont quelques-uns portent le chrisme, avec l'alpha et l'oméga, sont placés dans les nefs, le long des murs.

Un autre, en marbre, était placé dans le sanctuaire

---

(1) Saint Seurin fut enseveli dans l'oratoire de la Sainte-Trinité, près du S.-Sauveur. *Arch.* G 1048, 31, p. 3. *Arch. hist. de la Gir.*, t, I, p. 438.

(2) Au-dessous du sol, trois tombeaux... « Ce sont trois auges gallo-romaines, monolithes et quadrangulaires... Celle du milieu est le tombeau primitif de saint Fort auquel se superpose le monument moderne dédié au Saint Sauveur et à saint Fort. » Cirot de la Ville, *Histoire de Saint-Seurin*, p. 138 et 144.

(3) « Le caveau qui est du côté du midi offre un tombeau élevé. Au-devant est une table de marbre très épaisse. » *R^se pour le sacriste Barbe*, Cirot, p. 144.

(4) « Dans le caveau du nord est un autre tombeau. » *Rép.*, Cirot, 144.

de l'église Saint-Seurin, sous une confession surmontée d'un autel dédié à la Sainte Trinité (1).

Autour du Saint-Sauveur s'étendait l'antique cimetière chrétien, le premier de Bordeaux, d'après un archéologue, Jouannet. D'après le même savant, l'exploration des anciens cimetières de Bordeaux a prouvé que la coutume païenne de brûler les corps a cessé à Bordeaux avant la fin du IIe siècle, et ce changement se produisit, pour lui, sous l'influence du christianisme (2).

Ainsi le Saint-Sauveur a succédé au monument contenant le tombeau de saint Fort; il est devenu ensuite la crypte qui est restée dédiée au Sauveur et à saint Fort. La Trinité est devenue le sanctuaire de l'église Saint-Seurin, qui a gardé le tombeau du saint, et est restée dédiée à la Trinité et au saint.

### Les origines du Saint-Sauveur.

Le monument romain, ou l'oratoire primitif, fut élevé au Ier siècle, d'après tous les documents anciens, par sainte Bénédicte et par le gouverneur d'Aquitaine, le même que saint Fort (3).

---

(1) « La confession de Saint-Seurin était élevée contre le mur du chœur. C'est là que fut placé le tombeau de saint Seurin... Sur la confession, on éleva un autel de la Trinité. (C'était) une large pierre sur un épais chantier. » Cirot, *Saint-Seurin*, p. 294. *Supra majus altare ecclesiæ nostrae, videlicet super altare Sanctæ Trinitatis. Arch.*, G 130, 98 et 99.

(2) Jouannet, Notice lue à l'Académie de Bordeaux, le 20 mai 1891, et *Statistique de la Gironde*, t. I, p. 125.

(3) « Liglise Saint-Sauueor que saincta Benedicta fit... e les rentes que saincta Benedicta e sis sires lie auoient done », *Tote listoire de France*, p. 16-17. « Icela de Saint-Seurin; ontens sainz Marcau l'aueit edifiee, sce Benedicte en lenor saint Sauueor. » *Turpin*, édité par Auracher, 1877, p. 34. « La Duchesse d'Aquitaine donna à saint Martial tout le territoire... pour y bâtir une église en l'honneur du Sauveur. » *Arch.*, G 1122, 19, p. 4.

Le passage de *Tote listoire* relatif à l'église du Saint-Sauveur ne

Il fut, dès l'origine, un monument funéraire chrétien, comme le prouvent les trois tombeaux qui reposaient dans son enceinte dès sa fondation, un martyrium; c'étaient, en effet, des sépultures de martyrs (1).

L'oratoire qui lui succéda au IVe siècle reçut, alors seulement, le titre du Saint-Sauveur. Ce titre répond en effet à cette époque, de même que l'édifice, avec ses tombeaux du IVe siècle et ses colonnes de marbre gallo-romaines.

### Tombeaux de saint Fort, de sainte Bénédicte et de sainte Véronique.

Le tombeau principal de l'édifice romain, placé au-dessous de l'autel et du monument, est celui de saint Fort, évêque et martyr, ancien gouverneur de l'Aquitaine et fondateur de l'oratoire primitif. Il y reposait dès l'origine (2).

Le second, placé dans le sanctuaire du nord, est celui de sainte Bénédicte, femme du gouverneur, et avec lui fondatrice de l'oratoire antique. Il reposait dans ce sanctuaire avant le IVe siècle (3).

Le troisième, dans le sanctuaire du midi, est celui

---

mentionne ni l'oratoire de la Sainte-Trinité, ni saint Seurin, ni l'église élevée en son honneur au VIe siècle, d'après Grégoire de Tours, on doit en conclure qu'il est du commencement du VIe siècle.

(1) Saint Fort était honoré sous le titre d'évêque martyr. De plus, le chapitre, les lundi et samedi de chaque semaine, allait en procession aux corps saints qui sont dans les caves, et on y chantait le répons des martyrs. Cirot, *Saint-Seurin*, p. 142, *Arch.*, G 1026, 2 avril 1635.

(2) Ce tombeau est, en effet, inséparable de l'édifice romain primitif. Il est resté à sa place primitive.

(3) Ce sanctuaire et celui du nord sont antérieurs aux nefs qui leur correspondent. Celles-ci ont été faites pour ces sanctuaires, de même que celle du milieu a été faite pour le sanctuaire de saint Fort.

de sainte Véronique, apportée de Soulac. Il y était aussi, tout le prouve, avant le IVe siècle (1).

Le dernier, placé dans le sanctuaire de l'église Saint-Seurin, ancien oratoire de la Trinité, est celui de saint Seurin, fondateur de cet oratoire, enseveli au Ve siècle (2).

Saint Fort, évêque et martyr, sainte Véronique et sainte Bénédicte, étaient l'objet d'un culte spécial dans ces sanctuaires avant le IVe siècle, puis dans l'oratoire du Saint-Sauveur, et ensuite dans la crÿpte. Leurs tombeaux reposaient dans trois sanctuaires distincts. Ils avaient le premier rang. Leurs reliques étaient exposées à la vénération des fidèles dans ces sanctuaires. Leurs fêtes étaient d'un rite élevé.

Saint Seurin était honoré dans l'église du Chapitre, ancien oratoire de la Trinité. Il y était l'objet d'un culte spécial et exclusif. Son tombeau reposait dans le sanctuaire, sous une confession surmontée de l'autel majeur dédié à la Trinité. Ses reliques étaient exposées dans une châsse d'argent. Sa fête y était célébrée de première classe, à l'exclusion de celle de saint Fort.

### Saint Fort

Le tombeau de saint Fort occupait ainsi le premier rang dans l'édifice romain comme dans l'oratoire du

(1) Ce tombeau, comme celui de sainte Bénédicte, a été levé de terre très anciennement, peut-être quand furent édifiées les nefs, ou quand saint Seurin éleva, à l'orient, l'oratoire de la Trinité.

(2) Le Saint-Sauveur fut agrandi par saint Seurin en 394, et c'est de là qu'il changea de nom. *Arch.*, G 1022, 16, 18, n° 5. — Saint Seurin fut enseveli dans l'oratoire de la Trinité. *Arch.*, G 1048, 31, p. 3. — Saint Amand déposa son corps dans une crypte près du Saint-Sauveur. *Arch. hist. de la Gironde*, t. I, p. 438.

Saint-Sauveur et dans la crypte. Il était situé au-dessous de l'autel principal et du monument dédiés à la fois au Saint Sauveur et à saint Fort. Il y avait le rang de fondateur et de patron.

Un texte du VI[e] siècle, en rappelant que Clovis orna les tombeaux des saints qui reposaient dans l'oratoire du Saint-Sauveur, témoigne du culte rendu à ces saints à cette époque (1). Il ne les nomme pas, mais il les désigne implicitement en nous apprenant que sainte Bénédicte et son mari avaient fondé cet oratoire.

Un autre texte du VIII[e] siècle, relatif à l'église Saint-Seurin, rappelle que beaucoup de corps saints y reposaient avec celui de saint Seurin (2). Elle avait succédé au Saint-Sauveur que sainte Bénédicte avait fondé. Saint Martial, disciple de saint Pierre, avait converti Bénédicte et ensuite son mari, gouverneur d'Aquitaine; il avait remis à Bénédicte une grande partie des reliques apportées par sainte Véronique, reliques conservées depuis dans l'oratoire du Saint-Sauveur et dans l'église Saint-Seurin.

Un texte du IX[e] siècle nous apprend qu'à Saint-Seurin l'on cacha les corps saints à la place où ils reposent, par crainte des Normands (3).

---

(1) « Clodoveus adoba les sebotures auz sainz qui y gessent. » *Tote listoire*, p. 17.

(2) « Lai or sainz Seurins iezeit e maint autre cor saint,.. la premeira que cerca si fu icela de saint Seurin. » Turpin, p. 34.

Le passage de la Chronique de Turpin, relatif à l'église Saint-Seurin et à d'autres églises de Bordeaux au VIII[e] siècle, répond à cette époque ; il rappelle les ravages des Sarrazins, mais il ne connaît pas les invasions des Normands.

(3) Il ressort de ce texte de *Tote listoire* que les corps saints qu'on cacha étaient distincts de ceux qui reposaient là où l'on cacha les premiers et qu'ils n'étaient pas dans ce même lieu. Celui de saint Seurin, d'après l'archéologie, était, en effet, dans l'oratoire de la Sainte-Trinité distinct du Saint-Sauveur. Celui de saint Amand était probablement dans ce même oratoire.

Au XII[e] siècle, un archevêque de Bordeaux, Hélie, mentionne les nombreux corps saints de l'église Saint-Seurin (1).

Au XIII[e] siècle, en 1289, une bulle de Nicolas IV, concédant des indulgences à l'église Saint-Seurin, est plus explicite. Elle accorde ces indulgences pour les fêtes et les octaves de saint Amand, de saint Seurin, et de saint Fort, et, en outre, de saint Étienne, et de saint Martial. Elle dit de plus que l'église Saint-Seurin possède les corps de saint Amand, de saint Seurin, et de saint Fort, avec ceux d'un grand nombre d'autres saints (2).

Saint Seurin est le fondateur de l'oratoire de la Trinité et le patron de l'église qui a succédé à cet oratoire, et sa fête est de première classe avec octave. Saint Amand en est le patron secondaire, et sa fête est de même rite. Saint Fort est le fondateur et le patron de la crypte, et sa fête y est aussi de première classe avec octave. Saint Étienne est le patron de la chapelle Saint-Étienne, voisine de Saint-Seurin, et sa fête y est du même rang. Saint Martial a fondé Saint-Étienne et consacré l'oratoire auquel Saint-Seurin a succédé. Il a, dans cette église, une fête de première classe avec octave.

Saint Fort n'est pas nommé dans le cartulaire de

---

(1) *Arch.*, G 130, p. 74.

(2) « Tandem indulgentiam concedit eis qui ecclesiam sancti Severini Burdigalensem et capellam Sancti Stephani juxta eam positam devote visitaverint annuatim in singulis sanctorum Amandi, Severini et Fortis, quorum corpora cum multorum aliorum sanctorum corporibus in ecclesia ipsa requiescere dicuntur, nec non beatorum Stephani et Martialis festivitatibus, et per octo dies immediate festivitates ipsas sequentes, unum annum et quadraginta dies. Dat. Rom...., id. Nov. an. 2. » Reg. 44, C 557, p. 236 v° *Registres de Nicolas IV*, publiés à Paris en 1887.

Saint-Seurin comme un des saints vénérés à Saint-Seurin, et sa fête n'est pas comptée parmi les fêtes célébrées par le Chapitre. Cette bulle ne se trouve pas non plus dans le cartulaire, mais seulement dans les registres de Nicolas IV, conservés aux Archives du Vatican.

Au xvii^e siècle, une délibération du Chapitre, concernant la cave ou crypte de Saint-Seurin et les châsses contenant les principaux corps saints, mentionne les châsses de saint Fort, de saint Amand, de sainte Véronique, et de sainte Bénédicte, et dit qu'elles étaient « anciennement » dans la crypte (1).

Saint Fort, le principal saint de la crypte, est nommé ici le premier, avant saint Amand.

Un procès-verbal de 1659, concernant la remise d'une relique insigne de sainte Véronique, plus explicite, mentionne les châsses de saint Fort évêque et martyr, de saint Amand archevêque de Bordeaux, de sainte Bénédicte, et de sainte Véronique, et l'autel de saint Fort, dans la cave de saint Fort (2).

Les reliques de saint Fort furent reconnues en 1863, et comparées à des fragments laissés dans son tombeau et retrouvés à cette époque, et l'on constata que les unes et les autres appartenaient au même corps (3).

### Saint Fort, fondateur du Saint-Sauveur.

Au xvii^e siècle, une déclaration du sacriste, curé de la crypte ancien oratoire du Saint-Sauveur, s'ajoute aux documents qui précèdent. Il affirme que saint Fort

---

(1) *Arch.*, G 1026, 13 mars 1634.

(2) *Arch.*, G 1028, 10 octobre 1659.

(3) Cirot, *Saint-Seurin*, p. 141 et 440.

est le fondateur et le patron de l'église. Le Chapitre reconnaît que « c'est une fête considérable » et que Saint-Seurin possède son corps (1).

D'après le même sacriste, le Chapitre tenait que le mari de sainte Bénédicte, le gouverneur d'Aquitaine devenu chrétien, avait reçu le caractère sacerdotal et en avait exercé les fonctions dans l'église Saint-Étienne (2).

### Les serments sur l'autel et les reliques de saint Fort.

Une coutume ancienne, celle de prêter les serments les plus solennels sur l'autel et les reliques de saint Fort, témoigne du culte spécial rendu à ce saint, à son tombeau et à ses reliques, dès les temps les plus anciens.

Dans l'antiquité, les serments, c'était une loi, se prêtaient sur les autels et les reliques des saints placés sous les autels.

D'après un texte du *Cartulaire* du XIIIe siècle, on prêtait les serments, à Saint-Seurin, dans la crypte, sur l'autel dit de la Majesté (3) et les reliques de saint Fort. C'étaient les serments dits sur le fort (4). Par le fort,

---

(1) *Arch.*, G 1048, 2, 22 décembre 1676, p. 7.

(2) *Arch.*, G 1048, 31, 23 août 1678, p. 50.

(3) L'autel principal de la crypte était appelé autel de la Majesté ou autel de saint Fort. « Les sacristes avaient en propre un autel appelé de la Majestat, situé dans cette petite église souterraine qui est au-dessous du chœur ». Rse pour le Ste Barbe. Cirot, *S. S.* « L'autel de la Majesté est constamment celui de la paroisse ». *Arch.*, G 1048, 31 août 1678, p. 3, 4.

(4) Ce texte règle les droits du Chapitre et ceux du sacriste : « Omnes oblationes quæ obveniunt in altaribus ecclesiæ, practer altare Majestatis, sunt integre capituli. Oblationes omnimodæ quæ veniunt ad majus altare

on désignait à la fois la châsse, les reliques et l'autel sur lesquels on jurait.

D'après les *Archives municipales de Bordeaux*, au xiv$^e$ siècle et au début du xv$^e$, on jurait sur le fort de Saint-Seurin ou à Saint-Seurin (1). Elles disent ensuite indifféremment qu'on jurait « sur le fort, selon la coutume » ou « sur l'autel de saint Fort, selon la coutume » (2).

Au xvi$^e$ et au xvii$^e$ siècles, d'après les textes, on jurait sur l'autel et les reliques de saint Fort, « dans la cave » ou crypte de Saint-Seurin (3).

D'après ces divers documents, au xiii$^e$ siècle comme au xv$^e$, on jurait sur l'autel et les reliques de saint Fort, dans la crypte, et nullement, selon l'opinion de certains critiques modernes, sur les reliques de saint Seurin et l'autel majeur de l'église Saint-Seurin.

Dès le viii$^e$ siècle, un texte rappelle les serments prêtés à Saint-Seurin, et la crainte qu'ils inspiraient. « La justice du pays, dit ce texte, appartient à Saint-Seurin (et, par suite, les serments s'y prêtaient), et si quelqu'un se parjure, il ne voit pas la nouvelle année (4). »

Il ressort de ce texte que la coutume de jurer à Saint-Seurin était antérieure à l'existence du Chapitre et même de l'église Saint-Seurin. Elle remontait à l'époque où le Saint-Sauveur, auquel cette église avait succédé,

---

sunt capituli... Omnes oblationes quæ veniunt in missa altaris Majestatis quam habet sacrista in ipso altari, sunt sacristæ... Pecunia quæ de juramentis super forte percipitur est sacristæ. » *Arch.*, G 130, f. 100.

(1) *Arch. mun. de Bordeaux, Reg. de la Jurade*, t. I, *passim*.

(2) *Reg. de la Jurade*, t II, p. 405, 419, 421, 440, 442.

(3) *Reg. du Clerc-de-Ville*, p. 225; *Arch.*, G 1028, 22 janvier 1654.

(4) « Tuit li jugiament de la terre sunt Saint-Seurin, e si hom si pariuret, ia lo chep de lan ne veira. » Turpin, p. 37.

était l'église épiscopale (1), et jusqu'au temps de saint Amand et de saint Seurin, alors que les évêques de Bordeaux y rendaient la justice et qu'on y jurait sur l'autel et le tombeau de saint Fort.

### La Mission de Nathan et le gouverneur d'Aquitaine.

Un document d'Orient du Ier siècle, la Mission du juif Nathan, confirme tous ceux qui précèdent. Il concerne la venue de Nathan à Bordeaux, au temps de Claude.

Un juif chrétien vient de Palestine à Bordeaux au temps de Claude. Il guérit et baptise le gouverneur d'Aquitaine. Celui-ci convertit le peuple, détruit les idoles et bâtit des églises (2).

Ce récit, suite des Actes du Sauveur (Actes dits de Pilate) est du Ier siècle, et, comme les Actes, d'origine syriaque. Il est donc antérieur et étranger à tous les documents qui précèdent. Ceux-ci, de leur côté, en sont indépendants. Ils concordent ensemble, cependant, sur la venue de ce disciple à Bordeaux, au temps de

---

(1) D'après d'anciens documents de 397, au temps de saint Seurin l'église Saint-Sauveur était épiscopale (*Arch.*, G 1122, 22). Acte du cardinal de Sourdis du 23 août 1626 (*Arch. hist. de la Gironde*, t. VI, p. 392).

(2) *Les Acta Salvatoris, Mission du juif Nathan*, p. 36. Paris, Picard, 1913.

La Mission du juif Nathan, suite des Actes du Sauveur, est contemporaine des Actes les plus anciens. Les critiques les plus récents datent les Actes du IIe siècle. *Les Études religieuses* disent à ce sujet : « On peut estimer que les Actes de Pilate (Actes du Sauveur) remontent vraisemblablement au second siècle », 5 février 1920, p. 368. *La Biblica* dit de même : *Eorum prima origo a multis recentioribus sæculo secundo attribuitur*, vol. II, fasc. 2, p. 244, 1921. Deux savants professeurs d'universités étrangères reconnaissaient de même, en 1913, l'existence des Actes avant le milieu du IIe siècle.

Claude, et sur le gouverneur d'Aquitaine guéri et baptisé et ensuite amenant son peuple à la foi et élevant des églises. De plus, il donne au gouverneur le nom de Tyrus, terme syriaque qui signifie, en latin, Fortis.

Saint Fort, évêque et martyr, le premier saint de la crypte, est ainsi, les documents et l'archéologie le prouvent, le gouverneur d'Aquitaine devenu chrétien, le fondateur de l'oratoire du Saint-Sauveur, et le premier évêque de Bordeaux.

### Sainte Bénédicte.

Le tombeau de sainte Bénédicte est placé dans la crypte, dans le sanctuaire du nord. Il est posé sur le sol et l'objet d'un culte religieux. Ses reliques étaient exposées dans ce sanctuaire.

Sainte Bénédicte est nommée, dans le texte du VIe siècle, comme fondatrice, avec son mari, de l'oratoire du saint-Sauveur.

Au VIIIe siècle, elle est nommée encore, le gouverneur et sainte Véronique le sont aussi, dans le texte relatif au saint Sauveur et à sa fondation.

Au XVIIe siècle, en 1634, un texte mentionne ses reliques, après celles de saint Fort et celles de sainte Véronique. Elles étaient anciennement dans la crypte. Elles sont rappelées encore une fois, en 1659. A la fin du XVIe siècle, en 1584, une lampe brûlait devant son tombeau (1).

En 1639, le Chapitre règle que sa fête et celle de la Trinité et de saint Pierre seront fêtes solennelles (2). En 1678, le sacriste rappelle que c'est une fête chômée (3).

---

(1) *Arch.*, G 1182, an. 1584.
(2) *Arch.*, G 1027, 6 juin 1639.
(3) *Arch.*, G 1048, 31, p. 50, 23 août 1678.

Sainte Bénédicte est ainsi la première disciple de saint Martial, et, avec saint Fort, la fondatrice du Saint-Sauveur.

### SAINTE VÉRONIQUE.

Le tombeau de sainte Véronique repose dans la crypte, dans le sanctuaire du midi. Il est élevé au-dessus du sol et en avant est placé un autel antique.

La présence de cet autel, comme la place donnée à ce tombeau, témoignent de l'importance du culte rendu à la sainte dès l'origine.

Ses reliques étaient exposées dans une châsse, au-dessus du tombeau et de l'autel.

Le texte du VIIIe siècle relatif à la fondation du Saint-Sauveur rappelle les relations qui unissaient sainte Véronique et sainte Bénédicte. Véronique avait apporté des reliques d'Orient. Une grande partie avait été donnée à Bénédicte et conservée ensuite dans l'oratoire du Saint-Sauveur.

Un autre document très ancien, les Actes de saint Amadour et de sainte Véronique, attribue à sainte Véronique la conversion de Bénédicte, puis la guérison et la conversion du gouverneur (1).

En 1634, les reliques de sainte Véronique sont mentionnées, après celles de saint Fort et celles de saint Amand. Elles le sont encore en 1659.

Le procès-verbal de cette reconnaissance déclare que la fête de la sainte était célébrée, de temps immémorial, sous le rite double de seconde classe (2). Au siècle suivant, cette fête était de première classe (3).

---

(1) AA. SS., 20 août, t. XXXVIII, p. 24.
(2) *Arch.*, G 1028, 10 octobre 1659.
(3) Ms. lat. Bibl. Nat., 12667, p. 86 et suiv.

A Soulac, l'église romane, du XIIe siècle, dédiée à Notre Dame, avait un autel de sainte Véronique. On y vénérait son tombeau vide sous l'autel majeur (1). Deux chapiteaux y rappellent l'un sa sépulture et l'autre le culte rendu à son tombeau ou peut-être aux reliques qu'elle avait laissées à Soulac.

Un oratoire antérieur, du VIIIe siècle, contenait de même un autel de la sainte (2). Il avait succédé à un édifice gallo-romain, du IVe siècle, auquel ont appartenu des colonnes de marbre conservées dans l'abside romane.

L'oratoire primitif avait été élevé en l'honneur de Notre Dame par sainte Véronique et consacré par saint Martial (3).

A Bazas s'élevaient anciennement trois oratoires proches et semblables, le premier dédié à saint Étienne, un second à saint Pierre, le dernier à saint Jean-Baptiste, dont il possédait une relique, et qui a fait place à la cathédrale.

Les Chroniques de Bazas, recueillies au XIIe siècle, attribuent la fondation de ces oratoires à une sainte femme d'Orient. Elle était venue d'abord à Soulac, vers l'an 50, y avait élevé un oratoire à Notre Dame et laissé des reliques, et de là, vers 71, jusqu'à Bazas, où elle avait élevé ces oratoires et laissé la relique de saint Jean-Baptiste (4).

Bazas avait, en outre, un cimetière antique hors des murs dont ces Chroniques attribuent la fondation à

---

(1) Ms. lat. Bibl. Nat., 12751, p. 209. Baurein, *Variétés bordelaises*, nouv. édit., t. I, p. 32.

(2) « A Solac iosta louter saincta Veroniqua mitrent lo tresor et la sainctuaire de liglise ». *Tote listoire de France*, p. 85.

(3) Ms. lat. Bibl. Nat., 12751, p. 209.

(4) *Arch. hist. de la Gironde*, t. XV, p. 15.

saint Martial. De Bordeaux, il était venu à Bazas en 56 et avait fondé et béni ce cimetière.

Un récit de Grégoire de Tours concerne la dame de Bazas. Il est en partie légendaire et dépend, pour le fond, des sources des Chroniques de Bazas (1).

Les Chroniques de Bazas sont indépendantes de celles de Soulac, et aussi des documents relatifs à Bordeaux.

Elles sont cependant d'accord avec elles. D'après ces textes, la sainte femme apôtre de Bazas est la même que sainte Véronique. Elle avait évangélisé Bazas, mais elle était morte à Soulac et la crypte de Saint-Seurin possédait son corps.

D'Orient, Véronique était venue d'abord en Aquitaine, à la suite de saint Martial, et l'avait accompagné dans ses prédications (2). A Mortagne, sur la Gironde, elle avait préparé Bénédicte au baptême et ensuite le gouverneur guéri d'une grave maladie. Elle lui avait laissé aussi des reliques qu'elle avait apportées d'Orient. Saint Martial y avait baptisé Benédicte et ensuite son mari.

En Orient, la *Vindicte*, suite des *Actes du Sauveur*, et premier développement de la *Mission de Nathan*, connaît Véronique. C'était une femme chrétienne, honorée de tout le peuple, la même qui avait été guérie par le Sauveur d'une douloureuse infirmité. Elle possédait des reliques. Le gouverneur d'Aquitaine, devenu chrétien, cherchait des reliques du Sauveur. Véronique en possédait une très précieuse qu'elle vénérait comme si elle eût été une face même du Sauveur (3).

(1) Grég. Tur., *De gloria martyr*, XII.

(2) Bernard Guy, Bibl. Nat., Ms. lat., 4983

(3) *Actes du Sauveur, Vindicte*, p. 42.

Un texte de la *Vindicte*, moins ancien, interprétant mal ce passage, attribue à Véronique une face ou portrait du Sauveur (1).

La *Mission de Volusien* (Guérison de Tibère), autre suite des *Actes* et moins ancienne que la *Vindicte*, dit que Véronique possédait une image du Sauveur qu'elle avait peinte par reconnaissance (2).

D'autres écrits ont plus tard d'autres développements.

Certains manuscrits de la *Mission de Volusien* disent que Véronique s'appelait en latin Basilla (3). Cette *Mission*, comme celle de *Nathan* et la *Vindicte*, est d'origine syriaque et indépendante des documents d'Aquitaine et, en particulier, de ceux de Bazas.

Les *Actes du Sauveur* eux-mêmes connaissent Véronique. Ils rappellent que devant Pilate, pendant la passion, elle éleva la voix et protesta que le Sauveur l'avait guérie d'un flux de sang dont elle souffrait depuis douze ans (4).

De tous ces documents d'Aquitaine et d'Orient, indépendants et étrangers, et de dates différentes, il ressort que sainte Véronique fut l'apôtre de l'Aquitaine, en particulier de Soulac, qui a gardé son culte, et de Bordeaux qui possède son corps et célébrait sa fête; et qu'elle était connue en Orient, au Ier et au IIe siècle, comme la femme de l'Évangile guérie par le Sauveur d'une douloureuse infirmité et comme ayant été par la suite en relation avec le gouverneur d'Aquitaine devenu chrétien.

---

(1) *Evangelia Apocrypha, Tischendorf*, 1876, p. 478.
(2) *Actes du Sauveur*, p. 49.
(3) *Actes*, p. 50.
(4) *Actes*, p. 20; *Evang. Apocr.*, p. 239.

### L'église de Bordeaux fondée au Ier siècle.

L'église de Bordeaux, d'après l'archéologie et les documents, fut donc fondée au Ier siècle. Soulac et Bazas furent évangélisés à la même époque. Sainte Véronique vint d'Orient, vers l'an 50, en Aquitaine, à Soulac et à Bazas. Saint Martial vint de même en Aquitaine et ensuite à Bordeaux où il éleva l'église Saint-Étienne. A Mortagne, il donna le baptême à Bénédicte, et à son mari, le gouverneur d'Aquitaine, qui fut, sous le nom de saint Fort, le premier évêque de Bordeaux.

### Autres églises d'Aquitaine fondées au Ier siècle.

L'église de Saintes, d'après son ancienne tradition consignée dans un récit de Grégoire de Tours (1), fut fondée, comme celle de Bordeaux, au Ier siècle. Saint Eutrope, premier évêque de Saintes et martyr, fut envoyé en Gaule par le pape saint Clément, selon la tradition. D'après une étude récente, l'église de Saintes tenait cette tradition et la suivait dès le IVe siècle. En effet, saint Pallais premier, évêque de Saintes au IVe siècle, bâtit une église et y transféra le corps de saint Eutrope (2).

L'église de Bourges eut de même pour premier évêque saint Ursin, envoyé par les disciples des apôtres, d'après un récit de Grégoire de Tours (3).

Saint Saturnin, premier évêque de Toulouse, fut aussi envoyé, selon la tradition, par les disciples des apôtres, d'après Grégoire de Tours (4). Le récit de sa passion,

---

(1) Grég. Tur., *De glor. martyr.*, 56.
(2) *Miss. Apost. de saint Eutrope*, par E. Barthe, 1921.
(3) Gr. Tur., *De glor. confess.*, ch. 80.
(4) Gr. Tur., *De gl. mart.*, 48.

antérieur au VIe siècle, date de même sa venue du temps des apôtres.

### Églises de Provence fondées au Ier siècle.

Au milieu du Ve siècle, 19 évêques de Provence, dans une lettre au pape saint Léon, affirment que l'église d'Arles a été fondée au Ier siècle. « La première, dans la Gaule, disent-ils, Arles eut un évêque, saint Trophime, envoyé par saint Pierre. C'est un fait connu de toute la Gaule et que Rome même n'ignore pas. De là, ajoutent-ils, la foi se répandit dans le reste de la Gaule. » (1).

L'église de Narbonne, de même, date sa fondation du Ier siècle.

Les monuments chrétiens les plus anciens appartiennent à la Provence.

Le premier, une inscription chrétienne de Marseille, datée par plusieurs savants du IIe siècle, est attribuée au Ier siècle par d'autres (2). Le second, un tombeau chrétien trouvé à la Gayole, au territoire d'Aix, appartient au IIe siècle.

La crypte de Saint-Maximin est de même un monument chrétien datant des premiers siècles chrétiens, ainsi que ses tombeaux antiques dont l'un porte la fénestella, indice certain d'un culte religieux.

### Saint Irénée, Eusèbe, Saint Cyprien et les églises de Gaule.

Ces documents et ces traditions de Provence et d'Aquitaine sont confirmés par des textes du IIe siècle et des siècles suivants.

---

(1) *P. L.*, t. LIV, p. 880.
(2) R. P. Lebreton, *Revue apologétique*, 15 avril 1925, p. 65.

Saint Irénée, traitant de la tradition, contre les hérétiques, en appelle aux églises témoins de cette tradition. « Ni les églises établies dans les Germanies ne croient ou n'enseignent autrement, ni celles qui sont établies chez les Ibères, chez les Celtes, ou en Orient, ou en Égypte, ou dans le centre du monde. Et ceux qui président aux églises, qu'ils soient plus éloquents ou qu'ils le soient moins, n'ajoutent ou ne retranchent rien à la tradition. » (1).

Avant ce passage, le saint docteur, traitant de l'origine de la tradition, avait déclaré que les apôtres, après la descente du Saint-Esprit, étaient allés dans le monde entier, avaient enseigné partout la doctrine qu'ils avaient reçue de Jésus-Christ, avaient fondé partout des églises, les avaient confiées à des évêques, chargés d'enseigner à leur place et de transmettre cette doctrine. Il avait déclaré expressément que la doctrine s'était transmise par la succession des évêques. Ainsi, pour lui, en appeler aux églises établies dans les Germanies, et chez les Celtes, comme à des témoins de la tradition, c'est en appeler aux évêques qui gouvernent ces églises, et qui ont seuls autorité pour enseigner et transmettre la doctrine.

Ces textes de saint Irénée sont très clairs. Il y avait donc, au IIe siècle, en Gaule et en Germanie, des églises gouvernées par des évêques, et ces églises avaient été fondées par les apôtres ou par leurs disciples immédiats.

Un autre texte concerne un concile tenu en Gaule au IIe siècle.

Eusèbe rappelle que des conciles ou synodes d'évê-

---

(1) *Saint Irénée contre les hérésies*, l. I, X ; l. III, I ; l. III, IV.

ques furent réunis, au temps du pape Victor, pour traiter de la question de la Pâque (1).

« On possède encore, dit-il, la lettre des évêques de Palestine... et celle des églises παροικιων de Gaule que surveillait επεσκοπει Irénée. »

Plus loin, Eusèbe parle d'une lettre qu'Irénée écrivit au pape Victor, au nom des frères qu'il dirigeait ηγειτο.

Eusèbe, dans ce chapitre de son *Histoire ecclésiastique*, emploie, pour désigner les diocèses, le mot grec παροικιαι. Le verbe επισκοπεω, qu'il emploie d'autre part, signifie surveiller, diriger, comme ηγειτο qu'il emploie plus loin.

Il ressort de ces textes que le concile de Gaule, mentionné par Eusèbe, était une réunion d'évêques, comme ceux de Palestine, de Rome, et d'ailleurs, et que ce concile était présidé par Irénée, évêque de Lyon, comme celui de Palestine l'était par Palmas, évêque de Césarée, et celui d'Asie par Polycrate, évêque d'Éphèse.

De ces passages d'Eusèbe, comme des textes de saint Irénée, on doit conclure qu'au IIe siècle, il existait en Gaule, comme en Palestine et comme en Asie, des églises gouvernées par des évêques.

Vers 254, saint Cyprien écrit au pape saint Étienne. Il parle de l'évêque de Lyon qui, avec d'autres évêques de la même province, avait écrit au pape au sujet de Marcien, évêque hérétique d'Arles. Dans cette lettre, il parle aussi des évêques de la Province ou Provence (2).

Les savants voient ici, d'une part, la Lyonnaise, et de l'autre, la Province proprement dite ou Provence, distincte de la Lyonnaise.

---

(1) *Eusèbe*, v. 23, v. 24.

(2) S. Cyprien, *P. L.*, t. III, p. 990.

Il faut donc distinguer deux provinces et deux groupes d'évêques distincts, l'un appartenant à la Lyonnaise, l'autre à la Provincia ou Provence.

De ces divers textes, il ressort absolument que la Provence et l'Aquitaine ont eu des églises et des évêques au Ier siècle.

Si Lyon eut pour premier évêque saint Pothin au IIe siècle, Arles eut saint Trophime, Toulouse, saint Saturnin, Saintes, saint Eutrope, au Ier siècle.

La lettre des martyrs de Lyon, de 177, qui mentionne lés églises de Vienne et de Lyon, nomme en effet celle de Vienne qui appartenait à la Provence, la première, comme la plus ancienne (1).

## Objections des critiques.

Les critiques tiennent que des églises n'ont été établies en Gaule, celle de Lyon exceptée, qu'au IIIe siècle, se fondant sur un récit de Grégoire de Tours, d'après lequel sept évêques missionnaires furent envoyés en Gaule en 250, et ils opposent ce texte de Grégoire aux traditions des églises qui datent leur fondation du Ier siècle (2).

D'après eux, les documents du IIe siècle, textes de saint Irénée, lettre du concile de Gaule du IIe siècle citée par Eusèbe, ne contredisent pas leur opinion et la mission de 250.

Pour eux, « il est clair que saint Irénée, quand il parle des églises des Germains et des Celtes, vise non l'état plus ou moins avancé de l'organisation ecclésias-

---

(1) Eusèbe, v. 1.

(2) Mgr L. Duchesne, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, p. 1, 2 et suiv.

tique, mais la diffusion du christianisme ou plutôt la diversité des pays où il a déjà fait des conquêtes » (1).

Or le texte entier est en effet très clair, et contredit absolument le récit de Grégoire de Tours. Pour saint Irénée, des églises gouvernées par des évêques existent en Gaule; elles ont été fondées par les apôtres ou par leurs disciples immédiats.

Pour eux encore, les παροικιαι de Gaule dont parle Eusèbe ne sont pas des églises gouvernées par des évêques, mais de simples groupes de chrétiens, et le verbe επεσκοπει n'a pas le sens de diriger mais signifie gouverner, être évêque. Irénée était le seul évêque de tous ces groupes (2).

Ce sens met ce texte d'accord avec l'opinion des critiques, mais ce n'est pas celui d'Eusèbe. Pour lui, c'étaient des églises gouvernées par des évêques et un concile d'évêques présidé par saint Irénée.

Saint Cyprien, disent-ils, ne distingue pas entre Lyonnaise et Provincia. Il désigne par le mot province, la Gaule. Ce n'est pas le sentiment des autres savants, non plus que le sens de saint Cyprien (3).

Les évêques de Provence, qui affirment l'envoi de saint Trophime à Arles par saint Pierre, leur paraissent être les premiers patrons de cette idée (4). C'est leur opinion, mais ce n'était pas le sentiment de ces évêques ni celui de l'antiquité.

Grégoire de Tours dit que, d'après la tradition, saint Eutrope fut envoyé par le pape saint Clément. Ils ne reconnaissent pas cette tradition : « Grégoire de Tours

(1) *Fastes épisc.*, t. I, p. 42.
(2) *Fastes épisc.*, t. I, p. 43.
(3) *Fastes épisc.*, t. I, p. 44.
(4) *Fastes épisc.*, t. I, p. 60.

prononce le nom de saint Clément à propos du premier évêque de Saintes, la façon dont il en parle prouve bien qu'il n'a derrière lui aucune tradition, écrite ou orale, mais une simple conjecture. » (1). Pour Grégoire de Tours, c'était la tradition de l'église de Saintes. Cette église tenait en effet, non pas seulement au VI[e] siècle mais au IV[e], que saint Eutrope avait été envoyé par saint Clément.

### Mission de sept évêques en 250.

D'après un récit de Grégoire de Tours, sept évêques auraient été envoyés en Gaule en 250. Les critiques modernes se fondent sur ce récit et l'opposent à la tradition des églises.

Pour eux, cette tradition ne repose que sur des légendes dépourvues de toute valeur historique. Le récit de Grégoire, au contraire, représente la véritable tradition ancienne de l'église de Gaule (2).

Il n'est pourtant, de leur aveu, qu'une légende, une passion de saint Saturnin, à laquelle on avait ajouté une date fausse puis une mission légendaire.

Grégoire de Tours avait accepté cette légende, reçue à Tours au VI[e] siècle? Mais il avait, d'autre part, accepté les traditions contraires de Toulouse, de Bourges, de Saintes et de Bazas.

Cette légende ne représente donc pas, à ses yeux, la tradition ancienne des églises; et si sa bonne foi a été trompée, il ne partage pas cependant l'erreur des

---

(1) *Fastes épisc.*, t. I, p. 60.
(2) *Fastes épisc.*, t. I, p. 1 et 2, p. 49.

modernes, erreur que Ruinart (1), après Sirmond, n'a pas craint d'appeler une hérésie.

### Les listes épiscopales.

Les critiques opposent encore à la tradition des églises les listes épiscopales.

Ces listes ne contiennent le plus souvent que les noms et la suite des évêques. Elles se trouvent seulement dans des manuscrits du IXe au XIIIe siècle (2).

On a pu contrôler et vérifier ces listes, après le IIIe siècle, par les signatures de conciles et par d'autres documents historiques, mais les moyens de contrôle manquent pour les temps antérieurs. Ce ne sont donc pas des documents anciens, contrôlés et vérifiés. On ne peut les opposer à la tradition et à des documents anciens et historiques, pas plus que la légende de Grégoire de Tours.

### Conclusion.

Nous avons exposé, d'après les documents et l'archéologie, les origines chrétiennes de Bordeaux, c'est-à-dire les origines de la crypte de Saint-Seurin, de ses tombeaux et de ses saints; nous avons montré ensuite l'accord de ces origines avec celles des autres églises d'Aquitaine et de Provence, d'après les textes de saint Irénée, de saint Cyprien, de l'église d'Arles et de Grégoire de Tours. Nous avons exposé enfin les

---

(1) Préface de Dom Ruinart aux œuvres de Grégoire de Tours : « Non enim, ut scite observavit summæ eruditionis vir Jacobus Sirmondus in hac hæresi fuit Gregorius ut episcopos in Gallia his septem antiquiores nullos fuisse existimaret : quod quidem ex ipsis ejus verbis certum est. » *Patr. Lat.*, t. LXXI, col. 53-54.

(2) *P. L.*, t. LXXI, p. 53, 54.

objections des critiques, montré leur désaccord avec les textes anciens, et rappelé que le texte principal sur lequel ils se fondent n'est, de leur aveu, qu'une légende.

Puisse cette étude faire connaître mieux les antiques monuments chrétiens de Bordeaux et les saints qui, au 1er siècle, en ont été les fondateurs.

---

# RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LA PREMIÈRE HORLOGE JURANDALE PUBLIQUE BORDELAISE, SUIVIS EN APPENDICE D'UNE NOTE SUR LA CONSTRUCTION DU BEFFROI DE BORDEAUX

**Par Camille DE MENSIGNAC.**

---

Nous croyons être utile à nos collègues de la Société Archéologique de Bordeaux et aux Bordelais en publiant dans ce mémoire de précieux renseignements et documents sur la première horloge jurandale publique, monumentale, mécanique à sonnerie de Bordeaux.

Cette horloge, qui a vu le jour, comme nous le démontrerons au cours de ce travail, dans le dernier quart du XIVe siècle, a donné l'heure aux bourgeois, manants et habitants de Bordeaux pendant plus de cent quatre-vingts ans.

Ces faits et documents sont extraits de notre mémoire en cours d'étude sur les trois horloges jurandales publiques dont la Jurade de Bordeaux a doté, sous l'ancien régime, à diverses époques de son existence administrative, la commune bourgeoise de cette ville.

Cent quatre-vingt-huit années ont été la durée de notre seconde horloge jurandale en fer forgé, construite en 1567 par Guillaume Royer, assisté du maître serrurier bordelais Raymond Sudre.

Quant à la troisième et dernière horloge publique de la commune de Bordeaux, inventée, en 1756, par le mathémati-

cien charentais Paul Larroque, classée parmi les horloges savantes, tant en faveur dans le domaine privé et principalement chez les rois, les princes et grands personnages des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, elle comportait deux cadrans placés l'un sur la face nord et l'autre sur le côté sud du beffroi de Bordeaux, monument servant également, depuis son édification (second quart du XV<sup>e</sup> siècle), de tour d'horloge. Celui qui regardait le côté du cours Victor-Hugo (anciens fossés de l'hôtel de ville), outre les heures et leurs subdivisions, faisait connaître les jours de la semaine, les mois et le quantième du mois ; le cadran tourné vers la rue Saint-James avec l'indication des heures signalait aussi les phases lunaires. Ses rouages avaient été construits, sous la direction de Paul Larroque, par Bertrand Bétus, maître serrurier bordelais, fabricant de tournebroches et de grosse horlogerie, établi rue Sainte-Colombe, à Bordeaux (1). Elle a été remplacée, en septembre 1912, par une horloge moderne. L'ensemble des diverses pièces composant cet intéressant mouvement d'horlogerie, en fer forgé, démonté avec soin, a été transporté fin septembre, au Musée d'armes et d'objets anciens (château Carreire) et installé par nos soins, en novembre de la même année, dans la cage du grand escalier de cet établissement.

La longévité de ces trois horloges a donc été de cinq cent vingt-sept années environ. Elle aurait pu être plus longue, car d'après des personnes très compétentes en la matière, avec quelques réparations exécutées à l'horloge de 1756, celle-ci aurait fonctionné encore une soixantaine d'années. La raison non officielle de son remplacement est uniquement le remon-

(1) L'horloge du clocher de l'église de Rions (Gironde) porte sur une plaque de cuivre l'inscription suivante : « Cet horloge a été donné l'année 1772 par M. le chevalier Dabadie à la ville et communauté de Rions en reconnaissance des deux chemins qui lui ont été accordés unanimement, par délibération du 28 juillet 1771, signé M. Raymond de Sallegourde, seigneur, et M. Lafore, curé, des maire, jurats et habitans ». A l'autre extrémité de la plaque sont gravés les mots suivants : « Cet horloge a été fait par Bertrand Bétus, à Bordeaux, rue Sainte-Colombe. »

tage de son poids qui, fort dur, obligeait l'horloger de la ville à le remonter toutes les vingt-sept heures. Le balancier de cette horloge avait 11 mètres de longueur.

A Bordeaux, avant la construction et la mise en place de la première horloge jurandale monumentale publique, les heures du jour et de la nuit étaient annoncées à son de trompe du haut des tours de la maison commune, comme le témoigne le revers du sceau communal de Bordeaux de 1294-1303.

Cet état de choses a duré, pendant le premier siècle et les trois quarts du second siècle de la commune bourgeoise de Bordeaux, c'est-à-dire jusqu'à la mise en place de la première horloge jurandale publique qui a eu lieu entre 1380 et 1385.

La coutume de proclamer l'heure au son d'un instrument à vent, tant en faveur au moyen âge, en France et dans les royaumes voisins, avant la construction de ces grandes horloges mécaniques à sonnerie, remonte à l'époque romaine et au commencement de l'histoire de ce grand peuple, ainsi que l'indique le savant M. Varron (1), qui fait connaître que l'*accensus* du préteur et les autres *accensi*, officiers subalternes, avaient pour mission de proclamer au son de la *bucina* ou *buccina* (buccine, busine) l'heure au lever du soleil, à midi et au coucher du soleil.

## PREMIÈRE PARTIE

Les documents officiels bordelais faisant connaître la première horloge monumentale, mécanique à sonnerie, dont la Jurade de Bordeaux dota cette noble cité, sont rares.

Ils se composent, à notre connaissance : 1° de la délibération de la Jurade bordelaise du 15 octobre 1406 relative à la suppression de la petite lanterne renfermant l'horloge monumentale de cette ville; 2° des

(1) *Traité de lingua latina,* liv. VI, §§ 5 et 89.

délibérations de la Jurade des 25 octobre 1406, 25 juillet 1407, 5 septembre 1408, 3, 24 et 26 juillet 1415, 4 janvier, 29 juin et 24 juillet 1421; 3° d'un état de 1521 faisant connaître qu'à cette époque la Jurade possédait un horloger chargé de gouverner l'horloge communale (1); 4° des lettres patentes d'Henri II, roi de France, du 3 avril 1556-1557 autorisant le maire et les jurats de Bordeaux à rétablir l'horloge publique monumentale de l'Hôtel de Ville, dont les lettres d'abolition d'octobre 1549 avaient ordonné l'arrachement et son transfert au Château-Trompette (2); 5° d'un passage du registre du clerc de ville de Bordeaux, manuscrit du XVI[e] siècle faisant mention très succincte de l'autorisation donnée par Henri II au rétablissement de l'horloge entre les deux tours de la porte de l'Hôtel de Ville, c'est-à-dire du beffroi (3); 6° de paragraphes des *Chroniques bourdeloises* de Gabriel de Lurbe et Jean de Gaufreteau relatifs au rétablissement de cette horloge (4).

Bien que les documents indiqués ci-dessus aient été déjà publiés dans divers ouvrages ou recueils bordelais, il est nécessaire pour l'histoire de notre horloge de les reproduire *in extenso*.

Dans les premières années du XV[e] siècle, la commune

---

(1) Harlé, *Revue historique de Bordeaux*.

(2) *Livre des privilèges*, n° XVII, 3 avril 1566-1567, p. 292 et suiv.

(3) Ce manuscrit, très précieux pour l'histoire de la ville de Bordeaux à cette époque, est conservé aux Archives municipales de Bordeaux et catalogué dans la série BB. Il a été transcrit par MM. Gaullieur, E. Lalanne, P. Courteault et P. Harlé dans les tomes XII, XXVI et XLVI de la *Société des Archives historiques* du département de la Gironde. Notre document figure au folio IX verso du manuscrit et à la page 66 du tome XLVI des *Archives historiques de la Gironde*.

(4) Gabriel de Lurbe, année 1561, Charles IX, p. 44; Jean de Gaufreteau, année 1560, t. I, p. 92.

de Bordeaux possédait déjà une grande horloge mécanique publique, monumentale, à sonnerie.

Une délibération de la Jurade bordelaise du 15 octobre 1406 indique que cette horloge était placée à la Maison commune de Bordeaux, enfermée dans une petite guérite ou lanterne, édifiée dans le haut de la tour servant de logement au pendart ou bourreau de la ville (1).

---

(1) Au moyen âge, le bourreau de Bordeaux était logé dans une des tours de la ville. Une de celles-ci a porté jusqu'en 1554, date où elle a été démolie, le nom de *Tor deu pendart*. Elle faisait partie de la première enceinte de Bordeaux et était située près de la porte *Toscanan* (Léo Drouyn, *Bordeaux vers 1450* au mot *tor deu pendart*).

Durant la domination anglaise à Bordeaux, le bourreau portait les noms de *pendart*, de *Roi des Arlots* et de *Roi des Ribauds*, ainsi que l'indiquent les vieux titres bordelais du XIVe siècle et de la première moitié du XVe siècle (*Livre des Bouillons*, *Livre des Coutumes*, *Délibérations de la Jurade* du XVe siècle).

Il était logé, meublé et habillé aux frais de la commune bordelaise. Il portait une robe de drap vert et rouge, vêtement sur lequel devaient être cousus plusieurs morceaux de drap de diverses couleurs, enseigne devant le faire reconnaître de la population et empêcher ainsi qu'il ne converse avec les habitants (délibération de la Jurade du 18 août 1406). En 1525, l'exécuteur de la haute justice portait à sa robe, comme enseigne, une échelle. En 1618, sur le manteau bleu du bourreau étaient marquées des deux côtés une échelle et une potence en drap jaune (*Inventaire sommaire des Registres de la Jurade* de 1520 à 1783, volume V, exécuteur de la haute justice, p. 316, 317). Il touchait comme gages annuels 50 livres (délibération de la Jurade du 29 février 1416). Il percevait également un droit pour chaque exécution capitale ou de fustigation ainsi que l'indique la transaction passée le 18 juin 1314 entre le maire et les jurats de Bordeaux et le Prévot de l'Ombrière. Outre les exécutions par pendaison, de là le surnom de *pendart* qui lui était attribué, par décollation, par le feu, enterrer vif avec la victime, de faire courir la ville tout nus l'homme et la femme convaincus d'adultère, à l'enfant de moins de 14 ans qui a commis un meurtre, à la peine infamante du trainage de la claie, du pilori, etc., rentrait également dans ses attributions la fustigation des filles de joie et de mauvaise vie enfreignant les règlements communaux de police. Les premières étaient connues à Bordeaux sous le nom

Dans ce document officiel, la Jurade de Bordeaux décide la suppression de cette lanterne comme trop accessible du dehors et pouvant permettre, en cas d'émotion populaire, de l'escalader facilement et de ce fait atteindre la cloche-timbre de l'horloge et de s'en servir pour frapper le tocsin et ainsi ameuter le peuple.

Elle ordonne également qu'il soit fait un mur au-dessus de l'escalier de la tour où habite le bourreau afin qu'on ne puisse aller plus haut par ce côté et que la porte de cette tour soit ferrée.

Et plus, que si faire se peut, il soit établi sous la porte-haute [de l'Hôtel de Ville], au haut de son escalier, un machicoulis de manière qu'on ne puisse passer par là pour atteindre *lo Senh*, c'est-à-dire la cloche du ban communal (1).

---

d'Arlotes et les secondes de Ribaudes, de là les noms de Roi des Arlots et de Roi des Ribauds appliqués au bourreau de Bordeaux chargé d'exécuter les peines corporelles auxquelles elles étaient condamnées.

(1) La cloche du ban communal de Bordeaux ne portait pas, comme celles de Rouen (la Rembol, la Rouelle, la cache Ribaud), de Reims (la Marcon), de Doullens (la Mignonne), de Toulouse (la Cardaillac), de Gand (la Rolland), etc., de nom particulier.

Dans les pièces officielles et les registres de la Jurade bordelaise du XIVe siècle et de la première moitié du XVe siècle, elle est désignée sous la simple appellation de *lo Senh*, en vieux français le *Sin*. Ce mot contraction de *signum* était fort employé au moyen âge par les troubadours et les écrivains ecclésiastiques dans le sens de cloche servant de signal pour les assemblées, les réunions.

A partir de la Renaissance jusqu'en 1775, elle figure dans les procès-verbaux de la Jurade et actes officiels de la ville sous l'appellation : La grande cloche de la Maison de Ville, la grande cloche de l'Hôtel de Ville (Jean de Gaufreteau, *Chronique bourdeloise*, t. I, p. 156 ; Gabriel de Lurbe, *Chronique bourdeloise*, p. 80 et 81).

Lors de la fonte, en 1775, par Turmeau père et fils, de la dernière cloche du ban communal de Bordeaux, notre grosse cloche actuelle, qui pèse environ 7.742 kilos bordelais, poids considérable pour l'époque, lui valut alors, de la part des Bordelais, le surnom de « Grosse cloche »,

L'extrait suivant de cette délibération de la Jurade de Bordeaux du 15 octobre 1406, délibération rédigée en langue gasconne, pièce du plus haut intérêt pour l'histoire de la première horloge jurandale publique de Bordeaux, et qui permet également d'indiquer, approximativement, l'année de la construction de ce monument, mérite d'être reproduit *in extenso :*

« Séance de la Jurade du 15 octobre 1406 :

» Actum fuit veneris, XV. mensis octobris, anno domini quo supra. »

La délibération de la Jurade bordelaise du 13 octobre 1406 ainsi conçue : « Actum fuit die mercurii, hora vesperorum, et apud Turrin d'Audeyola, XIII[e] mensis predicti, anno Domini M° quadringentesimo sexto » donne la date de l'année de notre délibération.

« Lo medis jorn que dessus, mossenhor lo mager et huyt juratz, so es assaber : Arnaud Arrostanh, sotz-mager, Ramond Guassias, perbost, Richard Sedet, Johan deu Casse, Bernard Jaubert, Arnaud Masson, Arnaud Simeon, Arnaud de Bios, Amaniu de Montlarin, Johan Esteue, Arnaud Fort, juratz, mestre Guilhem deu Bruguard, mestre Pey deu Poyau, procurayre, et mestre Robert Flament, se ajusteren en la mayson comunau de Sent-Ylegi, et ordeneren so per ordre s'ensec :

» Premeyrament, attendudas, etc. . . . . . . . . . .

» . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

» E plus, que la chopa de Sent-Ylegy, ont era *l'orelotge et contrapes de la chola* (1), per ostar tot escandol, que per tumult et rumor deu poble s'en poiren enseguir, sia ostat.

---

comme étant en ce moment la plus énorme cloche de la ville de Bordeaux.

Depuis 1853, notre cloche du ban communal n'est plus la plus grosse cloche de la ville, ayant été détrônée par le gros bourdon de la cathédrale Saint-André, « Le Ferdinand-André », qui pèse environ 11.000 kilos.

(1) Le clerc de ville chargé de la rédaction de ce procès-verbal a dû mettre par interposition le mot *chola* à la place du mot *clocha*.

» E plus, que la porta fos ferrada, et feit 1. mur sobre l'escala de la tor, ont sole demorar lo pendart, affin que hom no pusqua poyar haut per aquera part.

» E plus, que, se far se pode, que fos feit 1. machacol sobre la Porta-Haut, aissi cum hom puya au Senh, au cap de l'escaler; et plusors autras causas aqui necessarias a far, si cum sera bist aus senhors. » (*Registres de la Jurade*, délibérations de 1406 à 1409, t. III, p. 99 et 100).

Voici la traduction française de ce curieux texte gascon :

Séance de la Jurade du 15 octobre 1406. — Le même jour que dessus, Monseigneur le Maire et huit jurats, savoir : Arnaud Arrostanh, sous-maire; Raymond Guassias, prévôt; Richard Sedet, Jean du Casse, Bernard Jaubert, Arnaud Masson, Arnaud Siméon, Arnaud de Bios, Amanieu de Montlarin; Jean Estève, Arnaud Fort, jurats; Maître Guilhem de Bruguard, Maître Pierre de Poyau, procureur, et Maître Robert Flament, se réunirent en la Maison commune de Saint-Éloi et ordonnèrent, par ordre, ce qui s'ensuit :

Premièrement, attendu que. . . . . . . . . .

Il est ordonné que. . . . . . . . . . . . .

Et plus, que la petite guérite (sorte de lanterne, de petit campanile) de la Maison commune de Saint-Éloi où sont renfermés *l'horloge et le contrepoids de la cloche,* afin d'éviter tout esclandre, en temps de rumeur du peuple, soit enlevée.

Et plus, qu'il soit fait un mur sous l'escalier de la tour où habite le bourreau, afin qu'on ne puisse monter par ce côté, et que la porte de ladite tour soit ferrée (1).

(1) Que cette porte soit ferrée, c'est-à-dire, pour plus de résistance, garnie de nouvelles ferrures.

Et plus, que si faire se peut il soit fait, sous la porte-haute, un machicoulis de manière qu'on ne puisse aller à la cloche du ban communal par le haut de l'escalier, et plusieurs autres choses nécessaires à faire à cet endroit ainsi qu'il en sera vu par lesdits Seigneurs [jurats].

Cette intéressante délibération, dont nous venons de donner un extrait, outre les précieux renseignements qu'elle fournit sur l'emplacement occupé, à cette date, dans la Maison commune de Bordeaux, par cette grande horloge et par la cloche du ban communal *lo Senh*, indique aussi que l'Hôtel de ville de cette cité avait plusieurs entrées, puisqu'il est question d'ajouter un machicoulis à la *porte-haute*, et, de plus, que ce monument communal possédait plusieurs tours, dont une, du côté nord, servait de logement au bourreau ou pendard de la ville. Il découle également de l'analyse de ce texte et de son interprétation que la petite guérite renfermant l'horloge jurandale et le contrepoids de sa sonnerie avait été édifiée spécialement pour les recevoir au-dessus de la tour où logeait le bourreau communal. De plus, que cette tour de l'Hôtel de ville avait été également choisie par la Jurade, parmi les autres, à cause de son entrée extérieure et de son escalier intérieur aboutissant à la plate-forme où se trouvait la lanterne, commodités des plus sérieuses permettant au gouverneur de l'horloge de la remonter et de la surveiller de jour et de nuit sans passer par l'intérieur de la Maison commune.

Il découle aussi du premier des trois paragraphes cités plus haut que la cloche-timbre de cette horloge, au lieu d'être ferrée, devait être mobile (1).

---

(1) En 1377, une construction analogue avait été semblablement établie

Comme aucune délibération postérieure de la Jurade bordelaise n'indique que ces travaux aient été accomplis, on peut en conclure que, vu les grandes difficultés soulevées par le déplacement et le replacement, à un autre endroit de la Maison commune, de l'horloge publique et de son campanile, et également l'énorme dépense occasionnée par ce transfert, ils ne furent jamais exécutés.

Ce qui vient encore confirmer que cette grande horloge était bien à sonnerie, outre le passage cité plus haut où il est fait mention du *contrepoids de sa cloche-timbre,* ce sont les paragraphes suivants des délibérations de la Jurade bordelaise des 25 octobre 1406, 25 juillet 1407, 5 septembre 1408, 3, 24 et 26 juillet 1415, 4 janvier, 29 juin et 24 juillet 1421 (1), dans lesquels le rédacteur de ces divers procès-verbaux se sert de l'expression *a hora de clocha* pour indiquer probablement que les réunions susdites ou bien que les faits dont il est question dans ces assemblées se sont bien passés lorsque l'heure indicatrice a été frappée ou sonnée, soit de jour, soit de nuit, sur l'énorme timbre-cloche de l'horloge jurandale.

Dans la rédaction de toutes les autres délibérations jurandales bordelaises du XVe siècle, au nombre de 170 environ, que possèdent nos Archives municipales, il

---

sur la tour neuve de la cathédrale de Sens, pour y loger la magnifique horloge monumentale dont les échevins de cette ville venaient de la doter, et que la moitié du coût de cette lanterne fut supportée par Charles V, roi de France (J.-D. Blavignac, *La cloche, Études sur son histoire et sur ses rapports avec la société aux différents âges*, Paris, Firmin Didot, 1877, p. 71).

(1) *Registres de la Jurade*, délibérations de 1406 à 1409 formant le tome III des publications des *Archives municipales ;* délibérations de 1414 à 1416 et de 1420 à 1422 composant le tome IV de ces mêmes archives.

n'est fait mention que de l'emploi des heures canoniales (vêpres, prime, tierce, etc.) (1), ainsi que celles du soleil levant, de midi, du soleil couchant et enfin de l'heure tardive.

Voici la copie des passages faisant allusion à la sonnerie de notre horloge jurandale.

1° *Séance du 25 octobre 1406*. — Dans ce procès-verbal, le clerc de ville, rapportant tout au long la narration faite par le messager envoyé de Blaye par le sénéchal au sujet des propositions engagées entre le duc d'Orléans, connétable de France, et la dame de Mussidan concernant la reddition éventuelle de la ville de Blaye, s'exprime ainsi : « Que mossenhor lo senescaut, am sa companhia, arribet, *a XI. de* clocha o enbiron, a Blaya » (t. III, p. 111).

2° 25 *juillet 1407*. — Proclamation des nouveaux jurats. « E enpres, lendoman, a XXV. deudeit mes de Julh, losdeitz senhors juratz antics salhiren de lur conclabi, et enpres mech jorn, *a tres de clocha* o enbiron s'en aneren, per publiquar los noets juratz à Sent-Andriu. » (2).

(1) Au moyen âge, les cloches des églises paroissiales, des monastères et couvents faisaient entendre chaque jour huit sonneries principales régulièrement espacées de trois heures en trois heures qu'on nommait heures canoniales. C'était *Matines* qu'on sonnait à minuit, *Laudes* à 3 heures, *Prime* à 6 heures, *Tierce* à 9 heures, *Sexte* à midi, *None* à 3 heures, *Vêpres* à 6 heures et *Complies* à 9 heures du soir.

(2) Depuis la fondation de la commune bourgeoise de Bordeaux jusqu'au rétablissement par Henri II, roi de France, août 1550, du corps et collège de la ville de Bordeaux, les jurats sortants et les prud'hommes chargés avec eux de procéder à l'élection des nouveaux jurats se réunissaient chaque année, le 24 juillet, veille de saint Jacques et de saint Christophe, en conclave à la Maison commune pour élire les nouveaux jurats. Avant de procéder à cette élection, ils se rendaient, les jurats vêtus de leurs manteaux, précédés des trompes ou trompettes d'argent, à l'église Saint-Éloi pour ouïr la messe du Saint-Esprit et prêter serment *sur le corps précieux de Notre-Seigneur Jésus-Christ, sur les corporaux* (linges sacrés que l'on étend sur l'autel et sur lesquels doit reposer après la consécration le corps de Notre-Seigneur), *sur la croix et sur l'autel*

3° *Séance du 5 septembre 1408.* — Cri pour la vérification des dettes de la ville. « De la part du Lieutenant de Monseigneur le Maire et Jurats de cette ville, dénonçons et faisons savoir à toutes sortes de gens de quel état et condition qu'ils soient, qui ont des billets et autres obligations de la ville que demain et autres jours *de huit entro a onze de clocha*, las porten à Sent-Ylegi, etc. » (*Registres de la Jurade*, délibérations de 1406 à 1409, p. 352).

4° *Séance du 3 juillet 1415.* — « Enpero ordeneren que, sur, eso, fassan apperatz los senhors trenta aus Frayres Menuts, *entre seys et set de cloqua.* » (*Registres de la Jurade*, t. IV, délibérations de 1414 à 1416 et de 1420 à 1422, p. 191).

5° *Séance du 24 juillet 1415.* — « Actum fuit Burdegale, die Mercurii, XXIIIIa mensis julii, anno Domini Millesimo CCCCmo XVto.

» Lo medis jorn, messenhors lo mager et Juratz, cum eran messenhor Johan de Sent-Johan, mager, Johan deu Freyche, sotz-mager, Johan Ferradre, perbost, Johan Oliuey, Guilhem Peytabin, Johan Arostanh, Johan Guassias, de Sancta-Coloma,

---

*garni de Saint-Éloi*, de procéder à l'élection des jurats en la forme et matière accoutumées (*Livre des Bouillons*, n° CXLII, 1376 à 1389, p. 495; *Registres de la Jurade*, delibérations de 1406 à 1409, séance du 24 juillet 1407, serments des anciens jurats, séance du 24 juillet 1408, t. III, p. 228 et 334; même ouvrage, t. IV, séance du 24 juillet 1421, p. 531; *Anciens et nouveaux statuts de Bordeaux*, p. 1, 2 et 3). Ce serment fait, jurats et prud'homm s se rendent à la Maison commune et se renferment en conclave pour procéder à l'élection des nouveaux jurats.

Le lendemain matin, après que « la cloche de ladite ville et Maison commune aura sonné, le Maire, le sous-Maire et les anciens Jurats vêtus de leurs manteaux, au-devant d'eux les trompes ou trompettes d'argent, le chevaucheur avec sa cotte d'armes, le portier avec sa masse d'argent, les vingt-quatre sergens et autres officiers de ladite ville, vont en cet ordre à l'église métropolitaine de Saint-André, en laquelle le clerc de ladite ville et en son absence par le procureur d'icelle, est publiée l'élection desdits nouveaux jurats».

Depuis le rétablissement, en août 1550, du corps et collège de la ville de Bordeaux, l'élection des maire et jurats se fait tous les ans le 1er août.

**Amanin de Canhac, Gualhard de Sanssius, Johan Siruent, Helias de La Bia, Johan Argui, lo belh, Johan Guassias, lo draper, se assembleren dintz la gleysa de Sent-Aloy, *a hora de huyt de clocha;* et per procedir a la elleccion et creacion deus senhors juratz noetz, audiren leur messa deu Sant-Sperit; et empres presteren lo sagrament a costumat a far en tau cas. » (*Registres de la Jurade*, délibérations de 1414 à 1416 et de 1420 à 1422, p. 203).**

**6° *Délibération du 26 juillet 1415.* — Dans cette séance, après la prestation du serment des nouveaux jurats, les serments réciproques du maire et des Jurats et les serments du clerc et du procureur de la ville, il est procédé à l'ouverture des ordonnances faites le 24 juillet 1415 par les anciens Jurats (1). La première de ces ordonnances, qui se rapporte à la nouvelle heure de l'assemblée du corps de ville fixée par les anciens jurats à 7 heures de cloche est ainsi conçue : « E plus, ordeneren que, d'aqui en abant entro a Sent-Miqueu binguossan en jurada *dintz sept de clocha.* » (*Registres de la Jurade*, délibérations de la Jurade de 1414 à 1416 et de 1420 à 1422, t. IV, p. 207).**

**7° *Séance du 4 janvier 1421.* — Condamnation de Guillaume de Belin à fournir deux pierres taillées et ouvrées (boulets de pierre) pour le grand canon pour avoir laissé ouverte la porte de la Rousselle à 9 heures de cloche de nuit, c'est-à-dire à 9 heures du soir : « Guilhem de Belin, que donga doas peyras feitas et obradas au gran canon, per la porta de la Rocela, que layset huberta entro *a IX. horas de clocha de nuyt.* » (*Registres de la Jurade*, t. IV, p. 480).**

(1) Lors du renouvellement intégral de la Jurade, qui, d'après les statuts régissant l'organisation communale de Bordeaux à cette époque, avait lieu tous les ans (*Livre des Bouillons*, p. 495 et suiv.), afin de corriger les graves inconvénients que présentait au point de vue de la tradition des affaires cet état de choses, les jurats sortant de charge laissaient derrière eux une série d'ordonnances, formant comme un testament administratif, que leurs successeurs étaient tenus d'exécuter (*Archives municipales de Bordeaux*, t. III, *Registres de la Jurade*, délibérations de 1406 à 1409, préface, p. IV).

8ᵉ *Séance du 29 juin 1421.* — « Actum fuit die Dominica, in domo communi Sancti-Elegii, que fuit XXIXª menssis junii, anno Domini Mᵉ CCCCᵐᵒ XXIᵒ.

» Lo medis jorn *a tres horas de clocha* empres mech jorn, dins l'ostau comun de Ssent-Ylegi, estantz lo loctenent, lo perbost, Johan Ferradre, Johan Oliuey, Guilhem Peitauin, Johan Siruent, Helias de La Bia, lo tesaurey, juratz, et deus XXXᵗᵃ, Arnaud Boneu, Rechart Sedet, Amaniu de Molarin, Arnaud de Bios, Bertrand de Roeda.

» E, aqui medis, en presencia deus senhors susdeitz, fo legida una letra de credenssa, laquau mossenhor lo senescaut de Guiayna, etc. » (*Registres de la Jurade*, délibérations de 1414 à 1416 et de 1420 à 1422, t. IV, p. 521).

9ᵉ *Séance du 24 juillet 1421.* — « Actum fuit die jovis, XXIIIIª menssis julii, anno Domini Mᵐᵒ CCCCᵒ XXIᵒ.

» Au jorn d'uy, entorn l'ora de mech jorn, los senhors loctenent et juratz, totz ensemble, s'en aneren a la gleysa de Sent-Aloy; et aqui firen et presteren lo segrament acostumat sobre lo cors precios de Nostre-Senhor, que edz, et cascun de lor, elegiren ben et leyaument los juratz, etc.; et, feit et prestat lodeit segrament, totz ensemble ordeneren que, empres mech jorn, *a tres horas de clocha*, fossan a Ssent-Ylegi per entrar en conclabi, et per far la noera creacion deus noetz juratz, aysi et per la forma et maneyra que antiquament es usat et acostumat. » (*Registre de la Jurade*, t. IV, délibérations de 1414 à 1416 et de 1420 à 1422, p. 531).

A défaut de l'important document du 15 octobre 1406, dont nous avons donné le texte plus haut, ces neuf délibérations jurandales bordelaises auraient suffi pour démontrer qu'en 1406, 1407, 1408, 1415 et 1421, la commune bourgeoise de Bordeaux possédait une horloge monumentale à sonnerie.

Puisque notre horloge mécanique était en plein exercice en octobre 1406, à quelle année remonte sa construction?

Nous l'ignorons, n'ayant pas eu encore l'heureuse chance de mettre la main sur le contrat passé entre le constructeur de cette horloge et la Jurade de Bordeaux, comme cela se pratiquait, à cette époque, dans notre ville pour les diverses entreprises communales.

Cependant, nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'elle est antérieure de passablement d'années à la fin du XIV[e] siècle comme nous allons l'indiquer.

Les documents bordelais qu'on possède font connaître que, dès 1400 et même en 1398-1399, après la chute de Richard II, roi d'Angleterre (1), et à l'avènement de Henri IV, son successeur (2), « Bordeaux, en particulier, était dans une situation très critique, car les souverains anglais, affaiblis par leurs discordes, ne défendaient et ne secouraient nullement leurs vassaux de Guyenne et les abandonnaient à leur propre force. De ce fait, Bordeaux était toujours en guerre avec les

---

(1) Richard II, roi d'Angleterre de 1377 à 1399, était né à Bordeaux en 1366. Il était le second et le seul survivant des enfants d'Édouard le Prince noir, fils aîné d'Édouard III, et de Jeanne, sœur du dernier comte de Kent. Monarque très faible et dominé par de néfastes conseillers, fut détrôné par Henri IV, qui le fit enfermer dans le château de Pontefract où il fut assassiné par son gardien Robert Exton.

(2) Henri IV d'Angleterre, roi de 1399 à 1413. Henri de Bolangbork, duc de Lancastre, premier roi de la maison de Lancastre, fils aîné de Jean de Gand, duc de Lancastre, quatrième fils d'Edouard et de Blanche, fille et héritière d'Henri Plantagenet, duc de Lancastre, arrière-petit-fils d'Henri III, naquit le 14 avril 1366 ou 1367 (?). Il mourut le 20 mars 1413. Dépouillé de son héritage par Richard II, et banni par ce monarque pour dix ans, puis pour la vie, se réfugia en France. Là, il leva une petite armée, s'embarqua à Nantes et débarqua à Ravenspurn pendant que Richard II était en Irlande. Il prit Bristol, fit Richard II prisonnier et convoqua un parlement qui lui octroya la couronne le 30 septembre 1399. Henri persécuta les réformés et son court règne se passa au milieu des conspirations et des guerres civiles et étrangères.

Français et quelques-uns des grands seigneurs du Midi, leurs alliés », ainsi que l'indiquent les lettres du cardinal Hugocion, archevêque de Bordeaux, adressées à Henri IV, roi d'Angleterre, les 11 avril, 10 mai, 30 juin, 13 et 22 juillet 1406 (1). La dernière nous fait connaître qu'à cette date la ville de Bordeaux était cernée par l'ennemi qui menaçait au nord, Blaye, Bourg, Fronsac, Libourne et Saint-Émilion; au sud, Lourdes, Dax et autres villes des Landes. De plus, pour comble de malheur, il occupait également Rions et tout le haut de la Garonne.

Aussi, à l'approche des Français, les Bordelais s'empressèrent de prendre toutes les mesures que comportaient la défense de la province et particulièrement de Bordeaux. Ils réparèrent les murs et les fossés de la ville, placèrent des postes dans toutes les tours, et mirent Bordeaux en état de défense (2). Pour soutenir cette campagne de vie ou de mort pour Bordeaux, et pour faire face aux lourdes charges occasionnées par cette guerre qui durait depuis plusieurs années, les finances de la ville étant en très mauvais état ou, pour mieux dire, épuisées, la Jurade bordelaise fit un emprunt forcé et préparatif de guerre et dont l'argent emprunté devait servir à faire fabriquer des armes, des canons et autres appareils de guerre et à payer également des gens d'armes pour sauver le pays (3).

(1) Le cardinal François Hugocion fut archevêque de Bordeaux de 1389 à 1414 et assista, en 1409, au Concile de Pise. Les lettres de ce prélat adressées à Henri IV d'Angleterre sont reproduites tout au long dans les *Registres de la Jurade de Bordeaux*, délibérations de 1406 à 1409, t. III, dans le procès-verbal de la séance de la Jurade bordelaise du 12 octobre 1406, p. 87, 88, 89, 90, 91, 92 et 93.

(2) *Délibérations de la Jurade de Bordeaux*, 11e séance du 4 août 1406, t. III, p. 7.

(3) *Délibérations de la Jurade de Bordeaux*, t. III, séance du 4 août 1406, p. 5.

Enfin que vu les grandes nouvelles qu'on a de la guerre, les maux, les périls et les angoisses dans lesquels se trouve la ville par suite de cet état de choses, la jurade, non seulement suspendit le paiement des dettes de la ville (séance du 12 octobre 1406, t. III, p. 86), mais encore, ce qui est plus grave, ***per l'espadi de V mes o plus*** pendant plus de cinq mois la justice de la cour prévôtale de la ville, ainsi que le mentionne la délibération de la Jurade du 24 juin 1407, séance dans laquelle le Prévôt de la ville, Raymond Guassias, demande une décharge complète des frais encourus, pendant ce laps de temps, le meilleur de l'année où la cour prévôtale de la ville n'avait rien rapporté et que toutes ces dépenses soient à la charge de la ville et non à la sienne (1).

Ce procès-verbal indique également que cet arrêt de la justice jurandale a été occasionné par l'arrivée du duc d'Orléans, connétable de France de Charles VII, venant assiéger Blaye et Bourg et menacer Libourne et par la guerre qui en était résultée (***Délibérations de la Jurade de Bordeaux***, séances des 21, 25, 27 et

---

(1) Voici *in extenso* le passage de cette intéressante délibération : « Seance du 24 juin 1407. E plus, cum Ramon Guassias, perbost, aguos deit et prepausat, aqui et per auant, que, cum la Cort de la prebostat, per la binguda deu duc d'Orlenxs et per la guerra que era sobrebinguda, *aguos bacat per l'espadi de V. mes o plus*, et en lo melhor temps de l'an, loquau offici aguos grans carcs a sustenir : preguet et suppliquet ausdeitz senhors, et hi bolossan haber reguard, cum per una grau soma, los proffeitz et reuenuas de ladeita perbostat no pegossan supplir ny supportar los carcs deudeit offici et majorment, ayssi medis, per la grau paubretat que entre las gens se trobada ; e, aqui medis, lodeit prebost se absentet ; et jassia que aucuns fossan estatz de oppinion que ed fos supportat, et que la bila prenguos lo carc, sobre sin, de las quatre-biutz liuras deu contrarotulador ; et plus d'asso en que la bila es tinguda de far, o lo prebost, que asia, au clerc de ladeita prebostat, en argent ; etc., etc. »

29 octobre et 19 décembre 1406; 3 janvier, 12 et 26 février, 26 avril, 7 et 28 maï, 8 et 15 juin, 16 et 23 juillet et 9 novembre 1407; 4 et 23 avril, 21 juin, 21 juillet et 27 août 1408).

De là la décision grave prise par la Jurade de démolir, dans l'intérêt public, la guérite qui renfermait la grande horloge monumentale et le déplacement forcé de cette dernière, ainsi que les autres travaux, indiqués dans la délibération du 15 octobre 1406.

Il est également certain que si cette horloge jurandale avait été édifiée vers 1400, la Jurade bordelaise, pour les raisons invoquées dans le procès-verbal du 15 octobre 1406, ne l'aurait jamais placée où elle se trouvait alors, mais bien dans une partie de la maison commune beaucoup moins accessible aux escalades et empêcher ainsi qu'en cas d'émeutes on se servît alors de son énorme timbre-cloche pour sonner le tocsin et appeler le peuple à la révolte.

Il ressort donc clairement des faits énoncés ci-dessus, que de 1398 à 1406 il aurait été de toute impossibilité à la Jurade bordelaise, vu l'état très précaire des finances communales et celui « presque désespéré de la ville de Bordeaux », de doter leurs concitoyens d'une de ces grandes horloges mécaniques monumentales et à sonnerie dont le coût était alors si élevé.

Puisque cette horloge monumentale n'avait pu être édifiée pendant les neuf années si troublées que nous venons d'indiquer, à quelle période du XIVe siècle avait-elle été construite et mise en place?

D'après les documents consultés et analysés, nous croyons que son édification a eu lieu dans le courant du dernier quart du XIVe siècle, et qu'on peut lui assigner la date de 1380 1385, ainsi que nous allons l'expliquer.

Comme le XIVᵉ siècle est pour la ville de Bordeaux la plus belle époque de ses privilèges, de ses libertés communales, de sa grande prépondérance, sur tout le Sud-Ouest, comme capitale de la Guyenne, de son commerce des vins avec l'Angleterre, de sa richesse, de la beauté de ses monuments religieux et civils; de plus que c'est surtout dans la seconde moitié de ce siècle de prospérité et de grandeur où la Jurade bordelaise marchait de pair avec la noblesse du pays, qu'il faut chercher la date de la création de cette horloge, dont les Jurats de Bordeaux était fiers de doter cette grande cité.

Or, d'après les auteurs qui ont traité de l'histoire de l'horlogerie ancienne, c'est à partir de la seconde moitié du XIVᵉ siècle, sous l'impulsion donnée par les rois, les princes, les grands seigneurs, les évêques et les bourgeois des riches villes qu'ils habitaient et administraient, que les horloges mécaniques publiques à sonnerie se multiplièrent un peu partout avec une grande rapidité, dans les villes de moindre importance, les cathédrales, les églises et les châteaux. Henry Havard (1), J.-D. Blavignac (2) et C. Enlart (3), dans leurs intéressants ouvrages, indiquent que pendant cette période de cinquante ans, les villes de Strasbourg, Troyes, Valenciennes, Londres (abbaye de Westminster), Paris, Poitiers (ville et cathédrale), Sens, Chambéry, Senlis, Lille, Montargis, Saint-Urbain, Courtrai, Angers, Cambrai, Amiens, Rouen, Riom et Metz furent pourvues d'horloges monumentales édifiées, d'après

---

(1) Henry Havard, *L'horlogerie*, p. 73 et 74.

(2) J.-D. Blavignac, *La cloche*, p. 69 et 70.

(3) C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. II; *Architecture civile et militaire*, p. 316.

ces auteurs (1), en 1352, 1354, 1366, 1368, 1370, 1372, 1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1383, 1384, 1385, 1387, 1389, 1391 et 1396.

L'horloge du château de Nieppe (Nord) fut faite, en 1379, par Pierre Daimleville.

Pendant cette même période, le château de Beauté, à l'extrémité de Vincennes, du côté de Nogent, résidence favorite de Charles V, roi de France (2), et ceux de Hesdin (Pas-de-Calais) et de Plessis-du Parc en furent également pourvus.

Comme nous venons de l'indiquer, sur toutes les horloges monumentales dénommées ci-dessus, les trois quarts ont été élevées dans le courant du dernier tiers du XIVe siècle. On peut donc en induire que la Jurande bordelaise, suivant l'émulation donnée par les villes citées plus haut, dota la commune de Bordeaux d'une de ces grandes horloges mécaniques à sonnerie qui, malgré leurs imperfections, faisaient alors l'admi-

---

(1) Henry Havard, *L'horlogerie*, fournit, aux pages 73 et 74 de cet ouvrage, les dates suivantes pour la construction des horloges de Paris, 1370; Chambéry, 1376; Sens, 1377 ; Lille, fin 1378. En 1379, celle de l'église de Troyes existait déjà, d'après J.-D. Blavignac, depuis au moins vingt-cinq ans, ce qui rapporte la date d'édification à 1354 ; Montargis, 1380; Cambrai, 1385; gros horloge de Rouen, 1389; Metz, 1391. J.-D. Blavignac, *La cloche*, pages 69, 70, 71 et 72, outre les dates indiquées par Havard, cite également que Valenciennes a eu sa première horloge mécanique en 1368; Londres (abbaye de Westminster), en 1368 ; Angers, en 1384, et Poitiers, en 1396; C. Enlart, *Architecture civile et militaire*, page 316, donne les dates suivantes pour les horloges de Paris, 1370; Saint-Urbain, 1380 ; Amiens, avant 1387; la cathédrale de Poitiers, 1372; Courtrai, bien avant 1387; Rouen, 1389; Riom, 1391. D'après Henry Havard, celle de Riom remonte aux premières années du XVe siècle (p. 74).

(2) L'horloge du château de Beauté, qui était fort belle, fut exécutée, sur l'ordre de Charles V, par Pierre de Saint-Bealte. Son coût n'avait pas été moindre de 200 francs d'or.

ration des savants et de tous les grands personnages de l'époque.

Or, au XIV[e] siècle et dans le premier quart du XV[e] siècle (1), la pose, dans les importantes villes et communes de France de ces grandes horloges mécaniques à sonnerie, dont les rouages grossiers ressemblaient à ceux de nos grands tournebroches à poids, était un fait mémorable.

Cet événement sensationnel, dont la population bordelaise dut garder longtemps le souvenir, car il avait révolutionné une majeure partie de ses habitudes religieuses, civiles, publiques et privées, arriva à Bordeaux, probablement pour les raisons invoquées plus haut, vers 1385, date de la mise en place attribuée par nous à cette première horloge monumentale jurandale de Bordeaux.

D'autre part, comme la construction, la mise en place et le réglage de ces grandes horloges demandaient plusieurs années de travail assidu (2), il est

(1) Les horloges françaises à mécanique et à sonnerie de Moulins, Montpellier et Compiègne remontent aux premières années du XV[e] siècle (Henry Havard, *L'horlogerie*, p. 74). A la même époque, les Tarasconnais s'excusaient auprès de la reine sur le mauvais état de leurs finances pour différer la construction d'une horloge publique. L'horloge de Nîmes fut installée en 1405, dans une tour; celle de Châlon fut commencée en 1422. A l'étranger, l'horloge de la cathédrale de Séville (Espagne) date de 1400. En 1404, un Servien nommé Lazare en construisit une semblable à Moscou; celle de Lubeck fut exécutée en 1405 (J.-D. Blavignac, *La cloche*, p. 74 et 77).

(2) Comme on le verra dans le cours de la deuxième partie de cette étude, les grandes réparations effectuées au XVI[e] siècle au mouvement de notre première horloge jurandale bordelaise, son montage dans le beffroi de Bordeaux et son réglage ont duré de 1557 à 1560, c'est-à-dire près de trois années.

L'horloge du Palais de Justice, établie en 1370 par Henri de Vic, demanda à ce mécanicien allemand huit années de travail.

La construction du *gros horloge* de Rouen a coûté plusieurs années de

permis de supposer que la Jurade bordelaise traita avec l'inventeur et le constructeur de cette horloge vers 1830 et que fut édifiée, dans ce laps de temps, sur le haut de la tour où logeait le bourreau communal, la guérite où lanterne qui devait la renfermer.

DEUXIÈME PARTIE

**Transfert, en 1449 ou 1450, de la première horloge jurandale publique de Bordeaux, ainsi que de la cloche du ban communal de cette ville dans le beffroi de Bordeaux dont l'achèvement venait d'avoir lieu.**

Cette remarquable horloge jurandale, placée dès son édification en 1385, enfermée dans son campanile, construit sur le haut d'une des tours nord de la Maison commune de Bordeaux, non loin de la cloche du ban communal de cette ville, comme le mentionne le procès-verbal de la séance de la Jurade bordelaise du 15 octobre 1406, y est restée jusqu'en 1449 ou 1450, date probable de son transfert et de celui de la bancloque bordelaise dans le beffroi de Bordeaux qui venait d'être achevé, comme le fait connaître le passage suivant de la *Chronique bourdeloise* de Gabriel de Lurbe : « En 1449, les tours de la Maison de Ville, représentant les Armoiryes d'icelle, furent élevées jusqu'en haut. »

« On a toujours pensé, dit M. A. Brutails, qu'il s'agissait d'un exhaussement; mais la disposition de la baie, dont l'arc, au lieu de retomber sur un pied droit, s'en-

---

travail. Commencée par Jourdain de Lectre, elle fut achevée en 1389 par Jehan de Felanis.

De 1542 à 1457, Jean Guénot refit la magnifique horloge de Dijon.

L'horloge de l'Hôtel de Ville de Lyon, commencée en 1647, fut achevée en 1650.

fonce dans les tours, le profil de cet arc, tout annonce, dès le rez-de chaussée jusqu'à la plate-forme de la baie qui renferme la cloche du ban communal, le xv[e] siècle. » (1).

Ce monument public, tête de la commune, *le Mirandin* ou merveille de la ville, qui rappelait aux Bordelais leurs libertés et franchises communales, construit spécialement par le chef de l'œuvre pour servir de beffroi, de tour d'horloge et de prison, avait été édifié accolé au côté nord de la Maison commune de Bordeaux et à cheval sur la rue Saint-James (2).

La construction de cet édifice public remonte au second quart du xv[e] siècle, comme nous le démontrerons plus loin dans une notice sur l'édification du beffroi de Bordeaux, mémoire publié en appendice à la fin de cette étude.

D'après une note de M Harlé fils, en 1521, la Jurade bordelaise possédait un horloger chargé de gouverner la première horloge communale de Bordeaux.

**Arrachement, en 1549, du beffroi de Bordeaux de l'horloge jurandale et son exil au château Trompette de Bordeaux.**

Cent ans environ après son transfert dans le beffroi de Bordeaux, cette horloge monumentale, mécanique

---

(1) J.-A. Brutails, XLI[e] Congrès des Sociétés savantes, Bordeaux, avril 1903. *Quelques notes sur Bordeaux. Édifices civils. La grosse cloche ou porte Saint-Éloi*, p. 53.

(2) Aux xv[e] et xvi[e] siècles, le beffroi est soit isolé, soit rattaché aux halles ou, beaucoup plus fréquemment, à l'Hôtel de Ville.

Il occupe le centre de la façade ou plus souvent un des côtés; enfin, un assez grand nombre de beffrois ou de tours d'horloge sont plantés à cheval sur une rue (C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. II, *Architecture civile et militaire*, p. 314).

à sonnerie, qui à partir de sa mise en place, en 1385, s'était transformée en une sorte de providence occulte, prodiguant aux bourgeois, manants et habitants de Bordeaux les indications utiles, les informant à intervalles réguliers de la marche du temps en les avertissant aussi des devoirs qu'ils avaient à remplir, fut arrachée de ce monument public et exilée au château Trompette de cette ville sur l'ordre du connétable de France, Anne de Montmorency, et des commissaires royaux chargés par Henri II de châtier les excès sanglants dont les habitants de la capitale de la Guyenne se rendirent coupables en 1548 (1).

A diverses époques de l'histoire, des faits semblables se sont passés. Ainsi, en 1382, la ville de Courtrai s'étant révoltée contre Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, celui-ci, après la victoire de Rosebecque et la prise de Courtrai, fit enlever, comme trophée de guerre, avant de mettre le feu à la ville rebelle, l'horloge publique de cette ville, placée aux Halles, la plus belle et la plus curieuse que l'on eût encore vu.

Il la fit démonter pièce par pièce et transporter sur des chariots avec sa cloche-timbre et ses deux figures flamandes (Jacquemarts) à Dijon. Là, l'horloger Guillaume la rétablit et le maire Josset de Halle la fit placer sur une tourelle à côté du portail de l'église Notre-

(1) Guillaume Paradin, *Histoire de notre temps*, p. 684 et suiv., édition de 1558.

Publications des *Archives municipales de Bordeaux*, t. II, *Livre des privilèges, Lettres d'abolition accordées par Henri II aux Bordelais après l'insurrection de 1548*, n° XIII, octobre 1549, p. 277 et suiv., note 2, où se trouve transcrit intégralement ce jugement tiré de l'ouvrage de Guillaume Paradin.

Voir également ce que j'en dis dans mon article : « Comment la Jurade bordelaise prenait possession officiellement de la cloche du ban communal de Bordeaux et de ses refontes », qui sera publié ultérieurement.

Dame (Froissart, *Chroniques*, t. VIII, p. 370; Paradin, dans ses *Annales de Bourgogne*, publiées en 1566, en parle également ainsi que Courtépée).

Du fait cité ci-dessus, on peut en induire que le pouvoir royal et seigneurial, outre le démantellement et la suppression du beffroi et de la cloche du ban communal, usait aussi de ce procédé de punition à l'égard de villes rebelles à leur autorité.

Huit années après, Henri II, roi de France, par ses lettres patentes en date du 3 avril 1556-1557, et dont la teneur suit, fait connaître que sur la demande du Maire et des Jurats de Bordeaux, il les autorise de rétablir, entre les deux tours de l'Hôtel de Ville, c'est-à-dire du beffroi, l'horloge publique qui en avait été arrachée par ses lettres d'abolition d'octobre 1549 (1) :

« *3 avril 1556-1557 : Lettres patentes d'Henri II relatives aux tours et à l'horloge de l'Hôtel de Ville de Bordeaux* (2).

» Letres par lesquelles le Roy veult que les maire et juratz de Bourdeaulx puissent mettre ung horloge ez deux tours qui sont sur la porte de la maison commune de ladicte ville.

» Henry, par la grace de Dieu, roy de France, à nos amez et feaulx les gens de nostre court de Parlement de Bourdeaulx, salut et dilection.

» Nos chers et bien amez les maire et juratz de nostre ville de Bourdeaulx nous ont faict remonstrer que, en l'année mil cinq cens quarente-huict, pour raison des emotions advenues en ladicte ville, les deux tours qui sont sur la porte de la mai-

(1) *Livre des privilèges*, n° XIII, octobre 1549, *Lettres d'abolition accordées par Henri II aux Bordelais après l'insurrection de 1548*, p. 277 et suiv.

(2) *Livre des privilèges*, n° XVII, 3 avril 1556-1557, *Lettres de Henri II relatives aux tours et à l'horloge de l'Hôtel de Ville de Bordeaux*, p. 292 et suiv.

son commune d'icelle auroient, par commandement et ordonnance de nostre très cher et très aimé cosin le duc de Montmorancy, pair et connestable de France, esté descouvertes, *et l'orloge qui estoit entre icelles mis par terre.* Despuis, en remettant le corps et college de ville, nous aurions voullu et ordonné que lesdictes deux tours et lieu emynant seroit demolly, et que le boys qu'est auxdictes tours se consomme, et lesdictes tours se ruynent. Et, à ces causes, nous ont lesdicts opposans très humblement faict supplier et requerir que nostre bon plaisir soit : leur permettre et ordonner que lesdictes deux tours demeurent en l'estat qu'elles sont de present ; permettre icelles faire recouvrir ; ensemble, leur permettre de mettre ung orloge entre icelles pour la comodité des manans et habitans de ladicte ville ; et, sur ce, leur impartir nostre grace.

» Nous, à ces causes, inclinans libarellement à la supplicacion et requeste desdicts exposans, et estans très asseurés de leur bonne et entiere fidellité et obeissance envers nous, pour le bon rapport qui nous en est ordinairement faict par plusieurs notables personnaiges estans près de nous, et desirans favorablement traicter lesdicts maire, juratz et habitans en cest endroict : leur avons pour ces causes et autres consideration à ce nous mouvans, permis et octroyé, et, de noz certaine science, grace speciale, plaine puissance et auctorité royale, permettons et octroyons, par ces presentes, que lesdictes deux tours demeurent en l'estat qu'elles sont de present, et qu'ilz puissent et leur loise icelles faire recouvrir ; *ensemble, remettre ung orloge entre icelles*, pour la comodité desdictz manans et habitans ; et, à ces fins, nous avons, par tant que besoing seroit, derrogé et, de noz puissance et auctorité que dessus, derrogeons, par cesdictes presentes, à l'ordonnance par nous faicte que lesdictes tours seroient demollyes.

» Si vous mandons, commettons et enjoignons, par ces mesmes presentes, que de nostre presente permission et de tout le contenu cy-dessus, vous faictes souffrés et laissés jouyr et user plainement et paisiblement lesdicts exposans, sans souffrir ne permettre leur estre faict, mis ou donné, ores ne pour l'advenir, aucun trouble, destourbier ou empechement

au contraire; lequel, si faict, mis ou donné leur estoit, le reparés et remettés ou faictes reparer ou remettre incontinent et sans dellay, au premier estat et deu; tel est nostre plaisir; nonobstant comme dessus, et quelzconques ordonnances, mandemens, defences et letres a ce contraire.

» Donné à Villers-Costerez, le troisiesme jour d'apvril, l'an de grace mil cinq cens cinquante-six, avant Pasques, et de nostre regne le unziesme. »

Voici, d'après le *Registre du clerc de ville de Bordeaux,* manuscrit du XVI[e] siècle, comment ce fonctionnaire communal bordelais rappelle très succinctement les lettres patentes d'Henri II autorisant le maire et les jurats à rétablir leur horloge monumentale : « [F IX[vo]] De l'horeloge. — Arrest de la Court par lequel est permis jouyr du conptenu ez letres patentes auctroyées par le Roy le III april 1556, scavoir : que les deulz tourz demeureront en l'estat qu'elles sont de présent, et qu'il est permis icelles fayre recouvrir, *ensamble remettre ung oreloge entre icelles, pour la commodité dez manans et habitans;* date du III may 1557, faict à Bourdeaulx en parlement. » (1).

Ce n'est qu'en 1560 que cette horloge fut remise à sa place primitive.

Les chroniques bourdeloises de Gabriel de Lurbe, de J. Darnal et de Jean de Gaufreteau rapportent ainsi le fait :

1° Gabriel de Lurbe, *Chronique bourdeloise,* p. 44 : « 1561. Charles IX. — Charles prince magnanime,

---

(1) *Société des Archives historiques du département de la Gironde,* t. XLVI, « Registre du clerc de ville de Bordeaux, XVI[e] siècle », communiqué et transcrit par Pierre Harlé, p. 66, titre [F IX[vo]] *De l'horloge.* Ce registre manuscrit du clerc de ville se trouve aux *Archives municipales de Bordeaux.*

continuant la bienveillance de ses père et frere envers les Bourdelois, leur permet par ses patentes de remettre aux tours de ladicte Ville, la grande cloche, qui auoit este abbatue par le jugement du Connestable, *comme quelques moys auparavant le semblable auoit esté fait de l'orloge.* »

2° J. Darnal, *Chronique bourdeloise,* 1560. — Cet annaliste bordelais reproduit dans la Chronique le passage de celle de Gabriel de Lurbe, relatif à la remise en place de cette horloge.

3° Jean de Gaufreteau, *Chronique bourdeloise,* t. I, p. 92, est encore plus explicite : « 1560. — En cette année, l'horloge de la maison de ville, à Bourdeaux, qui envisage la rue Sainct-James, et qui avait esté desmoli et abatu par le commendement du Connestable, en l'an 1548, est restablie par la permission et ordonnance du Roy (B 94). »

Si on calcule le temps écoulé entre les lettres patentes d'Henri II autorisant le maire et les jurats de Bordeaux à rétablir leur horloge et celui de la remise en place de ce monument si utile aux Bordelais, on constate que les réparations effectuées à cette horloge, si mal traitée à la suite de l'arrachement de son mécanisme, de sa cloche-timbre, etc., en 1549, son installation, la mise en place de sa cloche-timbre et son réglage ont demandé trois années de travail.

Il est vraiment fâcheux qu'aucun des documents parvenus jusqu'à nous ne fasse connaître le nom de l'horloger ou du serrurier bordelais chargé de cette importante et délicate réparation (1).

---

(1) Aux XIVe, XVe et XVIe siècles, les serruriers français étaient devenus de si habiles mécaniciens qu'on leur confiait généralement la construction ou la réparation de ces grandes horloges mécaniques à sonnerie au méca-

Comme c'est l'horloger Royer qui confectionna, en 1567, la seconde grande horloge publique monumentale

---

nisme peu compliqué et qui ressemblaient à nos grands tournebroches à poids.

Parmi les serruriers fabricants d'horloges, nous citerons : Robert d'Origny, fèvre (forgeron, serrurier) à Senlis, qui « appareilla, l'an 1381, l'oreloge du roi Charles VI » (Henry Havard, *L'horlogerie*, p. 78). Les pièces comptables réunies par M. le comte de la Borde à la fin de son *Histoire des Ducs de Bourgogne* indiquent le nom « de Jehan d'Alemaigne, serrurier, demourant à Paris », fabricant d'horloges, qui confesse, en août 1407, « avoir eu et receu la somme de soixante solz parisis, pour un mouvement ou petite orloge, achete de lui pour mettre en la chambre de Madame la Duchesse d'Orléans » (J.-D. Blavignac, *La cloche*, p. 80). En 1409, 1410, figure dans le compte de la ville d'Amiens le serrurier Jean Loisel « maistre de l'orloge du beffroi ». En 1446, Jean de Rouvroy prend le titre de « serrurier et orloger de la ville d'Amiens ». En 1447, le serrurier Anthoine « appareillait l'horloge du château de Tarrascon », alors résidence du roi René. En 1461, les consuls de Montélimar firent marché avec le sieur Pallier, serrurier à Valence, pour la construction de l'horloge de cette ville (*Archives de la Drôme*, série E. p. 372).

Suivant les *Comptes de la chambre du roi Louis XI*, un paiement de 4 livres tournois fut alloué, en 1481, à Pierre Cormier, serrurier, « pour avoir habillé l'orloge dudict seigneur au Plessis-du-Parc. En 1508, le serrurier Pierre Parent portait le titre de « conducteur de l'orloge du beffroi d'Amiens. Son fils, Jean Parent, également serrurier, occupait, en 1536, la même charge » (Henry Havard, *L'horlogerie*, p. 78).

A Bordeaux, en 1567, Raymond Sudre, maître serrurier de cette ville, fut chargé par l'horloger Guillaume Royer, ayant l'entreprise de la seconde horloge jurandale communale, de confectionner « la cage, le marteau pour frapper les heures et la *monstre* (cadran) de cette horloge ». Au XVIII^e siècle, Saumois, serrurier à Dijon, fut chargé de réparer l'horloge de cette ville (Dubois, *Histoire de l'horlogerie*, Paris, 1849). En 1757, le mathématicien Larroque, chargé par la Jurade de Bordeaux de la création de la troisième horloge publique communale, horloge savante, confia au maître serrurier Bétus la confection en fer forgé du mécanisme simple de ladite horloge. Quelques années après, le même serrurier, fabricant de tournebroches et de grosse horlogerie, construisit l'horloge publique de l'église de la petite ville de Rions (Gironde). Le maître serrurier Ferrier, de Bourdeille (Dordogne), construisit, en 1830, l'horloge de cette ville. Particularité intéressante, cet artisan du fer a fabriqué énormément de grands tournebroches à poids. Presque toutes les maisons bourgeoises de cette ville et de la contrée en possèdent faits de sa main.

de la commune de Bordeaux, il est permis de supposer qu'étant déjà établi à Bordeaux en 1557, la Jurade bordelaise le chargea, à cette époque, des réparations à effectuer à cette pauvre horloge si maltraitée depuis plus de neuf ans.

Il est plus que probable que par suite d'usure, car elle avait alors 172 ans d'existence, ou bien de réparations insuffisantes faites quelques années auparavant, cette horloge fonctionnant mal, les administrateurs de la commune de Bordeaux chargèrent, en 1566, le sieur Guillaume Royer, probablement horloger bordelais, d'en refaire une autre, ainsi que l'indiquent le verso du folio XXVIII et le recto du folio XXIX du *Livre du clerc de ville de Bordeaux*, manuscrit du xvi[e] siècle que renferment nos Archives municipales bordelaises (1). Ces folios donnent la description complète de la cloche-timbre, de la cage devant enfermer le mouvement, de la composition de ce mouvement d'horlogerie de la *monstre* (2) ou cadran, etc., etc., de cette deuxième

---

(1) Ce précieux manuscrit, composé de 200 feuilles de papier, est une sorte de livre de raison administratif où Jean de Pichon et Richard de Pichon, clercs de la ville de Bordeaux de 1530 à 1603, ont consigné, année par année, les principaux événements politiques, religieux, judiciaires, administratifs, industriels, etc., locaux auxquels ils ont été mêlés comme fonctionnaires de la commune de Bordeaux. Cet ouvrage, conservé aux Archives municipales de Bordeaux, série BB, a été publié en entier dans les tomes XI, XXVI et XLVI de la *Société des Archives historiques du département de la Gironde*.

Dans le premier de ces volumes, des pages 349 à 354; dans le second, des pages 299 à 352, et enfin dans le troisième, des pages 46 à 358.

Quant à la description de ce registre des plus intéressants pour notre histoire locale au xvi[e] siècle, nous ne pouvons mieux faire que d'en renvoyer à la peinture qu'en donne M. Pierre Harlé aux pages 46 et 47 du tome XLVI de la même Société.

(2) Dans l'engagement pris en janvier 1567 par Raymond Sudre, maître serrurier à Bordeaux, « de faire la cage, le marteau et la *monstre* » de la seconde horloge publique bordelaise inventée par Guilhem Royer, que

horloge monumentale et fournissent aussi à la fin de cette description l'engagement, pris le 9 janvier 1567 par le maître serrurier bordelais Raymond Sudre, de « faire pour six cens livres, suivant le plan fourni par Guillaume Royer, la cage, le marteau et la *monstre* » de cette horloge.

---

l'expression *la monstre*, dont se sert cet industriel dans la rédaction de son traité avec la Jurade de Bordeaux, est ici synonyme de cadran. Or, on sait, par les comptes des XV^e, XVI^e et XVII^e siècles se rapportant aux réparations et aux constructions d'horloges publiques monumentales, que le mot *monstre* désignait, principalement à ces époques, le cadran des grandes horloges monumentales et quelquefois aussi ces mouvements eux-mêmes. Voici comment, aux pages 95 et 96 de son remarquable ouvrage *La cloche*, J.-D. Blavignac, avec preuves à l'appui, s'exprime au sujet de la signification de ce mot : « Anciennement, le mot *monstre* désignait un cadran d'horloge, comme le prouvent les textes suivants qui se rapportent à la ville de Lausanne : La *monstre* de l'horloge qui est en la tour du clocher (de Saint-François) fut faite l'an 1585. Il y a (au collège) un horloge avec une *monstre* faite l'an 1586. Sur la tour (de la porte Saint-Pierre), on a mis en l'an 1672 un timbre pour un horloge avec deux *monstres*. Ces citations sont empruntées aux manuscrits de Plantin qui écrivait en 1656. En 1621, nous trouvons ce passage : « une horloge avec » sa *monstre* dont les heures estoyent marquées par une main. »

» Dans une série de comptes inédits du XVI^e siècle que nous avons entre les mains, dit cet auteur, le mot *monstre* désigne toujours une horloge publique à cadran : les articles suivants datent de 1562 et se rapportent à Genève : « Guillamez de la Firu courdier, pour les Courdez qui la delyver » pour la *monstre* du Molard, la somme de 1 florin. » « Claude Pilaut, » pour avoir fondu les contrepoys de la *Mostraz* du Mollard, la somme » de 4 sols. » « Loys Pichard, pour deux jours 1/2 acovier la *Mostrad* du » Mollaz, a 8 sols pour jours moucte 1 florin 8 sols. »

» Claude Pillot, pour 2 ruer de loton, qui laz faict pour mestre à la » *mostre* du Mollard, coste 3 florins. » « Deux chèvres pour la *montre* du » Mollard pesant 24 livres, vaillant 2 sols 6 deniers livre, monte 5 florins. » Deux potenses et deux angons et ung crochet et une vy pour la porte de la *motre* du Mollard, vaillant 5 sols. »

Il était intéressant, croyons-nous, de faire ressortir qu'à Bordeaux, le mot *monstre*, synonyme de cadran, se trouvait encore en usage, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, pour désigner le cadran d'une de ces grandes horloges publiques monumentales.

La promesse faite au commencement de janvier 1567 par ce maître serrurier bordelais, ayant probablement une certaine habileté professionnelle, puisque Royer l'avait choisi pour l'aider dans la construction de cette machine destinée à marquer et frapper les heures, est d'autant plus intéressante qu'elle indique qu'en 1566 notre première horloge avait cessé d'exister et que dès les premiers jours de l'année 1567 fut commencée la seconde horloge jurandale monumentale bordelaise.

C'est donc sous la mairie de Mgr Gaston de Latouche, sieur de La Faye (1), étant jurats MM. André Chatillon, marchand; Jehan de Bordes, avocat; Jehan Biarrote, marchand; Pierre Dunoyer avocat; Louis Roux, marchand, et Pierre Duvignac (2), procureur-syndic; La Rivière et Richard de Pichon, clerc de ville (3), que

(1) Henri II, par ses lettres-patentes du mois d'avril 1550, *Privileges donnez par le roy Henry second de ce nom, aulx maires, juratz et habitans de Bourdeaulx* (*Livre des privilèges*, n° VII, août 1550, p. 54, 55, 56 et suiv.), rendit aux jurats de Bordeaux le droit d'élire leur maire, en supprimant les *treze cens quatre-vingtz-trois livres quinze sols tournois de gaiges pour chescun an*, qu'il touchait, en limitant à deux ans les fonctions de ce magistrat communal, et qu'il ne recevrait plus, pour tous émoluments, que deux robes par an aux couleurs de la ville. Ce règlement dura jusqu'en 1620, époque où Louis XIII défendit de procéder jusqu'à nouvel ordre au remplacement du maire dont les fonctions expiraient. Environ vers 1650 et jusqu'à la Révolution française, cette fonction se transforma en vraie sinécure.

(2) Ces mêmes privilèges font connaître également que les jurats sont réduits à six, qu'ils ne toucheront plus chacun, et chaque année, les « quatre-vingtz-trois livres cinq solz tournois de gaiges » qui leur étaient attribués anciennement, qu'ils seront renouvelés par moitié chaque année et que eux aussi ne recevront pour tous gages que deux robes par an aux couleurs de la ville (*Livre des privilèges*, p. 56).

(3) Les divers noms du maire et des jurats cités ci-dessus nous sont fournis par : 1° *le Registre du clerc de ville*, f° XLVI$^{ro}$; 2° *la Société des Archives historiques du département de la Gironde*, t. XLVI, p. 164, 165 et 290; 3° de Dast Le Vacher de Boisville, dans un opuscule ayant pour titre : *Liste alphabétique des sous-maires, lieutenants de mairie, prévôts,*

notre première horloge jurandale n'indiqua plus aux bourgeois, manants et habitants de Bordeaux l'heure de l'ouverture et de la fermeture des portes de la ville, des assemblées de la Jurade, et de fixer le moment des repas, d'annoncer le commencement et la fin du travail, enfin qu'elle finit d'être le régulateur officiel des actions publiques et privées.

De cette première horloge jurandale bordelaise, qui a donné l'heure aux Bordelais de 1385 à 1567, c'est-à-dire pendant plus de cent quatre-vingts ans, il n'en reste aucun vestige ni aucun dessin. Absence également complète de renseignements sur la composition de son mécanisme, de son devis, ainsi que sur les noms de l'inventeur et du constructeur de cet intéressant monument du moyen âge.

Nous souhaitons qu'un de nos savants confrères, plus heureux que nous, mettra à jour le contrat passé entre la Jurade de Bordeaux et le constructeur de cette horloge, pièce fournissant toutes les indications utiles sur la composition et la construction de ce mouvement d'horlogerie ancienne, mouvement qui, probablement, devait ressembler beaucoup à celui de notre seconde horloge jurandale, car de la seconde moitié du XIV^e siècle au XVII^e siècle, la plupart des horloges publiques et privées simples n'étaient guère supérieures, comme mécanisme, à nos grands tournebroches à poids.

---

*jurats, clercs de ville, procureurs-syndics, et leurs substituts et trésoriers de la ville de Bordeaux de 1208 à 1790*, nous a fourni les noms du procureur-syndic et du clerc de ville en 1556.

TROISIÈME PARTIE : APPENDICE

## Note sur la construction du beffroi de Bordeaux.

Le beffroi de Bordeaux, le Mirandin ou merveille de la ville, l'âme de la cité bourgeoise, connu actuellement sous le nom de « Tours de la grosse cloche », quoique édifié sur l'emplacement cédé, en 1246, à la Jurade bordelaise par le chapitre Saint-André de cette noble cité « pour y élever deux tours » (1), n'est pas antérieur au xv^e^ siècle (2), ainsi que tout le dénote dans l'ensemble de cette imposante construction de la base des tours jusqu'à la plate-forme de la cloche, de ses quatre jolies gargouilles et autres particularités que nous allons indiquer plus loin.

Il est plus que probable, je pourrais ajouter certain, lorsque la Jurade bordelaise, dans le premier quart du XIII^e^ siècle, adopta les plans, dessins et devis du nouvel hôtel de ville de Bordeaux que le maître de l'œuvre d'alors lui soumit, devait y figurer, accolé au côté nord de la maison commune de cette ville, le beffroi de cette cité (3).

(1) L'abbé Baurein, à la page 35 du tome IV de ses *Variétés bordeloises, Recherches sur la ville de Bordeaux*, donne *in extenso* le passage suivant du cartulaire de Saint-André relatif à cet échange : « Item habemus quamdam litteram magno sigillo Burdegalæ, sigillatam qualiter in recompensationem, terræ occupatæ in introitu Ecclesiæ Sancti Elegii pro duabus turribus et portali ædifficandis dederunt de terra communiæ Burdegalæ quæ est juxta dictam Ecclesiam inter duos muros in commutationem terræ dictæ Ecclesiæ occupatæ, videlicet ad opus et ad restaurationem Ecclesiæ prædictæ, videlicet ab angulo, dictæ Ecclesiæ usque ad labatorium muri novi et totam amplitudinem positam inter muros, anno Domini millesimo CCXLVI. »

(2) Charles Saunier, *Les villes d'art célèbres* : *Bordeaux*, p. 38 ; J.-A. Brutails, XLI^e^ Congrès des Sociétés savantes (Bordeaux, avril 1903), *Quelques notes sur Bordeaux*, p. 53.

(3) A cette époque, et bien postérieurement après, « les beffrois étaien

Comme on le voit encore aujourd'hui, notre beffroi bordelais était rattaché à l'Hôtel de Ville et planté à cheval sur la rue Saint-James.

C'est pour cela que le terrain sur lequel devaient être édifiés, dans la première moitié du XIII$^e$ siècle, l'Hôtel de Ville et le beffroi lui faisant suite, étant beaucoup trop restreint, la Jurade bordelaise fit, en 1246, cet échange avec le chapitre Saint-André, afin d'avoir l'emplacement nécessaire pour édifier le beffroi projeté

De même que les historiens bordelais et les chroniques affirment que l'Hôtel de Ville de Bordeaux ne fut terminé que vers la fin de la première moitié du XV$^e$ siècle, et qu'on a toujours considéré, bien à tort, le beffroi bordelais comme faisant partie intégrante de la maison de ville de Bordeaux, puisqu'on l'appelait ordinairement porte de l'Hôtel de Ville, il en découle que la construction de ce monument public, étant une grande gêne pour la circulation puisqu'il était édifié à cheval sur la rue Saint-James, fut la dernière partie construite de l'Hôtel de Ville, et comme tel il fut édifié dans le style et l'architecture du XV$^e$ siècle et non dans celui du XIII$^e$ siècle, comme le comportait le plan primitif.

Dans la construction de ses deux tours rondes, reliées par un bâtiment central, à cheval sur la rue Saint-James, sous lequel s'ouvre une baie ou porte à ogive surbaissée avec archivoltes, laissant un passage public, baie dont l'arc, au lieu de retomber sur un pied droit, s'enfonce dans les tours, ainsi que dans les

---

soient isolés, soient rattachés aux halles ou, *beaucoup plus fréquemment*, à l'Hôtel de Ville. Ils occupaient le centre de la façade ou plus souvent un côté; enfin, un assez grand nombre de beffrois ou de tours d'horloge sont plantés à cheval sur une rue » (C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. II, *Architecture civile et militaire*, p. 314).

jolies gargouilles figurant des animaux chimériques, sculptures placées sur le côté nord de ce monument, immédiatement au-dessous de la plate-forme de la cloche (1), tout indique dans cette partie de notre édifice communal l'architecture et le style de la première moitié du xv[e] siècle. Un autre édifice bordelais du dernier quart du xv[e] siècle, « La Porte du Palais » a sa baie ou porte ogivale construite comme celle de notre beffroi avec son arc s'enfonçant directement dans les tours.

Dans la partie centrale de cet édifice, immédiatement au-dessus du passage, le chef de l'œuvre avait aménagé une vaste salle devant servir non seulement de chambre à la grande horloge mécanique publique, alors placée à l'Hôtel de Ville, mais encore de chambre de la herse qui, en cas d'émeute, fermait le passage et isolait la Maison commune.

Comme en général à cette époque, antérieurement et après, le beffroi contenait la prison communale (C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. II, *Architecture civile et militaire*, p. 315), le constructeur de celui de Bordeaux avait aménagé son sous-sol pour servir à cette destination. Bernadau, dans *Le Viographe bordelais*, à l'article *Des tours de l'Hôtel de Ville*, indique que « les tours du beffroi bordelais servaient à renfermer, par forme de correction paternelle, les jeunes gens dont les familles avaient à se plaindre. Les anciens Bordelais, qui riaient de tout, appelaient cette prison l'Hôtel du Lion-d'Or, à cause de la girouette

(1) Une des gargouilles, remplacée en 1877, lors de la restauration de la façade nord des tours de la Grosse Cloche et transportée au Musée Lapidaire, a été installée, en 1893, dans le grand hall vitré du beau et riche Musée des Antiques de Bordeaux.

de cuivre en forme de lion qui couronne ces tours ».

De plus qu'en 1406, la cloche du ban communal, ainsi que la grande horloge jurandale publique étant encore en place dans la Maison commune de Bordeaux, ainsi que l'indique la délibération de la Jurade de cette ville du 15 octobre 1406, il s'ensuit que notre beffroi n'existait pas à cette date.

Nous pouvons même ajouter que la construction de ce monument public bordelais « tête de la commune », qui rappelait aux Bordelais *leurs libertés et franchises communales*, n'a pu être commencé que dans le courant du second quart du xv<sup>e</sup> siècle, *car aucune des délibérations jurandales de 1406 à 1422*, que possède la ville, ne fait mention de l'édification de ce monument d'une importance capitale pour la commune bourgeoise de Bordeaux.

D'autre part, par le passage suivant de la *Chronique bourdeloise* de Gabriel de Lurbe, on sait qu'il fut achevé en 1449 : « 1449. Les grandes tours de la Maison de Ville représentant les armoiryes d'icelle furent élevées jusqu'en haut. »

Nous sommes entièrement du même avis que M. J.-A. Brutails lorsqu'il s'exprime ainsi au sujet de ce passage de la *Chronique bourdeloise* de Gabriel de Lurbe :

« On a pensé qu'il s'agissait d'un exhaussement; mais les dispositions de la baie, dont l'arc, au lieu de retomber sur un pied-droit, s'enfonce dans les tours, le profil de cet arc, tout annonce, dès le rez-de-chaussée, le xv<sup>e</sup> siècle. La porte a été restaurée à diverses reprises : les moulures du couronnement, l'architecture du parapet qui relie le haut des deux tours sont sûrement postérieurs à la période gothique. » (J.-A. Brutails, XLI<sup>e</sup> Congrès des Sociétés savantes (Bordeaux, avril 1903), *Quelques notes sur Bordeaux*, p. 53).

En conséquence, on peut induire de ces faits que la mise en œuvre de ces travaux n'a pu commencer au plus tôt avant 1424 ou 1425. Il résulte également de l'interprétation du passage de cette intéressante chronique bordelaise que nous venons de citer, paragraphe relatif à l'achèvement du beffroi de Bordeaux, que les travaux de construction de ce monument, exécutés pendant l'époque si troublée de la fin de la domination anglaise à Bordeaux et en Guienne, avaient dû éprouver un certain temps d'arrêt, pour des causes que nous ignorons, et de ce fait n'être terminé que passablement d'années après leur mise en œuvre

Coïncidence curieuse qui viendrait aussi fortement appuyer l'époque de la construction de notre monument, c'est que les tours d'horloge et les beffrois français édifiés aux xv$^{e}$ et xvi$^{e}$ siècles sont tous construits, comme celui de Bordeaux, à cheval sur une rue.

Ces monuments ainsi disposés existent dans les villes suivantes : Aix-en-Provence, Amboise et Loches (Indre-et-Loire), Apt (Vaucluse), Auxerre, Avallon et Saint-Fargeau (Yonne), Besse-en-Chardesse (Puy-de-Dôme), Déols (Indre), Dinan (Côtes du-Nord), Évreux (Eure), Lucheux (Somme) et Parthenay (Deux-Sèvres) (1). Les beffrois d'Avallon, de Saint-Fargeau, de Lucheux, d'Évreux, de Besse-en-Chardesse et d'Amboise sont du xv$^{e}$ siècle. Celui de Loches appartient au xvi$^{e}$ siècle. Les tours d'horloge d'Auxerre, de Dinan, de Déols et de Parthenay datent du xv$^{e}$ siècle et celles d'Aix et d'Apt remontent au xvi$^{e}$ siècle (2).

(1) C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. II, *Architecture civile et militaire*, p. 314, note 10; Flammarion, *Géographie pittoresque et monumentale de la France*, t. I, II, III et V.

(2) Flammarion, *La géographie pittoresque et monumentale de la France*, donne aux pages 92, 319, 516 et 527 du tome I; aux pages 90, 348,

Il est vraiment intéressant de constater que sur les treize monuments publics cités, dix ont été édifiés dans le courant du xv^e siècle et trois au siècle suivant.

Particularité remarquable de constructions semblables édifiées à la même époque et qui sûrement devait avoir un grand avantage communal.

Nous rapportant au passage de la *Chronique bourdeloise* où Gabriel de Lurbe affirme que le beffroi de Bordeaux représentait, après son achèvement, les armoiries de cette ville, nous en trouvons la reproduction fidèle sur un monument sculpté de même époque. Cette intéressante sculpture, faisant partie des riches collections du Musée Lapidaire de Bordeaux, précieuse pour l'histoire des armes de Bordeaux à la fin de la domination anglaise dans cette noble cité, est un écusson en pierre sur lequel figure en relief le beffroi bordelais tel qu'il venait d'être achevé et sommé des trois léopards passant l'un de Guienne et les deux autres de Normandie.

Ainsi que le démontre cette pièce, le beffroi de Bordeaux se composait à cette époque de deux grosses tours rondes crénelées, reliées entre elles par un bâtiment central pourvu dans le bas d'une grande baie ogivale et dans le haut, à la hauteur du premier étage, d'une large baie dans laquelle est suspendue la cloche du ban communal. Une courtine crénelée, couronnant la baie supérieure, reliait les deux tours. Chacune des tours était pourvue, à hauteur de la baie supérieure, d'une élégante échauguette. Ces échauguettes, que

---

390 et 558 du tome II; aux pages 391, 392, 399 du tome III, ainsi qu'aux pages 472, 518, 538 et 543 du tome V, d'utiles renseignements sur ces divers monuments et en reproduit plusieurs par la gravure. Quant au beffroi de Saint-Fargeau, la figure 163 au tome II de C. Enlart, *Architecture civile et militaire*, en fournit une belle reproduction avec légende.

dans la suite les héraldistes ont pris pour deux petites tourelles, font mal blasonner les armes de Bordeaux.

Le plus grand nombre de beffrois, dit avec juste raison C. Enlart, à la page 313 de son remarquable ouvrage : *Architecture civile et militaire,* « ont leurs angles garnis de tourelles qui peuvent monter du fond ou n'être que des *échauguettes;* généralement on trouve trois échauguettes et une tourelle d'escalier qui seule monte depuis la base ».

Sur les treize beffrois avec échauguette signalés par le même auteur, dix appartiennent au xv$^{e}$ siècle (1).

A deux reprises, depuis 1450, la partie supérieure du beffroi bordelais a été complètement refaite de la plate forme de la baie de la cloche jusqu'à son sommet.

La première de ces transformations eut lieu après 1561, lors du rétablissement de la cloche du ban communal dans cet édifice public (2), changement complet occasionné par le démantèlement du beffroi, ordonné, en 1549, par le pouvoir royal pour punir les Bordelais de leur révolte sanglante (3).

La figuration de cet édifice public ainsi transformé se retrouve sur les armoiries de Bordeaux de la seconde moitié de la Renaissance, sculpture des plus intéressantes que renferment les nombreuses et très inté-

---

(1) C. Enlart, *Architecture civile et militaire*, p. 313, note 4.

(2) *Archives municipales de Bordeaux*, t. II; *Livre des privilèges*, n° XXIII; *Lettres patentes du roi Charles IX, du 21 septembre 1561, relatives au rétablissement de la cloche de l'Hôtel de Ville de Bordeaux*, p. 303.

(3) Guillaume Paradin, *Histoire de notre temps*, p. 684, édition de 1548; *Archives municipales de Bordeaux*, t. II; *Livre des privilèges, Lettres d'abolition accordées par Henri II aux Bordelais après l'insurrection de 1548*, n° XIII, octobre 1549, p. 277 et suiv.

ressantes collections du Musée Lapidaire de notre ville.

Ce curieux monument de marbre blanc, manteau d'une cheminée monumentale, porte en relief, sur le même plan, les armoiries de France et de Bordeaux (1). Celles de France, entourées seulement du cordon de l'Ordre de Saint-Michel, indiquent que notre monument est antérieur à 1578, année où l'Ordre de chevalerie du Saint-Esprit fut créé par Henri III.

La refonte de l'ancienne cloche du ban communal de notre ville, ainsi que la mise en place de la nouvelle dans le beffroi de Bordeaux, en 1578 (2), indiquent que toute la reconstruction de cet édifice public devait être terminée antérieurement, car autrement le travail de mise en place de cette bancloque bordelaise, manœuvre des plus délicates, n'aurait pu s'opérer sans risquer de détériorer ou de briser ce monument d'airain.

On retrouve la figuration de ces mêmes armoiries de Bordeaux en tête des *Chroniques bourdeloises*, imprimées en 1589 et 1590 par Simon Millanges.

La seconde reconstruction de tout le haut du beffroi de Bordeaux arriva en 1757. Elle fut provoquée par le terrible incendie qui, fin décembre 1754, détruisit la salle de spectacle attenante à notre édifice public et détériora ainsi toute la partie supérieure du Mirandin bordelais. Le crénelage, les combles et le campanile qui couronnent actuellement les tours de la Grosse Cloche remplacèrent l'ancien état de choses.

---

(1) En tête du *Livre des bourgeois de Bordeaux* (XVIIe et XVIIIe siècles), de la Société des Archives historiques du département de la Gironde, t. XXXII, 1898, figurent sur une magnifique planche les armoiries de Bordeaux telles que les donne ce monument bordelais.

(2) Voir la délibération de la Jurade du 23 mai 1675, *Inventaire sommaire des registres de la Jurade de 1520 à 1783*, vol. III (cloche), p. 368.

Cet imposant monument ainsi restauré, et qui est actuellement tel qu'il était après sa seconde reconstruction en 1757, mesure plus de 40 mètres de haut. Il se compose de deux grosses tours rondes reliées entre elles par un bâtiment central à cheval sur la rue Saint James. Dans la partie inférieure de cet édifice s'ouvre, dans le bas, une large baie ou passage public, à ogive surbaissée, avec archivoltes, baie dont l'arc, comme nous l'avons déjà dit en parlant de la construction au XV$^{e}$ siècle, au lieu de retomber sur un pied droit, s'enfonce dans les tours. Dans la partie centrale, à la hauteur du premier étage, l'architecte de ce beau monument communal avait habilement aménagé cet espace destiné à renfermer la grosse et grande horloge mécanique publique à sonnerie et également la salle de la herse. C'est pour cela que pendant plus de trois cents ans, le cadran de nos horloges jurandales n'a été que d'un seul côté du beffroi. Immédiatement au-dessus de la chambre de l'horloge, un second arc couronné par un chemin crénelé, un comble et un campanile, couvre la baie dans laquelle est suspendue la cloche du ban communal de Bordeaux. Ce campanile, qui termine la partie centrale de cet imposant monument bordelais, renferme la cloche timbre de la grande horloge publique. Une girouette en cuivre doré, en forme de lion passant, couronne le faîtage de ce petit édicule. Cet animal représente probablement le léopard passant de Guienne sommant dans les armoiries de Bordeaux le beffroi de cette ville. La couverture des deux tours, en forme de poivrière, rend ce monument lourd et disgracieux. A hauteur d'appui, une élégante grille en fer forgé, aux enroulements délicats, ferme dans le bas, des côtés nord et sud, la baie dans laquelle est suspendue la cloche communale. Cette intéressante ferronnerie, œuvre d'un des maîtres serruriers borde-

lais du XVIIIe siècle, porte, sur sa partie centrale, un écusson en tôle repoussée représentant les armes de la ville.

Sur la face nord de ce remarquable édifice communal, on voit à l'extérieur : 1° au niveau du sol de la baie renfermant la bancloque de la ville, quatre jolies gargouilles du XVe siècle représentant des animaux chimériques (1); 2° immédiatement au-dessous, un beau monument en pierre sculptée du dernier quart de la Renaissance entourant le cadran de l'horloge publique, motif architectural représentant la porte monumentale d'un de ces beaux hôtels bordelais du XVIe siècle, avec colonnes accouplées, chapiteaux, fronton, têtes d'anges, etc., etc.

Cet élégant et harmonieux ensemble décoratif, une des plus intéressantes compositions architectoniques de la Renaissance à Bordeaux, malheureusement beaucoup trop restauré en 1877, les fûts des quatre colonnes en pierre ayant été remplacés, sans motif valable, par des fûts de colonnes en bois (2), a été édifié en 1592, ainsi qu'en témoigne l'inscription officielle placée dans l'intérieur de ce motif, au-dessus et au-dessous du cadran de la seconde horloge jurandale publique du beffroi.

Cette inscription, divisée en trois parties, gravée sur plaques de marbre noir, relevée et publiée par nous en 1877, à la page 170 du tome III des mémoires de la *Société archéologique de Bordeaux,* est ainsi libellée :

Sur les deux parties du haut, encastrées l'une à droite

---

(1) Une de ces gargouilles a été refaite en 1877 et l'ancienne transportée au Musée Lapidaire où elle figure dans le grand hall vitré.

(2) Ces quatre élégants fûts de colonnes en pierre, dans un parfait état de conservation, ont été installés par nous en 1893 contre les piliers du cloître nord du riche Musée Lapidaire de Bordeaux.

et l'autre à gauche de la boule qui occupe le centre du fronton, on lit ces mots gravés sur deux lignes :

| Côté gauche : | Côté droit : |
| --- | --- |
| ÆTERNÆ VIVISCOR | HENR·FRANC ET-NAVAR· |
| GLORIÆ | REGE-OPT· |

La partie inférieure de cet encadrement contient la troisième partie de cette inscription disposée comme ci-dessous sur huit lignes :

M S
JAC·DE·MATIGNON·FRANCIÆ MARESC·VRBIS.
MAIOR-P·POMMIER·S·LEON·LA·CHESE·FOR·DV.
CASSE·BERN·GARRON·JO·LALION·-MATHVR-
GAVLTIER·JVRATS ET·PRÆ F.VRBIS·GAB·DE
LVRBE SYNDICVS·RICH PICHON SCRIBA HOCO-
PVS·PVBLICO·SVMPTV FACIVMDVM CVRARVNT·
CIↃ IↃ XCII·

Cette inscription a été restaurée et rehaussée de couleur rouge.

Le maître architecte qui a conçu et dessiné ce motif architectonique, ainsi que le maître soulpteur qui l'a exécuté dénotent deux véritables artistes (1).

Le cadran en bois de l'horloge actuelle, qui n'a rien de remarquable, figure entre les baies, sur le côté sud de cet édifice. C'est en 1771 que, pour la première fois, cette façade du beffroi communal fut dotée d'un cadran d'horloge, cadran principal de la troisième

(1) Nous reviendrons ultérieurement, en décrivant la seconde horloge jurandale bordelaise, sur ce beau morceau d'architecture de la Renaissance et sur l'inscription qui l'accompagne.

grande horloge mécanique à sonnerie inventée par le mathématicien Larroque.

Du côté du cours Victor-Hugo, immédiatement au-dessus de la porte ogivale, à l'intérieur d'une niche feinte moderne et de style gothique, l'administration municipale a fait placer une inscription rappelant qu'en 1877 les deux cadrans de l'horloge publique de ce monument ont été réparés.

Il découle de tout ce que nous venons de rapporter sur le beffroi de Bordeaux que ce monument communal, édifié dans le second quart du XV^e siècle pour servir de beffroi, de tour d'horloge et de prison, ne faisait nullement partie, comme le prétendent la plus grande partie des historiens bordelais de la porte Saint-Éloi, construction du XII^e siècle appartenant à la seconde enceinte de Bordeaux, pas plus que de l'hôtel de ville, où il n'y était rattaché que par un seul côté, comme cela arrivait, le plus souvent, dans l'édification des beffrois français (1), ainsi que l'indique le savant archéologue C. Enlart à la page 314 de son remarquable travail : *Architecture civile et militaire*.

Tel est le cas de notre beffroi bordelais classé au nombre des monuments historiques de France.

Pendant les trois cent quarante ans de son existence jurandale, le beffroi de Bordeaux a renfermé cinq des cloches du ban communal sur les six banclocques qu'a possédées cette importante commune bourgeoise de l'ancien régime, depuis sa fondation vers 1200 jusqu'à la suppression des jurades fin 1789. Il a contenu également les trois grandes horloges mécaniques publiques à sonnerie dont la Jurade bordelaise a

(1) Ainsi que l'indique C. Enlart à la page 314 de son remarquable travail : *Architecture civile et militaire*.

doté Bordeaux et qui ont donné l'heure aux bourgeois, manants et habitants de cette ville de 1385 à 1912, date où la troisième horloge a été remplacée par une moderne, c'est-à-dire pendant une période de cinq cent vingt-sept années.

La première des cloches du ban communal de Bordeaux, transférée dans le beffroi bordelais après son achèvement en 1449, a été celle établie à la Maison communale vers 1303 ou 1304, ainsi que nous l'indiquons dans notre étude manuscrite en cours : *La cloche du ban communal de Bordeaux,* monument d'airain placé à cette époque dans le haut de l'Hôtel de Ville, ainsi que le fait connaître la délibération de la Jurade du 15 octobre 1406. La durée de cette cloche communale, refondue, d'après les *Chroniques bourdeloises* en 1570, par le fondeur bordelais Colom, et suivant la délibération de la Jurade du 23 mai 1675, en 1578, a été de deux cent soixante-six à deux cent soixante-quatorze années, longévité qui sûrement aurait été beaucoup plus longue, si elle n'avait été si mal traitée lors de son arrachement en 1549 du beffroi de Bordeaux et de son transfert et de son séjour pendant douze ans au Château-Trompette de cette ville où elle fut exposée à toutes les intempéries.

Quatre-vingt-dix-huit années, telle a été la durée de la suivante, du poids de 72 quintaux bordelais. Brisée en mai 1675 par des sonneurs maladroits, elle fut refondue au commencement de l'année suivante.

Le 4 avril 1676 fut baptisée et mise en place, dans le beffroi de Bordeaux, la troisième des cloches du ban communal de cette ville.

« Monsieur le Maréchal d'Albret, gouverneur de la Province, et Madame la première présidente Daulède, qui avoient été choisis pour parrain et marraine ny assistèrent point, non plus

que M. l'Archevêque, quoyqu'il le fut ainsi porté sur l'inscription, et ce à cause de leurs indispositions et de l'urgente nécessité qu'il y avoit à la faire monter. »

Elle pesait 100 quintaux bordelais. La durée de ce monument d'airain, trop hâtivement fondu, la Jurade étant très pressée de sa mise en place, n'a été que de trente-neuf ans (1).

M. le maréchal de France de Montrevel, commandant la place de Bordeaux, et M^me^ l'Intendante de Courson de Lamoignon, en 1715, furent parrain et marraine de la quatrième bancloque du beffroi.

Après soixante années de service, elle fut remplacée par la Grosse Cloche actuelle.

Cette dernière, encore existante dans ce monument public, a été fondue en 1775 par les grands et habiles fondeurs de cloches bordelais Turmeau père et fils. Elle pèse, d'après Bernadau, 78 quintaux métriques et suivant l'*Annuaire de la Gironde,* 7.750 kilogrammes, et a eu pour parrain et marraine, M. le maréchal duc de Richelieu, gouverneur de la province, et M^me^ la duchesse d'Aiguillon, sa nièce.

---

(1) Délibération de la Jurade du 14 avril 1676. *Inventaire sommaire des registres de la Jurade de 1520 à 1783,* vol. III (cloches), p. 369.

# BIBLIOGRAPHIE

## L'ŒUVRE HISTORIQUE DE M. LE DOCTEUR L. TESTUT

I. **La Bastide de Beaumont en Périgord (1272-1789).** Étude historique et archéologique. Bordeaux, Feret, 1920, 2 vol. in-8°. Ill.

Pour se reposer des nombreux travaux anatomiques qu'il avait écrits au cours de sa carrière scientifique, le docteur Testut a voulu utiliser les loisirs de sa retraite en donnant à ses contemporains l'histoire de sa petite ville : Beaumont de Périgord. Cité charmante d'ailleurs, qui offre au touriste un ensemble monumental très varié, dominé par sa majestueuse église et situé dans un cadre extrêmement pittoresque.

Le passage suivant de la préface de l'auteur nous renseigne suffisamment sur l'idée qui l'a dirigé dans la rédaction de son ouvrage :

« J'estime que nous avons le devoir, tant que les restes de nos vieilles villes libres sont encore debout, de les rechercher avec soin, de les dégager quand ils se trouvent plus ou moins masqués par des constructions postérieures, de les reconstituer dans la mesure du possible s'ils sont détériorés ou même entièrement détruits, de les étudier alors minutieusement, puis de les décrire avec tous les détails utiles, en jetant çà et là dans le texte descriptif des photographies ou des dessins qui les représentent exactement.

» Ce sera là, à défaut d'autres, un moyen de les sauver, en leur permettant, par le livre et l'image, de survivre à leur destruction. »

Nous ne pouvons qu'approuver ces lignes, car elles forment les directives de tous les *vrais* amateurs d'archéologie.

Après quelques vues d'ensemble sur la fondation et la disposition des bastides, en particulier celles du Périgord, M. Testut nous donne les raisons qui, à son avis, ont présidé à la création de celle de Beaumont par Lucas de Thaney, Sénéchal de Guienne en 1272, l'étude de son plan et de ses défenses; une remarquable description de son église, que MM. de Caumont et Ch. des Moulins avaient déjà signalée à l'attention des savants. Une étude sur les coutumes, le territoire de la commune et sa population, la vie communale et son organisation judiciaire, les aliénations par le roi et ses acquisitions par les divers seigneurs, les établissements religieux et hospitaliers, etc.

La matière ne manquait pas à l'auteur et il en a tiré une histoire fort attachante, et par la forme toujours claire de son récit, et par les anecdoctes amusantes dont il a su l'émailler.

II. **La vie communale à Beaumont en Périgord, à la fin de l'ancien régime (1763-1789).** Bordeaux, Feret et fils, 1921, 1 vol. in-12. Ill.

Ce volume contient l'histoire très détaillée des différentes questions qui ont agité la petite ville au cours du XVIIIe siècle. Après de longues années de calme sous la suzeraineté débonnaire du président d'Augeard et celle de sa femme, la seigneurie de Beaumont est acquise par M. Jean du Paty, d'un caractère peu facile, et qui aussitôt en possession de son fief entre en lutte avec les différentes autorités locales. En quelques mois, M. du Paty réussit à se rendre impopulaire et à préparer le sort qui fut réservé à son successeur pendant la Révolution.

Ce livre, qui dans certains passages rappelle les romans d'Eugène Le Roy, est un des plus attrayants de M. Testut.

III. **La petite ville de Beaumont en Périgord pendant la période révolutionnaire** (d'après des documents inédits). Bordeaux, Feret et fils, 1922-1923, 2 vol. in-8°. Ill.

IV. **La Société populaire des Amis de la constitution de Beaumont en Périgord sous la Législative et la Convention.** Bordeaux, Feret et fils, 1923, 1 broch. in-8°. Extraite du précédent.

Au cours des nombreuses et fructueuses recherches qu'il avait entreprises pour la préparation de son ouvrage sur *La Bastide de Beaumont*, M. le docteur Testut nous avait confié un jour son regret de la disparition presque complète des archives de la période révolutionnaire. Heureusement, quelque temps après, un grand nombre de ces papiers étaient retrouvés dans les greniers de la mairie. Examinés avec soin, ils ont pu lui raconter les annales de cette époque troublée. Il en a tiré les deux volumes ci-dessus, écrits avec le souci d'exactitude et d'impartialité qui caractérise le véritable historien.

Le choc des passions, la rivalité des influences, les oppositions des principes et des idées, tout concourt à rendre ces livres extrêmement captivants.

L'auteur analyse successivement les mouvements populaires et les différentes élections dont la petite ville fut le théâtre, la réaction de Thermidor, les réquisitions, le Club populaire des « Amis de la Constitution » et son organisation, les affaires militaires, la garde nationale, les contributions, la justice, l'instruction publique, la constitution civile du clergé, etc., tout est soigneusement décrit par un guide habile et consciencieux.

Ces œuvres de M. le docteur Testut constituent un monument élevé à la gloire de la petite cité périgourdine par la piété d'un fils reconnaissant. La mort a pu arrêter trop tôt sa plume, mais la reconnaissance des érudits est acquise à sa mémoire et ses livres prendront place dans le bon coin de la bibliothèque régionale.

---

**Bibliographie générale des travaux palethnologiques et archéologiques** (époques préhistorique, protohistorique et gallo-romaine), par Raoul MONTANDON. T. I et II, Genève, Georg et Cie, 1917-1920.

On sait la difficulté que l'on éprouve pour rassembler les études et ouvrages qui traitent d'un sujet déterminé.

M. Montandon, directeur de la Bibliothèque de Genève, a voulu vaincre cette difficulté et il a entrepris le catalogue bibliographique de tous les ouvrages, publiés seuls ou faisant partie des périodiques, qui se rapportent aux époques préhistorique, proto-historique et gallo-romaine.

La nature de ses recherches l'a conduit à joindre à ces branches les ouvrages relatifs à la géologie du quaternaire, aux phénomènes glaciaires, chaotiques et diluviens, aux grottes et cavernes et même aux modifications des lignes des rivages.

L'inventaire des études qui concernent la France, classées par région, ne comprendra pas moins de sept volumes. Le tome I contient la partie sud-est de notre pays, depuis la Bourgogne jusqu'à la Provence; le tome II contient les pays du nord-est, depuis la Flandre jusqu'à la Lorraine et la Normandie.

Cinq index divers permettent de retrouver rapidement la localité recherchée. C'est un instrument de travail de premier ordre qu'apprécieront tous les spécialistes des questions préhistoriques.

M. CHARROL.

---

# TABLES

DES

# COMPTES RENDUS, RAPPORTS, MÉMOIRES, NOTICES

## ET PLANCHES

du XL[e] volume du Bulletin de la Société Archéologique de Bordeaux.

## Table des planches.



13.433. — Bordeaux, Imprimerie Y. Cadoret, 17, rue Poquelin-Molière.

# SOCIÉTÉ

# ARCHÉOLOGIQUE

## DE BORDEAUX